Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/descriptiondumus00delo

150-
0exx
52956

DESCRIPTION

DU

MUSÉE DE VIENNE

(ISÈRE),

PRÉCÉDÉE DE

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE,

Par M. T.-C. Delorme,

Avocat, Bibliothécaire, et Conservateur du Musée de Vienne, Correspondant de M. le Ministre de l'Instruction publique, Inspecteur des Monuments historiques, etc.

et

Ornée de neuf Lithographies.

VIENNE,

GIRARD, LIBRAIRE ÉDITEUR.

1841.

364. Traité élémentaire des chemins de fer, par Aug. Perdonnet, profes. à l'école centle. *Paris, Langlois et Leclercq*, 1855, 2 forts vol. in-8o, br.

365. Description du cabinet de M. Grollier de Servière, avec près de 100 planches. *Paris*, 1751, in-4o, v. marb.

366. Description et représentation exacte de la maison de glace, construite à Saint-Pétersbourg, au mois de janvier 1740, et de tous les meubles qui s'y trouvaient, avec quelques remarques sur le froid en général, par Georges Wolffgang Krafft. *Saint-Pétersbourg*, 1741, in-4o, v. f. fil. (*planches*).

367. Récréations physiques, par Castillon, illustrées de 36 vignettes. *Paris*, 1863, in-12, rel. perc., tr. dor. — Récréations chimiques, par Castillon, illustrées de 34 vignettes. *Paris*, 1869, in-12, rel. perc., tr. dor.

368. Récréations chimiques, ou recueil d'expériences curieuses et instructives, par J. Ch. Herpin. *Paris*, *Audot*, 1824, 2 tomes en 1 vol., in-8o, bas.

369. Essai sur les compositions qui donnent les plus belles couleurs dans les feux d'artifice, par F. M. Chertier. *Paris*, *Delaunay*, 1836, in-8o, br.

370. L'antimoine justifié et l'antimoine triomphant, par Eusèbe Renaudot. *Paris*, s. d. in-4o, parchemin.

371. Journal des Fabricants de papier, publié par Louis Piette, château du Pont-d'Oie, près Arlon, Belgique, de septembre 1854 (année de sa fondation), à fin décembre 1863. Le tout réuni en 6 vol. in-8o, dem. rel.

372. L'origine de la vie, par Georges Pennetier, préface par F. A. Pouchet, vignettes par Guérin. *Paris*, 1868, in-18, br.

373. De la création. Essai sur l'origine et la progression des êtres, par Boucher de Perthes. *Paris*, 1841, 5 vol. in-12, br.

374. Des manifestations de la vie et de l'intelligence, à l'aide de l'organisation, par le Dr Bertrand, de Saint-Germain. *Paris, Louis Leclerc*, 1848, in-8o, br.

375. Zoonomie ou lois de la vie organique, par Erasme Darwin, docteur en médecine, trad. de l'angl. *Gand*, 1811, 4 vol. in-8o, dem. rel.

376. Vénus physique. 1re partie, contenant une dissertation sur l'origine des hommes et des animaux. 2e partie, contenant une dissertation sur l'origine des noirs, s. l. n. d., in-12, dem. rel.

DESCRIPTION

DU

MUSÉE DE VIENNE.

Le Musée s'ouvre au public tous les dimanches, de 10 heures du matin à midi.

Les étrangers qui voudront le visiter les autres jours s'adresseront au concierge.

Il a été tiré de cet ouvrage 25 exemplaires en papier vélin et de diverses couleurs. PRIX : 10 fr..

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A PARIS, chez M. COLOMB DE BATINES, successeur de M. CROZET, quai Voltaire.

A GRENOBLE, chez PRUDHOMME, rue Lafayette.

A LYON, chez CHAMBET, quai des Célestins.

A VIENNE, IMPRIMERIE DE J.-C. TIMON. — 1841.

(VIENNE MUSEUM). Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de Recherches Historiques sur le Temple d'Auguste et de Livie. By Thomas Claude Delorme. Nine lithographic plates (one folding). 4 p.l., 316 pp. 8vo, orig. green printed wrappers bound in cont. brown morocco-backed marbled boards (minor foxing), spine gilt, t.e.g., others uncut. Vienne: Girard, 1841.

150

First edition of this uncommon account of the Museum at Vienne, containing many notable Roman antiquities. The city of Vienne is located on an immense mass of ancient débris, which is constantly yielding interesting antiquities. There is a full description of the famous temple of Augusta and Livia, a building of the Corinthian order, built by the emperor Claudius. 323 objects of Roman and medieval times are also described. Fine copy.

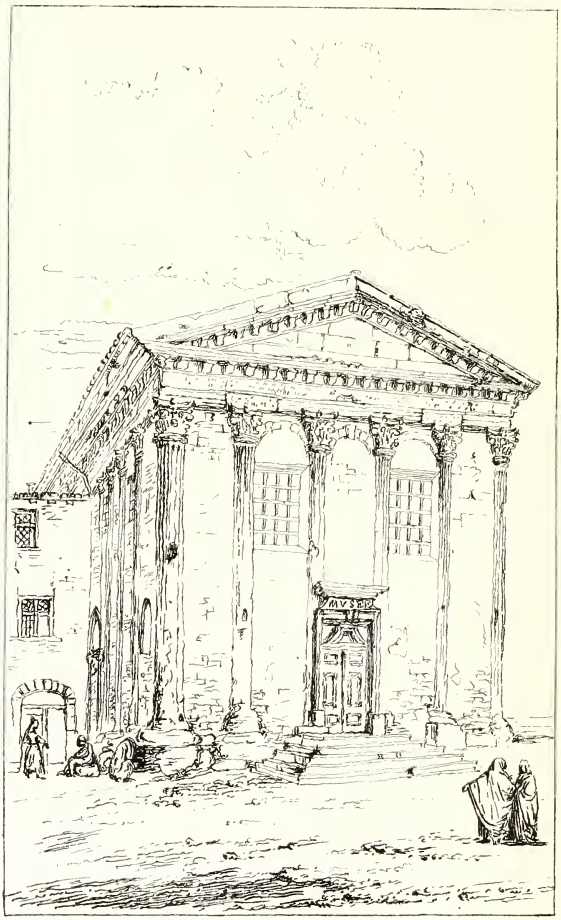

Impr.ie Tie Perrin, à Lyon

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE.

DESCRIPTION

DU

MUSÉE DE VIENNE

(ISÈRE),

PRÉCÉDÉE DE

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE,

Par M. T.-C. Delorme,

Avocat, Bibliothécaire, et Conservateur du Musée de Vienne, Correspondant de M. le Ministre de l'Instruction publique, Inspecteur des Monuments historiques, etc.

et

Ornée de neuf Lithographies.

VIENNE,

GIRARD, LIBRAIRE ÉDITEUR.

1841.

AVERTISSEMENT.

Depuis long-temps les personnes qui visitent le Musée de Vienne demandent une notice des objets qu'il renferme. D'un autre côté, on nous a souvent témoigné le désir de voir réunis les divers articles sur le temple d'Auguste et de Livie, donnés par nous, de 1837 à 1839, dans la *Revue de Vienne*, et d'en former ainsi un ouvrage qui se puisse lire commodément. En publiant ce volume, nous avons voulu satisfaire ce double vœu. Sans contredit, des recherches historiques sur le monument, très-curieux lui-même, dans lequel a été établi le Musée de Vienne, trouvaient leur place naturelle en tête de la description des objets dont il a reçu le

dépôt. Cette considération nous a facilement décidé à les livrer de nouveau à la presse, en y faisant, toutefois, les corrections et les additions qui nous ont paru nécessaires.

Quant à la description des objets dont se compose le Musée, elle n'est qu'un simple manuel qui ne peut guères offrir d'intérêt qu'en présence des monuments auxquels il se rapporte. Nos développements n'ont pas dû être fort longs, et cependant nous craignons d'avoir dépassé les justes bornes.

L'éditeur a joint des dessins lithographiés à notre description en faveur des voyageurs qui s'arrêtent à Vienne pour étudier ses antiquités, et à qui il peut être agréable de fixer leurs souvenirs au moyen de quelques croquis.

Nous croyons devoir faire remarquer, en terminant, que ce volume est tout-à-fait indépendant et séparé d'un ouvrage sur Vienne et ses monuments, que nous préparons, et dont la publication a été annoncée prématurément par les journaux de la localité.

TABLE.

pages.

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE . . . . . 1.

— Description du monument. . . . . 4.

— Remarques diverses . . . . . 7.

— Découverte de l'inscription . . . . . 12.

— Destination ancienne de l'édifice . . . . 28.

— Époque et motifs de sa construction . . 38.

— Restauration au 5e siècle . . . . . 62.

— Histoire du monument depuis le Ve siècle jusqu'en 1793. . . . . 83.

— Des divers noms donnés au monument . . 103.

— Différentes destinations de l'édifice depuis 1793. . . . . 112.

— Origine et établissement du musée. . . . 114.

DESCRIPTION DES OBJETS ANTIQUES DU MUSÉE DE VIENNE.. . . . . 121.

DESCRIPTION DES OBJETS DU MOYEN-AGE. 269.

SUPPLÉMENT A LA DESCRIPTION DES OBJETS ANTIQUES . . . . . 305.

PLATRES D'APRÈS L'ANTIQUE. . . . . 114.

CORRECTIONS ET ADDITIONS . . . . . 315.

TEMPLE

D'AUGUSTE ET DE LIVIE,

AUJOURD'HUI

MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE LA

VILLE DE VIENNE.

VIENNE, seconde ville du département de l'Isère, selon l'ordre administratif, mais la première par son industrie, par ses monuments, par son antiquité, et par la place qu'elle occupe dans l'histoire, est propre à satisfaire une louable curiosité, soit que l'on étudie ses édifices, soit que l'on fouille dans ses annales, soit enfin que l'on se livre à la recherche des faits qui composent sa statistique spéciale. Qu'on lui attribue une origine grecque, africaine ou gauloise, selon les diverses opinions, son commencement se perd toujours dans le passé le plus reculé. Métropole autrefois des

Allobroges, dont les limites principales étaient le Rhône, l'Isère et les Alpes, elle partage la célébrité de ce peuple belliqueux qui, plus particulièrement entre tous ceux de la Gaule, inspira, pendant plusieurs siècles, tant de craintes à Rome, et devint même une fois, avec les *Senons* d'Italie, maître des destins de cette orgueilleuse cité. Les Allobroges furent enfin vaincus et soumis parce qu'ils avaient trop compté sur le courage qui les fit vaincre si souvent, et qu'ils avaient, comme toutes les nations d'en-deçà des Alpes, méprisé l'art d'où dépend le gain des batailles, et celui qui réunit les peuples contre leurs oppresseurs. Mais leur âme élevée sut conserver sous le joug une attitude fière, et cet amour de la patrie et de la liberté, encore aujourd'hui le plus noble héritage de leurs descendants. Ils se crurent toujours autant que les Romains, leurs vainqueurs, et ils prouvèrent qu'ils les valaient en les égalant dans la culture de toutes les sciences et de tous les arts. Agriculteurs, commerçants, poètes, orateurs, sculpteurs, peintres, architectes, hommes d'état, guerriers, ils élevèrent leur ville au plus haut degré de richesse, de civilisation et de magnificence. Ils la décorèrent des plus beaux monuments, la rendirent célèbre par leur goût pour les lettres, et lui assurèrent, sous les premiers empereurs romains, la plus puissante influence dans les Gaules.

Malgré les révolutions qui, souvent, firent changer de rôle aux cités, et déplacèrent le siége du pouvoir, Vienne conserva sa place dans les premiers rangs ; elle fut plusieurs fois le séjour des empereurs, et devint la métropole d'une des dix-sept provinces des Gaules, qui porta son nom. Lorsque les Barbares, après avoir franchi impunément la barrière du Rhin, et inondé toutes les contrées situées entre ce fleuve, les Alpes, l'Océan et les Pyrénées, se furent fixés sur le sol des Gaules, on les vit respecter la dignité de cette ville, dont les remparts les protégèrent quelquefois.

Vienne fut souvent la résidence et l'une des principales villes des rois *Burgondes*, et suivit, vers l'an 532, le sort de tant de cités enlevées à la domination de ces derniers pour passer sous celle des Francs. Elle entra, sous les deux premières races de leurs rois, dans les divers partages si funestes aux peuples de leur dépendance. Le souvenir des Burgondes ne s'était point effacé ; trois siècles et demi après leur soumission, Vienne vit, non loin de ses murs, relever, en faveur de Boson, leur royaume et leur trône qui, bientôt après, comme tant d'autres, s'écroulèrent sous l'anarchie féodale. Cet état, par la disposition du dernier prince titulaire, Rodolphe III, passa, au commencement du 11e siècle, sous la puissance suzeraine des empereurs d'Allemagne.

Vienne avait été pendant quelque temps le séjour des rois de Bourgogne. Par égard pour la volonté du dernier de ces princes, et par respect pour l'antique grandeur de cette cité, les empereurs en transmirent *la garde* à ses archevêques. Ceux-ci, comme seigneurs temporels et spirituels, la gouvernèrent pendant environ trois siècles avec le titre de comtes de Vienne, qu'ils furent néanmoins obligés de partager avec les dauphins, ainsi que la juridiction sur une petite partie de la ville et de son territoire. Leur autorité, souvent attaquée par ces princes, leurs vassaux, à raison du comté de Vienne et autres possessions, tomba enfin devant la volonté des rois de France après la réunion du Dauphiné, et se réduisit à un partage de la juridiction, qui se conserva jusqu'à la révolution de 1789.

On peut juger, par ce rapide aperçu, de l'intérêt qu'offre le brillant passé de Vienne. Cette ville, tour-à-tour chef-lieu d'une colonie romaine, capitale du royaume de Bourgogne, métropole d'une province ecclésiastique, a conservé, comme marques glorieuses du rang qu'elle a occupé, plusieurs monuments antiques et du moyen-âge, qui jettent un puissant intérêt sur son histoire. Les uns et les autres méritent de

fixer l'attention, non-seulement sous le rapport de l'art, mais encore par la lumière qu'ils peuvent répandre sur plusieurs points obscurs ou ignorés de nos annales. C'est pourquoi nous avons jugé que nous ferions une chose utile, et dont on nous saurait gré, si nous réunissions les observations et les recherches dont ces monuments ont été l'objet, et si nous y ajoutions le petit nombre de celles que nous avons faites nous-même. Nous commençons par le temple d'Auguste et de Livie, l'un des plus anciens et des plus importants.

DESCRIPTION DU MONUMENT.

Le temple d'Auguste et de Livie est, après la Maison-Carrée de Nîmes, le monument de ce genre le mieux conservé que possède la France. Il se trouvait anciennement situé sur le côté occidental d'un forum, ou grande place, orné de majestueux portiques dont on voit encore une arcade en partie enterrée, près de l'Hospice, à l'entrée de la cour du théâtre actuel.

Sa forme est celle d'un parallélogramme. Seize colonnes corinthiennes cannelées, isolées, et posées sur un stylobate portant tout l'édifice, décoraient trois de ses faces seulement, savoir : les ailes et le frontispice, et faisaient régner sur les côtés correspondants de la cella un riche péristyle. Au frontispice, tourné vers le soleil levant, six colonnes couronnées d'un entablement et d'un fronton s'élevaient noblement au-dessus d'une rampe de douze marches, qui occupait toute la largeur de cette face principale entre deux acrotères ou prolongements du stylobate. Un simple mur avec refend et sans ouvertures, deux pilastres, savoir : un à chaque angle,

un entablement et un fronton, formaient la face postérieure ou occidentale. Ce mur faisait retour à angle droit sur les ailes ou faces latérales. Il y remplissait l'espace de deux colonnes et de leur intervalle, et, à la place de ces supports, présentait deux pilastres. Ainsi les ailes se composaient chacune de six colonnes et de deux pilastres à la file de celles-ci, espacés comme elles sur le mur en retour dont nous venons de parler. Quant à la cella, ou enceinte sacrée, elle joignait, par ses murs latéraux, le mur du fond de l'édifice, et s'avançait jusque vis-à-vis la quatrième colonne des ailes. Une grande porte s'ouvrait dans le mur de devant; et le pronaos, ou porche antérieur, compris entre celui-ci, les quatre premières colonnes des ailes, et celles du frontispice, offrait une aire plus vaste que l'intérieur de la cella.

Voici les principales dimensions de cet édifice. Sa longueur, prise à la plinthe de la base du stylobate, était de 27 mètres; sa largeur, de 15 mètres.

Hauteur du stylobate.	2 mètres	707 millim.
Id. des colonnes.	9	870
Id. de l'entablement.	2	036
Id. du fronton.	2	747
Total.	17	360

Ainsi la hauteur totale, à partir du pavé antique du forum usqu'au sommet du fronton, était de 17 mètres et 360 millimètres.

Le diamètre inférieur des colonnes est de 1 mètre 30 millimètres.

Les entre-colonnements varient entre 2 modules 27 parties 1/2 et 3 modules 12 parties; le terme moyen est, à peu de chose près, d'un diamètre et demi.

La largeur du péristyle, entre les colonnes des faces latérales et les murs de la cella, était de 2 mètres 45 centimètres.

La pierre avec laquelle a été construit cet édifice est un calcaire d'un blanc jaunâtre, prenant avec le temps une teinte brune. A cassure grenue, non susceptible de recevoir le poli, elle est, par sa tenacité, très-propre à la sculpture. Elle ressemble beaucoup à la pierre de taille que l'on exploite dans le département de Vaucluse, et nous la croyons apportée de cette localité. La corniche et la base du stylobate, ainsi que les plinthes des colonnes qui ont des bases, sont en choin de Fay, pierre dure, et susceptible de prendre le poli du marbre, souvent employée par les Romains dans notre ville.

Ce monument porte aujourd'hui les tristes marques de la barbarie des siècles qu'il a traversés. De nombreuses mutilations et dégradations le défigurent dans toutes ses parties.

On ne voit plus les colonnes se dessiner avec grâce dans le vide, ni l'air et la lumière se jouer entre elles. Plus de péristyle, plus de pronaos, qui invitent à se promener sous leur abri. Ces supports si riches, si sveltes, sont aujourd'hui noyés dans une grossière maçonnerie qui s'étend de l'un à l'autre. La cella a entièrement disparu; les murs en ont été démolis pour agrandir l'enceinte consacrée, dès le moyen-âge, au culte chrétien. Des fenêtres et des portes, les unes à plein cintre, les autres à ogives, ont été pratiquées dans les murs nouveaux, non sans endommager considérablement les colonnes, dont un marteau vandale a, en outre, abattu les cannelures pour dresser les parements. Un chétif et ridicule perron a remplacé la large rampe qui s'étendait devant le frontispice. La porte carrée moderne qui s'élève au-dessus était, avant 1793, surmontée d'une niche renfermant une madone. De plus, la partie postérieure de l'édifice, celle qui est la plus intéressante, se trouve engagée de quelques pieds dans des constructions modernes, et le sol, exhaussé par les ruines et les cendres d'autres édifices antiques,

cache entièrement le stylobate d'un côté, et, à moitié, de l'autre.

Tel est l'état actuel de ce monument. Ce changement, ces dégradations présentent un aspect affligeant. On s'indigne contre l'ignorance et la barbarie; mais on est frappé du caractère de dignité et de grandeur qui s'est conservé dans cet édifice, en dépit des outrages successifs du temps et des hommes. Tel est le privilége de tous les ouvrages romains, et le résultat d'une ordonnance simple, de l'emploi des grandes lignes architecturales sagement combinées.

REMARQUES DIVERSES.

On a été long-temps sans se faire une juste idée de la forme primitive de ce monument. Jusqu'à la publication de l'ouvrage de M. Rey, intitulé : *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, etc., on n'en avait donné que des dessins barbares. M. Schneyder (1), il est vrai, dessina avec exactitude les parties qu'il avait pu observer, ainsi qu'on en peut juger en parcourant son portefeuille inédit; mais l'édifice étant alors consacré au culte, beaucoup de parties se trouvaient masquées. M. Rey, plus heureux, a trouvé le monument plus dégagé, et a pu faire les fouilles dont il avait besoin pour s'éclairer. Avec la connaissance de l'antiquité, le talent et la sagacité qui le distinguent, il a pu représenter l'édifice tel qu'il devait être, très-probablement, dans son origine, et tel que nous l'avons décrit plus haut. Ses dessins sont accompagnés de la dissertation d'un savant

(1) Voyez plus bas la Notice biographique sur M. Schneyder dans l'article intitulé : *Origine et établissement du Musée et de la Bibliothèque publique.*

et habile artiste, M. Vietti, qui y a examiné le monument sous le rapport de l'art.

M. Schneyder crut d'abord que l'édifice était décoré de colonnes sur les quatre côtés, et qu'il en présentait six sur la face postérieure, comme sur le devant, et huit sur chacune des ailes; qu'il n'avait point de cella, ni de stylobate, mais qu'il reposait, comme les temples grecs, sur un certain nombre de marches régnant tout autour. C'est ainsi qu'il l'a représenté dans une peinture qui se voit dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Rey rectifia les erreurs de M. Schneyder. Au moyen d'une fouille qui enveloppait l'angle nord-est, il constata que le monument reposait sur un stylobate, et offrait, sur le devant, une rampe de douze marches entre deux acrotères. Témoin de cette fouille, nous fîmes alors la même observation. Plus tard, en 1827, dans des travaux exécutés contre la face postérieure de l'édifice, nous eûmes l'occasion d'observer la continuation du stylobate sous le mur qui forme cette face.

Sur quelques indices qu'il ne fait pas connaître dans son ouvrage, ou par une conjecture qu'autorisait suffisamment l'usage des anciens, M. Rey jugea que notre édifice avait une cella, ou enceinte sacrée. Il la figura dans le plan qui accompagne ses dessins, et en prolongea les murs latéraux jusque vis-à-vis la troisième colonne des ailes, à compter de celle des angles antérieurs.

A l'époque où l'on exécuta les travaux nécessaires pour l'établissement de la bibliothèque publique et du musée dans le même édifice, nous fîmes une observation qui vient à l'appui de sa conjecture relativement à l'existence d'une cella. Nous remarquâmes en-dedans, sur le mur occidental, des arrachements qui nous parurent ceux des murs latéraux de celle-ci. L'espace qu'ils laissaient entre eux et la portion du mur de la face postérieure qui fait retour sur les faces latérales, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, était juste-

ment de la même mesure que la largeur attribuée par M. Rey au péristyle ; et le mur du fond, dans cet espace, est orné de refends comme ses autres parties extérieures. En 1829, ayant eu nous-même à faire poser une mosaïque antique dans le musée, nous en prîmes occasion d'exécuter une fouille pour reconnaître s'il existait encore quelques restes des murs de la cella. Une excavation fut pratiquée vis-à-vis de la troisième colonne des ailes; mais nous n'y découvrîmes rien. Nous poursuivîmes alors la fouille jusque vis-à-vis de la quatrième colonne, et là nous trouvâmes, à environ cinq pieds de profondeur, les angles du mur de devant de la cella que nous cherchions. Ainsi fut confirmée l'existence de celle-ci, et rectifiée la légère erreur de M. Rey, qui faisait avancer le mur antérieur jusque vis-à-vis de la troisième colonne des ailes.

On doit distinguer dans cet édifice, abstraction faite des constructions modernes et du moyen-âge, deux parties très-différentes l'une de l'autre par l'âge et le style. L'une comprend tout le frontispice et cette portion des ailes que constituent les six premières colonnes et l'entablement au-dessus. L'autre se compose du reste de l'édifice, c'est-à-dire de la sixième colonne de chaque aile, du bout de mur orné de deux pilastres, qui suit, ainsi que de leur entablement, et de toute la face postérieure.

La première, la plus étendue des deux, présente à tous ceux qui ont étudié les monuments antiques un style d'architecture évidemment d'une époque de décadence. Elle accuse également dans tous ses détails, soit dans les chapiteaux, soit dans l'entablement, la chute du goût et les malheurs du temps. La corniche n'a même jamais été terminée, car ni les modillons ni le plafond du larmier ne sont sculptés.

Dans la seconde partie, l'architecture græco-romaine se montre, au contraire, dans toute sa pureté. C'est malheureusement la moins considérable, la plus dégradée, et celle

qui s'offre la dernière aux regards, étant presque toute engagée dans des constructions modernes.

En l'étudiant on remarque les belles proportions de ses chapiteaux, l'élégante simplicité de son entablement. On trouve beaucoup de rapport entre ce dernier et celui du panthéon d'Agrippa. Dans l'un et dans l'autre la cimaise de la corniche et la frise sont lisses, sans ornements ; les seules parties enrichies de sculptures sont le plafond du larmier et les modillons. La corniche de notre monument se distingue en outre par l'absence de denticules, et même de face denticulaire ; ce qui lui donne des proportions plus légères que celles qui sont ordinaires à la corniche de l'ordre corinthien.

On a bien de la peine à comprendre comment MM. Rey et Vietti ont pu juger comme une grossière et ignoble sculpture lombarde, exécutée dans le 9e siècle, celle des rosaces et des modillons de cette partie de l'édifice ; car elle est évidemment fort belle et d'un bon temps. Il faut que ces artistes, quand ils ont étudié et dessiné le monument, aient été privés des moyens de l'observer d'assez près sur ce point.

Nous déterminerons plus bas l'âge respectif des deux parties que nous venons de distinguer.

La partie postérieure est encore remarquable par sa disposition, dont nous ne connaissons aucun autre exemple ; nous voulons parler de ces deux murs en retour de celui du fond, alignés avec leurs pilastres sur les colonnes des ailes, et formant des deux côtés, en-dehors de la cella, et aux extrémités occidentales du péristyle, deux espèces de culs-de-sac, qui étaient peut-être des *sacella* destinés à recevoir les statues de deux divinités. Peut-être cette disposition singulière n'avait-elle d'autre objet que d'harmoniser l'ordonnance du temple avec les portiques du forum, dont les arcades étaient ornées de pilastres corinthiens, ainsi que nous le montre le magnifique reste qui se voit encore près de l'hospice actuel.

Entre autres particularités de la décoration de notre monument, nous ferons remarquer les plinthes qui existent sous les bases des deux pilastres de la face postérieure, et des deux qui suivent sur les faces latérales. Les deux premières colonnes des faces latérales, et celles du frontispice, en ont également. Les bases des quatre autres colonnes de chaque côté posent immédiatement sur le stylobate. Ce défaut d'unité peut-il être expliqué en disant, comme M. Vietti, qu'il vient peut-être de l'idée que les façades doivent être plus ornées que les côtés? Il ajoute, dans une note, qu'à cette raison, qui lui paraît la meilleure, est peut-être réunie l'intention de débarrasser le passage *dans l'espace du pronaos*. Nous croyons qu'il eût été mieux de dire : *dans l'étendue des deux péristyles latéraux*.

L'on juge bien, sans qu'il soit nécessaire de le démontrer, que la lourde et informe cimaise qui recouvre la corniche romaine tout autour de l'édifice n'a rien d'antique. Elle a vraisemblablement été ajoutée dans le moyen-âge.

La face principale du monument offrait anciennement des ornements en bronze doré, selon l'usage des anciens. C'est ce qu'indiquent les trous creusés dans le tympan du fronton et dans un espace de 1 mètre 45 centimètres au milieu de la frise. L'ornement du fronton pouvait être un bas-relief. M. Schneyder a présumé que celui de la frise était un aigle, les ailes à-demi déployées. La disposition des six trous que l'on voit sur cette partie, des deux qui existent au-dessous, sur la face supérieure de l'architrave, et des deux autres qui sont au-dessus, sur la face des modillons, enfin le larmier de la corniche, entaillé en forme de cintre, comme pour recevoir la tête de l'oiseau, rendent cette conjecture très-probable.

L'on aperçoit aussi sur la frise et sur l'architrave de la même façade, comme sur beaucoup d'autres édifices antiques, une suite de petits trous que l'on dirait d'abord dis-

tribués au hasard et sans aucun ordre. On a reconnu depuis long-temps que ces sortes de cavités servaient à attacher les lettres de bronze d'une inscription. Des tenons soudés à ces lettres, ou coulés avec elles, s'engageaient dans les trous dont il s'agit. Ceux-ci, qui sont seuls restés, ont dû conduire à faire retrouver la forme des lettres qui y étaient fixées, et à restituer les inscriptions qu'elles formaient. Cette découverte avait de l'importance, étant le plus souvent le seul moyen de connaître la destination particulière des monuments antiques. C'était justement le cas de celui de Vienne; car la tradition qui existait à son égard n'avait aucun caractère de certitude.

Nous allons expliquer de quelle manière M. Schneyder est parvenu à remettre au jour l'inscription de ce monument; et, comme sa découverte a été mise en doute par des savants qui n'avaient pas une connaissance suffisante de son opération, nous exposerons celle-ci avec assez de détails pour que toutes les incertitudes soient levées.

DÉCOUVERTE DE L'INSCRIPTION DE L'ÉDIFICE.

Peiresc paraît avoir eu, le premier, l'idée de faire revivre les inscriptions de ce genre qui avaient été détruites. Il pensa avec raison qu'il suffisait, pour cela, d'étudier la disposition des trous dont nous venons de parler, disposition qui devait être en rapport avec la forme respective des lettres qui s'y attachaient. On cite dans la vie de ce savant (1) l'application qu'il fit de cette idée à une inscription du temple d'Assise, dédié à Jupiter, et ainsi conçue : IOVI. OPT. MAX.. On y

(1) Vie de Peiresc par Requier, p. 84.

parle aussi de celle qu'il se proposait de faire à la Maison-Carrée de Nîmes. Le même projet, formé également par l'abbé Barthélemy (1), fut exécuté par Séguier. Ce fut à l'imitation de ce dernier que M. Schneyder essaya sur le monument de Vienne une opération semblable, qui lui réussit.

Voici l'inscription qu'il découvrit sur le frontispice après un examen sévère et consciencieux.

CON. SEN. DIVO AVGVSTO ::::::: OPTIMO MAXIMO
ET DIVÆ AVGVSTÆ.

« *Du consentement du Sénat: au dieu Auguste ::::::: très-*
« *bon, très-grand, et à la déesse Augusta.* »

La première ligne était sur la frise, et la seconde sur l'architrave. Les lettres avaient un pied de hauteur.

Avant M. Schneyder on avait déjà lu la seconde ligne telle que nous venons de la reproduire, et, en 1769, un savant voyageur, après avoir étudié avec soin le monument, trouva dans la première ligne les mots DIVO AVGVSTO, et crut y voir aussi le mot CÆSARI. C'est ce que nous apprend l'auteur de l'histoire de l'église de Vienne, Charvet, dans son ouvrage inédit, intitulé : *Fastes de la ville de Vienne*, page 51.

A l'aide d'une échelle, avec laquelle il s'éleva jusqu'à l'architrave et à la frise, M. Schneyder dessina, en 1772, les trous que l'on y voyait. Mais il reconnut ce premier travail insuffisant, et, en 1775, pour procéder avec plus d'exactitude, il fit établir un échafaud à la hauteur convenable. L'expérience ne tarda pas à justifier l'avantage de ce dernier moyen; car il remarqua beaucoup de trous jusque-là inaperçus, et remplis, les uns de mortier, les autres d'un ciment qui lui parut antique. Après les avoir soigneusement

(1) Voyage en Italie, IIe édition, pp. 9, 10, 236, 238.

dégarnis, il les frotta sur les bords, ainsi que tous les autres, avec de la pierre noire; il étendit d'abord sur la frise, ensuite sur l'architrave, une bande de papier blanc, et se procura l'empreinte des parties frottées en appuyant le doigt sur chacune successivement. Mais comme, en retournant le papier, l'empreinte se trouvait à rebours, il obtint un dessin dans le vrai sens en suivant cette empreinte avec un crayon sur le côté opposé du papier, qu'il plaça, pour cela, entre son œil et la lumière.

Possédant par cette opération préliminaire le relevé le plus exact qu'il soit possible de se procurer, il étudia à loisir la disposition des trous. Il commença par l'architrave. Il n'eut pas de la peine à y trouver les mots: ET DIVÆ AVGVSTÆ, qui s'y présentent d'une manière si claire que, avec une vue ordinaire et un peu d'attention, chacun peut aisément les lire d'en bas de l'édifice.

Il est important de s'arrêter à quelques remarques que fait M. Schneyder. 1° Dans les deux premiers mots: ET DIVÆ, tous les trous s'adaptent parfaitement à la forme des lettres. Dans AVGVSTÆ il y a un trou de trop après le premier A; mais, selon M. Schneyder, il est tellement hors d'œuvre, que l'on y voit évidemment l'effet d'une méprise de l'ouvrier chargé de placer l'inscription. De plus, il manque un trou au second V, qui devrait en avoir trois comme de coutume. M. Schneyder explique l'absence de ce trou par l'absence d'un crampon correspondant à la lettre de bronze; et comme toutes les lettres du même mot, excepté celle-là, se présentent de la manière la plus claire, il est impossible de lui en substituer aucune autre.

Il passa ensuite à la frise. Nous rappellerons qu'un certain espace, au milieu de celle-ci, est couvert de trous dont l'arrangement n'a pas le moindre rapport avec la forme d'aucune lettre, et qu'ils doivent certainement avoir servi à attacher tout autre chose.

Nous ajouterons que, à gauche de cet espace, quatre des lettres de l'inscription ont laissé leurs empreintes, c'est-à-dire probablement que les quatre lettres de bronze correspondantes ayant, par l'inattention de celui qui les avait fabriquées, une trop forte saillie, on avait été obligé, en les posant, de creuser la pierre au ciseau pour diminuer cette saillie. Cette heureuse circonstance devait donner une grande facilité pour découvrir la partie de l'inscription où elles se trouvent. C'est vraisemblablement ce qui engagea M. Schneyder, qui l'avait observé, à commencer par cette partie, en allant de droite à gauche, afin d'éviter toute préoccupation. Le mot AVGVSTO se découvrit bien vite à lui; et l'on n'en sera pas étonné quand on saura que les quatre lettres dont il s'agit en font plus de la moitié, et sont celles que nous indiquons, ainsi qu'il suit, par des majuscules: auGVStO (1). Ces lettres en creux ne laissent aucun doute sur celles de métal qui s'y adaptaient, et l'on ne serait pas admis à prétendre qu'aucun autre nom ait pu occuper la place de celui à la composition duquel elles concourent. Mais l'une d'elles, le S, donne lieu à M. Schneyder de faire une remarque qui n'est pas sans importance : c'est que cette lettre ne présente qu'un trou, au lieu de deux qu'elle aurait dû avoir. Ainsi se trouve justifié ce qui a été dit ci-dessus, relativement au second V du mot AVGVSTÆ.

Après le mot AVGVSTO M. Schneyder lut sans difficulté le mot DIVO; quant au reste de la légende, à gauche de ce dernier, la pierre se trouvant écaillée et cassée dans la

(1) M. Schneyder, dans sa dissertation manuscrite, en citant les mêmes lettres dans cet ordre: OSVG, qui est l'ordre renversé selon lequel il avait procédé, annonce que ces lettres sont désignées par une astérique dans son dessin; or, dans celui-ci elles le sont par le signe indiqué de cette manière: VGSO. Nous le remarquons par respect pour l'exactitude, sans qu'il nous paraisse possible d'en tirer aucune conséquence importante.

partie qu'il occupait, notre antiquaire convient n'avoir pu faire un dessin parfait des trous. Il y lut cependant CONS, où la lettre C ne figure que par supposition; car, par suite de la cassure de la pierre, aucun trou n'établit qu'elle ait existé. Considérant ces quatre lettres comme le sigle de la dernière moitié de *Senatûs consulto*, il jugea que, pour compléter le sens, la lettre C avait dû être précédée d'un S avec un point entre deux.

Sans s'arrêter davantage, pour le moment, à cette partie de l'inscription, M. Schneyder porta son examen sur celle qui est à droite du milieu de la frise. Il y remarqua d'abord un écartement plus considérable des trous sur un point, ce qui lui indiqua qu'il y avait eu deux mots. La première lettre à gauche lui parut un O, et il reconnut que les deux mots se terminaient chacun aussi par un O. Ensuite les lettres T, I, M s'offrirent à lui de la manière la plus évidente dans le premier mot, et les lettres M, A, I, M, dans le second. Il ne lui restait plus qu'une lettre de chacun à découvrir. C'était la seconde du premier mot, dont il avait déjà les cinq que voici : O TIMO, et la troisième du second, dont il avait déjà les cinq suivantes : MA IMO. Il ne fallait pas beaucoup d'efforts pour deviner les deux lettres qui se montraient plus rebelles; mais, une fois trouvées, elles devaient s'adapter convenablement aux trous qui s'y rapportaient. M. Schneyder, après s'être livré à un examen tel que l'exige une sévère critique, demeura convaincu que les deux mots placés à la partie droite de la frise ne pouvaient être que OPTIMO, MAXIMO. C'est ainsi qu'il eut la joie de compléter sa découverte.

Nous ne devons pas cependant le dissimuler plus qu'il ne l'a fait lui-même : la frise présente un certain nombre de trous sans emploi, auxquels il est impossible de rapporter aucune lettre. M. Schneyder explique leur existence par la maladresse et la méprise des ouvriers chargés de mettre en

place l'inscription, et observe que celle de Nîmes, restituée par M. Séguier, en offre bien davantage.

Il aurait pu observer encore que l'on voit de ces trous inutiles près des lettres du nom AVGVSTO, surtout près de celles qui, étant tracées en creux sur la pierre, ne laissent dans l'esprit aucune incertitude. Par-là il aurait prévenu l'objection qui tendrait à faire considérer comme supposée l'inutilité qu'il attribue à ces mêmes trous. Ainsi, quelle que soit la cause de ces trous sans emploi, leur existence est un fait constant, duquel on ne peut rien inférer contre la réalité de la découverte de M. Schneyder.

Notre antiquaire, après avoir achevé son travail, voulut le communiquer à M. Séguier lui-même, et consulter ce savant, au jugement duquel il attachait, avec raison, beaucoup d'importance. Il désirait connaître son opinion sur quelques points qui faisaient naître des doutes dans son esprit, savoir : 1° sur les trous superflus dont nous venons de parler ; 2° sur les titres *optimo*, *maximo*, attribués, selon ce qu'il semblait, à Auguste par l'inscription, et qu'il croyait cependant avoir toujours été réservés à Jupiter ; 3° sur le sigle CONS qu'il avait lu au commencement. C'est pourquoi il lui envoya un dessin très-exact, accompagné d'un mémoire.

M. Séguier lui fit la réponse suivante (1) :

« Je vous félicite, Monsieur, de ce que vous êtes parvenu à prendre avec exactitude l'emplacement relatif des trous de l'inscription du temple de Vienne, et que par ce moyen vous avez découvert la véritable destination de cet ancien édifice. Il n'y a pas de doute, à présent, que ce monument n'ait été consacré à Auguste, et à Livie, sa femme. Vous avez très-bien remarqué que les mots OPTIMO, MAXIMO, qui terminent la première ligne de l'inscription, ne pouvaient se rapporter à Auguste ; qu'ils convenaient à Jupiter, à qui les

(1) V. p. 63 du manuscrit de M. Schneyder.

Romains avaient donné les titres de très-bon et de très-grand. En effet, ils lui appartiennent, puisqu'il faut suppléer dans l'espace vide (1), qui est entre les mots AVGVSTO et OPTIMO, ceux-ci : et IOVI, et lire : DIVO AVGVSTO ET IOVI OPTIMO MAXIMO. Quand même on supposerait que les deux mots ET IOVI ne devaient pas remplir tout l'espace, cela ne fait pas qu'on ne doive pas les admettre, parce qu'on a pu les rapprocher de OPTIMO sans qu'il soit nécessaire de remplir tout le vide intermédiaire.

« Il ne doit pas paraître étrange que l'on ait associé le plus grand des dieux du paganisme avec un empereur déifié. On a des exemples d'un semblable usage. Lorsque les habitants de Chalcis élevèrent, sous l'empereur Tite (2), le gymnase de cette ville, et le fameux édifice qui portait le nom de Delphinium, ils mirent à l'inscription du premier : *A Tite et à Hercule*, et au second : *A Tite et à Apollon*, comme nous l'apprend Plutarque dans la vie de Flaminius. Le nom de l'empereur, qui était vivant, précédait ceux d'Her-

(1) On doit se rappeler qu'il y a, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, un espace au milieu de la frise, où les trous que l'on y voit ne peuvent se rapporter à la forme d'aucune lettre. C'est à cause de cette dernière circonstance que M. Séguier le nomme un espace vide.

(2) Il y a ici une erreur échappée à la plume de M. Séguier, qui ne l'eût point laissé subsister s'il eût relu sa lettre. Ce n'est point sous le règne de Titus, ni à cet empereur, que les Chalcidiens firent la dédicace dont il s'agit ici, mais sous la République, et en l'honneur de Titus Quintius Flaminius, celui qui, après avoir vaincu Philippe, roi de Macédoine, fit, pendant les jeux Isthmiques, proclamer la liberté des peuples de la Grèce. Les Chalcidiens lui rendirent l'honneur dont il est question parce que, étant lieutenant du consul Manius Acilius, il les sauva de la colère de celui-ci, qui voulait les punir d'avoir ouvert leur ville à Antiochus. — *Voy. Plutarque dans la vie citée.*

cule et d'Apollon; et ainsi, dans celui de Vienne : *A Auguste et à Jupiter.*

« Vous avez remarqué que, après les quatre premières lettres CONS, il y a la marque d'un trou que vous soupçonnez être celui d'un point; mais cela ne saurait être, puisqu'on ne s'en est pas servi dans tout le reste de l'inscription. Vous avez ensuite observé qu'après ces quatre lettres, et entre la dernière et le D, il y a des traces de quelques autres trous; ce qui me fait soupçonner qu'ils pouvaient bien avoir servi pour un E et un N, lesquels, en les joignant à la lettre S qui précède, formeraient la syllabe SEN, laquelle, en la séparant du mot CON, désignerait une abréviation ou un sigle, comme disent les antiquaires, qu'on expliquerait aisément par SENatus; et alors on pourrait lire facilement : CONsensu SENatûs, conformément à la formule qu'on trouve sur une médaille d'Auguste déifié, que j'ai, où l'on voit la tête d'Auguste avec ces mots : DIVVS AVGVSTVS, et, au revers, le même empereur assis, qui est la représentation de la statue d'or que le Sénat et les chevaliers romains lui dressèrent dans sa jeunesse, avec la légende : CONSENSV SENATVS ET EQVESTRIS ORDINIS. Et de là je conjecture que, lorsque Auguste eut été déifié, et que Livie fut placée par le Sénat au rang des Dieux, on énonça sur le temple de Vienne que cela avait été fait du consentement du Sénat. Pour mieux confirmer cette conjecture, je vous prie d'examiner attentivement si après la syllabe CON il y a un peu de vide pour désigner que le S sert pour le sigle qui suivait, et si, après ce S, l'espace qui est à présent fruste et écaillé pouvait recevoir les lettres EN, pour y lire SEN.

« A l'égard des trous superflus que vous avez remarqués dans cette inscription, je ne m'en mettrais pas beaucoup en peine. L'impéritie et la maladresse des ouvriers qui, dans les provinces, posaient aux édifices les lettres de métal, leur

a fait commettre plusieurs fautes grossières que le laps du temps nous a découvertes, et auxquels il suffisait que la suite des lettres fût bien apparente et suivie. Tous les faux trous étaient comptés pour rien, et on n'en faisait aucun cas. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de ce qui a pu les occasionner; je me borne à remarquer qu'après l'O du mot DIVO, que suit la lettre A, on voit clairement que l'ouvrier avait fait trois trous trop près de cet O pour y placer son A; qu'il fut obligé d'en refaire trois autres un peu plus loin, et alors un des premiers se trouva sur l'orbe de l'O, qui semble en avoir trois, tandis qu'il n'en a que deux dans toutes les autres lettres semblables. J'ai marqué par des points cette bévue. Celle de la lettre T du mot AVGVSTO est encore plus lourde. Il semble, à n'en pouvoir douter, que l'ignorant ouvrier a formé les trous pour un T renversé, et que la personne qui l'en fit apercevoir lui marqua par deux petites traces, que j'ai aperçues dans votre dessin, sur la traverse du T, l'endroit où ils devaient être. Je ne vous parle pas des autres méprises: vous les connaissez; elles ne viennent que du peu d'attention des ouvriers qui avaient trop rapproché les lettres, qui devaient être un peu plus éloignées les unes des autres (1).

« Je ne fais aucun cas des petits trous qui sont hors de l'alignement des lettres, et je les regarde comme des défauts de la pierre, ou comme des dégradations postérieures.

« J'oubliais de vous parler de l'S du mot AVGVSTO, qui vous fait quelque peine. Si l'on considère exactement

(1) Nous avons déjà dit que, lorsque M. Schneyder voulut procéder au relevé des trous, il trouva beaucoup de ceux-ci bouchés avec un mastic qui lui parut antique. Il est fâcheux que, avant de les dégarnir, il n'ait pas eu la pensée de les marquer d'un signe pour les reconnaître. Cette précaution eût peut-être servi à constater qu'il n'y avait de bouchés que ceux qui, étant mal placés, se trouvaient inutiles.

tout ce qui paraît, on voit d'abord que l'S qui suit le V ne put s'y placer parce qu'elle aurait été trop près de ce V, et qu'elle aurait enjambé. Cet ouvrier ignorant se brouille avec le T qui suit, il renverse celui-ci, et n'attache l'S que par un seul tenon, s'embarrassant fort peu que l'autre manquât, parce que ce défaut ne pouvait être aperçu.

« L'amour que vous avez pour les beaux restes de l'antiquité qu'on a découverts, par votre moyen, à Vienne, ne vous a pas permis de différer davantage à rechercher les expédients les plus courts pour en venir à bout. Je loue infiniment la résolution que vous avez prise de faire dresser un échafaud pour vous mettre à portée de voir de près ce qui restait des traces de l'inscription de ce beau monument. Je suis bien aise que vous ayez mis à exécution la méthode dont je m'étais servi pour celle de notre temple des Césars Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste. Elle a un avantage sur toute autre qu'on peut imaginer : c'est qu'elle fournit une grande facilité pour prendre avec exactitude et promptitude l'emplacement de tous les trous qui restent aux anciens édifices, où l'on s'était servi de lettres de bronze. J'en ai découvert depuis peu un autre à Arles, et, par ce que j'en connais déjà, j'ai vu que le nom de Constantin, qui y était né, est sur ce qui reste de la frise de cet édifice.

« Je vous offre la continuation de mes services, si je puis vous être utile à quelque autre chose. Je serai charmé de vous communiquer tout ce que mes petites connaissances de l'antiquité peuvent me suggérer. Vous avez bien de la bonté de vouloir déférer à mes lumières. Je ne doute pas que l'Académie de Lyon, à laquelle vous appartenez, n'applaudisse à toutes vos recherches, et ne rende justice à vos connaissances.

« Je ne me suis point arrêté à parler de Livie, qui, dans cette inscription, porte le titre de DIVA AVGVSTA. Il y a long-temps que M. Schmidt me communiqua la position des

trous qui ont fait connaître le relevé de ces deux mots, et je lui marquai alors que cela seul indiquait que c'était un temple dédié à Livie (1), qui, sur plusieurs de ses médailles, porte le titre de *Diva Augusta*, et qui y est représentée avec la tête voilée pour marque de la divinité.

« L'histoire nous a aussi transmis tout ce qu'Auguste fit pour elle, tous les honneurs que Tibère lui décerna, et ce qu'il fit ensuite pour abolir le décret de sa consécration, que Claude, son petit-fils, rétablit. Tous ces faits historiques méritent d'être examinés pour mieux fixer l'époque du temps auquel le monument de Vienne fut élevé. Mais enfin, grâce à vos recherches, les fausses idées qu'on s'était faites sont entièrement détruites, et ce n'est à présent que le temple d'Auguste et de Livie. »

Après avoir reçu cette lettre, M. Schneyder, déférant à l'invitation de M. Séguier, examina de nouveau l'endroit où il avait d'abord cru reconnaître le sigle de *Senatûs consulto*, placé au commencement de l'inscription. Il essaya de faire cadrer ceux-ci : CON SEN, proposés par le savant de Nîmes. Ne les trouvant point en contradiction avec la disposition des trous, il les adopta. Mais il avoue dans sa dissertation que la dégradation de la pierre ne laisse point à cette partie de sa découverte la même clarté et la même évidence qui frappent dans tout le reste.

Quant aux mots ET IOVI, que M. Séguier suppose avoir existé entre AVGVSTO et OPTIMO, M. Schneyder observe qu'ils n'ont pu être placés de la même manière que les autres, s'ils y ont existé. Les grands trous que l'on voit en

(1) Ce que dit ici M. Séguier montre la vérité de la remarque que nous avons faite plus haut, savoir : que les mots DIVÆ AVGVSTÆ se lisent facilement d'en bas du monument, car M. Schmidt, pour faire le releve des trous qui se rapportent à ces mots, n'avait point fait dresser d'échafaud.

cet endroit, et qui sont accompagnés de quelques autres sur les parties correspondantes de la corniche et de l'architrave, au-dessus et au-dessous, n'ont, comme nous l'avons déjà remarqué, nul rapport avec la forme d'aucune lettre, et paraissent avoir servi à attacher un ornement considérable en bronze, peut-être un aigle, les ailes à-demi déployées. Il pensait néanmoins que les mots ET IOVI avaient pu être placés de quelque façon dans cet ornement, quel qu'il fût.

D'après les détails dans lesquels nous sommes entré relativement à l'opération de M. Schneyder, et aux données qui lui ont servi à résoudre le problême qu'il s'était proposé, et d'après la savante lettre de M. Séguier, juge compétent, s'il en fut jamais, sur cette matière, on ne conservera plus, nous le croyons, le moindre doute à l'égard de l'inscription de notre monument. S'il pouvait encore rester quelque incertitude, elle porterait seulement sur les points les moins intéressants, sur la question de savoir, par exemple, si et comment les mots ET IOVI ont été placés entre AVGVSTO et OPTIMO; si l'inscription commençait par les sigles de SENATVS CONSVLTO, ou par ceux de CONSENSV SENATVS, qui, au fond, expriment la même chose, c'est-à-dire une décision du Sénat. Tout ce qu'il importait principalement de connaître, ce qui caractérise le monument, porte les marques de la certitude, et est incontestable. Ainsi, point de doute, selon nous, sur les mots DIVÆ AVGVSTÆ, qui sont si faciles à lire; encore moins sur les mots DIVO AVGVSTO, puisque quatre lettres, sur sept qui composent le dernier, ont laissé leurs traces creusées dans la pierre, et que, en conservant l'ordre de ces lettres, aucun autre mot latin ne pourrait être mis à sa place.

On peut juger maintenant du peu de fondement des critiques qui ont été faites de la découverte de M. Schneyder. Voici ce qu'en dit M. Millin (1):

(1) Millin. *Voyage au midi de la France*, t. II.

« Cette explication ne me paraît qu'une conjecture abso-
« lument destituée de fondement. D'abord la distance des
« clous est une indication trop incertaine pour donner autre
« chose que des probabilités. Les mêmes lettres ne sont
« pas toujours attachées aux mêmes points, ainsi que j'ai
« eu occasion de m'en convaincre dans plusieurs inscriptions
« de Nîmes, qui, comme nous le verrons, mettent la chose
« hors de doute. Depuis la découverte de M. Séguier, plu-
« sieurs personnes ont voulu lire l'inscription du temple de
« Vienne ; mais, ainsi que j'ai pu m'en assurer par la cor-
« respondance de M. Séguier, que l'on conserve dans la
« bibliothèque de Nîmes, les trous de cette inscription sont,
« dans les copies qu'il a reçues, placés de plusieurs manière-
« res différentes. Il y a un très-grand nombre de ces trous
« dont on ne tient aucun compte. »

Il est aisé de voir que M. Millin n'avait aucune connaissance des données sur lesquelles repose la restitution de notre inscription, et que le jugement qu'il en porte n'est que le résultat d'une observation superficielle, incomplète, et faite en courant. M. Millin, à son passage à Vienne, ne vit point M. Schneyder, qui, étant absent, ne put lui donner aucune explication. Il ne se mit point, d'ailleurs, en mesure d'avoir un relevé exact des trous dont il s'agit, soit au moyen d'un échafaud, soit au moyen d'une simple échelle ; il n'aperçut aucune des lettres tracées en creux dans la pierre. Ce qu'il dit des copies des mêmes trous, envoyées à M. Séguier, et qu'il a trouvées dans la correspondance de ce savant, prouve seulement que ceux qui s'étaient occupés de notre inscription avant M. Schneyder n'avaient pas su, comme lui, en faire un dessin fidèle. On voit, d'ailleurs, qu'il ignorait complétement la lettre de M. Séguier à l'antiquaire Viennois. Peut-être, en la lisant, eût-il changé de sentiment. Quant à son opinion sur l'incertitude du résultat que peut donner, en général, l'observation des trous laissés

par les inscriptions en lettres de bronze, elle indique, selon nous, qu'il ne s'était jamais livré à une étude sérieuse et approfondie de cette partie de l'archéologie.

C'est donc avec raison que, dans un de ses ouvrages (1), M. Artaud, ancien directeur du musée de Lyon, regrette que M. Millin ait formé des doutes sur notre inscription. L'opinion de ce savant antiquaire est d'un grand poids dans cette matière, car il a souvent observé nos monuments; et il n'hésite pas à déclarer que chacun, avec un peu d'attention, peut facilement lire l'inscription dont il s'agit.

Il résulte de tout ce qui précède que l'inscription de notre monument présentait bien véritablement les mots DIVO AVGVSTO . . . . . OPTIMO MAXIMO, ET DIVÆ AVGVSTÆ, *au dieu Auguste . . . . . très-bon, très-grand, et à la déesse Augusta.* Il ne nous paraît pas moins certain qu'on y lisait aussi, à une certaine époque, les mots ET IOVI, *et à Jupiter*, selon l'opinion émise par M. Séguier. Nous pensons en effet, comme ce savant, que les qualifications de très-bon et de très-grand ne peuvent se rapporter à Auguste, et font supposer le nom de Jupiter dans l'espace vide qui existe entre les mots AVGVSTO et OPTIMO. Le même savant n'est entré dans aucun développement à ce sujet dans sa lettre à M. Schneyder. Sans prétendre suppléer à son silence, nous ferons ici quelques remarques pour prévenir les objections oiseuses. On sait que ces sortes de questions se décident par l'observation des usages suivis par les anciens dans leurs monuments. Nous ne nous écarterons point de cette règle.

Il serait, sans doute, contre la vérité de prétendre que les titres de très-bon et très-grand n'aient jamais été donnés qu'à Jupiter, car nous les voyons, dans plusieurs inscrip-

(1) Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon. *Notes, p.* 13 (a).

tions romaines, appliqués à des empereurs. Pline-le-jeune affirme, dans son panégyrique de Trajan (1), que ce prince fut le premier qui reçut le titre de très-bon. Mais on doit entendre qu'il fut le premier à qui le peuple et le Sénat le décernèrent solennellement, en témoignage de reconnaissance; car le même Pline, en rapportant dans une de ses lettres (2) un ancien décret du Sénat en faveur de Pallas, affranchi de l'empereur Claude, nous y montre la qualité de très-bon expressément attribuée à ce dernier avec celle de père commun. Une des extravagances de Caligula était de se gratifier lui-même d'un grand nombre de titres, tels que ceux-ci : *le pieux*, *l'enfant des camps*, *le père des armées ;* il se donnait aussi ceux de *César très-bon et très-grand*. On n'a pas lieu d'en être surpris, car l'on sait que cet empereur en démence aimait à se faire rendre les honneurs divins, tantôt comme à Jupiter, à Neptune, ou à Hercule, tantôt comme à Junon, à Diane, ou même à Vénus, prenant tour-à-tour, dans ces espèces de mascarades, où le rire pouvait être mortel, les vêtements et les attributs propres à chacune de ces divinités. L'histoire nous apprend aussi qu'il s'était fait bâtir un temple où était sa statue, et que l'on n'y sacrifiait que des oiseaux rares (3). On sait encore que le surnom de très-bon avait été donné, long-temps auparavant, à Scipion Nasica (4).

Mais il est certain que dans les recueils d'inscriptions on n'en découvre aucune où les titres de très-bon et de très-grand soient joints au nom d'Auguste. Le nom de l'empereur Trajan est, en effet, le premier que l'on y rencontre accompagné de ces deux qualifications réunies (5). On les y voit

(1) Paneg., c. 88.
(2) Lib. VIII, ep. 6.
(3) Suet. Tranquil., C. Cœs. Calig. vita, 22; Dio. Cass., l. 59.
(4) L. II, D., de orig. jur., § 37.
(5) Grut., CCXLVII, 2.

ensuite, encore ensemble, avec les noms des empereurs Adrien (1), Antonin-le-pieux (2) et Dioclétien (3).

Le titre de très-bon, seul, ou accompagné d'un autre que celui de très-grand, y est donné à Trajan, à Marc-Aurèle, à Ælius, à Septime Sévère, à Gordien III. Celui de très-grand, seul aussi, ou accompagné d'un autre que celui de très-bon, se trouve avec les noms de Claude-le-gothique, de Constantin, de Valentinien, de Valens et de Gratien.

Ainsi, de ce que les titres de très-bon et très-grand n'ont jamais été donnés à Auguste, et de ce qu'ils ne se montrent ainsi accolés ensemble, dans les inscriptions romaines, qu'avec les noms de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-pieux, et de Dioclétien, découle la juste conséquence que, dans l'inscription de notre monument, les mêmes qualifications : OPTIMO MAXIMO, se rapportent non à Auguste, mais à Jupiter, à qui il était d'usage, chez les anciens, de les donner, ainsi que le témoignent une foule de monuments. Cette induction si rationnelle devient une vérité encore plus frappante quand on réfléchit que la place destinée au nom de Jupiter est restée vide entre les mots AVGVSTO et OPTIMO. On doit remarquer aussi que, toutes les fois que les Romains ont orné les noms des empereurs des titres de très-bon et de très-grand, ils y ont ajouté celui de prince, en cette manière : TRAIANO OPTIMO MAXIMOQVE PRINCIPI, *à Trajan, très-bon et très-grand prince;* montrant clairement par-là qu'ils ne les inscrivaient pas comme des attributs divins, mais comme les titres glorieux d'un homme. Nous expliquerons plus bas pourquoi, selon nous, la place où devait être le nom de Jupiter ne présente pas de trous qui aient pu servir à attacher des lettres.

Dans tous les cas, l'exposé qui précède nous paraît avoir

(1) Gruter., CCXLIX, 2 et 5; Reines., XIII, 3; Murat, 233.
(2) Gruter., CCLVI, 10; Reines., CXXVIII, 6.
(3) Gruter., CCLXXIX, 4.

suffisamment prouvé que la découverte de M. Schneyder n'était point illusoire, mais qu'elle repose sur des données certaines. Ainsi le monument dont il s'agit ici était consacré non-seulement à Auguste et à Livie, mais encore à Jupiter.

DESTINATION ANCIENNE DE L'EDIFICE.

A la dédicace seule, telle qu'elle a été retrouvée, on reconnaîtrait un temple dans ce monument. On objecterait vainement que, chez les anciens, les cirques, les théâtres, les gymnases, et même les remparts des villes, furent aussi consacrés à des dieux. La forme et l'ordonnance viennent compléter la preuve qui se tire de l'inscription. En effet, cette cella entourée d'un riche péristyle de colonnes corinthiennes, ce noble frontispice couronné d'un fronton, et s'élevant au-dessus d'une rampe de douze marches, placée au-devant du stylobate, sur lequel reposait tout l'édifice, présentent bien les caractères d'un temple. On ne peut même en concevoir le moindre doute quand on connaît un peu l'antiquité, et quand on a lu la description des édifices sacrés, donnée par Vitruve.

On le sait, cet architecte, qui vécut sous Auguste, établit deux classes de temples, fondées, l'une sur le nombre et la disposition des colonnes par rapport à la cella, l'autre sur l'espacement de ces supports (1). Il n'est pas difficile de reconnaître avec évidence que celui de Vienne, à quelques modifications près, qui ne touchent point à l'essence de la classification, appartient à l'un des genres de chacune de ces deux classes, savoir : dans la première, au *périptère* ou temple, dont la cella est entourée de colonnes, et en pré-

(1) Vitruv., de architecturâ, III, 1 et 2.

sente six en avant et en arrière; et, dans la seconde, au *picnostile*, dont les entre-colonnements sont d'un diamètre et demi de la colonne, car telle est la mesure moyenne de l'espacement des colonnes du même monument. La seule différence qu'il présente, quant au premier genre, c'est que l'on y observe seulement six colonnes accompagnées de deux pilastres sur les ailes, au lieu de onze colonnes indiquées par Vitruve, et que l'on n'y voit point de *posticum*, ou porche postérieur. Mais le savant architecte romain a dû se borner, dans son classement, à déterminer les genres, et négliger les variétés qui peuvent être très-nombreuses.

C'est d'après les caractères énoncés ci-dessus que tous les savants qui ont vu notre monument l'ont jugé un ancien temple. Nous nous bornerons à citer Spon, Monfaucon, Maffei, Millin.

Cependant, selon une tradition déjà ancienne dans notre ville (1), ce fut autrefois un prétoire, c'est-à-dire que les magistrats chargés de la justice, sous les Romains, y tenaient leurs audiences; le peuple est même dans une singulière erreur : il croit que Ponce Pilate, le même qui livra le Christ aux Juifs, y siégea comme juge. Nous sommes loin de mépriser les traditions, et surtout celle dont il s'agit ici, quoique rien ne prouve qu'elle remonte jusqu'aux Romains, ou, du moins, jusqu'à une époque très-rapprochée de leur domination dans les Gaules. Mais nous n'avons pas jugé pouvoir l'adopter ou la rejeter sans examen.

Le nom français prétoire répond au nom latin *prætorium*, auquel il doit son origine. Celui-ci dérive du nom de *prætor*, que les anciens Romains donnaient à tout magistrat, ou

(1) Joh. à Bosco Viennæ antiquitates, p. 9. — Lelièvre : Histoire de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne, p. 46. — Chorier : Rech. sur les antiq. de Vienne, l. I, ch. 18. — Charvet : Hist. de la sainte église de Vienne, p. 281.

commandant d'armée, et se prend dans plusieurs acceptions différentes. Il indiquait en effet : 1° la tente sous laquelle le général reposait au milieu de son camp (1) ; 2° la maison ou le palais qu'habitaient, dans les villes, les magistrats chargés du gouvernement de la province, et qui y rendaient la justice (2) ; 3° une maison de campagne destinée à l'agrément, et embellie avec plus ou moins d'art et de luxe (3) ; 4° un édifice destiné aux assemblées des magistrats et du peuple d'une ville pour y délibérer sur l'administration publique ; c'est ce que l'on peut induire d'une inscription rapportée par Gruter (4) ; 5° enfin, selon la définition d'Isidore de Séville, écrivain du 7e siècle, le lieu où le préteur, ou tout autre magistrat, siégeait pour rendre la justice (5).

De ces cinq genres de prétoires il n'y a évidemment que les deux derniers dans lesquels on puisse ranger le monument de Vienne. C'est ce qui n'a pas besoin d'être démontré. Mais nous devons faire une remarque : le nom de *prætorium* ne se trouve employé avec l'acception d'auditoire de justice, de salle d'audience, par aucun des auteurs de la haute latinité, ni dans le code Théodosien, ni dans celui de Justinien, ni dans les Pandectes ; on n'y trouve conséquemment la description d'aucun édifice ayant le nom de prétoire dans le dernier sens. Ainsi, d'après cette observation, si notre monument a jamais porté autrefois ce nom, il l'a reçu bien long-temps après sa fondation, et seulement lorsque le polythéisme eut été vaincu.

Il ne serait pas impossible qu'il eût servi, dès son origine,

(1) Ascon. Pœdianus ad Cic. Verr., l. 2, arg. accus.

(2) Rosin., Antiq. Rom., l. VII, c. 33, et l. X, c. 12.

(3) Sueton. Tranquil., de Augusto, c. 72, et de Caligulâ, c. 37, — l. 198, ff, de verb. signif., etc..

(4) Gruter., CLXVIII, 4.

(5) Isidor. Hispal., origin., XV, 2.

aux réunions des magistrats municipaux, des décurions de Vienne. Le Sénat, à Rome, s'assemblait, comme on le sait, dans divers temples. Pour donner à ses décrets l'autorité nécessaire, il devait même les former dans une *curie*, ou salle d'assemblée, consacrée comme temple (1). Ainsi que beaucoup d'autres usages, celui-ci passa, très-probablement, de Rome dans les colonies, véritables images de Rome, et dans chacune d'elles un temple reçut le corps des décurions toutes les fois que celui-ci dut prendre une décision revêtue d'une force exécutoire.

Quant à l'administration de la justice, personne n'ignore qu'à Rome les magistrats qui en étaient chargés siégeaient ordinairement en plein air, sur le forum. Ils avaient cependant la faculté d'établir leur tribunal dans un autre lieu, selon les convenances dont ils étaient eux-mêmes les juges. Une certaine année, d'après le récit de Tite-Live, les préteurs transportèrent le leur dans un quartier nommé la Piscine publique (2). Selon Quintillien, Porcius Latro, célèbre professeur de rhétorique, voulut, un jour, plaider une cause; mais il craignit que son éloquence, accoutumée à recueillir les applaudissements dans une salle fermée et couverte, ne perdît tout son éclat au milieu du forum, à la vue du ciel, nouveau pour elle; c'est pourquoi il pria les juges de faire transporter leurs siéges dans la basilique (3).

Il y avait à Rome un grand nombre d'édifices de ce dernier genre. C'étaient de vastes et magnifiques salles, dont nos églises, qui en sont une imitation, peuvent faire concevoir l'idée. Deux rangs de colonnes, riches supports du plafond, les divisaient longitudinalement en trois nefs. Celle du milieu, plus large et plus élevée que les deux autres, laissait aper-

(1) A. Gellii noct. attic., XIV, 7.

(2) Tit. Liv., XXIII, 32.

(3) Quintil., Justi. orat., X, 5.

cevoir les galeries qui s'étendaient au-dessus de celles-ci. Au côté opposé à l'entrée principale était un enfoncement demi-circulaire, ou en forme de niche, comme les chœurs de nos églises. Ces salles, toujours situées près des *fora*, ou places entourées de portiques, offraient leur abri à ceux qui avaient à traiter d'affaires, et que le mauvais temps chassait des places dont nous venons de parler. On y voyait, comme dans nos Bourses, une foule d'hommes dont le commerce était l'occupation; des gens qui cherchaient à conclure quelque marché, ou quelque négociation d'argent, des prêteurs et des emprunteurs. Il y avait même des comptoirs et des boutiques.

Les juges y tenaient leurs audiences, les jours d'hiver et de mauvais temps, et toutes les fois qu'ils le trouvaient convenable.

Ils plaçaient leur tribunal dans la partie demi-circulaire dont il a été question plus haut. Les avocats et les plaideurs se tenaient devant. On peut juger de la vaste étendue des basiliques par le récit de Pline-le-jeune dans une de ses lettres (1), à l'occasion d'une cause dans laquelle il plaida. Il nous donne l'idée de ce qui arrivait toutes les fois qu'une question importante, le rang des plaideurs et le talent des avocats excitaient un haut degré d'intérêt. Il s'agissait alors de la cause d'une femme d'illustre naissance, épouse d'un homme qui avait été honoré de la préture. Son père, à l'âge de quatre-vingts ans, épris d'une folle passion, s'était remarié, et, onze jours après, l'avait déshéritée. Mais, quand il mourut, sa fille revendiqua sa succession. De là le procès. L'affaire fut portée devant les quatre sections du tribunal des centumvirs. Le jour qu'elle se plaida, cent quatre-vingts juges siégeaient dans la basilique. Une légion d'avocats occupait un grand nombre de bancs. La vaste enceinte qu'ils formaient avec les juges était entourée d'une assistance à

(1) Lib. VI, epist. 33.

rangs serrés et épais. Même les galeries supérieures avaient été envahies, et étaient remplies d'une foule d'hommes, d'un côté, et de femmes, de l'autre, tous avides d'entendre, chose qui n'était pas facile, et de voir, ce qui, de l'élévation où ils se trouvaient, était plus aisé.

Rome n'offrait pas seule des basiliques; il y en avait aussi dans les colonies.

D'après ce que nous venons de dire du grand nombre d'auditeurs qui assistaient quelquefois aux jugements, une salle très-petite, comme la cella de notre temple d'Auguste et de Livie, et en général comme l'intérieur des temples antiques, devait être souvent peu propre à servir aux audiences des juges. Cependant, chez les anciens, la justice se rendait certainement aussi, du moins en certains cas, dans les temples. A Athènes, des juges siégeaient dans le temple de Thésée (1). Lorsque, pendant la seconde guerre Punique, Capoue se fut donnée à Annibal, le général Carthaginois demanda au Sénat de cette cité qu'on lui livrât Decius Magius, un de ses citoyens, qui s'était le plus vivement opposé à l'alliance contractée. Selon le récit de Tite-Live, quand on eut cédé à cette exigence, *le magistrat sortit de la curie, alla s'asseoir dans le temple, y fit amener Magius, et ordonna à ce citoyen de se défendre* (2). L'empereur Auguste tenait à honneur d'exercer les fonctions judiciaires, unies à son titre d'*imperator*. Il s'en acquittait ordinairement dans le lieu accoutumé, ou dans une chambre de son palais quand il était malade. A Tibur il se plaçait souvent sous les portiques d'Hercule pour y terminer les différends de ceux qui avaient recours à sa justice (3). L'em-

(1) Meurs. Athen. Attic., I, 6.

(2) Tit. Liv., XXIII, 10.

(3) Sueton. Tranq., de Octav., 33 et 72.

pereur Claude jugeait presque tous les jours, le plus souvent sur le forum et devant le temple d'Hercule (1).

L'usage de rendre la justice dans les temples, dont nous venons de citer quelques exemples, se voit fidèlement représenté dans un passage bien connu de l'Énéide, où Virgile, le meilleur peintre des mœurs et coutumes de l'antiquité, nous montre la reine de Carthage, entourée de ses gardes, venant s'asseoir sous le portique ou pronaos du temple de Junon, près de la porte de la cella, dans laquelle on apercevait la statue de la déesse; et là, du haut de son trône, écoutant les plaintes de ses sujets, jugeant leurs contestations, et même leur donnant des lois.

Tùm foribus Divæ mediâ testudine templi
Septa armis solioque altè subnixa resedit.
Jura dabat, legesque viris operumque laborem
Partibus æquabat justis, aut sorte trahebat.

Œneid., l. I, v. 509 et seq.

« Auprès de la Déesse, au milieu de son temple,
« Où, sous un riche dais, son peuple la contemple,
« Elle s'assied, et là son équitable voix
« Dicte ses jugements et proclame ses lois,
« Dispose également les travaux de Carthage,
« Ou par les lois du sort en règle le partage;
« Voit, juge, ordonne tout, et, d'une noble ardeur,
« Hâte de ses états la future grandeur. »

Traduction de Delille.

On ne saurait mieux indiquer que Virgile, dans les vers latins qui précèdent, la triple destination des temples anciens, savoir : le culte, la justice, et l'administration publique. Les vers suivants de Martial nous semblent se rapporter à la même coutume de rendre la justice dans les temples, et pouvoir servir à la confirmer.

(1) Dio. Cas., lib. LX. — Seneca, Apocoloc..

Pompeium quæras (et nosti forsitan) Auctum,
Ultoris primâ Martis in æde sedet,
Jure madens, varioque togæ limatus in usu.
Mart., VII, 51.

« Vas trouver Pompeïus Auctus, et, si tu ne le connais « pas, sache qu'il siége à l'entrée du temple de Mars Ven- « geur, qu'il est profond dans l'étude du droit, et consommé « dans toutes les fonctions de la toge (1). »

Le temple dont il est question dans ces derniers vers fut bâti par Auguste pour accomplir le vœu formé par lui avant la bataille de Philippes, dans laquelle il vengea la mort de César, son oncle et son père adoptif. Il s'élevait, comme le monument de Vienne, sur l'un des côtés d'un forum. Ce forum était celui que le même Auguste fit construire, et ajouta aux deux qui existaient déjà à Rome, et qui, par suite de la grande augmentation des procès, ne pouvaient plus suffire aux besoins, selon que nous l'apprend Suétone (2).

M. Vietti (3) cite, d'après Vitruve, un temple dédié aussi à Auguste, et construit pour servir de tribunal. Comme à lui cet exemple nous paraît propre à établir la possibilité d'une semblable destination donnée à notre monument; mais nous croyons devoir faire remarquer la grande différence qui existe entre les deux édifices.

Le temple d'Auguste et de Livie, de Vienne, formait un

(1) L'un des derniers traducteurs de Martial, le savant professeur Dubois, rend le vers latin : *Ultoris primâ Martis in æde sedet*, par : « Il demeure à l'entrée du temple de Mars Vengeur. » Quant à nous, nous avons pensé que le temple de Mars Vengeur se trouvant situé sur un forum, Pompeïus Auctus ne pouvait avoir sa maison, ou sa demeure, à l'entrée de ce temple. Les savants décideront si nous ne nous sommes point trompé.

(2) August., 29.

(3) Monuments romains et gothiques de Vienne, par E. Rey, p. 45.

édifice isolé, indépendant, et d'une assez grande étendue. Celui dont parle l'architecte romain n'était qu'une partie accessoire d'un édifice plus considérable. Vitruve avait bâti lui-même une basilique à Préneste; il y établit l'abside, ou la niche demi-circulaire, destinée à recevoir les siéges des juges, non à l'une des extrémités de la grande nef, ainsi qu'on le pratiquait ordinairement, mais sur le milieu de l'un des grands côtés. Il décora l'ouverture de cette niche comme le frontispice d'un temple, et le tout fut consacré à Auguste. Le tribunal, c'est-à-dire les siéges des magistrats, occupait l'intérieur, qui n'avait que 15 pieds romains de flèche. Ainsi ce temple se trouvait placé dans la basilique de Préneste comme une chapelle des bas-côtés dans nos églises. Vitruve l'avait ainsi disposé pour qu'il fît face à la porte de la basilique, ouverte sur le côté opposé, et pour qu'il répondît au milieu du forum, et regardât le temple de Jupiter qui s'élevait au-delà sur la même place (1).

De tout ce qui précède il suit bien certainement que la tradition viennoise ne se trouve point en contradiction avec les usages des anciens, en ce qu'elle fait du temple d'Auguste et de Livie, de Vienne, un prétoire, soit qu'on le considère comme ayant offert une salle d'assemblées aux magistrats municipaux, soit que l'on y voie une salle d'audience ayant servi à l'exercice de la justice.

D'après cela, et en considérant son ancienneté, cette tradition présente beaucoup de vraisemblance. Nous sommes loin de le nier, et l'on peut l'admettre, il nous semble, sans courir le risque de tomber dans l'absurdité. Il n'en est pas de même de l'opinion populaire relative à Pilate, dont nous avons parlé plus haut. Nous ne nous y arrêterons pas pour le moment, mais nous y reviendrons par la suite.

Nous ajouterons quelques observations. On supposerait

(1) Voy. Vitruv., de architect., V, 1.

à tort que les deux destinations particulières du monument, sur lesquelles s'est étendue la discussion précédente, eussent ôté à celui-ci son caractère sacré de temple. Aucune raison plausible ne porte à croire qu'il ne l'eût pas conservé comme tous les temples cités plus haut. Pendant tout le règne du polythéisme il fut donc un édifice religieux, un objet de vénération, et servit au culte des divinités auxquelles il était dédié.

Selon l'usage, on voyait sans doute au fond de la cella leurs statues de marbre, et de proportions colossales, posées sur de grands piédestaux, savoir : celle d'Auguste et de Livie, et, entre deux, celle de Jupiter. Un voile s'étendait au-devant, les dérobait aux regards, les jours d'audience ou d'assemblée, et se relevait pour les découvrir quand on célébrait les cérémonies sacrées. Il existait probablement aussi trois autels en-dehors, sur le forum, un peu en avant de la rampe par laquelle on montait au temple. Dans les jours solennels, fixés par le corps des Pontifes, et marqués dans le calendrier, on y faisait des sacrifices en l'honneur des trois divinités.

On a certainement remarqué une particularité : contrairement à l'usage indiqué par Vitruve (1), et adopté par les chrétiens, savoir : de tourner le frontispice des temples vers l'occident, celui de notre temple d'Auguste et de Livie regarde l'orient. Quelqu'un trouvera peut-être dans cette circonstance la matière d'une objection ; mais nous la préviendrons par quelques courtes observations. — L'on n'a jamais fait de cet usage une règle invariable ; plusieurs raisons pouvaient y faire déroger, et les païens, aussi bien que les chrétiens, s'en sont en effet souvent écartés. L'usage primitif a même été tout-à-fait le contraire (2).

(1) De archit., IV, 5.

(2) Voyez dom Calmet : *Disc. sur les temples des anciens.* — Lebrun : *Explic. de la messe*, t. 2, pp. 195 et suiv..

ÉPOQUE ET MOTIFS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE.

Nous ne devons pas seulement à l'inscription découverte au frontispice du temple dont il s'agit ici la connaissance des divinités auxquelles il fut consacré, nous y trouvons encore des données pour déterminer l'époque et les motifs de son édification. L'explication suivante a besoin, pour ne rien laisser à désirer, de développements assez étendus; avant d'y entrer, nous reproduisons ici l'inscription, de peur qu'on ne l'ait oubliée :

CON. SEN. DIVO AVGVSTO :::::: OPTIMO MAXIMO
ET DIVÆ AVGVSTÆ.

« *Du consentement du Sénat : au dieu Auguste :::::: très-*
« *bon, très-grand, et à la déesse Augusta.* »

On se rappelle que le nom de Jupiter, IOVI, dont les lettres n'ont pas laissé de vestiges sur la pierre, a dû, par les raisons précédemment déduites, exister anciennement entre le nom propre AVGVSTO et l'adjectif OPTIMO.

Le titre d'Auguste, décerné à Octave par le Sénat, le 17 janvier de l'an 5 avant J.-C., devint, comme personne ne l'ignore, le nom propre de cet empereur. On sait aussi que tous ses successeurs l'ajoutèrent à leur nom comme le signe de tous les pouvoirs réunis qui constituaient la puissance impériale. Ainsi, dans l'inscription précédente, ce titre ne se trouvant uni à aucun autre nom, il y désigne indubitablement Octave, fils adoptif et héritier de J. César. Quant à celui d'Augusta, beaucoup de princesses, épouses, sœurs ou

mères d'empereurs l'ont porté; mais comme il est placé, dans la même inscription, après le nom d'Auguste, on ne peut supposer qu'il désigne une autre que Livie, épouse de cet empereur. Il a, au reste, certainement été donné à cette princesse (1).

L'usage de décerner à un homme le titre et les honneurs de la divinité, si étrange aujourd'hui à nos yeux, car la raison, la morale et la religion de tous les peuples civilisés modernes le réprouvent également, paraissait naturel et sans absurdité aux anciens. Pleins de respect pour les inventions primitives des poètes, n'ayant reçu de la philosophie que des notions imparfaites sur la nature divine et sur l'âme humaine, ignorant le frein du dogme fondamental de l'unité, répandu par le christianisme, leur vive imagination leur montrait des dieux dans tout ce qu'ils jugeaient utile ou nuisible, dans tout ce qu'ils avaient lieu de craindre ou d'aimer, dans tout ce qui constitue les causes cachées des phénomènes de la nature. Le culte particulier que chacun d'eux rendait aux morts auxquels l'avaient attaché les liens du sang ou de l'amitié, devait les conduire à un culte public en l'honneur des hommes à l'existence et aux actions desquels se trouvaient liés les intérêts et les affections de tous les membres de la famille universelle, tels que les héros, les rois et les empereurs. Selon leur croyance, l'âme humaine, une fois libre et dégagée des entraves du corps, devenait dieu. D'un autre côté, chaque homme avait un génie, ou plutôt deux génies: l'un bon, qui le poussait au bien; l'autre mauvais, qui l'excitait au mal; et l'un et l'autre, dans la confusion des idées alors reçues, ne faisaient qu'un avec l'âme. Il n'y avait pas loin de ces conceptions à la pensée d'élever un homme au rang des grandes divinités qui étaient censées régir l'univers, de le faire asseoir, après sa mort, dans le

(1) Tacit. Ann., l. 8, IV, 17. — Dio. Cas., l. LVI.

céleste banquet à côté de Jupiter, de Junon, de Mars, de Vénus et autres membres du sénat divin, inscrits, comme le dit Apulée, sur l'album des Muses. Il n'en devait pas coûter plus à l'imagination des Grecs et des Romains d'attribuer la nature divine à un homme, que de donner libéralement, comme ils avaient l'habitude de le faire, des génies, ou dieux protecteurs, aux corporations, aux villes, aux provinces, aux états, et à chaque lieu particulier.

L'apothéose prit d'abord sa source dans des sentiments honorables, quoique exaltés, savoir : dans la reconnaissance des peuples envers leurs bienfaiteurs, dans l'admiration pour de sublimes génies, dont les travaux excitaient un noble enthousiasme, charmaient les esprits, subjuguaient les cœurs, et dans la douleur d'avoir perdu des objets justement aimés. Il fut alors le culte du mérite et de la vertu ; mais, avec le progrès de la corruption, il devint le vil hommage de la flatterie et de la servilité, et, depuis, il honora souvent les vices et la tyrannie.

On sait que l'Orient le vit éclore. Il fut en usage, entre autres peuples, chez les Assyriens, les Perses et les Égyptiens. Il passa ensuite chez les Grecs, et enfin chez les Romains, où il forma une prérogative des empereurs et des impératrices après leur mort. Rome, près de son origine, avait rendu les honneurs divins à son fondateur et à son premier roi, Romulus, à qui elle éleva, après sa mort, un temple où il recevait un culte sous le nom de Quirinus; mais elle ne les renouvela depuis qu'en faveur du fondateur de la nouvelle monarchie de l'empire. Pendant la république elle vit les provinces les décerner aux proconsuls qu'elle leur envoyait, sans être tentée de les imiter à l'égard de ses grands magistrats. Les principes de la liberté, qui prévalaient alors, durent en effet s'y opposer.

Du jour où César eut vaincu Pompée et les restes de son parti, la flatterie ne put trouver de frein que dans la modé-

ration ou la politique de celui qui était en possession du souverain pouvoir, c'est-à-dire qu'elle n'en eut plus. Le Sénat, le premier, donna l'exemple. Il se jeta dans tous les excès reprochés, dans ce genre, aux Grecs et aux Orientaux, car il alla jusqu'à attribuer les honneurs divins à l'homme auquel son génie et sa fortune avaient soumis la république et ses immenses provinces. Ainsi, par ses décrets il ordonna que l'on porterait la statue du dictateur avec celles des dieux dans les fêtes du cirque, qu'on l'exposerait aussi avec elles sur les coussins sacrés; il institua en son honneur un nouveau collége de *Luperques*, ou prêtres du dieu Pan; un siége d'or, surmonté d'une couronne aussi d'or, et enrichie de pierreries, dut être érigé pour lui, par le peuple, dans le cirque et dans le théâtre, ce qui était une prérogative réservée aux dieux. Voulant exalter la clémence dont César avait donné d'éclatantes preuves en épargnant aux Romains les horreurs des proscriptions, le même Sénat fit bâtir un temple consacré à cette vertu, et l'on y plaça la statue de la déesse donnant la main à celle du grand homme. Par son ordre on éleva encore à ce dernier une statue au Capitole; sur le piédestal on grava cette inscription : *au demi-dieu;* l'on en plaça une autre dans le temple de Romulus, avec cette autre inscription : *au dieu invincible*. Selon Dion Cassius, le Sénat prescrivit encore d'ériger à César une statue dans toutes les villes, et à Rome dans tous les temples; il lui décerna même le surnom de Jupiter, et attacha Marc-Antoine à son service comme un flamine dial (1).

Soit par pudeur, soit par crainte, César fit enlever l'inscription de sa statue du Capitole, et sans doute aussi celle du temple de Quirinus.

Pendant qu'il reçut du Sénat les hommages dont nous venons de parler, le peuple donna des regrets à la liberté; mais, quand l'audacieux usurpateur fut tombé sous le poi-

(1) Dio. Cas., l. XLIV. — Sueton., J. Cæs., 76.

gnard de ses assassins, le peuple ne ressentit plus que la douleur d'avoir perdu l'homme généreux qui l'accablait de ses libéralités. L'explosion terrible de l'affliction publique ne révéla pas seulement l'imprévoyance et la faiblesse des conjurés, mais encore l'inconséquence et la légéreté de ce même peuple; car ce fut lui qui conféra alors le culte divin à César. Après les tumultueuses funérailles de celui-ci, la multitude lui éleva une colonne et un autel sur le Forum, à la place même où le bûcher avait consumé son corps, et elle y venait tous les jours faire des sacrifices (1).

Mais le consul Dolabella renversa la colonne et l'autel, et interdit les sacrifices; le culte de *César-Jupiter* resta suspendu.

Cicéron, en qui l'on aimerait à rencontrer toujours des sentiments dignes de l'orateur-philosophe, traite d'*impie*, dans ses Philippiques, le culte dont nous venons de parler, décerné par la multitude, et voue Antoine à l'exécration pour avoir voulu être *le prêtre*, *soit d'un tyran*, *soit d'un mort* (2). Ce sont ses expressions. Sa raison semble se révolter contre de tels hommages, tristes aberrations de la pensée humaine. Mais, comme on a lieu de le croire, s'il les désapprouvait, c'était seulement par haine pour Antoine et pour la mémoire de César; il ne voyait réellement rien d'absurde ni d'immoral dans l'apothéose. Sous l'influence des mêmes idées et des mêmes habitudes que tous les anciens, il croyait à l'homme le pouvoir, aussi bien que le droit, de se faire des dieux, et d'élever à leur rang ceux de ses semblables qu'il avait aimés, et il voulut, en effet, lui-même bâtir un temple à Tullia, sa fille chérie, quand il eut le malheur de la perdre.

Un phénomène naturel vint bientôt persuader à la multi-

(1) Voir la dissert. de Mongault sur les honn. divins, etc., dans le mem. de l'ac. des inscript. et belles-lettres.

(2) Cicer., Philipp., I, 2; II, 42 et 43.

tude ignorante et superstitieuse que l'homme, objet de ses regrets, avait en effet pris place parmi les dieux. Pendant qu'Octave, qui venait alors recueillir le périlleux héritage de son oncle et de son père adoptif, faisait célébrer les jeux pour la dédicace du temple de Vénus, temple élevé par celui-ci à cette déesse, de qui il prétendait descendre, une comète se montra dans le ciel, vers la région du nord, et brilla pendant sept jours. Ce fut, aux yeux du peuple, l'âme du défunt dictateur, admise dans l'Olympe, et venant contempler les jeux. Octave, dès-lors attentif à toutes les circonstances favorables à son ambition, s'empressa d'adopter cette opinion populaire, et fit placer, depuis, une étoile au-dessus de la tête de toutes les statues qu'il éleva à César (1). Le même signe se voit aussi sur les médailles qu'il fit frapper à l'effigie du même homme.

Plus tard, la mort de celui-ci ayant été vengée par celle de tous ses assassins, Octave, plus affermi dans le pouvoir qu'il partageait encore avec Antoine, fit mettre César au rang des dieux par l'autorité du Sénat (2), et lui bâtit un temple qui se voit représenté dans les médailles avec sa statue placée au milieu. Dès-lors on lui offrit des sacrifices réguliers, on lui rendit un culte public, comme à un dieu. Par le décret de consécration on lui décerna ce titre de dieu, *divus*, qui, depuis, fut toujours joint à son nom dans les actes, dans les inscriptions et dans les médailles où il fut nommé. Octave lui-même y est appelé César, fils du dieu Jules, ou du dieu, tout simplement : *Cæsar*, *divi Julii*, ou *divi filius*.

Une fois délivré, par la victoire d'Actium, de l'importune rivalité d'Antoine, Octave ne craignit point d'être l'objet des

(1) Sueton : Jul. Cæs., 88. — Plin. : Hist. nat., II, 25. — Plutarc. : J. Cæs. vit., 87. — Dio Cass. : l. XLV.

(2) Sueton. : J. Cæs., 88.

plus honteuses flatteries. On se rappelle par quelle feinte modération il se fit contraindre à garder l'empire ; ensuite il accepta le titre d'Auguste (ou de saint, de sacré), et bientôt après, parmi un grand nombre d'autres honneurs, ceux de la divinité. Rarement les hommes qui possèdent le pouvoir repoussent l'adulation. L'éblouissement dont elle les frappe les empêche d'en apercevoir l'excès. Ils ont encore souvent la faiblesse de la vouloir justifier en la supposant utile à leur autorité, confondant les marques de servilité, qui dégradent l'homme, avec les justes témoignages de respect commandés par l'ordre public et la raison. Ainsi, selon Philon, si Auguste permit qu'on lui rendît un culte divin, c'est qu'il le croyait propre à relever encore la grandeur et la majesté de l'empire (1).

Sous ce prétexte, ou tout autre d'aussi mince valeur, il se laissa dresser partout des autels, instituer des sacrifices, des prêtres, des flamines (2). Selon Appien, après la défaite de Sextus Pompée, et l'abdication de Lepidus, Auguste fut placé, dans toutes les villes, parmi les dieux tutélaires (3). Outre des autels et des temples, on lui dédia aussi des bois sacrés, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Tarraco, en Espagne, et d'une autre de Juba II, roi de Numidie. Il crut faire montre d'une grande modestie en mettant quelques restrictions à ces hommages sacriléges. Ainsi, il ne fut point permis de lui donner dans les actes publics, pendant sa vie, le nom de dieu, comme on l'avait donné aux successeurs d'Alexandre, aux rois de Syrie et d'Égypte, et aux rois Parthes (4); de placer ses statues dans l'intérieur des temples des

(1) Philo. : de legat., c. 9.

(2) Tacit. Ann., I, 10.

(3) Appian. : de bell. civ., V, 132.

(4) Philo. : de legat., c. 9.

dieux, mais seulement à l'entrée (1). Il ne voulut pas non plus qu'on lui bâtît des temples à Rome et dans l'Italie (2); il les autorisa seulement dans les provinces, et à la condition de les dédier aussi à la ville de Rome, déifiée (3).

Cette dernière résolution fut fidèlement observée. L'histoire, les inscriptions et les médailles antiques nous font connaître un assez grand nombre de monuments dédiés à Rome et à Auguste. Elles ne nous en montrent aucun à l'égard duquel on ait la preuve qu'il ait été bâti en l'honneur d'Auguste seul, de son vivant (4).

La colonie de Vienne dut suivre l'exemple donné par tant de villes et de provinces. Elle ne put se soustraire, sans doute, à ce genre d'hommages, nouveau pour les Gaules, et dans lequel cependant celles-ci se signalèrent avec tant d'éclat en élevant en commun l'autel et le temple célèbres de Lyon, situés au confluent du Rhône et de la Saône, et dédiés, comme l'on sait, à *Rome et à Auguste*. Vienne rendit donc probablement aussi un culte solennel à cet empereur pendant qu'il vécut. Mais lui érigea-t-elle un simple

(1) Ses successeurs ne le permirent pas non plus, excepté les plus tyrans: Caligula, Domitien et Commode (Van Dale: de consecr., p. 629).

(2) Id., p. 632, et Mongault dans la dissert. citée plus haut.

Quant à l'Italie, Dion Cassius, de qui Van Dale et Mongault empruntent leur opinion, paraît se tromper; car, dans l'inscription du cénotaphe de Pise, expliquée par Noris, cénotaphe qui a été élevé du vivant d'Auguste, il est fait mention d'un flamine d'Auguste, de cette manière: T. STATVLENVS. IVNCVS. FLAMEN AVGVSTALIS. Sur un marbre de Préneste, aussi du temps d'Auguste, on lit: CN. PONTIVS. RVSTICVS. FLAMEN. CÆSARIS AVGVSTI. « Cneïus Pontius, flamine de César Auguste. » *(Foggini, Fast. Verrii, p. 14)*.

(3) Sueton.: August., 52. — Dio Cass., I, 51.

(4) Voir le discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, par M. Artaud, note 104, page 26.

autel, lui bâtit-elle un temple? Dans quel lieu l'un ou l'autre était-il situé? Ce sont des questions que ni l'histoire, ni les monuments connus jusqu'à ce jour ne nous permettent de résoudre; car, nous le prouverons, le monument dont il s'agit ici, quoique dédié autrefois à Auguste, ainsi qu'à Livie, a été bâti seulement après la mort de cet empereur. Les règles de critique, dont ne doivent jamais s'écarter ceux qui osent écrire sur des matières historiques, ne nous permettent pas d'admettre, au sujet des mêmes questions, l'assertion de l'auteur pseudonyme de l'*Histoire de Vienne sous les douze Césars*, insérée par M. Mermet aîné dans son propre ouvrage (1). *Les Viennois*, dit-il, *élevèrent un temple à l'empereur* (Auguste) *sur la rive droite de la Gère, près de son embouchure* (2). Cette supposition, par laquelle on nous paraît avoir voulu parodier la consécration du grand autel de Lyon, à l'embouchure de la Saône, ne s'étaye d'aucun document, ni d'aucune découverte locale.

Ce qui est certain, c'est que le monument de Vienne, dont nous cherchons ici l'origine, n'a point été bâti pendant la vie d'Auguste. Nous en trouvons la preuve dans l'inscription du frontispice. Premièrement, on n'y voit pas le nom de Rome, ROMÆ, à laquelle le monument eût été aussi dédié, d'après ce que nous avons dit plus haut. Ensuite, le titre de dieu, DIVO, qui y est uni au nom d'Auguste, AVGVSTO, n'a jamais été accepté, comme nous l'avons déjà dit, par cet empereur tant qu'il vécut. Il ne l'a pas été davantage par ses successeurs. Ils l'ont reçu, comme lui, seulement après leur mort, et en vertu du décret du Sénat qui les rangeait parmi les dieux, et ordonnait leur consécration;

(1) Intitulé: *Histoire de la ville de Vienne durant l'époque Gauloise et la domination Romaine dans l'Allobrogie*. Paris, F. Didot, 1828, in-8°.

(2) Page 173 de l'ouvrage cité.

et cela est si vrai que, placée devant le nom d'un empereur, sur les inscriptions et dans les écrits des anciens, cette qualification équivaut à l'épithète de *défunt* (1). L'on se souvient de la plaisanterie de Vespasien qui, à la première atteinte de la maladie dont il mourut, dit à ceux qui l'entouraient : *Je crois que je deviens dieu* (2).

Auguste mourut le 19 août de l'an 14 de l'ère chrétienne. L'on sait quelles magnifiques funérailles lui furent faites. Nous en rappellerons seulement quelques traits. Du haut du bûcher où brûlait son corps on fit échapper un aigle ; celui-ci, s'élevant dans les airs, fut censé emporter son âme dans l'Olympe, parmi les dieux. La même chose se pratiqua depuis dans l'apothéose de tous ses successeurs ; et l'aigle devint, sur les médailles des empereurs, le signe de leur consécration. Un sénateur affirma ensuite avec serment avoir vu cette âme prendre son essor vers les cieux (3). Le Sénat, d'accord avec Tibère, se hâta de décerner à Auguste défunt tous les honneurs divins. On ne lui donna pas alors seulement le nom de dieu, selon la remarque de Velleïus Paterculus, mais on en fit un vrai dieu (4). On lui décréta un temple, des prêtres, des sacrifices et des jeux (5).

Le temple fut élevé dans le palais, et, en attendant qu'on l'eût construit, l'on consacra la maison dans laquelle Auguste était mort. L'on plaça sa statue dans le temple de Mars, où il

(1) Cùm lex vetus obtineret neminem Romæ consecrari nisi calculo et decreto Senatûs. *Euseb. : Hist. eccles.*, *l. II*, *c.* 2. — Moriens *(Augustus)* divus appellatus est. *Eutrop.*, *VII*, 5. — Nam deum honor principi non antè habetur quàm agere inter homines desierit. *Tacit. Ann.*, *XV*, 74.

(2) Sueton. Tranq. : Vespas., c. 23.

(3) Sueton. Tranq. : August., 100. — Dio Cass., l. 56.

(4) Vell. Paterc., II, 126.

(5) Tacit. Ann., I, 11, 15. Just. Lips. comment. ad hunc loc.

recevait le culte divin. Les prêtres du nouveau dieu formèrent, à Rome, un collége sous le nom de Compagnons Augustaux (*Sodales Augustales*). Ils étaient au nombre de vingt-un, tirés au sort parmi les principaux Romains, et Tibère, Drusus, Claude et Germanicus leur furent adjoints. Le même décret constitua Livie prêtresse de son défunt mari (1). Les inscriptions nous apprennent qu'il y eut d'autres femmes honorées de ce titre. Les jeux publics établis en l'honneur d'Auguste se célébraient périodiquement, le jour de sa naissance, et à quelques autres époques déterminées.

Outre ce culte public, fondé sur les décrets du Sénat, on vit s'établir volontairement, dans les maisons, un culte particulier. Les ambitieux et les courtisans, gens toujours empressés de plaire, placèrent, à l'envi les uns des autres, la statue d'Auguste avec celle des autres dieux dans leurs oratoires, et lui firent là des sacrifices. Livie avait, il est vrai, donné l'exemple de ces honneurs privés par ceux qu'elle rendait elle-même dans le palais, où, à cette occasion, elle célébrait des jeux et d'autres solennités (2).

On voit que le culte d'Auguste déifié devint une manière de faire sa cour, de montrer son attachement et son dévouement à la famille impériale. Tel était l'esprit de l'antiquité. Les provinces se hâtèrent de suivre à cet égard, comme à beaucoup d'autres, l'exemple de Rome (3). Les Taraconais, les premiers, demandèrent au Sénat l'autorisation de bâtir un temple au nouveau dieu. Le décret qui la leur accorda est de l'an 15 de notre ère (4). Partout s'élevèrent alors, dans les colonies et dans les municipes, des

(1) Tacit. Ann., I, 54. — Dio Cass., l. 55. — Plin. : Hist. nat., XII, 42.

(2) Tacit. Ann., I, 73. — Dio Cass., l. 56 et 57.

(3) Dio Cass., l. 57. — Sueton. Tranq. : August., 59.

(4) Tacit. Ann., I, 78.

temples et des autels, s'établirent des flamines d'Auguste, des colléges d'Augustaux, ou prêtres d'Auguste, partout se célébrèrent des sacrifices et des jeux solennels en l'honneur d'Auguste. Les Augustaux y formèrent bientôt même une classe distincte, intermédiaire entre les simples citoyens et les décurions. Ils obtenaient leur titre de ces derniers; ils le recevaient comme récompense, ou l'achetaient à prix d'argent. Six ou trois d'entre eux, nommés Sévirs ou maîtres Augustaux, avaient la charge de prendre soin des sacrifices, des jeux et des différends qui se rapportaient au culte d'Auguste. Leurs fonctions étaient annuelles. Ils les devaient aussi au choix des décurions (1). Il est peu de titres que l'on rencontre plus souvent dans les inscriptions antiques.

Plusieurs monuments de ce dernier genre, découverts à Vienne (2), prouvent qu'il y avait dans cette ville des Augustaux, et, par conséquent, un culte d'Auguste, et un édifice religieux consacré à cet empereur. A l'égard de ces deux derniers objets, Vienne ne put, nous l'avons déjà dit, se dispenser de suivre l'exemple donné par les autres colonies. Si, contre toute vraisemblance, elle l'eût négligé pendant la vie d'Auguste, elle se fût hâtée, après sa mort, de réparer une omission qui pouvait être une faute grave, et avoir de fâcheuses conséquences pour elle. Quoiqu'il en soit, le monument élevé à Vienne, dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, n'est point celui qui forme le sujet de notre dissertation.

Ce dernier fut bâti seulement après la mort de Livie, et même sous le règne de Claude. C'est ce qu'atteste l'épithète de déesse, jointe dans l'inscription au nom de la femme cé-

(1) Marcel.: Inscr., tom. I, p. 20.

(2) Voy. Chorier, Recherches sur les antiq. de Vienne, édition de 1828. Les pages 38, 92, 177, 270 et 324 offrent cinq inscriptions où se lit le titre de Sévir Augustal.

lèbre que nous venons de nommer. La qualification de déesse, en effet, soit dans les actes publics, soit sur les monuments, ne se donna jamais aux impératrices, comme celle de dieu aux empereurs, qu'après leur mort et qu'après leur consécration. Il est inutile, sur ce dernier point, d'entrer dans de plus longs développements. Quant aux raisons qui obligent de rappporter au règne de Claude la fondation de l'édifice dont il s'agit ici, nous allons les déduire avec quelques détails. Elles formeront, nous le croyons, une démonstration complète.

La vie de Livia Drusilla est un exemple bien frappant de la singularité de quelques-unes des destinées humaines, et nous offre aussi l'occasion de remarquer la profonde corruption de mœurs à laquelle étaient parvenus les grands de Rome à la fin de la république (1). Fille d'un homme qui mourut pour la cause des meurtriers de César, mariée à l'un des ennemis des triumvirs, par conséquent doublement liée au parti que combattait Octave, et qui était l'objet de sa haine et de ses proscriptions, elle devint cependant l'épouse constamment chérie de ce dernier. Après avoir fui devant ses satellites, et, pour les éviter, ayant couru bien des dangers, elle le séduit par les charmes de son esprit et de sa beauté. En vain des nœuds sacrés l'attachent à Tiberius Claudius Nero; en vain un enfant né de leur union, et un autre qu'elle porte dans son sein, semblent rendre cette union indissoluble, elle passe sans rougir du lit de son époux dans la couche de l'ambitieux Octave. Celui-ci, également engagé dans les liens du mariage, répudie Scribonia, dont il venait d'avoir une fille, et épouse Livie, du consentement de son mari, qui la lui cède sans aucune hésitation.

Voy. Tacit., Ann. 1, 3, 4, 5, 10, 14; III, 64. — Sueton., August., 62; Tiber., 4, 6, 50, 51. — Dio Cas., I. 56, 57 et 58. — Vell. Paterc., II, 75.

L'ascendant de cette femme sur son second époux ne peut être comparé qu'à la puissance de séduction qui avait présidé à leur union, et à l'adresse avec laquelle elle sut toujours s'en servir. La complaisance, le peu d'empressement à pénétrer les secrets d'Octave, et l'indifférence pour ses infidélités, furent, selon elle-même, les principaux moyens par lesquels elle obtint sur lui tant d'influence. Privée d'enfants de son second mariage, et dominée comme elle l'était par un penchant irrésistible à s'immiscer dans les affaires de l'état, ce n'est pas sans raison que l'histoire élève contre elle le grave soupçon d'avoir fait périr par le poison les petits-fils d'Auguste, et d'avoir même hâté par un semblable moyen la mort de cet empereur dans ses vieux jours, afin d'assurer l'empire à son propre fils Tibère, né de son premier mariage, et qu'elle avait su faire adopter par le même prince.

En effet, après la mort d'Auguste, lorsque Tibère eut été proclamé son successeur, s'étayant de ce que celui-ci lui devait son élévation, ainsi qu'elle le disait hautement, elle ne dissimula point ses prétentions à gouverner l'empire. Elle recevait chez elle le Sénat, et les plébéïens qui venaient lui faire leur cour; elle souffrait que l'on plaçât son nom avec celui de Tibère dans les édits qui émanaient de ce dernier; elle ne laissait échapper, enfin, aucune occasion de prendre part à l'administration des affaires, de même que si le pouvoir impérial eût été déposé en ses mains. Sans le moindre ménagement pour l'amour-propre de son fils, dans la dédicace d'une statue qu'elle consacra à Auguste, près du théâtre de Marcellus, elle fit placer le nom de Tibère après le sien.

Mais l'excès de son ambition devait lui ravir le prix qu'elle attachait à ses criminels services. Tibère, déjà fatigué de son affectation à se mêler de tout et à tout diriger, fut poussé à bout, et se sentit profondément blessé d'une proposition faite dans le Sénat par quelques-uns des flatteurs de sa mère, savoir : d'ajouter le titre de fils de Livie à celui de fils d'Au-

guste, que prenait cet empereur. Ne pouvant plus contenir son indignation, il résolut de rabaisser l'orgueil et les prétentions de cette femme hautaine. Il l'éloigna entièrement des affaires publiques, et lui signifia de ne s'occuper désormais que des siennes propres, et de l'intérieur du palais. Il évita même avec elle les entretiens trop longs et sans témoins, et ne voulut laisser croire en aucune manière qu'il se conduisît par ses conseils, auxquels il prêta d'ailleurs toujours une oreille impatiente. Comme elle continua de l'obséder, il prit le parti, pour l'éviter, de se retirer dans l'île de Caprée, et l'on sait que là il ajouta, dans un âge déjà avancé, de dégoûtantes débauches aux autres vices dont il avait donné tant de preuves.

La rancune du sombre Tibère contre sa mère alla jusqu'à la haine. Elle éclata surtout par le refus d'une faveur qu'elle lui demandait pour un de ses protégés; et rien ne put l'éteindre ou l'affaiblir, ni la maladie, ni la mort de cette princesse. Pendant les trois ans qu'elle vécut depuis qu'il quitta Rome il la vit une seule fois; il ne la visita point pendant sa dernière maladie; il n'assista point, contre l'usage des Romains, à ses funérailles; et, comme on l'attendit long-temps, elles se firent lorsque le cadavre tombait déjà en putréfaction, et répandait une odeur insupportable.

Pendant la vie de la même princesse il n'avait autorisé presque aucun des honneurs publics qu'elle avait reçus du Sénat; tels furent celui d'avoir un licteur, d'ajouter à son nom le titre de mère de la patrie, et de lui élever un autel, dit d'adoption. A sa mort, il défendit formellement sa consécration, supposant que c'était d'après la recommandation qu'elle lui en avait faite elle-même. Le Sénat déféra en cela à sa volonté. Cependant il décréta que les dames romaines porteraient le deuil pendant un an, qu'on élèverait un arc à Livie, honneur jusque-là sans exemple à l'égard d'une femme. Il crut le devoir à cette impératrice par reconnaissance

de ce qu'elle avait sauvé la vie à plusieurs sénateurs, fait élever les enfants de plusieurs autres, et doté leurs filles en les mariant. Tibère n'osa pas casser le décret dans ce qui se rapportait à l'arc; mais, pour empêcher d'élever ce dernier, il déclara se charger de le construire à ses frais, et ne s'en occupa jamais. Enfin il ne permit pas l'exécution du testament de la défunte, le tenant pour non avenu; et, dans un espace de temps assez court, il infligea différentes peines à tous ceux qui avaient joui de l'amitié de sa mère, ou avaient vécu dans son intimité, même à ceux qu'elle avait chargés du soin de ses funérailles (1).

Livie mourut l'an 29 de notre ère, à l'âge de 82 ou de 86 ans, et fut déposée dans le tombeau d'Auguste. La mort de Tibère arriva huit ans après, le 16 mars de l'an 37.

Il résulte bien certainement des faits précédents que le temple de Vienne, dédié à Auguste et à Livie, ne put être construit pendant le règne de Tibère. On ne pourrait supposer, sans heurter la vraisemblance, que cet empereur, si peu disposé à laisser rendre des honneurs publics à sa mère, l'eût autorisé. D'un autre côté, le titre de déesse, DIVÆ, qui se lit dans l'inscription du monument, fournit une preuve sans réplique de ce que nous avançons. En effet, nous l'avons déjà dit, ce titre n'a été accordé publiquement aux princesses, comme celui de DIVUS aux empereurs, qu'après leur consécration décrétée par le Sénat, et n'a pu l'être à Livie pendant la vie de Tibère, puisque ce prince défendit expressément de lui conférer ce dernier honneur (2).

(1) Dio Cass., L. 57, 58. — Suet. Tranq.: Tiber., 50, 51. — Tacit. Ann., I, 14.

(2) On pourrait faire une objection tirée d'un fait que rapporte Tacite. Avant la mort de Livie, l'an 23 de J.-C., les villes de l'Asie, dans l'enthousiasme de la reconnaissance que leur inspira la punition de

Il n'est pas moins certain que le temple de Vienne ne fut point élevé sous le règne de Caligula. Ce prince en démence, qui causa la mort de son aïeule Antonia par les chagrins dont il l'abreuva, et qui fut même soupçonné de lui avoir fait prendre du poison, ne dut guères agir par des sentiments de piété filiale, ni avoir la pensée de rendre des honneurs à sa bisaïeule Livie. Bien loin de là, en effet, il ne pouvait supporter l'idée qu'il descendît non-seulement d'Agrippa par sa mère, mais encore de Livie par son père. Son amour-propre était blessé du défaut d'illustration de leurs familles. Il entrait en colère quand on le disait petit-fils du même Agrippa; et lorsque, dans des discours ou dans des vers, on mêlait le nom de celui-ci à ceux des Césars, il n'avait

Lucilius Capito, qui, pendant qu'il était procurateur de l'empereur dans cette province, y avait exercé de grandes concussions, décernèrent un temple à Tibère, à Livie et au Sénat romain. Un décret leur accorda la permission qu'ils demandèrent de l'élever. On prétendrait peut-être que le culte rendu à Livie, dans cette occasion, a bien pu l'être également à Vienne avant sa mort, et pendant le règne de Tibère. Cette objection mériterait à peine d'être réfutée. Cependant nous remarquerons que l'on ne peut déduire du fait exceptionnel cité par nous aucune présomption contre notre opinion; car Tacite nous apprend aussi que, l'an 25, l'Espagne Ultérieure envoya des députés à Rome pour demander au Sénat la permission d'élever un temple à Tibère et à sa mère, et qu'elle invoqua en faveur de sa demande l'exemple des villes de l'Asie. Tibère refusa, et donna pour motifs que, en recevant les honneurs divins de l'Asie, il avait, il est vrai, voulu d'abord imiter Auguste, qui en avait accepté de semblables des habitants de Pergame; mais il y aurait eu, selon lui, de la vanité et de l'orgueil de sa part de les souffrir dans toutes les provinces, et c'eût été avilir le culte rendu à Auguste de laisser l'adulation le prodiguer à d'autres sans mesure (Tacit. Ann., IV, 15, 37, 55 et 56). Ainsi, outre la preuve péremptoire qui se tire du titre de déesse, DIVÆ, donné à Livie par l'inscription de notre monument Viennois, le dernier fait démontre que ce que Tibère avait toléré, sur la demande des villes d'Asie, ne le fut pas dans les autres provinces.

point de honte de déclarer hautement que sa mère était née d'un commerce incestueux d'Auguste avec Julie, sa fille. Quant à Livie, il l'appelait quelquefois l'Ulysse en stole (en *jupon*), et ne craignit pas un jour, dans une lettre écrite au Sénat, d'affirmer, contre la vérité, que cette femme, sa bisaïeule, était de basse naissance (1).

Après la mort violente de cet insensé, Claude, son successeur, n'eut pas de la peine à comprendre, malgré la stupidité qui offusquait habituellement ses facultés, que la gloire de ses ancêtres et les honneurs rendus à leur mémoire jetteraient de l'éclat sur la dignité impériale dont il venait d'être décoré. Sollicité sans doute aussi par des sentiments de piété filiale, il fit décréter des fêtes solennelles et des jeux à la mémoire de Drusus, son père, et d'Antonia, sa mère; et, de plus, à la seconde, l'honneur d'un char dans le Cirque, ainsi que le nom d'Augusta qu'elle avait refusé pendant sa vie. Il rendit aussi des honneurs à la mémoire de son frère Germanicus et de son aïeul Marc-Antoine. Mais un de ses premiers soins fut de déclarer qu'aucun serment ne lui paraissait plus sacré et devoir être employé plus souvent que celui qui se ferait par Auguste, et de faire décerner à son aïeule Livie l'apothéose dont elle avait été privée jusque-là. Il fut en même temps ordonné que, dans les pompes du Cirque, la statue de cette impératrice serait portée, comme celle d'Auguste, dans un char traîné par des éléphants; que le culte divin lui serait rendu par les Vestales, et que les femmes jureraient par son nom. Claude lui consacra de plus une statue dans le temple d'Auguste, sans doute dans celui qui avait été élevé par Tibère, et achevé par Caligula (2).

Ainsi, Livie consacrée reçut seulement alors les honneurs

(1) Sueton. Tranq. : C. Caligula, 23.

(2) Suet. Tranq. : Claud., II. — Dio. Cass., I, 60.

divins et le titre de déesse, *diva*. Les médailles confirment à cet égard ce que nous apprend l'histoire. On en connaît plusieurs de l'empereur Claude où l'on voit au revers cette princesse avec les attributs divins et le titre de déesse. Vienne, selon nous, éleva vers le même temps le monument qui fait le sujet de la présente dissertation.

Près de quatre-vingt-dix ans s'étaient écoulés depuis que cette ville avait reçu une colonie romaine. Les Allobroges qui l'habitaient alors, expulsés de leurs maisons et de leurs terres, chassèrent à leur tour les Romains, profitant des désordres et de la confusion où la mort de César jeta toutes les provinces. Admis ensuite, à la faveur des mêmes circonstances, à jouir des droits de colons, comme leurs prédécesseurs qui allèrent fonder la colonie rivale de Lyon, ils devinrent bientôt Romains eux-mêmes en adoptant les arts, la langue, les mœurs, les institutions municipales et la religion de Rome, auxquels les avait préparés une domination continuée pendant plus de cent ans. On recueille dans l'histoire des preuves de la prospérité et de l'importance auxquelles s'était élevée cette colonie pendant la longue paix qui régna dans les Gaules, et leur fut si favorable depuis Auguste jusqu'à Claude. On en trouve surtout un témoignage irrécusable, et qui a l'avantage d'être contemporain, dans l'un des plus curieux monuments qui nous soient restés de l'antiquité: dans les deux tables de bronze, si connues, conservées au musée de Lyon. On sait que l'on y voit gravé un discours prononcé par l'empereur Claude devant le Sénat, l'an 48, quand ce prince voulut faire accorder aux habitants de la Gaule Chevelue le droit d'être admis aux magistratures de l'empire. Elles furent retrouvées dans la terre, en 1528, sur la colline de St-Sébastien. Outre les faits historiques qui ne se trouvent point ailleurs, et dont quelques-uns sont surtout intéressants pour notre ville, elles nous offrent un échantillon

de l'éloquence de cet empereur, qui était loin d'être dépourvu d'études et de savoir, qui composa des harangues, des mémoires historiques, et d'autres ouvrages, mais dont le corps, l'esprit et le caractère furent également faibles et vacillants; et, par la comparaison du discours qu'elles ont conservé, avec celui que Tacite met dans la bouche du même empereur dans la même occasion (1), elles nous procurent le plaisir de juger du procédé suivi par cet historien pour la composition des harangues semées dans ses ouvrages.

Claude, dans l'une de ces deux tables, parle de Vienne, et montre cette ville comme une des plus florissantes et des plus puissantes colonies, en possession, depuis long-temps, de donner à Rome des sénateurs (2). Tacite confirme ce témoignage (3). Les Lyonnais, dans le discours qu'il leur prête quand, au commencement de l'an 69, ils excitèrent les légions de Valens à détruire Vienne, accusent cette ville d'avoir levé depuis peu des légions pour Galba (4), ce qui fait supposer beaucoup de richesses et de puissance, et leur montrent l'immense butin qu'elles auraient à y recueillir (5).

(1) Tacit. Ann., XI, 24.

(2) *Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium quam longo jàm tempore senatores huic curiæ confert.*

(3) Tacit. hist., I, 65, 66.

(4) *Inscriptas nuper legiones in præsidium Galbæ referendo.* On voit que Tacite ne spécifie pas le nombre des légions, qui peut ainsi n'avoir été que de deux. D'où il suit que l'auteur de l'*Histoire de Vienne sous les douze Césars* a eu tort de les porter à cinq, de son autorité privée. Dans le premier cas il s'agissait de douze mille hommes au plus; dans le second, les Viennois en auraient fourni trente mille.

(5) *Et ubi causas odiorum prætenderant magnitudinem prædæ ostendebant.*

Enfin, après avoir peint les efforts des Viennois pour fléchir la colère des soldats, il dit qu'alors on vit triompher l'antiquité et la dignité de la colonie (1).

Vers le commencement du règne de Claude, plusieurs Viennois, également recommandables par leur mérite et puissants par leurs grandes richesses, tenaient à Rome le rang le plus distingué. Il est question de trois d'entre eux dans les tables de bronze dont nous avons parlé, savoir : de L. Vestinus, de Valerius Asiaticus, et du frère de celui-ci. Ils étaient sénateurs. Le premier jouissait de la faveur de Claude. Le second, consul sous cet empereur, l'avait déjà été sous Caïus, et, après avoir vécu dans l'intimité de ce dernier, trempa dans le complot qui termina la vie et le règne de cet odieux tyran. Il eut même un moment le dessein de se mettre sur les rangs de ceux qui aspiraient à lui succéder, avant que le hasard eût offert aux yeux des soldats furieux, se livrant à la recherche des conjurés, le timide Claude dans le lieu secret où la peur le faisait cacher, et leur eût ainsi suggéré la pensée de le proclamer empereur.

Que Vienne fût redevable d'une partie de son influence et de ses autres avantages à ceux de ses citoyens qui étaient haut placés à la cour et dans les grandes magistratures de Rome ; que ces citoyens dussent eux-mêmes leur élévation et leur crédit à l'importance de leur colonie, c'est ce dont nous ne croyons pas que l'on puisse guère douter. Quoiqu'il en soit, lorsque Claude eut été investi de l'autorité impériale, Vienne dut songer à gagner sa bienveillance, chercher les moyens de se le rendre propice. Elle y mit sans doute beaucoup d'empressement, soit que son intérêt seul le lui suggérât, soit qu'elle en eût reçu les premières inspirations de ceux de ses citoyens qui étaient établis à Rome, et pouvaient lui donner des conseils salutaires.

(1) *Tùm vetustas dignitasque coloniæ valuit.*

Les Viennois trouvèrent dans les honneurs que Claude venait de faire décerner à son aïeule l'occasion et le moyen de flatter ce prince. Alors, très-vraisemblablement, c'est-à-dire vers l'an 41 de notre ère, ils résolurent d'élever dans leur ville le temple d'Auguste et de Livie.

On pourrait aussi faire coïncider cette détermination des Viennois avec le voyage de Claude en Angleterre, qui eut lieu l'an 43. Ce serait ainsi à son passage à Vienne que, pour être agréables à ce prince, ils lui auraient présenté le décret de leur curie, ou corps municipal, relatif à cet objet, et l'auraient prié d'y donner son approbation et son consentement. Nous ne voyons, à dire vrai, aucun motif bien puissant qui doive faire rejeter cette dernière opinion, et préférer la première; mais nous ne croyons pas, dans tous les cas, pouvoir rapporter le projet et la fondation de l'édifice à un temps moins éloigné que l'an 43. Le décret du Sénat qui en accorda l'autorisation ne se fit sans doute pas attendre; les Viennois, aussitôt après avoir obtenu l'assentiment du prince, durent envoyer des députés à Rome, et l'empressement du Sénat répondit au leur. Il rendit un décret conforme à leur demande. On en trouve la preuve dans l'inscription même du monument, au commencement de laquelle on lit, comme on l'a vu, les deux mots abrégés : CON SEN, *consensu Senatûs*, « du consentement du Sénat. » C'était la formalité, dans ce cas, nécessaire, ainsi que l'on en peut juger en se rappelant l'autorisation demandée en l'an 15, au même corps, par les Tarraconais.

Le temple de Vienne n'offre pas le seul exemple de l'association d'Auguste à Jupiter dans une dédicace. Tacite nous apprend que Germanicus, après ses victoires sur les Germains, éleva un trophée qu'il consacra à Mars, à Jupiter et à cet empereur (1). On trouve dans le *Voyage littéraire de*

(1) Tacit. Ann., II, 22.

deux Bénédictins (1) une inscription qui est une dédicace *à la sainteté de Jupiter et d'Auguste*, SANCTITATI IOVIS ET AVGVSTI, et qui ornait la face d'un autel antique.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher le motif qui a pu engager les Viennois à établir cette association d'une divinité ancienne avec des dieux de nouvelle création, d'unir dans leur culte Jupiter à Auguste et à Livie. Voici quelle est à ce sujet notre opinion. Claude avait déclaré, comme nous l'avons déjà dit, qu'aucun serment ne lui paraîtrait plus sacré que celui qui se ferait par Auguste, et avait ordonné aux femmes de jurer par Livie. D'un autre côté, de toute antiquité, le serment le plus inviolable, aux yeux des Romains, était celui dans lequel on prenait à témoin Jupiter. Selon nous, les Viennois, en associant Auguste, Livie et Jupiter dans la consécration du nouveau temple, se proposèrent de réunir dans la même enceinte les trois divinités qui, d'après l'usage antique et d'après la volonté de Claude, devaient servir de garants à la stabilité des promesses et à la vérité des témoignages.

La situation du monument donnait beaucoup de convenance à cette disposition, car il s'élevait sur un forum où devaient se traiter toutes les affaires publiques et privées, et il pouvait être utile de placer devant les yeux de tous les dieux vengeurs de la foi violée. Les Viennois voulurent encore, il nous semble, marquer qu'ils unissaient les trois divinités dans les mêmes respects, et qu'ils ne faisaient aucune distinction entre les serments qui s'appuyaient sur l'une ou sur l'autre, les considérant tous comme également sacrés et dignes de confiance.

Claude dut être fort touché de l'attention des Viennois à entrer dans ses sentiments. C'était en effet un hommage offert à sa piété filiale. D'autres motifs pouvaient encore le

(1) Tom. I, p. 303.

lui rendre agréable. Ce prince était le second fils de Drusus, ce frère de Tibère que Livie portait dans son sein quand Tiberius Claudius Nero, son premier mari, la céda pour épouse à Auguste. Dans son testament cet empereur avait adopté cette même Livie, sans doute pour assurer les droits de Tibère et des enfants de Drusus à l'empire, et elle avait pris, depuis, le nom de Julie, parce que cette singulière adoption l'avait fait entrer dans la famille *Julia*. Claude pouvait donc se croire la qualité ainsi que les droits d'arrière-petit-fils d'Auguste par adoption, et voir dans celle de son aïeule un titre de plus à la possession du pouvoir impérial. Les honneurs rendus par les villes à la mémoire de cette princesse tendaient à confirmer et à fortifier le même titre, et devaient, par cette raison, lui causer un vif plaisir. Sa satisfaction de la résolution des Viennois se manifeste, au reste, dans le brillant éloge de leur colonie, qui se lit dans son discours au Sénat, conservé dans les deux tables de bronze de Lyon. Évidemment la justice et la vérité ne lui prêtent pas seules le langage qu'il y tient à leur sujet, mais des sentiments de bienveillance et de gratitude y ont aussi beaucoup de part.

Quoiqu'il en soit, comme nous l'avons expliqué, le temple d'Auguste et de Livie, de Vienne, n'a pu être construit avant le règne de Claude, puisque Livie n'a reçu les honneurs divins que lorsqu'ils eurent été décrétés, c'est-à-dire après l'élévation de ce prince au trône impérial. Nous avons présumé que la résolution des Viennois à cet égard avait été prise et exécutée au commencement de ce règne, par une raison qui nous paraît fort plausible : ils durent, principalement alors, faire leurs efforts pour mériter la faveur du nouvel empereur. Nous ne connaissons, d'ailleurs, aucun document historique ancien, ni aucun fait qui nous indique que cette résolution soit postérieure.

On nous fera peut-être ici une objection. — Si la dédicace à Livie, nous dira-t-on, si les mots ET DIVÆ AVGVSTÆ, qui se lisent sur le frontispice du temple dont il s'agit, sont postérieurs à l'avènement de Claude, il ne s'ensuit pas que le temple lui-même ne soit pas plus ancien. Il est possible que cet édifice ait été construit, dans un temps antérieur, sous Tibère ou Caligula, et que la partie de l'inscription qui se rapporte à Livie ait été ajoutée sous le règne de Claude, lorsque cet empereur jugea à propos de faire décerner les honneurs divins à son aïeule. — Cette objection serait peu fondée; car la consécration des édifices sacrés, chez les anciens, était soumise à des lois tellement rigoureuses et respectées que, sous aucun prétexte, on ne se permettait jamais d'y rien changer, ni ajouter. On ne saurait, d'ailleurs, citer aucun exemple authentique d'une innovation semblable à celle que l'on supposerait ici.

Le temple de Vienne, qui fut consacré à Auguste, à Jupiter et à Livie, a donc été fondé vers l'an 41 ou 43 de J.-C., et il a été élevé pour flatter l'empereur Claude. C'est ce que nous nous étions proposé d'établir.

RESTAURATION DE L'ÉDIFICE AU 5e SIÈCLE.

Vienne, en l'année 69, après avoir couru les plus grands dangers par l'effet de l'inimitié des Lyonnais, après avoir racheté son salut au prix d'énormes contributions, dont une partie fut employée à satisfaire la cupidité de Valens, et l'autre à apaiser la colère de son armée, se vit encore exposée, peu après, aux attentats et à la licence des soldats de Vitellius, et à de ruineuses dépenses pour assouvir la gloutonnerie de celui-ci. Cet empereur, au milieu des

festins, de l'insouciance et de tous les excès, allait en Italie recueillir le sanglant héritage de Galba et d'Othon, qui devait lui être sitôt ravi par Vespasien, lorsque, passant à Vienne, il voulut rendre la justice dans cette ville. Pendant qu'il était assis devant son tribunal, un coq lui sauta, dit-on, sur les épaules, et ensuite sur la tête. Cet évènement fut considéré, plus tard, comme un présage de la défaite que lui fit essuyer, quelque temps après, Antonius Primus; attendu que celui-ci, Gaulois de naissance, était, dans sa jeunesse, surnommé *Becco*, expression du pays, qui s'est conservée dans la langue française, et répond à bec de coq.

Suétone, à qui nous devons la connaissance de ce fait, ne désigne pas le lieu particulier de Vienne où il s'est passé. Mais Chorier, et quelques autres écrivains qui l'ont suivi, n'hésitent point à affirmer que, dans cette circonstance, Vitellius siégea dans le monument qu'ils nomment prétoire, et qui est aujourd'hui reconnu pour le temple d'Auguste et de Livie. Cependant la particularité du coq sautant sur la tête et les épaules du nouvel empereur indique plutôt que celui-ci siégeait en plein air, et même en rase campagne, près de quelque métairie. Rien, dans les usages romains, n'obligeait en effet un empereur à tenir ses audiences dans un temple ou dans un prétoire, comme l'on voudra, plutôt que dans le forum, ou ailleurs.

Quand l'avènement de Vespasien eut mis fin aux désordres qui suivirent la mort de Néron, lorsque le sage gouvernement de cet empereur eut guéri tous les maux causés par l'anarchie, Vienne vit croître de nouveau sa prospérité. Heureuse de sa destinée, qui l'avait placée dans un pays fertile, au milieu de coteaux favorables à la vigne, dans une position aussi forte qu'agréable, sur le bord d'un grand fleuve, à peu de distance et presque au pied des Alpes, au point de réunion des diverses routes qui venaient d'Italie, cette ville possédait tous les éléments d'une haute fortune.

Aussi resta-t-elle à la tête du mouvement de l'industrie, des sciences et des arts, qui changea la face de la Gaule du Nord, et dont les règnes éphémères de Galba, d'Othon et de Vitellius avaient troublé le cours. Les pertes essuyées par elle dans cette courte et désastreuse période furent bientôt réparées. De grandes richesses, produit d'une agriculture perfectionnée et d'un commerce actif et étendu, lui permirent de couvrir de beaux édifices, soit publics, soit privés, la pente des cinq collines qu'embrassait l'enceinte de ses remparts. Elle vit dans son sein la culture des lettres et des beaux-arts, cette source de jouissances pures et de sentiments élevés, cet instrument de civilisation, annoblir l'opulence en la rendant polie et utile. en la faisant servir à orner son sol de monuments de différents genres, et à lui conserver son influence et son rang. Des Viennois, qui honoraient et protégeaient leur patrie, non pas seulement par leurs grands biens, mais encore par leur mérite personnel, continuèrent à être revêtus, à Rome, des plus importantes fonctions, et à y jouir d'un grand crédit. C'est ainsi que l'empereur Vespasien confia à L. Vestinus, dont nous avons déjà parlé, le soin de présider aux travaux de la reconstruction du Capitole, brûlé par Vitellius (1). Valerius Asiaticus, que nous croyons le fils de celui qui a été précédemment nommé, et qui périt victime des infâmes intrigues de la cour de Claude, avait fait, en sa qualité de consul désigné, un rapport au Sénat sur la proposition de cette réédification (2). On avait vu précédemment Othon, dans l'espoir de gagner la partie des Gaules qui s'était déclarée pour Galba, désigner consul subrogé Poppœus Vospicus, de Vienne, et son ami. Il expliqua ce choix par la

(1) Tacit., hist. IV, 53.

(2) Id., ibid., IV, 4.

liaison qui existait entre eux. Mais l'opinion générale, à Rome, fut qu'il avait voulu flatter les Viennois (1).

On vit toujours les artistes distingués accourir et se former partout où leurs talents souvent employés obtinrent l'estime et les récompenses qui leur sont dues. L'architecture, la sculpture et les autres arts parurent à Vienne, presque dès la fondation de la colonie, dans tout l'éclat et dans toute la perfection qu'ils atteignirent, à Rome, sous les premiers empereurs. Mais les monuments y brillèrent d'abord bien plus par le goût que par de riches matériaux. Si la pierre commune entra seule alors dans la composition des édifices, même publics, tels que le temple d'Auguste et de Livie, tels que les portiques du Forum, le style qui les caractérise s'y montre bien supérieur, par sa pureté et sa noblesse, à celui qui domina quand le progrès du luxe, encore plus que celui de l'art, eut conduit à n'employer que des marbres précieux, et à y prodiguer les ornements. Ce n'est pas cependant que les monuments de la seconde période soient peu dignes d'estime; bien au contraire, on observe, dans les débris qui nous en restent, les plus grandes beautés. On y admire une imagination féconde et ingénieuse, une riche et habile ornementation, une exécution savante, et des plus propres à l'effet. On y trouve enfin la preuve que les arts furent longtemps cultivés à Vienne de la manière la plus brillante.

Mais aux temps de prospérité qui les virent florir succéda la longue période de malheurs qui se termina par la ruine de l'empire. Ce fut celle de l'anarchie militaire, celle de la lutte avec les Barbares qui assaillirent de tous côtés les frontières, et finirent par les franchir. Au milieu du désordre, des ravages, de l'excès des charges, et de l'appauvrissement, suite inévitable de nombreux désastres et de rapides révolutions, les règles du goût, les principes du beau et la pratique des

(1) Id., ibid., I, 77.

arts ne purent se soutenir, et allèrent toujours en s'affaiblissant jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Il est peu de villes antiques qui n'en offrent la preuve dans leurs édifices. Le temple d'Auguste, de Jupiter et de Livie, en particulier, porte l'empreinte de ce changement. Il nous montre les deux états extrêmes de l'architecture romaine à Vienne. Il la présente telle qu'elle fut dans la première moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, et telle qu'elle devint dans le cinquième siècle.

Nous ne parlerons pas, dans ce paragraphe, des changements, des additions et des dégradations faites au monument pendant le moyen-âge, mais seulement de ceux qui, dans le même édifice, appartiennent à l'époque romaine. On se rappelle que nous y avons fait remarquer deux parties distinguées par des différences très-sensibles. L'une se compose du frontispice, des cinq premières colonnes des ailes ou faces latérales, et de l'entablement qui les couronne. L'autre comprend tout le reste de l'édifice. Celle-ci présente des chapiteaux d'une belle proportion, et parfaitement exécutés, ainsi que les modillons et les rosaces qui ornent le plafond du larmier. Tous les membres de l'entablement sont d'un profil et de proportions de bon goût. Toute cette partie est, sans aucun doute, de l'époque florissante de l'art romain. Aussi n'hésitons-nous pas à la considérer comme un reste de la construction primitive, datant de l'an 41 ou 43. Quant à l'autre partie, ses chapiteaux plus courts, d'un galbe moins gracieux, d'une exécution moins parfaite dans tous les détails, ses architraves à bandes fortement inclinées, ses modillons et ses rosaces, encore dans le bossage, nous y montrent un ouvrage moins ancien, une restauration faite long-temps après la première construction, et dans un temps peu prospère. Nous croyons, d'après les caractères de l'architecture, ne pas nous tromper en attribuant cette seconde partie aux premières années du 5e siècle. On verra

d'ailleurs cette opinion confirmée par d'autres indices.

L'on se rappelle que l'inscription de notre monument, telle que M. Schneyder l'a découverte, fait supposer que le nom de Jupiter y existait primitivement, et qu'il y a ensuite été remplacé par un ornement en bronze, figurant probablement un aigle. La suppression de ce nom d'un dieu du paganisme nous offre une marque frappante d'une révolution plus importante encore que celle des arts : nous voulons parler du changement accompli dans les croyances religieuses et dans le culte par le christianisme. Lors de la fondation du temple dont il s'agit ici, le polythéisme régnait avec éclat, et sans opposition, sur tout l'empire. Respecté de tous les peuples, à l'exception d'un seul ; soutenu par le pouvoir politique, auquel il prêtait lui-même son appui, il était loin de craindre aucun ennemi ; et si quelque chose pouvait augmenter sa sécurité, c'était certainement la puissance absolue des empereurs, réunissant en elle l'autorité religieuse au pouvoir politique ; c'étaient la vénération et les honneurs divins dont il avait entouré ces princes, et qui devaient lui paraître comme un gage de leur zèle à le défendre. Mais, à l'époque où ce temple reçut la restauration dont nous venons de parler, le christianisme avait grandi à travers les persécutions et les violences de tous genres. Il s'était assis sur le trône impérial, et commandait en maître. Il avait contraint son mortel ennemi à fermer ses temples, à abandonner ses autels, à laisser ses idoles dans la solitude, et à s'abstenir de tous sacrifices et de toutes cérémonies publiques.

La conséquence de ce fait est que tout acte qui se rattachait ouvertement et uniquement au paganisme dut être alors interdit. Ainsi, en restaurant un édifice public, il fut impossible que l'on y laissât reparaître le nom d'une divinité de ce culte proscrit. C'est ce qui nous explique pourquoi le nom de Jupiter, qui existait primitivement dans l'inscription de

notre monument, ainsi que nous l'avons démontré précédemment, fut supprimé lors de la restauration de ce même édifice. En l'y replaçant, l'on eût évidemment renouvelé des honneurs défendus, l'on eût publiquement violé les lois portées contre l'idolâtrie, et l'autorité chargée de l'exécution de ces lois eût manqué à un devoir qui lui était rigoureusement imposé.

D'un autre côté, le respect que les Romains gardèrent toujours pour les institutions et les usages antiques conservait encore trop d'empire pour que, dans le reste du monument, on ne fût pas fidèle aux lois de sa consécration. Aussi les observa-t-on avec le plus grand scrupule dans le plan et dans la forme, que l'on reproduisit tels qu'ils étaient dès l'origine. Et si l'on s'écarta de l'état primitif dans la dédicace rétablie, ce fut en un seul point : celui dont il vient d'être question.

Ce que nous venons de dire exige quelques explications ; car il paraîtra peut-être douteux que, au 5e siècle, on eût pu rétablir sur un édifice public une inscription qui, malgré l'omission du nom de Jupiter, restait entachée d'idolâtrie, puisqu'elle formait la dédicace d'un temple à un empereur et à une impératrice déifiés, et que les noms de dieu et de déesse leur y sont donnés. On aura peut-être de la peine à se persuader que, à l'époque dont il s'agit, l'on eût pu même seulement restaurer un temple païen, et le faire ainsi servir à perpétuer la superstition. Ces difficultés et ces doutes s'évanouiront, nous osons l'espérer, si l'on prend la peine de lire ce qui suit.

Le paganisme ne fut point immédiatement frappé de mort par la conversion de Constantin, comme on le croit communément. Il subsista au contraire long-temps encore, soit comme culte public, soit comme dominateur des habitudes, comme régulateur des pensées et du langage. C'est ce que prouvent les écrits et les monuments contemporains, et ce

qu'a savamment démontré M. Beugnot dans un ouvrage couronné par l'Institut (1).

A Rome, le polythéisme était étroitement lié aux institutions, aux lois, à la politique, aux usages, aux mœurs, et aux souvenirs historiques. Il avait présidé à la gloire de la patrie, et avait reçu la mission de soutenir ses hautes destinées. Comme dans la Grèce, l'esprit humain s'était développé avec lui, et sous son inspiration. La littérature, les beaux-arts lui devaient leur existence et leurs beautés. Il s'y était comme incorporé. Il vivait dans la poésie, dans la peinture, dans la sculpture, dans l'architecture, et dans la langue même. Partout, les temples, les théâtres, les cirques, les amphithéâtres, les tableaux, les statues en nombre infini le rappelaient à la pensée, et l'admiration qu'excitaient ces œuvres du génie eût suffi pour le faire aimer et respecter. Quel puissant empire ne devaient pas exercer sur les anciens les gracieuses fictions de la mythologie, puisque, aujourd'hui même, quoique dépouillées de tout autre prestige que celui de l'imagination, elles nous charment et nous séduisent.

Ayant jeté de si vastes et si profondes racines, ce n'était point sans beaucoup d'efforts, et sans une lutte long-temps prolongée, que le paganisme pouvait être renversé et anéanti. Il trouvait aussi un ferme appui dans l'aristocratie romaine, qui, par ses grands biens et son patronage, exerçait la plus active influence sur un peuple avide et superstitieux. En possession de tous les sacerdoces, aussi bien que de toutes les magistratures, et jouissant ainsi des titres et des prérogatives qui y étaient attachés, et des biens appartenant aux temples, cette classe avait intérêt à défendre

(1) Voyez l'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, par cet auteur.

Voyez aussi la *Dissertation sur le souverain pontificat des empereurs romains*, par de la Bastie, dans les mém. de l'Acad. des inscriptions.

l'ancien culte. Les colonies, les villes, les provinces d'Occident, les yeux sans cesse tournés vers Rome, la ville sacrée, le sanctuaire des dieux, le siége du pouvoir, le foyer des lumières, étaient depuis long-temps accoutumées à lui tout emprunter : culte, institutions, arts, usages, langue, et jusqu'à la manière de penser. Elles partageaient sur les dieux les mêmes idées que Rome, et leur conservaient le même attachement, ou plutôt un attachement encore plus vif et plus durable, parce que la superstition, chez elles, était d'autant plus forte qu'elle subissait moins l'inflence de l'intérêt, et qu'elle reposait davantage sur la conviction.

De là cette conduite prudente et mesurée des premiers empereurs chrétiens vis-à-vis du polythéisme, de là cette tolérance à laquelle ils s'attachèrent. Si Constantin, Constance, Valentinien Ier et Valens se montrèrent hostiles à cet ancien culte, ce ne fut pas par des défenses et des prohibitions lancées contre lui, mais par la protection et par les faveurs qu'ils accordèrent au christianisme. Ils ne rendirent des lois que contre des abus, dans tous les temps repréhensibles, contre des excès nuisibles à l'ordre public. Gratien fut le premier qui attaqua de front l'ennemi de la foi chrétienne en refusant la robe de souverain pontife, en faisant enlever de la salle du Sénat la statue et l'autel de la Victoire, qu'Auguste y avait placés, en confisquant les biens consacrés au culte païen, et en révoquant les priviléges politiques et civils dont jouissaient les pontifes et les vestales. Quant aux lois par lesquelles Théodose défendit, sous les plus grandes peines, de sacrifier aux idoles, et d'entrer dans leurs sanctuaires, elles ne reçurent aucune exécution en Occident. Pendant qu'en Orient les païens s'y soumettaient, à Rome, en Italie, en Espagne, dans les Gaules, ils continuaient d'aller dans les temples, d'offrir leurs sacrifices, de célébrer leurs fêtes et leurs cérémonies ; les divers colléges de prêtres y vaquaient à leurs fonctions, et le feu sacré brûlait tou-

jours sur l'autel de Vesta, entretenu par ses prêtresses.

C'est d'Honorius que le paganisme reçut le coup mortel en Occident. Ce prince, par des lois de l'an 398 et de l'an 399, défendit les sacrifices, les rites publics, et toutes les cérémonies entachées de superstition. Alors les temples se fermèrent réellement, les autels cessèrent de fumer et d'être arrosés du sang des victimes. Bientôt St-Augustin put dire avec vérité : « chaque jour l'on voit tomber, dans presque « toutes les cités, ces théâtres, cavernes de honte, et ces « professions publiques de crime; chaque jour on voit s'é- « crouler ces forum, ou ces enceintes dans lesquelles les « démons étaient adorés (1). »

On se tromperait cependant si l'on croyait que, aussitôt après la publication de ces lois, l'on vit partout les chrétiens s'armer du marteau, et courir avec fureur à la destruction de tous les temples et de toutes les idoles, en disperser sur le sol les riches débris. Quoique tout acte public d'idolâtrie fût interdit, le paganisme exista et se défendit encore long-temps, réfugié dans le foyer domestique, dans le cœur et dans l'esprit des païens, toujours nombreux et puissants, et retranché derrière les mœurs et les usages antiques. Par l'influence d'une longue habitude il exerçait, même sur une foule de chrétiens, le plus grand empire. Protégés par le respect dont ils étaient entourés depuis des siècles, la plupart des temples et des idoles restèrent debout. On a la preuve que, après la prise de Rome par Alaric, en 410, il en existait encore beaucoup dans cette ville, et qu'ils y subsistèrent jusqu'au-delà du 6e siècle. Ils se conservèrent long-temps aussi dans les provinces. A Vienne particulière-

(1) ..... *Quia per omnes penè civitates cadunt theatra, caveæ turpitudinum, et publicæ professiones flagitiorum; cadunt fora, vel mœnia, in quibus dæmonia colebantur.* St-Aug., de cons. evang., l. 1, c. 51.

ment, vers le milieu du 5e siècle, on voyait, outre le monument qui fait le sujet de cet article, un temple *où cent dieux recevaient les adorations des païens*, ainsi que le dit Adon, évêque de Vienne, dans sa chronique. Il fut détruit, à la même époque, par St-Sevère, *prêtre Indien*, *qui*, selon le martyrologe du même prélat, *étant venu à Vienne*, *y convertit*, *par sa parole et ses miracles*, *un grand nombre de païens*. Le même saint bâtit, sur les fondations de ce panthéon, une église dédiée à St-Étienne, et ensuite à St-Sevère lui-même. Peut-être existait-il, dans ce temps-là, d'autres temples à Vienne.

D'un autre côté, il était impossible, même à des chrétiens, de considérer avec froideur des édifices qui formaient l'ornement des villes et des campagnes, qui brillaient de tout le luxe et de toutes les merveilles des arts, et dont les beautés étaient le produit des plus sublimes et des plus délicates combinaisons du goût et du génie. Le zèle aveugle ou exalté pouvait seul n'éprouver pour eux que des sentiments de mépris ou d'aversion. L'une des plus précieuses richesses de l'état, ils étaient susceptibles de s'appliquer à l'utilité commune. Cette dernière idée dut naturellement s'offrir; car l'on avait toujours vu les temples servir au dépôt des deniers de l'état, à diverses assemblées, et surtout à celles du Sénat, à Rome, et des curies, dans les colonies et les municipes. Il ne s'agissait que de conserver ces différentes destinations à ceux qui en étaient déjà en possession, et de les donner à ceux qui n'avaient jusque-là reçu d'autre affectation que celle du culte. Pour ne point blesser les yeux du christianisme, il suffisait d'enlever de ces édifices les objets de l'adoration des païens.

Ce sont ces considérations qui portèrent Honorius à rendre la loi du 17 des calendes de décembre 408 (1). Parmi

(1) Cod. Th., l. 16, t. X, l. 19.

plusieurs autres dispositions, cette loi ordonna que *les temples qui se trouvaient dans les villes, ou hors des villes, seraient appliqués aux usages publics* (1); et, comme les autels et les statues des dieux n'étaient propres alors à recevoir aucun emploi utile, et qu'ils ne servaient qu'à entretenir l'idolâtrie, la même loi prescrivit de *détruire les autels dans tous les lieux où il en existait, et d'enlever les idoles de tous les temples* (2). Elle chargea enfin les évêques de veiller à l'exécution de ces dispositions.

Il paraîtra peut-être fort vraisemblable que ce fut seulement après la publication de cette loi, et pour s'y conformer, que l'on convertit notre temple d'Auguste, de Jupiter et de Livie, en un auditoire de justice, ou en une salle d'assemblée pour la curie. On n'a en effet aucune preuve péremptoire du contraire. Quoiqu'il en soit, si la tradition qui lui attribue le nom de prétoire n'est point menteuse, il ne l'a reçu qu'au 5e siècle; il lui a été donné, sinon dans le langage vulgaire, du moins dans les actes publics, seulement lorsque le culte des idoles n'a plus été permis, lorsque les temples, désormais soustraits à leur ancienne destination, ont dû perdre jusqu'à leur nom.

Nous ferons ici une observation ayant, selon nous, une grande apparence de vérité. L'affectation de notre monument à un usage public, soit après la publication des lois qui ruinèrent le paganisme, soit avant, doit avoir puissamment contribué à sa conservation, si elle n'en est pas la seule cause. S'il fût resté sans un tel emploi, l'on n'eût peut-être jamais entrepris de le restaurer; l'on n'y eût pas même songé.

(1) *Œdificia ipsa templorum quæ in civitatibus, vel oppidis, vel extrà oppida sunt, ad usum publicum vendicentur.*

(2) *Aræ locis omnibus destruantur..... Simulacra si qua etiam nunc in templis fanisque consistunt, et quæ alicubi ritu vel acceperint vel accipiunt paganorum, suis edibus evellantur.*

Fermé, et abandonné à l'action du temps, il serait de jour en jour tombé en ruines; ses matériaux, épars sur le sol, auraient été employés dans d'autres édifices plus récents, et l'on ignorerait aujourd'hui son existence.

Comme nous l'avons déjà remarqué, le respect généralement subsistant pour les temples et pour les usages antiques fit rétablir l'ancienne inscription du monument lors de sa restauration. Voici ce que dit M. Beugnot à l'occasion de la vénération dont les temples étaient l'objet, et de l'effet qu'elle produisait sur les Romains long-temps même après l'époque à laquelle nous fixons cette restauration, c'est-à-dire au 6e siècle. « Le choix de l'emplacement d'un temple, la consé-
« cration de cet emplacement, l'élévation et la disposition
« de l'édifice, étaient autant d'actes religieux d'une haute
« importance, dans lesquels intervenaient le souverain pon-
« tife et le collége des Augures. Un temple était-il détruit,
« on devait le reconstruire sur un plan exactement semblable
« à celui dont on avait primitivement fait usage; tout chan-
« gement, toute amélioration étaient prohibés. De là provint
« l'impossibilité où l'on fut de soumettre à un alignement les
« édifices sacrés du Forum. Chacun des temples de Rome
« rattachait son origine à quelques faits relatifs à l'histoire
« nationale. Ces idées de consécration religieuse, ces souve-
« nirs de l'ancienne gloire parlaient encore à l'imagination
« des Romains du 6e siècle. Sans doute les églises recevaient
« seules leurs prières, et ils ne regardaient les temples que
« comme des tombeaux; mais ces tombeaux, ils les véné-
« raient, ils ne souffraient pas qu'on les profanât, et ils ne
« reconnaissaient qu'au temps seul le droit de les détruire
« (1). » Ces observations, aussi savantes qu'élégamment exprimées, et qui, de plus, ont le mérite de la plus exacte vérité, ne laissent point lieu d'être surpris qu'au 5e siècle

(1) Voy. l'ouvrage du même auteur cité plus haut, t. II, p. 299.

où ait rétabli la dédicace de notre monument. Quant à la forme de celui-ci, on peut juger que l'influence des mêmes sentiments et d'une longue habitude eût également engagé à la reproduire fidèlement, dans le cas même où, ce que nous ne croyons nullement, la partie conservée de l'édifice primitif eût permis de s'en écarter.

Un autre sentiment non moins profond et peut-être plus puissant que celui qui protégeait les temples, et les défendait contre tout changement ou innovation, concourut avec lui à faire replacer la dédicace ancienne au frontispice du même monument. Ce fut la vénération que les Romains avaient vouée aux empereurs et aux membres de leur famille, soit pendant leur vie, soit après leur mort, et qu'ils conservèrent toujours. Elle se manifesta, comme l'on sait, pendant le triomphe du paganisme, par divers signes extérieurs, tels que les autels, les temples, la consécration, les sacerdoces établis en leur honneur, le titre de dieu qui leur était donné, et l'usage de jurer par le génie du prince régnant. Cette espèce d'adoration sut résister à la victoire du christianisme. Ainsi plusieurs empereurs chrétiens furent encore consacrés après leur mort; tels sont Constantin, Constant, Constance, Jovien, Valentinien Ier. Les mêmes empereurs, ainsi que Valens, Gratien, Valentinien jeune, Théodose Ier, Arcadius, Honorius, ont le titre de dieux, *divi*, dans le code Théodosien, publié vers l'an 438 (1). Il est donné à Théodose II, et à Valentinien III, mort en 455, dans le code Justinien, publié en 533. Tous les empereurs chrétiens souffraient que, de leur vivant, en leur parlant ou en leur écrivant, on les qualifiât de DIVINITÉ (*numen*), comme aujourd'hui nous qualifions les souverains de MAJESTÉ. Bien plus, ils se donnaient eux-mêmes ce titre dans les actes qui émanaient de leur autorité, comme on le voit par l'exemple de Justinien.

(1) Onuph. Panvin., civitas Rom., pp. 83 et seq..

Ces actes, par une conséquence logique, étaient nommés CÉLESTES ou DIVINS ORACLES (*cœlestia* ou *divina oracula*) (1). En effet, c'était ordinairement par des oracles que, dans l'antiquité, les dieux étaient censés communiquer leurs volontés aux hommes.

On ne doit donc pas être surpris de voir reparaître sur notre monument, au 5e siècle, les titres de dieu et de déesse, donnés à Auguste et à Livie. Ils n'offusquèrent personne alors parce que l'on y était habitué. Bien loin de là, l'on aurait cru manquer à un devoir essentiel en ne les rétablissant pas. On considéra l'obligation de leur restitution comme une loi sainte et sacrée; et, pour entrer autant que possible dans l'esprit du temps, l'on eût pensé faire une offense à la divinité de l'empereur régnant en montrant du mépris pour celle d'Auguste, fondateur de l'empire, et pour celle de Livie, son épouse. Mais les lois étaient contraires au rétablissement du nom de Jupiter dans la même inscription; et si l'on eût tenté de l'y placer de nouveau, les évêques ayant mission de surveiller l'exécution des lois rendues contre le paganisme, celui de Vienne n'eût point manqué de s'y opposer.

Si nous ne nous abusons point, les observations développées ci-dessus répondent victorieusement aux objections qui pourraient être faites, 1° contre l'âge attribué par nous à la restauration romaine de notre monument; 2° contre le

(1) Symmach., lib. 10, epist. 34, 47, 58, 21, 35, l. 10 et 11. C. *de sacros eccles.*, l. 5; c. *de emancip. liber.*.

Cette espèce de consécration et d'adoration, l'un des usages transmis par les païens au christianisme, se montrait de diverses manières dans le langage. Ainsi Eutrope, adressant son abrégé de l'histoire romaine à Valens, empereur chrétien, lui dit: *ut tranquillitatis tuæ mens divina lætari*, etc.. Symmaque, écrivant à Théodose, se sert des expressions suivantes: *cœlesti mansuetudini vestræ.... divinis sensibus vestris* (epist. 47)..... *divinæ clementiæ vestræ..... æternitas vestra....* (epist. 49), *divinis sanctionibus vestris..... consilio cœlesti....* (epist. 21).

rétablissement, à la même époque, de l'inscription telle qu'elle a été retrouvée sur la frise et l'architrave du frontispice. Elles nous paraissent de nature à dissiper tous les doutes. Nous ajouterons cependant que la suppression du nom de Jupiter, dans l'inscription, est contemporaine du rétablissement de celle-ci. On ne peut la supposer postérieure. On ne peut prétendre que le nom dont il s'agit ait d'abord été rétabli avec le reste, et ensuite enlevé. L'état de la pierre, à la place qu'aurait dû occuper le même nom, indique en effet qu'aucune lettre n'en a jamais été arrachée, qu'il n'y en a jamais existé, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment. Dans le cas contraire, les lettres composant le nom de Jupiter (IOVI) eussent laissé des traces: on verrait les trous ayant servi à les fixer; tandis que ceux que l'on observe au même endroit sont sans rapport à ceux d'aucune lettre, et ne peuvent avoir servi qu'à fixer un ornement figurant probablement un aigle.

Depuis la fondation de notre temple d'Auguste et de Livie jusqu'à la restauration qui en fut faite au 5e siècle, c'est-à-dire dans l'intervalle de plus de trois siècles et demi, ce monument reçut, sans doute, différentes réparations plus ou moins considérables; mais il est à croire que la restauration dont il s'agit ici, la seule qui ait laissé des traces, et que nous connaissions, fut la plus importante, et aussi, sous le rapport historique, la plus remarquable. Voici les conjectures auxquelles nous conduit la discussion précédente. Dans les premières années du 5e siècle, la partie de notre édifice qui était la plus légère, et la moins susceptible de résister aux efforts du temps, celle où des colonnes isolées portaient tout le fardeau de l'entablement, se trouva dans un état de grande dégradation. Soit que ce fût l'effet de la vétusté, soit celui d'une cause extraordinaire, telle qu'un tremblement de terre, elle avait peut-être même

été renversée, ou fortement ébranlée. Quoi qu'il en soit, cet édifice ne pouvait long-temps étaler d'affligeantes ruines dans le lieu le plus apparent et le plus fréquenté de la ville. La gloire de la cité, l'utilité publique, les souvenirs intéressants qui s'y rattachaient, la vénération dont, depuis des siècles, il était l'objet, l'ornement qu'il ajoutait au forum, parlaient trop vivement en sa faveur au cœur de tous les Viennois.

Quoiqu'il eût été consacré par un culte proscrit, la souillure de l'idolâtrie s'effaçait aux yeux de tous, même à ceux des plus zélés chrétiens, devant le respect commandé par la mémoire d'Auguste et de Livie. Aucun n'eût voulu vouer à l'oubli les honneurs rendus autrefois à l'un et à l'autre. Tous se rappelaient avec reconnaissance les bienfaits dont Vienne était redevable aux empereurs. Le palais élevé à ces princes dans cette cité ne permettait pas d'ignorer le séjour que plusieurs y avaient fait. Le plus grand nombre des habitants avait vu Valentinien II, qui y périt en 392, et quelques-uns, le célèbre Julien, que sa faiblesse à retourner aux idoles fit surnommer l'Apostat, et qui y passa, n'étant que César, l'hiver de 355 à 356. Ces circonstances particulières fortifiaient chez les Viennois l'attachement et le respect généralement portés à la majesté impériale. Le christianisme dominait, il est vrai, extérieurement, et son ennemi était contraint de cacher ses superstitieuses pratiques; mais l'esprit païen exerçait toujours secrètement son empire, surtout dans la curie. Les chrétiens, qui formaient le petit nombre, en subissaient le joug dans beaucoup de choses. La consécration païenne du monument ne fut donc point un obstacle opposé à l'utilité, à la gloire de la cité, au respect des empereurs qui réclamaient sa restauration. Celle-ci fut donc mise en délibération. Les magistrats impériaux, le Sénat, car Vienne alors en possédait un comme beaucoup d'autres villes des Gaules, enfin l'évêque, en discutèrent les conditions. L'on mit d'accord ce que commandait

l'attachement aux règles et aux usages antiques dérivant du paganisme, avec ce que prescrivaient les lois dictées par le culte dominateur.

Les Viennois virent avec joie une nouvelle construction remplacer les ruines qui avaient attristé leurs regards, se lier parfaitement aux parties conservées de l'antique édifice, et reproduire avec la plus grande exactitude l'ordonnance et le plan primitifs. Leur profond respect pour les usages observés jusque-là n'en fut pas moins satisfait en voyant reparaître l'inscription sur le frontispice. Ils s'applaudirent du rétablissement de celle-ci en songeant qu'il attestait leur vénération pour la majesté impériale, et montrait qu'ils étaient fidèles à l'adoration consacrée par les siècles, autant que par les décrets du Sénat, envers Auguste et sa maison divine. Malgré les changements introduits dans les idées par le christianisme, le pouvoir d'une longue habitude ne permit pas d'apercevoir rien d'impie dans la restitution d'une dédicace en l'honneur du fondateur de l'empire, et de son épouse, dans laquelle leurs noms sacrés étaient accompagnés des titres ordinaires de dieu et de déesse. Un nom seul, un nom long-temps redoutable, en avait disparu: celui de Jupiter. Ce fut, pour les uns, une douloureuse concession faite à la religion nouvelle, par obéissance au prince et aux lois; pour les autres, le signe du triomphe de leur culte qui, après avoir conquis la liberté au prix de beaucoup de sang et de tourments, déclarait que cette liberté n'appartenait qu'à lui seul. A la satisfaction des païens, un aigle, les ailes déployées, remplaçait le nom de Jupiter. Le noble oiseau y parut comme l'emblême de l'empire, et comme celui de la consécration de laquelle Auguste et Livie tenaient leur divinité; mais, formant aussi l'attribut du Roi de l'Olympe, il le représentait à leur pensée, et les consolait de l'absence de son nom. Celui-ci leur était d'ailleurs assez clairement rappelé par les titres de *très-bon* et de *très-grand*, OPTIMO,

MAXIMO, les plus vénérés de ceux qui n'appartenaient qu'à Jupiter, et qui avaient été aussi rétablis par condescendance pour le désir de remettre l'édifice dans son état primitif, par respect pour l'attachement aux usages et aux lois de la consécration des monuments. Ces attributs dans l'inscription, succédant au nom d'Auguste, pouvaient, par une interprétation purement littérale, s'appliquer à cet empereur. Les chrétiens se contentèrent de cette disposition qui sauvait les apparences, tandis que les païens, n'ayant point encore oublié le rituel de leur culte, les donnaient à Jupiter. Mais rien ne put adoucir le chagrin de ces derniers de voir la statue du père des dieux arrachée de son temple, et peut-être dès-lors brisée; de voir détruire les trois autels placés devant le frontispice, et avec eux tout espoir d'y faire jamais fumer l'encens, et briller la flamme des sacrifices. Il leur fallut bien se soumettre à cette conséquence inévitable des lois rendues contre leur culte décrépit et tombant en ruine. Quant aux statues d'Auguste et de Livie, nous croyons qu'elles continuèrent à orner la cella ou salle intérieure jusqu'à l'époque où les mêmes causes firent enlever aussi les lettres de bronze formant l'inscription.

Quelque peu considérable que fût l'entreprise qui rendait au forum de Vienne son plus bel ornement, le temps n'était plus où cette ville exécutait avec facilité, et comme en se jouant, les plus grands travaux, les plus colossales constructions, où elle ne redoutait aucune dépense pour les achever et pour les porter à leur perfection. Elle se ressentait alors de l'état d'épuisement dans lequel se trouvait l'empire romain. Celui-ci, dans ce temps, par les vices inhérents à sa constitution politique et à son administration, par la faiblesse des princes, et par le malheur des circonstances, était entraîné dans une inévitable ruine.

Les Gaules, à leur détriment, avaient vu la révolte de

Maxime, née dans la Grande-Bretagne, s'étendre dans toutes leurs provinces, renverser Gratien, et établir le règne d'un usurpateur. La mort de Valentinien, étranglé à Vienne par ordre d'Arbogaste, et l'usurpation d'Eugène, ne leur furent pas plus favorables. Ces révolutions successives, en appesantissant sur elles le fardeau des charges, déjà si lourd, laissèrent les villes sans force et sans énergie, et les rendirent incapables d'exécuter de grands projets.

Après avoir respiré pendant les premières années du gouvernement faible et mal assuré d'Honorius, après avoir joui au moins de la paix pendant leur durée, les Gaules, d'abord effrayées de l'invasion des Goths en Italie, eurent bientôt à souffrir elles-mêmes d'un pareil malheur. Les Vandales, les Suèves et les Alains traversèrent le Rhin le 31 décembre de l'année 406, et parcoururent sans obstacle tout le pays entre ce fleuve et les Pyrénées, le couvrant d'incendies, de ruines et de sang.

Nous n'examinerons point ici une question que les documents écrits laissent indécise, savoir : si Vienne subit en cette circonstance le sort affreux de tant d'autres villes. Mais, soit qu'elle n'ait pu y échapper, soit que les habitants, en sûreté derrière leurs remparts, n'aient vu que de loin les flammes allumées par la fureur des Barbares, elle dut participer à la profonde misère qui suivit tant de dévastations.

Les évènements postérieurs ne purent rendre sa position meilleure. Bientôt une nouvelle révolte des troupes romaines dans la Grande-Bretagne envoya dans les Gaules un nouvel usurpateur. Constantin, après s'être rendu maître d'une partie de ce dernier pays, fut obligé de se défendre contre les généraux d'Honorius, qui l'assiégèrent dans Valence. Délivré par les siens, il vit, peu après, Géronce, l'un d'eux, se révolter contre lui en Espagne, lui nommer un successeur, et venir l'attaquer. Pendant qu'il se tenait enfermé dans Arles, Géronce

marcha contre son fils Constant, qui était à Vienne, s'empara de lui, et le fit mourir. La pénurie des documents historiques sur cette époque ne permet guère de décider si Vienne soutint alors un siége, ou bien ouvrit ses portes sans avoir fait aucune résistance.

Soit que l'on fixe ses regards sur les évènements que nous venons de rappeler, soit qu'on les promène sur ceux dont les Gaules furent postérieurement le théâtre, tels que l'usurpation de Jovin, l'invasion des Visigoths, la révolte des peuples et des cités, la guerre d'Attila, l'envahissement successif du pays par les Burgondes et les Francs, jusqu'à sa séparation définitive de l'empire, l'on y verra des causes nombreuses d'appauvrissement pour les villes.

C'est à cette diminution progressive de leurs ressources que nous attribuons l'inachèvement de la partie reconstruite du temple d'Auguste et de Livie. Nous avons fait remarquer plus haut que les modillons et les rosaces de la corniche ne sont point sculptés, comme ils devraient l'être. Le manque de fonds, résultat de la situation du pays, nous en paraît la véritable cause; car il serait invraisemblable que, après avoir terminé les chapiteaux et les cannelures des colonnes, les Viennois eussent jugé peu important de terminer aussi les rosaces et les modillons de la corniche.

Mais à quelle époque du 5e siècle fixera-t-on la restauration dont il s'agit ici? Elle ne peut, selon nous, se placer qu'avant l'invasion de 406, ou dans le petit nombre d'années pendant lesquelles, depuis la mort de Jovin, en 413, jusqu'à l'occupation complète du pays par les Burgondes, Vienne jouit de quelque repos, tandis que l'agitation et l'anxiété régnaient autour d'elle. Dans la première hypothèse, vers laquelle nous inclinons, le terrible évènement dont nous avons parlé vint suspendre tous les travaux, et entr'autres ceux de notre monument. Les modillons et les rosaces restèrent inachevés. Dans l'autre hypothèse, quelque évènement

désastreux, facile à concevoir, vint également mettre obstacle à leur sculpture.

Quoi qu'il en soit, cette restauration ne saurait être attribuée à un autre siècle que le cinquième. Indépendamment de la preuve qui ressort du caractère de l'architecture, l'absence du nom de Jupiter dans l'inscription offre, il nous semble, un indice certain de sa postériorité aux lois d'Honorius, rendues contre l'exercice public du paganisme, c'est-à-dire aux années 398 et 399. D'un autre côté, l'occupation de Vienne par les Burgondes, qui eut lieu vers l'an 475, ne permet guère de supposer la même restauration faite après cette dernière date. L'inscription n'eût probablement point alors été rétablie. Le christianisme, par sa propre énergie, et favorisé par les circonstances, avait fait de rapides progrès, et le temple d'Auguste et de Livie avait dès-lors changé de destination, comme nous allons l'expliquer.

HISTOIRE DU MONUMENT DEPUIS LE 5e SIÈCLE JUSQU'EN 1793.

Privé jusqu'ici de documents écrits pour composer l'histoire du temple d'Auguste et de Livie, nous n'avons eu d'autre secours que l'étude du monument : lui seul nous a révélé tout ce que nous en avons dit. C'est, comme on l'a vu, en conférant les données qu'il fournit avec celles qui se recueillent dans les écrivains anciens et modernes qu'il nous a été possible de retrouver un petit nombre de faits qui s'y rapportent. Quant à ce qui nous reste à faire connaître, les documents peu nombreux et peu développés dont il nous est permis de disposer ajouteront peu de choses aux témoignages du même édifice. Si, comme nous en sommes nous-

même convaincu, cette disette de matériaux laisse beaucoup à désirer dans nos recherches, nous ne croyons cependant point que nous eussions dû nous en abstenir.

Lorsque les siècles et les révolutions ont accumulé leurs empreintes sur les monuments, faut-il fermer les yeux pour ne les point voir, doit-on éviter de remarquer les faits qui en découlent comme des conséquences de leurs principes? Nous ne le pensons pas. L'on ne saurait, il nous semble, condamner les efforts qui tendent à soulever le voile épais dont s'enveloppe le passé, et à réparer autant que possible le silence de l'histoire. Tout ce que l'on a droit d'exiger dans les tentatives de ce genre, c'est qu'elles ne dégénèrent point en vains caprices d'imagination, que l'on n'élève point au hasard un édifice fantastique sur les nuages; mais que, fidèles aux règles de la critique et de la raison, et bâtissant sur une base solide, sur des faits positifs et incontestables, on reste toujours dans le vraisemblable, et l'on ne donne point comme prouvé et certain ce qui n'est que conjectural.

Nous ne prétendons point, au reste, imposer notre conviction, ni revendiquer le privilége de l'infaillibilité. Nous avons rejeté la méthode de l'affirmation sans discussion et sans autorité, si commode pour l'écrivain léger, ou dépourvu de bonne foi. Chacun peut suivre le fil qui nous a guidé. Nous sommes-nous égaré? Nos observations manquent-elles d'exactitude, nos inductions de justesse, nos conjectures de fondement? Nous est-il échappé quelques-uns des éléments qui devaient concourir à la solution des diverses questions que nous nous sommes proposées? N'ayant rien dissimulé, il sera facile de reconnaître les fautes où nous serons tombé. Nous le disons sincèrement: nous verrons avec plaisir relever nos erreurs, et nous accueillerons avec empressement toutes les rectifications qu'apporteront à ces essais les observations, les recherches et les découvertes nouvelles; car

le principal objet des travaux archéologiques nous paraît devoir être la vérité.

L'un des plus grands obstacles aux progrès du christianisme et à la destruction de l'idolâtrie fut, dans l'Occident, l'attachement à la solennité et à la pompe des cérémonies du paganisme. On le comprit enfin, et au 5e siècle l'on fit entrer dans le nouveau culte plusieurs usages de l'ancien. De même, en considérant la vénération du peuple pour les temples, on se décida à les convertir en églises. On parvint ainsi à détacher du culte si attrayant des idoles une foule d'hommes pour qui la religion est toute dans la forme extérieure, et l'on transporta aux églises le respect dont les temples étaient l'objet. On jugea avec raison que, pour anéantir l'ancienne superstition, l'essentiel était moins de convaincre d'abord les esprits que de frapper les imaginations, moins de faire du premier coup de vrais chrétiens que d'amener graduellement, et par une transition qui ne fût point trop brusque, le plus grand nombre possible de néophytes dans le giron de l'église. Leur foi, d'abord grossière, ne pouvait manquer de s'épurer avec le temps, et par les travaux persévérants du sacerdoce. C'est une chose généralement connue qu'il existe encore à Rome plusieurs temples païens convertis en églises, et que beaucoup d'églises ont été élevées sur les fondements d'autres temples. « Il « n'est aucun pays, dit M. Beugnot dans l'ouvrage précé- « demment cité, où l'on ne trouve de pareils exemples. Il « faut remarquer, ajoute-t-il, que presque tous ces chan- « gements ont eu lieu à la fin du 5e siècle. »

C'est aussi vers cette époque, selon nous, que les chrétiens établirent les cérémonies de leur culte dans le temple d'Auguste et de Livie, de Vienne. Nous n'émettons pas une opinion nouvelle; car Chorier, en parlant du même monument, a déjà dit : « Ce qui avait été le temple de la Justice,

« sous les Romains, devint un temple plus sacré sous les « Bourguignons. Le prétoire fut la chapelle de leurs rois « (1). » Cet auteur a négligé de citer les autorités sur lesquelles s'appuie son allégation. On n'a cependant aucun motif de la supposer sans fondement ; et un fragment des écrits de St-Avite, évêque de Vienne, que nous citerons plus bas, semble la confirmer.

Nous l'avons déjà dit, les Burgondes ou Bourguignons, peuple venu d'au-delà du Rhin, occupèrent notre ville vers l'an 475. A cette époque où l'autorité romaine expirait dans les Gaules, et où l'empire d'Occident allait s'éteindre, ils s'emparèrent de tout le pays compris entre celui qu'ils possédaient déjà vers les Alpes, et le Rhône. Vienne resta en leur pouvoir jusqu'en 534; alors le dernier de leurs rois fut défait dans une bataille, et dépouillé de ses états par les enfants de Clovis. Ce ne fut point sans faire éprouver une douleur bien vive aux anciens habitants que les Burgondes, à leur arrivée, se répandirent dans les campagnes et dans les villes, et qu'ils s'emparèrent du tiers des terres, ainsi qu'il avait été convenu. Les Viennois, élevés et nourris dans la politesse romaine, eurent d'abord de la peine à supporter l'aspect de ces hommes grossiers, à haute stature, à longs cheveux, grands mangeurs, et auxquels l'habitude de se nourrir d'ails et d'oignons, et celle de se graisser la tête de beurre rance, donnaient une odeur repoussante. Chaque jour se renouvelait le chagrin de les avoir pour

(1) Chorier, *Antiq. de Vienne*, liv. I, ch. 13, page 99 de l'édition de 1828.

Le célestin Dubois, celui qui a le premier publié *les Antiquités de Vienne*, paraît avoir eu la même opinion; car il dit, en parlant du même édifice : *hæc*, paganitate senescente, *in honorem beatæ Mariæ transmutata*. Joh. à Bosco, Vien. antiq., p. 9.

maîtres en les voyant épars ou groupés sur le forum, assis ou couchés sous les portiques et sur les degrés des temples, faisant retentir un langage dur, que l'on ne pouvait comprendre, et des chants aigus et sauvages qui ne pouvaient charmer des oreilles romaines. L'empire d'Occident était arrivé aux faibles et derniers efforts de l'agonie. Il n'y avait plus de secours à espérer. Il fallut se soumettre à la nécessité de recevoir de tels hôtes, qui ne prenaient eux-mêmes que le titre de patrons, et trouver quelque consolation dans la pensée qu'ils étaient les plus doux de tous les barbares répandus dans les Gaules.

Leurs rois, comme souverains, échangèrent leurs tentes ou leurs cabanes contre les somptueux palais des Romains. Quand ils résidaient à Vienne ils habitaient, selon Chorier, l'ancien palais prétorial, auparavant la demeure des présidents de la province Viennoise, et situé sur l'un des côtés du forum, non loin du temple d'Auguste et de Livie. Son emplacement est occupé aujourd'hui par le Palais de justice.

Les Burgondes embrassèrent la foi catholique vers l'an 417, pendant qu'ils étaient encore sur les bords du Rhin. Ils la quittèrent pour l'arianisme vers l'an 440. Tant qu'ils furent orthodoxes, ils assistèrent aux cérémonies du culte dans les mêmes églises que les anciens habitants; mais quand l'arianisme, peut-être plus en rapport avec leur première idolâtrie, les eut séduits, il leur fallut des églises particulières. Fidèles à leurs principes de modération, ils en bâtirent, et ne s'emparèrent que d'un petit nombre de celles qui appartenaient aux catholiques.

Ce fut sous la domination des Burgondes, de l'an 490 à l'an 523, que St-Avite occupa le siége épiscopal de Vienne. Homme éloquent et savant pour le temps où il vécut, il joua un rôle important par ses vertus, par ses talents, et par son zèle ardent pour la foi orthodoxe. Une partie de ses écrits.

heureusement échappée à l'action du temps, a été imprimée par les soins du P. Sirmond. Elle consiste en lettres, en fragments de discours, et en poésies. Ce que l'on y cherche le plus avidement, ce sont les faits historiques, et l'esprit du siècle où ils ont été composés.

Voici la traduction littérale du fragment de ses écrits dont nous avons parlé, et qui paraît évidemment avoir fait partie d'une homélie prononcée à l'occasion de la consécration au culte orthodoxe d'un ancien temple païen qui avait servi d'église aux Ariens: « Pourquoi l'antiquité me vanterait-elle « son Moïse pour avoir autrefois, par la vertu d'un certain « bois, adouci des eaux amères? Ou bien son Élisée, non « moins grand par ses mérites, pour avoir corrigé l'amer- « tume d'un mets rustique en y répandant de la farine? Qui « ne juge ces faits merveilleux? Et cependant pareil pouvoir « a été donné aujourd'hui à votre prêtre..... Il y a certes « presque moins de mérite à changer les créatures par la « prière qu'à engager le créateur à entrer dans un temple « après en avoir chassé son ennemi. La hideuse erreur des « Ariens, nos voisins, occupe ici la place de celle des Gen- « tils; et si, par cas fortuit, il ne s'y rencontre plus de « païen qui veuille que l'on adore plusieurs dieux, l'héré- « tique se plaint de ce qu'on n'y prie qu'un seul..... « Pourquoi celui qui invoque en vain le nom du Christ se « plaint-il qu'un lieu qui a été fermé aux idoles se soit ou- « vert aux vertus? Personne n'est repoussé de la commu- « nauté du salut. Qu'avec ceux qui sont dans la voie du « bonheur éternel chacun jouisse de ce que nous n'avons « pas voulu partager avec des hommes perdus. Nous inter- « disons les portes des temples aux cultes impies. Nous les « ouvrons à leurs sectateurs qui veulent se convertir. Qu'il « vienne donc chercher ici l'unité quiconque a été aupara- « vant partisan de la pluralité; qu'il reconnaisse maintenant « le Christ, qui est notre pierre, quiconque a adoré ici

« long-temps des pierres. On a brisé l'autel servant aux « sacriléges, on a élevé un autel pour les saints sacrifices « (1). »

Dans ce qui a été imprimé des œuvres de St-Avite on remarque les titres de plusieurs discours ou homélies que le prélat prononça dans diverses circonstances, et, immédiatement après, quelques fragments des mêmes discours, rangés sous des chiffres qui paraissent correspondre à ceux des titres. Le fragment que nous venons de rapporter est placé sous le chiffre 2. Celui des titres, qui porte aussi le chiffre 2, est ainsi conçu : *Dicta in basilicâ sanctæ Mariæ*, « pro- « noncé dans l'église de Ste-Marie. » Or, on n'a jamais connu à Vienne que deux églises dédiées à la Vierge. L'une était située sur la rive droite de la Gère, et rien ne témoigne qu'elle fût précédemment un temple. L'autre, plus ancienne, était justement le temple d'Auguste et de Livie. Ces deux circonstances, celle de la dédicace à la Vierge, et celle de la destination primitive au culte des idoles, qui se rencontrent et dans ce dernier temple et dans celui dont il s'agit dans le

(1) *Quid mihi laudet antiquus Moysem suum aquas ab evo asperas ligno castigante dulcasse? Quid Elisæum, virtute non imparem, agrestis cibi amaritudine plenum lebetum medici farris infusione condidisse? Hæc quidem gesta exempli admirabilis fuisse quis nesciat? Sed non minùs hodiè vestro datum est sacerdoti..... Cùm minoris pænè virtutis sit creaturas orando convertere quàm, hoste depulso, creatorem ædibus invitasse. Implet hìc porrò gentilium vices vicinantium Arianorum turbidus livor. Et si paganus hìc fortè jàm deest qui plures deos velit excoli, gemit hæreticus, qui unum conspicit exorari..... Quid ingemiscat Christi vacuus nominator locum numinibus interclusum patuisse virtutibus? Nullus à salutis consortio prohibetur. Sit eis pariter commune cum salvis quod hactenùs nostrum noluimus esse cum perditis. Profanis cultibus claustra damnamus, conversuris cultoribus templa patefacimus. Expetat ergò hìc solidum quisquis amaverat antè divisum; recognoscat nunc Christum petram quisquis hìc dudùm saxa veneratus est. Sacrilegiis ara perit, venit ara sacrificiis.*

fragment d'homélie cité plus haut, semblent laisser peu de doute sur l'identité de ces deux églises (1).

Nous croyons donc, jusqu'à preuve contraire, que, vers la fin du 5e siècle, peut-être même dès le moment de l'occupation de Vienne par les Burgondes, les chrétiens orthodoxes suivirent l'exemple donné à Rome et dans beaucoup d'autres villes; qu'ils établirent leurs cérémonies religieuses dans le temple d'Auguste et de Livie. Les rois burgondes n'y mirent aucune opposition. Mais, selon une conjecture qui nous paraît vraisemblable, l'un d'eux, pendant son séjour à Vienne, voulut assister au service divin dans cet oratoire, situé auprès de son palais, et le faire célébrer par des prêtres de la secte arienne, à laquelle il était attaché. Dès-lors les catholiques s'en éloignèrent avec horreur.

L'époque qui vit convertir ce temple en église vit aussi,

(1) Nous devons, par respect pour la vérité, donner les explications suivantes. Le P. Sirmond, dans une note sur les fragments d'homélies dont il s'agit, déclare qu'il y a tant de confusion dans le manuscrit d'où il les a extraits, qu'il est difficile de rapporter chacun au titre qui lui appartient. Il n'en excepte qu'un, qui n'est pas le 2e, mais le 6e. Il suit de là que nous ne pouvons nous-même rapporter avec certitude ce fragment 2e au titre 2e. — D'un autre côté, si ce titre indique que l'homélie a éte prononcée dans la basilique de Ste-Marie, il ne désigne point, comme quelques autres, le lieu où était située cette église. Il en résulte que l'on ne peut non plus affirmer avec assurance qu'il s'agisse d'une église de Vienne. — L'on ne saurait cependant ne point remarquer le rapport frappant qui existe entre l'église dont parle St-Avite dans le fragment n° 2, et le monument qui fait le sujet de cette dissertation. L'un et l'autre ont été successivement temple païen et église chrétienne; le temple d'Auguste et de Livie a été dédié à la Vierge Marie comme celui dont il est question dans le titre 2e. Si le caractère de la certitude manque aux efforts du P. Sirmond pour référer chaque fragment à son titre, l'on doit convenir que, à en juger par le singulier rapport dont nous venons de parler, le fragment 2e appartient très-probablement au titre 2e.

sans doute, arracher les lettres de bronze qui formaient l'inscription, ainsi que l'aigle qui y avait pris la place du nom de Jupiter. Le paganisme, alors sans influence, et ayant perdu presque tous ses sectateurs, n'imposait plus aucune déférence. Le déclin de ses forces avait suivi celui de l'empire, tandis que le christianisme, en se soumettant les Barbares, avait acquis plus d'ascendant, et était devenu l'asile de tous ceux qui cherchaient appui et protection contre la violence. Rien ne devait dès-lors empêcher de faire disparaître jusqu'aux dernières traces d'un culte impie, ni les égards qu'imposait autrefois un parti puissant, ni le respect dû à une autorité qui n'existait plus. Les vœux de la politique durent être alors d'accord avec ceux de la religion. Les nouveaux dominateurs ne pouvaient avec plaisir voir subsister les marques d'un pouvoir dont ils occupaient la place. Aussi enleva-t-on non-seulement l'inscription du frontispice, mais encore les statues d'Auguste et de Livie, qui, vraisemblablement, s'étaient jusque-là conservées dans la cella.

Pendant que les Ariens possédaient cet édifice, il fut peut-être le théâtre d'une scène sanglante, dont l'histoire nous a conservé l'odieux souvenir. Gondebaud, l'un des rois burgondes, éprouva, par la trahison de son frère Godégisile, une déroute complète dans une bataille que Clovis lui livra près de Dijon. Obligé de fuir, il traversa rapidement ses états, et alla s'enfermer dans Avignon. Après un long siége, il fit sa paix avec le roi des Francs, et, animé par le désir de la vengeance, autant que par celui de s'emparer des états de son frère, il vint attaquer celui-ci dans Vienne. On sait qu'il prit cette ville lorsqu'on s'y attendait le moins, en introduisant secrètement des troupes dans l'intérieur par les aquéducs antiques. Sans doute, en ce moment, Godégisile se confiait en la force de ses remparts et dans la vigilance

de ses soldats. Il était loin de soupçonner la possibilité d'une surprise, et se trouvait retiré dans son palais, dont nous avons fait connaître la situation. Inopinément attaqué, se voyant dans l'impuissance de se défendre, il se réfugia, avec un évêque de sa secte, dans une église qui, selon l'histoire, appartenait au culte arien, et où il se croyait en sûreté sous l'aile protectrice de la religion. Il ne nous paraît point invraisemblable que ce fut dans le temple d'Auguste et de Livie, qui devait être l'église la plus voisine du palais, si celui-ci était en effet situé sur l'emplacement désigné, et qui était peut-être, dans Vienne, la seule où les Ariens célébrassent leurs cérémonies. Il espérait y trouver un asile respecté; mais Gondebaud avait déjà donné, dans la même ville, des preuves d'une cruauté pour laquelle rien n'est inviolable et sacré. Après un premier siége de cette ville, il avait fait périr deux de ses frères, l'épouse de l'un d'eux, et deux de ses neveux. Godégisile et l'évêque arien furent massacrés au pied de l'autel (1). Cet évènement se passa l'an 500.

Ce Gondebaud, tout souillé du sang des siens, fut arien zélé, bâtit des églises aux gens de sa secte, et s'occupa beaucoup de controverse religieuse. Il entretenait une correspondance suivie avec St-Avite, dans laquelle celui-ci s'efforça de le convaincre de la supériorité de la foi orthodoxe sur la sienne. Il consentit même à ouvrir entre les évêques ariens et ceux des catholiques une conférence qui fut sans résultat. Combattu par des motifs politiques qui l'engageaient à se faire aimer des derniers, et par ceux qui lui faisaient craindre de déplaire aux siens, il demanda au saint évêque de Vienne de lui administrer en secret le baptême des convertis. Mais le prélat refusa, et ce roi mourut arien.

De son vivant, et, sans doute, avec son consentement,

(1) Greg. Turon., hist. Fran., l. II, c. 28 et 32.

Sigismond, son fils et son successeur, s'était déjà converti à la foi orthodoxe. A l'avènement de celui-ci, l'an 516, les catholiques se montrèrent disposés à l'intolérance envers les Ariens, et voulurent leur ôter leurs églises. Victorius, que l'on croit avoir été évêque de Grenoble, écrivit à St-Avite pour lui demander si l'on pouvait affecter au culte orthodoxe les églises de ces sectateurs. Le vénérable prélat de Vienne, dans sa réponse, après s'être attaché à démontrer que la souillure arienne ne pouvait s'effacer, observe à son suffragant que, si les hérétiques venaient à être privés de leurs églises, ils ne manqueraient pas de crier à la persécution, et qu'ils en feraient un juste grief contre leurs adversaires.

« Il convient mieux à la douceur de la foi catholique, « ajoute-t-il, de souffrir les injures des hérétiques et des « Gentils que de leur en faire. Qu'y aurait-il d'aussi affligeant « si ceux-là même que l'évidence de leur erreur fait périr « allaient se flatter de ce qui a fait les mérites des confes- « seurs et des martyrs (1)? » Il eût été sans doute bien à désirer, pour l'honneur de l'humanité et pour celui de la religion, que de si sages maximes eussent toujours prévalu.

Quelque temps après cette lettre, sur l'invitation du pape Horsmidas, fut convoqué le concile d'Épaonne (2). Il se composa des évêques qui avaient leurs siéges dans les états burgondes; il se tint du 6 au 15 septembre 517. Parmi les

(1) *Cùm catholicam mansuetudinem calumnias hæreticorum atque Gentilium plus deceat sustinere quàm facere. Quid enim tàm durum, quàm si illi, qui apertâ perversitate pereunt, de confessione sibi aut martyrio blandiantur?* — Alc. Aviti epist. 6.

(2) Charvet, dans son *Hist. de l'église de Vienne*, p. 118, prouve, d'après un mémoire de M. Didier, doyen de cette église, que le lieu nommé Épaonne est celui qui est connu depuis long-temps sous le nom d'Albon. D'autres, avec plus ou moins de fondement, indiquent d'autres lieux.

diverses décisions qui y furent portées, on en remarque une qui est conforme aux vues de St-Avite relativement aux églises des Ariens. Elle est renfermée dans le 33e canon. Celui-ci défend expressément d'appliquer au culte catholique les églises des hérétiques. Il établit cependant une exception, savoir : à l'égard de celles que les Ariens avaient enlevées aux catholiques (1). Nous la remarquons comme pouvant confirmer notre opinion : que le temple d'Auguste et de Livie avait été converti en église par les orthodoxes avant d'avoir appartenu aux Ariens.

Après la décision du concile, St-Avite ne craignit pas de céder au vœu de ses ouailles qui redemandaient ce temple. Avec le consentement du roi Sigismond, il le consacra de nouveau, et le dédia à la Vierge Marie, si déjà il ne lui était pas dédié avant que les Ariens s'en emparassent. C'est dans cette circonstance qu'il prononça l'homélie dont nous avons cité un fragment.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous le croyons, d'emprunter encore à l'excellent ouvrage de M. Beugnot, auquel nous devons tant, un passage qui se rattache à l'histoire de notre monument, et qui fera connaître sous l'influence de quelles idées a été faite la dédicace dont nous venons de parler.

« S'il entrait, dit-il, dans les desseins de la Providence « de tempérer les dogmes sévères du christianisme par la « consécration de quelques idées douces, tendres, conso- « lantes, appropriées par cela même à la nature fragile de « l'homme, il est évident que ces idées, quelle que fût leur « forme, devaient contribuer à détacher les derniers païens « de leurs erreurs. Le culte de Marie, mère de Dieu, sem- « ble avoir été le moyen dont la Providence s'est servie pour « compléter le christianisme. Après le concile d'Éphèse, les

(1) Voy. Charvet, dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 630.

« églises d'Orient et d'Occident offrirent à l'adoration des « fidèles la Vierge Marie, sortie victorieuse d'une attaque « violente. Les peuples furent comme éblouis par l'image « de cette mère divine réunissant dans sa personne les deux « sentiments les plus doux de la nature : la pudeur de la « vierge, et l'amour de la mère, emblème de douceur, de « résignation, et tout ce que la vertu présente de sublime ; « qui pleure avec les malheureux, intercède pour les cou- « pables, et ne se montre jamais que comme la messagère « du pardon ou du bon secours. Ils accueillirent ce culte « nouveau avec un enthousiasme quelquefois trop grand, « puisque pour beaucoup de chrétiens ce culte devint le « christianisme tout entier. Les païens n'essayèrent pas « même de défendre leurs autels contre les progrès du culte « de la mère de Dieu. Ils ouvrirent à Marie des temples « qu'ils avaient tenus fermés à Jésus-Christ, et s'avouèrent « vaincus. A la vérité ils mêlaient souvent à l'adoration de « Marie ces idées païennes, ces vaines pratiques, ces su- « perstitions ridicules dont ils ne semblaient pas vouloir se « séparer ; mais l'Église s'applaudissait cependant de les voir « entrer dans son sein, parce qu'elle savait bien qu'il lui « serait facile, avec l'aide du temps, de purger de son al- « liage un culte dont l'essence était la pureté même. »

Le même auteur, dans une note, choisissant, entre une multitude de faits que fournissent les annales de tous les pays, une seule preuve de ce qu'il vient de dire, cite huit temples de la Sicile, les plus beaux du paganisme, qui furent placés, après le concile d'Éphèse, sous l'invocation de la Vierge (1).

Si l'on admettait l'opinion rapportée par Charvet, l'historien de l'église de Vienne, l'on devrait attribuer la conversion

(1) Histoire de la destruction du paganisme, t. II, pp. 270 et 272.

du temple d'Auguste et de Livie en église à Burcard, archevêque de Vienne, qui siégea de l'an 1000 à l'an 1029. Cependant le même auteur, ne considérant apparemment pas ce fait comme bien établi, se contente de dire, sans indiquer aucune source : « On croit que le saint prélat érigea en cha-« pelle un ancien temple, d'autres disent l'ancien prétoire « où les Romains rendaient la justice (1). » Cette opinion ne doit pas, selon nous, être rejetée d'une manière absolue. Elle nous semble indiquer de grands travaux exécutés par le prélat nommé ci-dessus. En effet, en examinant le monument, on y observe des constructions que l'on peut rapporter au XIe siècle, et au temps où l'archevêque Burcard occupait le siége de Vienne. Ainsi, les caractères de l'architecture de cette époque se montrent dans la porte à plein cintre et à linteau qui existe à la face du nord, au couchant de la 6e colonne, et qui est murée aujourd'hui. On peut encore attribuer au même temps une fenêtre à plein cintre, et murée, que l'on remarque également au nord, entre la 4e et la 5e colonne. Cette fenêtre étroite et peu élevée est évidemment antérieure à celles qui offrent l'ogive dans le même mur, et dont nous assignerons bientôt la date. L'on peut supposer qu'il y en avait plusieurs autres du même genre sur les trois faces libres de l'édifice.

(1) Charvet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, pp. 281 et 626.

Le même auteur, dans le même ouvrage, page 626, dit : « Rodol-« phe III, craignant de troubler la régularité des Bénédictins de « St-André *(il s'agit des moines de St-André-le-Bas, dont l'église, selon Charvet, était la chapelle royale)*, choisit un ancien temple, d'autres « disent l'ancien prétoire des Romains, qui était près de son palais. « Le B. Burcard, archevêque de Vienne, le consacra, et l'érigea « en titre de chapelle. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Notre-« Dame-de-la-Vie. » Dans son ouvrage inédit, intitulé : *Fastes de la ville de Vienne*, page 82, Charvet impute, peut-être à tort, à Rodolphe III les dégradations qu'a subies le monument.

Nous croyons donc qu'au temps de l'archevêque Burcard, époque où se réveillait le goût pour les constructions religieuses, l'enceinte fermée du temple d'Auguste et de Livie parut trop étroite pour les besoins du culte chrétien. Le prélat voulut remédier à cet inconvénient, qui devait être celui du plus grand nombre des temples païens ; il fit raser les murs de la cella, et élever entre les colonnes ceux que nous voyons encore aujourd'hui. La porte d'entrée fut placée à la face du nord, à cause du palais qui était de ce côté, et parce que la face occidentale présentait un mur massif en pierre de taille, que l'on n'osa pas alors percer. On l'ouvrit vers l'extrémité occidentale parce que l'autel fut établi, selon l'usage, au côté oriental de l'édifice. Ce sont ces travaux qui, selon nous, ont fait croire que l'archevêque Burcard avait, le premier, consacré au culte chrétien notre antique monument. On pourrait, d'ailleurs, présumer que, lorsqu'il les entreprit, le mauvais état de celui-ci y avait fait cesser depuis long-temps la célébration des cérémonies religieuses. En effet, depuis l'époque où il fut restauré et, en partie, rebâti, dans le 5e siècle, il devait avoir grand besoin de réparations.

Burcard fut le premier archevêque qui jouit de la donation du comté de Vienne, faite à l'église de cette ville par Rodolphe III, dernier successeur de Boson, et confirmée ou renouvelée par l'empereur Conrad III, en l'an 1146, sous le titre de garde du même comté. Cette donation, marque de la grande révolution sociale qui s'était opérée depuis la chute de l'empire d'Occident, et de la constitution féodale qui s'organisait, fut la source de cette puissance et de cette richesse où les archevêques de Vienne puisèrent les moyens d'exécuter de grands travaux.

Parmi les prélats auxquels notre ville doit les plus importantes constructions, se distingue principalement Jean de

Bournin, qui siégea de l'an 1221 à l'an 1266. Il fit bâtir le chœur actuel de l'église cathédrale de St-Maurice, les cloîtres et les chapelles qui étaient situés au nord de la même église, et que l'on a vu impitoyablement démolir en 1805; l'hôpital du pont du Rhône, connu sous le nom de *Temple*, dont les murs existent encore en grande partie; le château de la Bâtie, dont les ruines, placées au sommet des rochers escarpés de Salomont, appellent de loin les regards du voyageur; enfin, beaucoup d'autres édifices. Il s'occupa aussi du soin de restaurer l'église de Notre-Dame, l'ancien temple d'Auguste et de Livie. *Il l'embellit*, dit son épitaphe, *par de magnifiques constructions* (1). L'architecture ogivale, née dans le XIIe siècle, avait pris alors son principal développement, et avait revêtu son caractère distinctif. Limitée ici dans son essor par les constructions antiques, elle dut se borner à quelques dispositions et à quelques travaux où elle n'eut point la liberté de montrer toute la grandeur et la noblesse qui lui sont propres. Mais ce qui reste de ces travaux est aisé à reconnaître.

Telle est la porte à ogive, aujourd'hui murée, qui se voit sur la face du midi, vers la partie occidentale. Telles sont les fenêtres, aussi à ogive, dont on aperçoit les contours dans les murs des faces du nord, du midi et de l'est. Les dispositions et la décoration alors ajoutées dans l'intérieur nous sont aujourd'hui complètement inconnues.

Nous présumons qu'un édifice richement décoré fut alors adossé à la face occidentale de notre monument. On en voit encore les traces à la partie supérieure de celle-ci, dans les trous pratiqués pour recevoir la charpente, et dans les restes

(1) *Basilicas..... et beatæ Mariæ veteris Viennensis sumptuosis decoravit ædificiis.* L'épitaphe de Jean de Bournin se trouve dans l'ouvrage du célestin Dubois, p. 97; dans celui de Lelièvre, p. 371. Charvet en a donné la traduction, p. 636.

de peintures qui existent en-dessous, et qui présentent des ornements dans le goût byzantin. L'on a démoli en 1838 une maison, située au midi du temple d'Auguste, dont une partie du premier étage et du rez-de-chaussée datait de la même époque, et pouvait être un ouvrage du même archevêque. Les fenêtres, décorées de colonnettes gothiques, avec chapiteau imitant le corinthien, étaient surmontées d'arcs en ogive. Tout le reste de l'édifice, qui était une addition, de beaucoup postérieure, présentait les caractères de l'architecture du commencement du XVIe siècle.

D'autres travaux et d'autres dispositions paraissent avoir été exécutés au même édifice, et toujours au détriment de la partie antique, par un autre archevêque, dont on remarque les armoiries fort dégradées au-dessus de la porte d'entrée d'aujourd'hui, au sommet de l'ogive d'une fenêtre murée. Ce sont celles de Pierre Palmier, qui occupa le siége de Vienne de l'an 1528 à l'an 1554. Elles étaient d'azur, à trois palmes d'argent. En observant de près l'écu, nous y avons aperçu dans le champ quelques traces de couleur bleue, et une partie des palmes. C'était l'usage, ainsi qu'on le remarque surtout dans l'église de St-Maurice de Vienne, de placer sur les édifices, ou sur les parties d'édifices, les armoiries des personnages qui les avaient fait construire. C'est pourquoi l'existence des armoiries de Pierre Palmier dans cette position nous semble indiquer que ce prélat fit faire une nouvelle restauration de la même église, et qu'il fit établir sur la face orientale la porte qui existe aujourd'hui, et qui avait d'abord été ouverte sur la face regardant le nord, ensuite sur celle du midi. Cette porte, en effet, appartient à ce style bâtard du XVIe siècle, qui succéda à l'architecture gothique. Ce fut sans doute aussi à cette époque que l'on plaça au côté occidental l'autel qui avait existé jusque-là à l'orient.

On ne doit pas être surpris qu'un si vénérable monument ait été l'objet des soins de l'archevêque Palmier ; c'est à la sollicitude et, en grande partie, aux libéralités de ce prélat qu'est dû l'achèvement de la belle cathédrale de Vienne, ainsi qu'une nouvelle fondation de l'hôpital St-Paul, celui qui existe aujourd'hui.

On sait que son goût pour les lettres et les arts lui avait fait attirer à Vienne l'imprimeur Trechsel, et plusieurs savants, du nombre desquels était le célèbre sectaire Michel Servet.

Il avait un frère nommé Jean, qui fut vibailli du Viennois, et paraît avoir habité la maison dont nous avons déjà parlé, située au midi du temple d'Auguste et de Livie, et récemment démolie ; car l'on voyait les armoiries des Palmier sculptées dans l'escalier ; et de plus nous avons recueilli dans la même maison, et déposé au musée de notre ville, une pierre présentant sur une face les mêmes armoiries, et, sur la face opposée, l'écu de France avec les trois fleurs-de-lis. Nous ignorons quelle place occupait cette pierre. Mais la réunion des deux écus qu'elle nous offre nous paraît se rapporter à la charge de vibailli, possédée par Jean Palmier.

Un Pierre Palmier, dernier rejeton, dans Vienne, de la famille de ce nom, avait sa sépulture dans notre temple (1). Son épitaphe s'est perdue.

Ainsi tout prouve que cette église était l'objet de l'affection de cette famille, et que l'un ou plusieurs de ses membres, si ce n'est l'archevêque, y avait fait exécuter des travaux importants.

On voyait autrefois dans la même église, et devant l'autel, le tombeau de Jean Faber, archevêque de Tarse *in partibus*

(1) Chorier : *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. I, ch. 13.

infidelium, et suffragant de l'archevêque de Vienne, Jérôme de Villars. Son épitaphe, qui n'existe plus, était ainsi conçue (1) :

R . DD . JOHANNES . FABER . ARCHIEPISCOPVS . TARSENSIS . SVFFRAG . VIENN . OBIIT . ANN. . D. . MILL . VCXV . XVII . AVGVST . CORPVS . SVCCEDIT . TERRÆ . MANEAT . ANIMA . COELO . AMEN.

Fac mihi sit felix in te post fata sepulchrum.

Une maison distinguée de Vienne, celle des Coustaing, qui contribua puissamment aussi à l'achèvement de l'église de St-Maurice, avait fondé une chapelle dans celle dont il s'agit ici. Voici l'inscription qu'on y lisait avant 1793 :

Dne fac ut amore amoris tui moriar qui amore amoris mei dignatus es mori.

« Noble Pierre de Coustaing founda ceste chapelle d'une messe journallière et perpétuelle, tant pour l'âme de feu roi Charles IIII, son mestre, et ses successeurs à la couronne, que pour celles de noble François de Coustaing, et damoiselle Juliane de Brion, sa mère, décédés en 1396 ; de nobles Guigo, Mathieu, Jacques et Guichard de Coustaing, ses frères ; de damoiselle Arthaude Duchesnet, sa femme, que sienne en 1442. Noble François de Coustaing, sieur du Palais, founda une messe en ladite chapelle pour l'âme de noble Guigo de Coustaing et dame Magdelaine de Chevrières, ses père et mère ; de noble Jacques de Coustaing, pour le

(1) Voy. Charvet : *Hist. de l'égl. de Vienne*, pp. 382 et 641.

remède de leurs âmes, conseiller du Roi en ses conseils, son oncle, et pour celle de dame Louise de Genas, sa femme, et de nobles Hector, Jacques, Aimard et Claude de Coustaing, ses enfants, en 1597. Noble Jacques de Coustaing, informé, en l'an 1622, des susdites fondations, a désiré de restaurer et remettre ladite chapelle en quelque état, tant pour les pies intentions desdits Srs fondateurs, ses devantiers, que encore pour les âmes de haut et puissant seigneur messire François de Coustaing, seigneur de Palais et de Pusignan, chevalier de l'ordre du Roi, son père, et de haute et puissante dame Catherine de Rostaing, sa mère; de noble Jacques Coustaing, son oncle, mort à la bataille de Dreus; de noble Albert de Coustaing, son frère, mort au siége de Lan; de haute et puissante dame Anne de Coustaing, dame de Belvie, que sienne et de ses successeurs, lesquels il charge du service d'une messe journallière et perpétuelle en ladite chapelle, comme il est contenu en sa dernière disposition.

Priés pour eulx (1). »

Telles sont les seules choses remarquables, renfermées dans notre temple, dont le souvenir se soit conservé. Cette église, sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Vie avant 1793, était celle d'une paroisse de Vienne, qui n'était pas la plus étendue, mais bien la plus riche.

(1) Chorier: *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, édition de 1828, pp. 94 et 95.

DIVERS NOMS DONNÉS AU MONUMENT DEPUIS SA CONSÉCRATION AU CULTE CHRÉTIEN.

Nous croirions laisser incomplète l'histoire de notre monument avant 1793 si nous ne parlions pas des différents noms qui lui ont été donnés depuis qu'il fut converti en église, et si nous n'en faisions pas l'objet d'un examen particulier.

Nous avons déjà dit qu'il a existé à Vienne deux églises dédiées à la Vierge Marie. L'une était située sur la rive droite de la rivière de Gère, et appelée, à cause de cette circonstance, Notre-Dame-d'outre-Gère, *Basilica beatæ Mariæ ultrà Geriam* (1). L'autre, qui était le temple dont il s'agit ici, se nommait Notre-Dame-la-Vieille, *Basilica beatæ Mariæ vetus*. Ces noms leur sont donnés au XIIIe siècle dans l'épitaphe de l'archevêque Jean de Bournin. Chorier (2) cite même un acte du XIe siècle, où la seconde église est désignée par l'épithète de vieille. Il y a lieu de croire qu'on la lui donnait parce que cette église était dès-lors la plus ancienne de Vienne qui fût dédiée à la Vierge. Ainsi, au XIe siècle, la consécration de cet édifice au culte chrétien remontait déjà à une époque fort reculée; ce qui nous paraît appuyer notre opinion, selon laquelle cette consécration date du Ve siècle.

(1) Elle fut plus tard cédée aux Jacobins, dont le couvent la joignait. Il en existe encore des restes dans une écurie.

(2) *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. I, ch. 13.

Quant au titre de Notre-Dame-de-la-Vie, dont nous avons parlé à la fin du paragraphe précédent, on ignore à quelle époque il a pris son origine. Il semblerait, d'après l'inventaire des archives de la cour des comptes de Grenoble (1), avoir déjà existé au XIVe siècle. On ne l'a point encore expliqué d'une manière satisfaisante. On a prétendu qu'il dérivait des mots *viæ veteris* (du vieux chemin), et qu'il avait été donné à cette église à cause d'un ancien chemin qui passait auprès. Des dénominations analogues eussent pu appuyer cette conjecture, car on connaît à Rome l'église de Ste-Marie *in viâ*, et celle de Ste-Marie *in viâ latâ*. Mais Chorier déclare l'explication que nous venons de rapporter sans vraisemblance, attendu que l'église de Notre-Dame-de-la-Vie était entourée de trois rues. La raison qui, selon nous, devrait la faire rejeter, est que l'on ne trouve le titre distinctif de *viæ veteris* appliqué à cette église dans aucun document fort ancien. Le titre de *la vie*, en français, s'est-il formé par corruption de l'épithète *vieille?* ou bien doit-il être rangé parmi le grand nombre de ceux que la dévotion à la Vierge a fait donner à celle-ci et à ses temples, soit à cause des secours que l'on croyait devoir à son intercession, soit à cause de ceux que l'on en sollicitait? Quoi qu'il en soit, il paraît postérieur au XIIIe siècle (2).

(1) Au regᵉ *tertius liber copiarum Vienn.*, p. 452, § 1er, G. B., nº 3.

(2) Si, à notre tour, nous voulions hasarder une conjecture, nous aurions peut-être beau jeu. Nous dirions que le mot *viæ* (traduit par *de la vie)* dérive du nom propre *Liviæ* (de Livie), nom de l'impératrice à laquelle le temple était anciennement consacré. Nous pourrions même alléguer en faveur de cette supposition l'exemple de quelques églises de Rome, qui, ayant remplacé d'anciens temples, sont distinguées d'autres églises par le nom de la divinité païenne à laquelle ils furent d'abord dédiés, tels que St-Laurent *in Lucinâ*, Ste-Marie *soprà Minervâ*, etc.. Mais nous ne croyons pas que la simple identité dans la désinence de deux mots suffise pour établir que l'un dérive de l'autre.

Selon Lelièvre, l'un des historiens de nos antiquités, l'on donnait encore anciennement à notre temple le nom singulier de *Pomerium Pilati* en latin (1). Par une autre singularité on avait peint en rouge, à la partie supérieure de l'édifice, un globe que le peuple nommait la pomme de Pilate, *pomum Pilati* (2). L'on avait ensuite écrit en français, au-dessous de cette figure : *c'est ici la pomme du sceptre de Pilate* (3).

Ces particularités, qui appartiennent à des siècles d'ignorance, ne nous paraîtraient dignes d'aucune attention si le nom de Pilate ne se trouvait si souvent mêlé à nos traditions viennoises. D'après ces traditions, en effet, Pilate aurait été exilé à Vienne postérieurement à la mort de Jésus-Christ; il y aurait été enfermé dans une tour qui existait encore il y a moins de cent ans; il s'y serait donné la mort; on verrait aujourd'hui même son tombeau dans notre ville; une montagne voisine porterait son nom; enfin, ce qui est encore moins vraisemblable, Pilate aurait rendu la justice dans notre temple d'Auguste et de Livie, que quelques-uns ont même appelé, à cause de cela, *le prétoire de Pilate*.

Il est impossible de ne point trouver curieuse cette affectation de Vienne chrétienne, de Vienne *la sainte*, à attacher à ses monuments et aux lieux remarquables pour elle le nom d'un personnage odieux à toute la chrétienté, le nom de cet homme dont la figure, comme celle de Judas, apparaît dans les histoires de Jésus avec des traits si hideux et de si noires couleurs, et est resté comme le type à jamais détesté des juges faibles qui livrent l'innocence à ses persécuteurs.

(1) Lelièvre : *Antiq. de Vienne*, p. 47.

(2) Joh. à Bosco : *Antiq. Vienn.*, p. 9.

(3) Chorier : *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. 1, c. 13.

Ponce Pilate, représenté dans l'Évangile comme un homme froid et lâche quand il faut protéger la vertu, se montre, dans l'histoire, emporté, téméraire, non moins que cupide et cruel quand il veut accomplir d'ambitieux projets. Il souleva plusieurs fois par sa violence les peuples de la Judée, dont il était le procurateur ou gouverneur. La première fois, sans égard pour les scrupules religieux des Juifs, qui leur défendaient de souffrir des images dans leur ville, scrupules que ses prédécesseurs avaient toujours respectés, il fit entrer des légions dans Jérusalem avec leurs enseignes ornées, selon la coutume des Romains, de l'image de l'empereur régnant. La seconde fois, au mépris encore de la religion du même peuple, qui ne reconnaît qu'un seul dieu, et qui repousse tout signe d'idolâtrie, il consacra des boucliers d'or à Tibère, comme à une divinité, dans le palais d'Hérode. Cette dernière entreprise lui attira une vive réprimande de l'empereur.

L'an 35 il voulut faire construire un aquéduc pour amener des eaux à Jérusalem d'une distance de dix ou même de vingt lieues; il s'empara du trésor sacré, déposé dans le temple, afin de l'employer à la dépense de cet immense travail. Le peuple s'ameuta. Des soldats déguisés, et armés de bâtons, se jetèrent, par son ordre, sur la multitude, et frappèrent indistinctément les innocents et les coupables. L'année précédente il avait fait massacrer des Galiléens pendant qu'ils célébraient leurs sacrifices.

Enfin, les rigueurs et la cruauté avec lesquelles il traita des Samaritains rassemblés pour se soustraire à sa violence mirent fin à son administration. Sur la plainte de la nation que nous venons de nommer, Vitellius, chargé du gouvernement de la Syrie, dont la Judée formait une division, ordonna à Pilate d'aller rendre compte de sa conduite à l'empereur. Mais il arriva à Rome après la mort de Tibère, qui

eut lieu le 16 ou le 26 mars de l'an 37. La Judée avait été sous son gouvernement pendant dix ans (1).

Il n'eut point lieu de s'applaudir du changement de règne ; car, au rapport d'Eusèbe, les nombreux sujets d'affliction qu'il reçut de l'empereur Caïus Caligula le poussèrent à se donner lui-même la mort. Cet évènement est daté de l'an 40 de J.-C..

La plus ancienne chronique où il soit question de l'exil de Pilate à Vienne est celle d'Adon, archevêque de cette ville dans le IXe siècle. Si donc le fait est resté douteux, la tradition, du moins, en existait déjà dans la même ville à l'époque d'Adon, à moins que l'on ne suppose, comme on l'a déjà fait pour la série des plus anciens évêques de Vienne, qui se trouve dans la même chronique, que le passage où il est fait mention de cet exil y ait été intercalé long-temps après la mort de ce prélat.

Aux traits précédents, qui composent une peinture assez peu flattée de Pilate, la piété crut pouvoir en ajouter d'autres afin de rendre encore plus odieuse, s'il était possible, la mémoire de ce juge inique du fils de Dieu. Lelièvre, le naïf historien de nos antiquités, les a fidèlement recueillis, ainsi que les traditions viennoises. Après avoir dit, d'après certains chroniqueurs, que Pilate était né à Lyon d'une liaison incestueuse, le bonhomme ajoute, dans son vieux langage : « Ce Pilate en son temps fut personnage fort caut, « rusé, plein de toute meschanceté, maculé vilainement de « toute infamie abominable, dur, inhumain et opiniâtre, « lequel en sa jeunesse tua son propre frère, et en après « par grande trahison occit dans Rome l'ambassadeur d'Hé- « rimère, duc des Français avant nos rois establis, et exerça « plusieurs autres semblables homicides. »

(1) Len. de Til., hist. des emp., t. I, pp. 421, 422, 423, 424, 431 et 433.

Il fait ensuite à sa manière le récit de l'orageuse administration de Pilate dans la Judée, et prouve, par le témoignage d'Adon, qu'il fut exilé à Vienne, « par ban perpétuel, « dit-il, suivant l'édict de Caïe, empereur, pour ses cruautés « et forfaicts, entr'autres pour avoir donné sentence de mort « injuste contre Jésus-Christ innocent. Estant en ladite cité « de Vienne, il fut assailly et pressé de tant d'afflixions et « langueurs imposées et ordonnées par ledit Caïe, empereur, « que le pauvre misérable fut contrainct, pour mettre fin à « ses misères, de se tuer de sa propre main, vivant ledit « empereur : bien que aucuns tiennent qu'il aye eu repen- « tance de ses fautes : mais cela est bien doubteux, attendu « qu'il était sollicité à désespoir par le malin esprit. »

De ces naïves réflexions il passe aux fables remplies d'anachronismes, qu'il emprunte aux vieilles légendes. Il nous apprend comme quoi Pilate était encore à Jérusalem lors du siége et de la prise de cette ville par Titus, trente-sept ans après la mort de Jésus-Christ; comme quoi, échappé de la même ville, il arriva à Vienne, où il fut emprisonné, et où la faim, la soif et le chagrin le portèrent à s'étrangler avec ses propres liens. Adon dit qu'il se perça de son épée. Selon les mêmes légendes, et selon d'anciennes chroniques, son corps, jeté dans le Rhône, fut cause, à l'endroit où il était arrêté, d'une agitation violente et continuelle des eaux, funeste à tous les bateaux qui y étaient poussés.

Selon d'autres, dans le 5e siècle, les tremblements de terre, les apparitions nocturnes de bêtes sauvages au milieu de la ville, qui effrayèrent si fort les habitants de Vienne, et devinrent l'occasion de l'institution des Rogations, ne durent cesser, d'après une révélation faite à St-Mamert, évêque de cette ville, que lorsque le corps de Pilate serait retiré du Rhône. Le peuple l'ayant appris courut vers le rivage, vis-à-vis l'endroit fameux par de nombreux naufrages. Là les eaux s'entr'ouvrirent miraculeusement, livrèrent un passage, et

découvrirent le corps d'où provenaient tant de malheurs. Celui-ci fut saisi avec des crocs de fer, enlevé, et jeté dans un puits de grande profondeur, que l'on combla ensuite de pierres et d'immondices jusqu'au sommet. Alors cessa la colère de Dieu, et le calme se rétablit dans Vienne. Mais le corps de Pilate devait toujours porter malheur aux lieux qui le recelaient; la tour où se trouvait le puits, et qui, située sur le bord du Rhône, avait servi de prison à Pilate pendant qu'il vivait, se vit, depuis lors, fréquemment frappée de la foudre.

D'autres enfin, et Lelièvre déclare accorder plus de foi à ceux-ci, disent que le corps, après avoir été retiré du Rhône, fut porté par les malins esprits sur la montagne appelée, de son nom, Pilate, et jeté dans un marais. De là, comme d'un gouffre communiquant avec l'enfer, s'élèvent de temps en temps de noires vapeurs; elles s'étendent, elles enveloppent le sommet du mont, le dérobent à la vue, et promènent ensuite au loin, sur tous les pays inférieurs, les tempêtes, la grêle et les ravages. On sait qu'il s'agit ici de la montagne de Pilat, qui, vue de Vienne, termine si agréablement l'horizon au sud-ouest, et qui, servant comme de baromètre à tous les lieux d'où on l'aperçoit, présage le mauvais temps quand son sommet se couvre de nuages.

Après ces contes merveilleux nous citerons aussi l'opinion des écrivains modernes selon lesquels Pilate était né à Vienne, sans doute parce qu'il leur paraissait naturel qu'il eût été exilé dans son pays natal; mais elle n'a pour lui donner crédit aucune autorité ancienne.

Parmi ceux qui ont écrit les histoires particulières des villes, un grand nombre, dans leur désir d'illustrer celles-ci, se sont plu à les faire le théâtre d'évènements remarquables, sans s'inquiéter de la vérité des faits ou de la valeur des témoignages. C'est ainsi que l'on a agi quant à ce

qui concerne l'histoire de Vienne. Joseph, dans ses Antiquités Judaïques (1), avait dit qu'Archélaüs, prince ou ethnarque de Judée, fut relégué dans cette ville; on y a fait exiler aussi Ponce Pilate, juge du Christ, et ensuite Hérode, Antipas, tétrarque de Galilée, et sa femme, afin de pouvoir donner à Vienne le titre singulier de prison des Romains, *carcer Romanorum* (2), qui n'eût pas été suffisamment justifié par un seul exemple.

Quant à l'opinion selon laquelle notre temple aurait vu Pilate siéger dans son enceinte, et y rendre la justice, elle est tout-à-fait dénuée de vraisemblance, à moins que l'on ne suppose le fait antérieur à la disgrâce de cet homme, ce qui ne saurait s'établir; elle nous paraît avoir pris sa source dans une circonstance fortuite, peut-être dans le nom de *Pomerium Pilati*, écrit probablement, dans le moyen-âge, sur le monument, comme l'on y a ensuite écrit : *c'est ici la pomme du sceptre de Pilate.* Ce nom appartient à la basse latinité, et désigne, comme *pomarium*, un verger (3). Il est donc très-vraisemblable que, avant que l'entrée de l'église de Notre-Dame-de-la-Vie eût été établie sur la face orientale, un jardin joignait le même monument de ce côté, et l'enveloppait en partie. Peut-être le propriétaire, du nom de Pilati, eut-il la fantaisie de placer sur le frontispice l'inscription : *Pomerium Pilati*, « c'est ici le verger de Pilati, » et d'y faire peindre un globe que l'on appela ensuite ridiculement la pomme du sceptre de Pilate. Plus tard, quand il ne resta plus de traces du jardin, et que le souvenir du propriétaire eut été effacé, l'ignorance, en voyant le nom de *Pilati*, écrit sur la face de l'édifice, crut qu'il désignait le

(1) Lib. XVII, c. 15.

(2) Lelièvre : *Antiq. de Vienne*, p. 31.

(3) Ducange, Dict., verbo *pomerium*.

célèbre Pilate, et indiquait que celui-ci y avait rempli, comme à Jérusalem, les fonctions de juge. Nous sommes, au reste, conduit à cette conjecture par un exemple analogue, cité par Chorier (1).

On ne doit point être surpris qu'il ait existé un jardin près du temple d'Auguste et de Livie; au moyen-âge, les environs de ce temple n'étaient pas, comme aujourd'hui, couverts de maisons. En effet, il est constant que, dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, et même plus tard, le même monument, et le palais royal qui était auprès, dominaient un vaste espace où l'on ne voyait que champs labourés, vignes, saulées, et surtout des jardins, qui lui avaient fait donner le nom de *Val des jardins* (2). Cet espace était alors un lieu de plaisir et de divertissement, et s'étendait le long du Rhône, depuis l'embouchure de la Gère. Il est occupé de nos jours en partie par le quartier de la Grande-Rue. Compris à toutes les époques dans l'enceinte de la ville, il présentait, sous les Romains, un grand nombre d'édifices publics et privés. L'état où on le voyait dans le moyen-âge témoignait des grandes révolutions que le temps avait opérées, des malheurs et de la dépopulation essuyés par la ville de Vienne. Ce fut très-tard, vers l'an 1200, que les Dauphins accordèrent des permissions de bâtir près de l'ancien palais des rois bourguignons, qui leur appartenait (3). Quant au nom de Pilati, il a certainement été porté par une famille en Dauphiné. L'un des membres de celle-ci fut secrétaire de plusieurs dauphins, et mourut en 1373 (4). Il posséda peut-être le jardin dont nous avons parlé.

(1) *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. I, c. 5.

(2) *Id.*, *ibid.*, c. 11 et 13.

(3) Chorier : *ibid.*, c. 13.

(4) Valbonnais : *Hist. du Dauphiné*, t. II, pp. 362, 553 et 561.

DIFFÉRENTES DESTINATIONS DONNÉES A L'ÉDIFICE DEPUIS 1793.

Il y avait bientôt treize siècles que, triomphante et glorieuse, la religion du Christ avait pris possession de ce temple, et était venue s'y asseoir sur les ruines du polythéisme, son irréconciliable ennemi; elle en jouissait depuis ce temps sans trouble comme sans crainte, lorsque la tempête qui avait commencé à gronder en 1789, soulevée par l'esprit de liberté et par le besoin des réformes, vint fondre sur elle en 1793. Le fanatisme anti-religieux, dans sa passion de détruire, qu'avaient imprudemment irritée des résistances prenant leur source dans des intérêts par trop mondains, la renversa de ce siége si long-temps respecté, lui enleva ce trophée qui rappelait plus que tout autre son antique victoire. Un décret abolit le culte de Dieu, et le remplaça par celui de la Raison, honteuse, il faut le dire, d'un tel hommage. Alors notre temple, de même que toutes les églises de France, fut dépouillé de ses ornements, et on le consacra à cet attribut de la sagesse.

De nouvelles dispositions pratiquées à l'intérieur en firent un club. A la place de l'autel où se célébrait le sacrifice divin, et des stalles où se tenait le clergé, l'on vit s'élever le bureau et les bancs des affiliés à la société des Jacobins de Paris. Des débris de la chaire évangélique on fabriqua la tribune où maint orateur improvisé, Démosthène ou Cicéron artisan, dans son zèle contre toute tyrannie, se mit en révolte ouverte contre celle de la grammaire et de l'acception légitime des mots. Les colonnes qui avaient décoré les chapelles, alternant alors avec des faisceaux de piques, enveloppés de l'éclatant ruban tricolore, servirent à porter les

galeries rangées autour de la salle telles qu'elles existent aujourd'hui ; et un public, livré à mille émotions vives, vint chaque jour, sur ce théâtre politique d'une petite ville, assister au drame effrayant de réalité que présentait en France la lutte des partis. Au fond de la salle, au-dessus des galeries, dominait une estrade. Là se faisaient entendre des symphonies guerrières et des chants républicains qui exaltaient l'âme de la jeunesse, et la préparaient à ces héroïques efforts auxquels la France dut tant de triomphes et de gloire.

Les reliques et les images des saints avaient disparu de cette enceinte. On voulut y offrir d'autres objets à la vénération ; les bustes de Marat, de Challier et de Lepelletier furent placés sur trois consoles qui existent encore, comme monuments de cette époque, au fond de la salle, contre le mur romain. Telles étaient les nouvelles idoles du temple d'Auguste et de Livie, devenu le temple de la Raison. Bientôt, à leur tour, elles furent brisées, et leurs débris jetés dans la boue.

Notre temple, disposé comme nous venons de l'expliquer, servit ensuite quelque temps à la solennité si peu goûtée du décimal *Décadi*, et lorsque celui-ci eut rendu à l'antique dimanche ses honneurs usurpés, reprenant le nom de prétoire, le même temple retentit de nouveau des débats des avocats et des plaideurs. Le tribunal de commerce de l'arrondissement, et les juges de paix des deux cantons de Vienne y établirent leurs audiences. Pendant plus de vingt ans nos huissiers, dans leurs ajournements, n'eurent garde d'oublier la formule : *de comparaître dans l'ancien prétoire romain.*

Enfin l'année 1822 vit, à la satisfaction générale, ce même monument recevoir, avec une nouvelle destination, un nom cher à tous les amis des arts : celui de Musée.

ORIGINE ET ÉTABLISSEMENT DU MUSÉE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

La collection d'antiques dont se compose le musée de Vienne doit sa fondation à un étranger, que son goût pour ces restes de l'art romain attira dans cette ville. Pierre Schneyder naquit à Héringen en Thuringe. Après avoir étudié quelque temps à Paris la peinture et l'architecture, il partit pour l'Italie, entraîné par le désir, toujours si vif dans un artiste, de visiter ce pays, le plus riche des dons de la nature et des productions des arts. Sur le point de franchir les Alpes, il voulut jeter un coup d'œil sur nos ruines célèbres. Il fut surpris de voir qu'elles eussent été si mal décrites et si grossièrement figurées dans les ouvrages des savants, et il résolut de les dessiner avec soin et fidélité. Il se livrait à cette occupation, prélude de travaux plus considérables, lorsqu'il reçut de quelques-uns des principaux habitants un accueil hospitalier et plein de bienveillance. Il leur parla avec enthousiasme de nos monuments, objets de son admiration. Il leur en fit remarquer les beautés dont jusque-là ils ne s'étaient point doutés, leur montrant le reflet de gloire qui en jaillissait sur la ville qui avait le bonheur de les posséder.

Deux magistrats, auxquels M. Schneyder s'est plu lui-même à rendre hommage : MM. Ginet et Bernard, sensibles à l'honneur de leur patrie, jugèrent utile de fixer à Vienne un artiste en qui l'on distinguait des talents, de l'instruction, et un grand amour pour son art. Comme professeur de dessin, il pouvait répandre parmi la jeunesse viennoise le goût et la pratique des beaux-arts, sur lesquels repose la

perfection d'un grand nombre d'industries, et qui, en développant l'une des plus nobles facultés de l'homme, le sentiment du beau, forment le complément de toute éducation libérale. Il pouvait faire mieux connaître, enfin, par ses travaux, les monuments, trop négligés jusqu'alors, de la ville confiée à leurs soins, et rendre ainsi à cette dernière le lustre qui lui appartient. Ils réussirent à lui persuader de terminer ses voyages à Vienne. Flatté des égards dont il était l'objet, séduit par l'attrait que lui offrait l'étude de nos antiquités, et peut-être aussi par cet espoir, souvent trompeur, de fixer avantageusement son sort, espoir qui nous berce de riantes images, et peint l'avenir des plus brillantes couleurs, il abandonna ses premiers projets, il oublia l'Italie et ses délices, et renonça aux lieux qui l'avaient vu naître. Vienne, au site pittoresque, belle aujourd'hui de ses ruines et de ses souvenirs, Vienne, où abondent toutes productions agréables et utiles, surtout les vins généreux, devint sa patrie, absorba toutes ses pensées et toutes ses affections.

En 1775, sur la demande des deux estimables magistrats que nous avons nommés, des lettres patentes du Roi créèrent à Vienne une école royale gratuite de dessin. M. Schneyder en fut nommé professeur avec appointements fixes et un logement dans les bâtiments du collége. C'est seulement de son arrivée à Vienne que date, dans cette ville, l'enseignement du dessin. Tous les moments qu'il ne devait pas à ses leçons, notre artiste les consacra à la recherche et à l'étude des restes de la grandeur romaine dans Vienne. Il continua de les mesurer et dessiner avec la plus scrupuleuse exactitude. Dès 1772 il avait levé géométriquement le plan de Vienne, et y avait tracé avec soin l'enceinte antique, dont auparavant on connaissait peu l'étendue. Son travail a, depuis, servi de base à tous les plans de Vienne antique que l'on a publiés. La même année il découvrit une fort belle mosaïque dans une vigne située à Ste-Colombe, ancien faubourg de Vienne.

sur la rive droite du Rhône. Le goût, l'admirable variété de ses compartiments, non moins que sa grandeur, et le tableau dont elle était ornée, représentant Achille à Scyros, au moment où il est reconnu par Ulysse, placent cet ouvrage au premier rang parmi ceux de ce genre qu'ait jamais offerts le sol de Vienne, qui en possède tant et de si beaux. Le dessin qu'il en fit alors, et qui a été reproduit par M. Artaud dans son ouvrage : *Des Mosaïques du midi de la France*, est tout ce qu'il en reste.

Plus tard il fit des fouilles dans l'amphithéâtre romain, dessina et mesura les ruines de ce vaste édifice, jusque-là imparfaitement connu. Il retrouva les restes du théâtre, dont l'existence n'était pas même soupçonnée. Il constata que le massif anciennement appelé *Eumedium*, et dont le nom moderne est *Pipet*, n'a pas été un simple fort, mais a dû former le capitole viennois. Dans le but de lever les doutes qui existent sur l'ancienne destination du monument romain, nommé l'Aiguille, il fouilla le terrain autour de l'édifice, sonda le massif qui le supporte, et pénétra même dans l'intérieur de la pyramide au moyen d'une ouverture qu'il fut autorisé à y faire pratiquer. Nous avons vu que, marchant sur les traces de M. Séguier, qui a découvert l'inscription antique du temple de Nîmes, il fit revivre celle du temple d'Auguste et de Livie. Vienne ne possédait point encore de salle de spectacle. M. Schneyder en construisit une à ses frais dans l'ancien palais des Canaux, dont la ville lui céda, à cette condition, la jouissance pendant sa vie, avec le privilége de percevoir une rétribution sur tous les genres de spectacles qui se donneraient dans cette salle, ou ailleurs. L'ouverture en eut lieu en 1782. Ces derniers travaux furent, pour notre antiquaire, l'occasion d'explorer et d'étudier les restes de thermes romains qui avaient existé sur l'emplacement du nouveau théâtre.

Du moment qu'il eut fixé son séjour à Vienne, il recueillit

soigneusement tous les débris de l'art antique, auxquels le hasard ou ses fouilles faisaient revoir le jour, soit dans cette ville, soit aux environs, et les réunit dans des salles du collége, mises à sa disposition. Il forma ainsi un véritable musée, où l'on voyait avec le plus grand intérêt de nombreux et irrécusables témoins de l'ancienne magnificence de Vienne. Les artistes, les archéologues, les voyageurs instruits s'empressèrent de visiter cette collection, et la célébrité qu'elle acquit avertit l'Administration de l'intérêt qu'avait le pays à la conserver. Les dessins des objets qu'elle renfermait composèrent, avec ceux des autres monuments de Vienne, un portefeuille volumineux, dont la science et l'art réclamaient la publicité. M. Schneyder y ajouta une histoire abrégée de Vienne, ainsi qu'une suite de dissertations sur les principales antiquités de cette ville, et n'attendait qu'une occasion favorable de les mettre au jour. Mais la Révolution amena des changements qui ne lui furent point avantageux. Outre ses protecteurs, il perdit ses appointements. Réduit à de faibles ressources, il ne ferma pas néanmoins son école : les leçons cessèrent seulement d'être gratuites.

L'un des préfets du département de l'Isère, M. Ricard, juste appréciateur des travaux de M. Schneyder, avait pris l'engagement d'employer son crédit auprès du Gouvernement pour en obtenir les moyens de faire graver les dessins de cet antiquaire, et pour établir à Vienne un musée public qui, indépendamment des antiquités locales, eût offert toutes les ressources nécessaires à l'étude et à l'enseignement des beaux-arts. Sa mort prématurée, arrivée en 1803, fit avorter ces projets. M. Schneyder ne lui dut que le titre de conservateur du musée dont il vient d'être question, et dont sa collection devait former la base ; et il eut la douleur de voir lui-même approcher le terme de sa vie sans qu'il lui eût été possible de publier ses dessins et le fruit de ses recherches et de ses observations. Cette publication lui pa-

raissait cependant le couronnement et la récompense de ses travaux. Il mourut en 1813, à l'âge de 83 ans, dans un état fort voisin de la misère.

Puisse ce vénérable vieillard, aussi estimable par son noble caractère et son désintéressement que par son zèle et son savoir modeste, avoir trouvé un adoucissement à l'amertume de ses derniers moments dans le souvenir des marques d'estime qu'il reçut des savants pendant sa longue carrière, dans la pensée qu'il avait été utile à sa seconde patrie, et que ses services ne seraient point oubliés. Sur le point de s'endormir du sommeil de tant de générations dont la cendre couvre le sol de notre antique cité, il dut se rappeler, non sans plaisir, le bonheur qu'il avait goûté tant de fois lorsque, assis sur les ruines de nos remparts, au sommet de nos coteaux, contemplant au loin le fleuve, et les lieux témoins de tant d'évènements, ornés autrefois de tant de beaux édifices, il méditait sur le passé, et se promettait de le faire revivre dans ses ouvrages. Quant à nous, nous avons écrit cette notice sur sa vie, non point seulement comme un hommage offert à la mémoire de notre maître, mais encore comme une dette payée à l'artiste estimable qui est venu rallumer le feu sacré des beaux-arts dans Vienne moderne, et l'y a entretenu avec persévérance malgré le malheur des temps, malgré les causes de découragement qui pesèrent sur son âme; à l'antiquaire à qui cette ville a l'obligation d'avoir conservé et mieux connu ses monuments; à l'observateur exact et laborieux, auquel, tout en profitant de ses travaux, l'on n'a pas toujours rendu la justice qui lui était due.

Dès 1809, en vertu d'arrangements pris avec M. Schneyder, sa collection de marbres antiques (1) avait été transportée

(1) L'administration municipale acquit aussi le portefeuille de M. Schneyder, renfermant les dessins des monuments romains de Vienne,

du collége dans l'église de l'ancienne abbaye de St-Pierre, qui n'était plus consacrée au culte (1). Mais, en 1822, un projet d'établissement industriel important, dont cette église devait être le siége, fit songer à la déplacer. M. de Miremont, alors maire de Vienne, saisissant cette occasion favorable, ordonna sa translation dans le temple d'Auguste et de Livie. Il était difficile de faire choix d'un édifice plus convenable à une telle destination. Il devait, en effet, sourire à l'imagination de recueillir dans le plus antique monument de Vienne, heureusement conservé jusqu'à nos jours, tous les autres débris de son antique magnificence, de les y exposer à l'investigation et à l'étude des artistes et des savants, à la curiosité des amateurs et aux méditations des philosophes.

M. de Miremont, à qui notre ville doit beaucoup d'autres établissements utiles (2), eut aussi l'heureuse pensée d'y réunir la bibliothèque. Celle-ci ne se compose que d'environ six mille volumes. Elle a été formée, conformément au décret de la Convention, du 8 pluviôse an II, 1° des bibliothèques des couvents supprimés dans le district de Vienne; 2° de celle du chapitre primatial de St-Maurice de la même ville; 3° de celle du collége. Elle est restée déposée dans une salle dépendant des bâtiments de ce dernier établissement jusqu'en

et le manuscrit de son histoire abrégée de cette ville, et de ses dissertations. Ils sont aujourd'hui déposés dans la bibliothèque publique.

(1) M. Schneyder eut pour successeur, comme professeur de dessin, et directeur du musée, M. Roy, l'auteur du bel ouvrage intitulé : *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, in-f°. Il a conservé ces fonctions jusqu'en 1822, époque à laquelle il fut appelé à la place de professeur de dessin à l'école des beaux-arts de Lyon.

(2) Entr'autres une halle au blé, la restauration des aquéducs romains, qui fournissent à notre ville les eaux les meilleures et les plus abondantes; un abattoir, etc., etc..

1822. Transportée, à cette époque, dans le temple d'Auguste et de Livie, elle a pris place dans les galeries supérieures, et le musée dans la partie inférieure. Ces deux collections, mises ainsi plus à la portée du public, et sous une surveillance plus facile, ont été confiées à un seul directeur (1).

(1) M. Chavernod, chargé le premier de cet emploi, l'occupa jusqu'en 1827. L'on doit rendre hommage aux soins que cet homme, aussi instruit que modeste, sut donner au nouvel établissement. Il est à regretter qu'il ait voulu quitter un poste dont son savoir et son zèle le rendaient si digne.

DESCRIPTION

DES OBJETS ANTIQUES

DU MUSÉE DE VIENNE.

Cette collection ne se compose point, comme beaucoup d'autres, d'objets apportés de loin, et acquis à grands frais; mais seulement de débris de la cité romaine dont Vienne moderne occupe la place. Échappés aux ravages du temps et à la main destructive des hommes, les travaux de l'agriculture ou de la bâtisse les ont fait surgir de temps à autre de dessous le sol où ils étaient enfouis depuis un grand nombre de siècles. Ces fragments, dont la matière est la pierre, le marbre et le bronze, sont muets, froids et sans vie pour l'homme dépourvu d'imagination; mais aux yeux de celui qui sent vivement, qui pense et se rappelle, ils s'animent par le souvenir du peuple célèbre auquel ils appartinrent, ils se réchauffent par l'admiration de l'art qui les exécuta, ils parlent enfin des mœurs, des usages, du luxe, des prospérités et des malheurs de générations qui depuis long-temps n'existent plus. Comme étude artistique, celle des

monuments de ce musée ne peut qu'être utile ; comme étude historique, elle justifie le témoignage de l'histoire sur l'importance, la richesse et la beauté de Vienne romaine.

On n'y voit cependant qu'un petit nombre d'échantillons des splendides monuments accumulés sur le sol de cette ville. Combien de ces débris ont été entièrement détruits ! Combien, transportés au loin, enrichissent les collections particulières et publiques ! Combien, enfin, gisent encore sous la terre, attendant que des fouilles, ou le hasard, leur fassent revoir la lumière !

Quant à ceux qui sont ici réunis, nous les avons disposés par groupes afin de ménager l'espace qui leur était consacré. Que l'on n'y cherche pas l'arrangement donné dans les dessins publiés jusqu'ici sur ce musée, car il n'a jamais existé, et le plus souvent il eût été impossible de le réaliser ailleurs que sur le papier.

En décrivant ces objets nous n'avons point perdu de vue leur importance historique pour notre ville ; c'est pourquoi nous avons eu soin d'indiquer, toutes les fois que nous l'avons pu, le lieu et l'époque où ils ont été découverts. Nous avons rappelé aussi les noms des personnes qui en ont fait hommage au musée, quand nous les avons connues. C'est une dette que nous devions acquitter. Le patriotisme qui se déclare en contribuant, par ses dons, à la gloire du pays, mérite d'être signalé.

Nous eussions volontiers donné plus de développement à nos explications en faveur des personnes étrangères à l'étude de l'archéologie ; mais nous eussions dépassé les limites qui, pour des raisons faciles à deviner, devaient être fixées à cette notice. Nous nous sommes donc borné à traduire les inscriptions. Quelquefois, pour faciliter la lecture des abréviations ou des parties frustes, et pour faire comprendre nos interprétations, nous les avons reproduites en petites lettres italiques avec les mots entiers.

Impr. L.^{ie} Perrin à Lyon

1. Levrette couchée.

La partie inférieure de la patte droite de derrière manque, ainsi que les oreilles. Il reste sur le ventre des traces d'un objet qui était vraisemblablement un petit chien. La tête ayant été séparée du corps, les parties du cou qui se sont perdues n'ont pas permis de la rajuster parfaitement. Elle était tournée vers l'objet placé sur le ventre.

Ce beau marbre a été découvert en 1817, à une lieue et demie au midi de Vienne, dans le lieu nommé la Grange-Marat, et concourt, avec divers fragments d'architecture trouvés dans le même lieu, à faire croire qu'il y existait, sous les Romains, une riche maison de campagne.

Il a été donné par M. Denantes.

---

2. Imposte, ou Couronnement d'un grand pilier.

Cette pierre, de calcaire tendre, a 93 centimètres de hauteur. Sa largeur est, à la base, de 1 mètre 25 centimètres sur 63 centimètres d'épaisseur. Elle s'élève en s'évasant comme un chapiteau. Les deux petites faces sont couvertes chacune d'une grande feuille d'acanthe. Les deux grandes présentent chacune un bas-relief. Sur la première, deux sphinx assis sur le derrière, les ailes élevées, posent une patte sur un trépied portant trois pommes. Celles-ci et le

trépied ne représenteraient-ils point le prix décerné aux vainqueurs dans les jeux Pythiens? Les deux sphinx, qui paraissent le garder, n'indiqueraient-ils point que l'adresse et la ruse, unies à la force, étaient nécessaires pour obtenir la victoire? — Le second bas-relief est fort dégradé. On reconnaît cependant l'enlèvement de Ganimède. L'aigle de Jupiter, les ailes déployées, presse avec ses serres le corps du jeune berger, et lui fait traverser les airs. Celui-ci tient à la main le bâton pastoral, et son chien aboie après l'oiseau ravisseur (1).

Cette pierre est couronnée d'une espèce de tailloir orné d'oves. Elle a été trouvée en 1823, avec deux autres semblables qui seront décrites sous les n°s 248 et 267, sur l'emplacement du palais archiépiscopal, dont la démolition se fit la même année. — Donnée par M. B. Clemaron, notaire.

---

3. Fragment d'une corniche en marbre blanc.

Il a été trouvé sur l'emplacement de l'ancienne église de St-Sevère, qui avait été bâtie sur celui du temple des *Cent dieux*. — Donné par M. Jouffray cadet, mécanicien.

---

4. Trois beaux Fragments de frises richement ornées, et en marbre blanc.

Ils proviennent du même lieu que le n° 3, et ont été donnés aussi par M. Jouffray.

(1) *Puer* . . . . . .
. . . . . *quem præpes ab Idâ*
Sublimem pedibus rapuit Jovis armiger uncis,
. . . . . *sævitque canum latratus in auras.*
Virgile, Æn., V, 252, etc.

5. Colonne milliaire avec cette inscription :

IMP. CÆ
FL. VAL
CONSTANTINO
P. F
AVG
DIVI
CONSTANTI
AVG
PII FILIO.

« A l'empereur César Flavius Valerius Constantin, pieux, « heureux, Auguste, fils de Constant, auguste, pieux. »

Cette colonne en pierre de choin a été découverte en 1752 dans les fondements d'une maison que l'on réparait, et qui était située au bord du Rhône, à environ 50 mètres au nord du pont actuel. Elle fut recueillie par M. Charvet, l'auteur de l'histoire de l'église de Vienne.

L'absence de chiffre pour marquer une distance a fait supposer que cette pierre était le milliaire doré de Vienne, c'est-à-dire celui d'où se comptaient les distances, à partir de cette métropole.

---

6. Fragment de bas-relief en marbre, qui paraît avoir appartenu à un tombeau chrétien des premiers siècles.

A droite sont trois personnages. L'un d'eux, à genoux, semble implorer la miséricorde d'un autre qui est debout,

en lui touchant le genou droit avec sa main couverte de son manteau, tandis qu'un troisième fait ses efforts pour engager le second à pardonner. La tête manque à ces deux derniers, qui sont vêtus de la toge. Deux autres, qui paraissent s'entretenir, sont séparés des premiers par une colonne. La tête leur manque également.

Ce fragment a été trouvé dans l'enceinte de l'abbaye de St-Pierre.

---

7. Fragment de bas-relief en pierre calcaire tendre, représentant la Victoire.

Il n'existe plus que la partie inférieure du tronc, et une partie des cuisses. A gauche est une portion de colonne engagée, à cannelures spirales.

Voyez le n° 11.

---

8. Fragment de bas-relief ayant appartenu à un tombeau chrétien.

A gauche, un serpent entoure le tronc d'un arbre; deux personnages nus, peut-être Adam et Ève, sont debout chacun d'un côté. Vers la droite, un personnage vêtu d'une longue tunique paraît conduit par deux soldats, entre lesquels il marche. L'un de ceux-ci tient une hache; l'autre, un bouclier. Sur le bord, à droite, le génie de la Mort tient la tablette, entourée d'une moulure, qui était destinée à recevoir une épitaphe.

---

9. Moitié d'une pierre tumulaire.

Chorier avait vu cette pierre entière. Dans ses *Antiquités de Vienne*, liv. 3, ch. 24, il a donné l'inscription, qui n'existe ici qu'en partie. Nous la rapportons complète à l'aide de son ouvrage, en marquant par de petites lettres ce qui n'existe plus.

*Cominiæ s*EVERINÆ
*obsequentiss*IMÆ AC PVDI
d *cissimæ femi*NÆ. L. TERTINI M
*us Sextus mar*ITVS ET SIBI VIVS
et sub asc. DEDIC..

« Aux dieux Mânes de Cominia Severina, épouse très-
« soumise et très-chaste. Julius Tertinius, son mari, lui a
« élevé ce tombeau, ainsi qu'à lui-même pendant qu'il
« vivait, et l'a dédié sous l'ascia. »

Dédier sous l'ascia était une cérémonie funèbre, sur la nature de laquelle il existe un grand nombre d'opinions différentes. Elle paraît avoir eu pour objet de consacrer les sépultures afin de les faire respecter.

Cette pierre existait, il y a un certain nombre d'années, dans l'église de St-Georges, contiguë à celle de l'abbaye de St-Pierre.

---

10. Deux Meules de moulins à bras, propres à moudre le grain.

Elles sont en lave poreuse, et ont appartenu à deux moulins différents. L'une, qui est concave, était celle de dessus; l'autre, qui est convexe, était celle de dessous.

---

11. Pierre en calcaire tendre, ayant fait partie de l'angle d'une porte triomphale.

A droite est la partie supérieure d'un pilastre corinthien, faisant retour sur l'angle. On aperçoit au-dessous du chapiteau un reste de l'arabesque qui décorait le pilastre dans toute sa hauteur. A gauche sont les extrémités des ailes d'une Victoire. Ce fragment faisait partie du même édifice que le n° 7. Ils devaient y être fort rapprochés l'un de l'autre. Tous deux ont été trouvés dans les fondements du palais archiépiscopal, démoli en 1822 et 1823. Du même endroit fut tiré, à la même époque, une étonnante quantité de pierres couvertes de sculpture, ayant appartenu au même monument romain, et beaucoup d'autres encore.

---

12. Fragment d'inscription faisant mention d'une donation d'eaux à la colonie de Vienne.

Ce fragment, et celui qui est placé sous le n° 149, nous paraissent avoir fait partie de la même inscription, qui était répétée sur deux pierres différentes, placées primitivement dans deux endroits différents aussi. Ils se complètent jusqu'à un certain point l'un par l'autre, et s'expliquent réciproquement. C'est pourquoi nous les avons transcrits tous les deux sous le n° 149.

Voyez ce dernier n°, où nous avons essayé de les interpréter.

---

13. Épitaphe de Pœtenius.

. M.
. . . . PÆTENI
. . . RTI . FIL.
. . . NCT . ANN . XVII
. . . TENIVS TERTIVS
. . . R . FIL . PIENTISSIM.
. . . ISSIMO . OPTIMO
. . . ET SIBI.

Diis Manibus..... Pœtenii Tertii filii, defuncti annorum 17. Pœtenius Tertius pater filio pientissimo, carissimo, optimo, et sibi.

« Aux dieux Mânes de..... Pœtenius, fils de Tertius, « mort à l'âge de dix-sept ans. Pœtenius Tertius, son père, « a élevé ce tombeau à un fils très-respectueux, très-cher « et très-bon, et pour lui-même. »

Dans le fronton placé au-dessus de l'inscription on avait figuré l'*ascia* (hache ou doloire), qui était le signe de la consécration dont nous avons parlé au n° 9.

---

14. Fragment du fût d'une colonne en marbre brèche africain.

La hauteur de la colonne pouvait être de 12 mètres. Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer avec certitude, que ce fragment provient de la démolition de l'église de St-Sevère.

qui fut bâtie sur les fondations du temple païen désigné sous le nom : *des Cent dieux*.

---

15. Fragment d'une belle corniche en marbre blanc, d'un ordre corinthien, avec modillons et rosaces variés.

Trouvé près de la Place-Neuve, sur l'emplacement de la maison Clément, et donné par M. Ginet de la Rancolière. — Ce morceau appartenait vraisemblablement à l'un des beaux édifices rangés autour du forum.

---

16. Fragments de la corniche d'un stylobate, en marbre blanc.

Nous avons placé sous ce n° sept fragments de cette corniche, qui existent dans le musée. Ils ont tous été trouvés dans le cimetière de Vienne, autrefois le jardin du couvent de St-André-le-Haut, ainsi que trois fragments de la base du même stylobate, qui sont placés sous le n° 24.

M. Schneyder croyait qu'ils avaient appartenu au temple de Mars et de la Victoire, situé, selon la tradition, sur le même emplacement.

---

17. Fragment de la cuisse d'une statue colossale en marbre.

C'est la cuisse gauche. La statue paraît avoir été vêtue de

la toge. La hauteur de ce fragment est de 1 mètre 24 centimètres.

Nous l'avons recueilli en 1829 dans la cour de l'abattoir.

---

18. Cippe funéraire mutilé.

On y lit l'inscription suivante :

BITTI . OPVS
TRO . FILI . P..
TRI ET C. .
NIVX . . . . .
RITO . . . . .
TIM . . .

« A Bittus Opŭstro. Le fils à son père, et la femme à son « mari excellent, ont élevé ce tombeau. »

Cette inscription, en lettres grossièrement formées, est rapportée dans les *Recherches sur les Antiquités de Vienne* par Chorier, liv. II, ch. 4, et dans Gruter, DCCXXII, 6.

La pierre se voyait à Ste-Colombe du temps de Chorier. Nous l'avons recueillie en 1830, à Vienne, dans la rue de la Bobe, où elle servait de chasse-roue.

---

19. Fragment d'inscription.

OCTAVI . . . .
ANDONI . . . .
FIL .

On voit qu'il ne reste que le prénom de celui en l'honneur duquel le monument fut élevé, et un nom qui paraîtrait celui de son père. Ainsi nous lisons : « Octave....., fils « d'Andonius. »

---

20. Fragment d'un fût de colonne en pierre calcaire tendre, décoré d'ornements en bas-reliefs.

Des bandelettes croisées, et nouées les unes aux autres, le couvrent d'un réseau. Dans les espaces vides sont représentés, suspendus, différents objets : des masques de divers caractères; un casque de gladiateur avec sa visière; des vases à deux anses, de la forme des canthares; un faisceau formé d'un arc, d'un carquois et d'une massue; une cimbale et un pedum attachés ensemble; une corbeille remplie de fleurs; enfin, à la partie inférieure, dans l'un des compartiments rendus incomplets par la rupture de la pierre, la tête d'un génie, surmontée d'une corbeille de fruits.

Ce fragment, d'une exécution remarquable, quoique présentant les caractères de la décadence de l'art, a été trouvé en 1828, près de la mosaïque n° 230, dans le quartier de St-Martin, rue des Colonnes. Des obstacles difficiles à surmonter obligèrent d'abandonner, sur ce point, des fouilles qui promettaient d'intéressants résultats.

---

21. Fragment d'inscription.

On n'y lit que ce qui suit :

. . . . IATVS ET
. . . . . ITVS.

---

22. Corniche, avec modillons et rosaces, en pierre calcaire tendre.

Elle a été découverte en 1782, par M. Schneyder, en construisant la salle de spectacle dans l'ancien palais des Canaux.

---

23. Trois fragments de frise en marbre blanc, avec des ornements différents, et ayant appartenu à des monuments différents aussi.

---

24. Base d'un stylobate en marbre blanc.

Les trois morceaux de cette base, que l'on voit dans le musée, ont appartenu au même stylobate que les morceaux de corniche n° 16, et ont été trouvés au même endroit.

---

25. Grand mortier antique en pierre de choin.

Sa hauteur est de 78 centimètres, et sa largeur, prise à l'orifice, de 62 centimètres. L'intérieur a 35 centimètres de profondeur, sur 45 de largeur au fond, et présente au milieu une excavation plus profonde, de 25 centimètres, et large de 21 centimètres.

---

26. Inscription fruste, sur pierre de choin, en l'honneur de Decimus Julius Capito.

D . IVL . D . FIL . VO . . .
CAPITON . . .
. . AM . IVENT . IIIV . . .
. . . LIC . PERSEQ . IIV . . .
. . . GVRI . PRÆF . FA . . .
. . . ILIT . LEG . II . . . D . . .
. . . CI . . . . . .
. . . . . .

Decimo Julio, *Decimi filio Voltiniâ* (tribu), *Capitonî* (cognominato), *flamini Juventutis*, *triumviro locorum publicorum persequendorum*, *duumviro ærarii*, *auguri*, *præfecto fabrum*, *tribuno militum legionis secundæ adjutricis*. . . . . .

« A Decimus Julius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, « surnommé Capiton, flamine de la déesse Jeunesse, triumvir « pour l'inspection des lieux publics, duumvir du trésor, « augure, préfet des ouvriers, tribun des soldats de la se- « conde légion adjutrice. . . . . »

Cette pierre a dû être placée sur l'une des faces d'un piédestal portant une statue élevée pour honorer Decimus Julius Capito.

Trouvée en 1753, dans l'abbaye de St-André-le-Haut, elle fut, sur l'invitation de Charvet, encastrée dans un mur de rempart situé entre deux tours, qui séparait le jardin de l'abbaye d'une vigne qui en dépendait au levant.

Elle a été publiée dans les *Additions aux Antiquités de Chorier*, par M. Cochard, p. 522, mais d'une manière ine-

xacte. Voyez dans le même ouvrage de Chorier, liv. V, ch. 18, n° 12, et dans Gruter (CCCCLXXIX, 3), une inscription qui paraît être la même, et qui peut servir à la compléter.

---

27. Deux fragments de bases corinthiennes en marbre blanc, de grande proportion.

Ils sont de la même proportion que la base n° 198, et ont appartenu au même monument.

---

28. Sarcophage en pierre de choin.

La face de devant, grossièrement sculptée, offre à chaque angle un pilastre corinthien et un flambeau, et, au milieu, deux génies qui soutiennent un cartouche, dans lequel on lit l'inscription suivante :

NIGIDIÆ
D. AVRELIA M.
NÆ.

« Aux dieux Mânes de Nigidia Aureliana. »

Ce sarcophage de femme était extérieurement encastré dans l'abside de l'église de l'abbaye de St-Pierre, peut-être depuis la construction de cette abside. Il en a été retiré en 1827. On y trouva alors des ossements humains, mais qui n'étaient sûrement point ceux de Nigidia Aureliana.

Chorier parle du même tombeau (*Antiq. de Vienne*, liv.

III, ch. 24), et rapporte l'inscription qui se trouve aussi dans Gruter (DCCCCXIX, 6).

---

29. Fragment de corniche en pierre calcaire tendre, avec rosaces et modillons en forme de consoles.

Il a été trouvé en 1782, par M. Schneyder, dans la cour du théâtre actuel.

---

30. Grande corniche en marbre blanc, avec cimaise richement ornée, sans rosaces, ni modillons.

Ce morceau, qui a dû faire partie d'un magnifique édifice, a 3 mètres 5 centimètres de longueur, d'une seule pièce, sur 55 centimètres de hauteur. Il a été trouvé en 1835, au sud-est de la halle neuve, près de la maison de M. Péron, ancien officier de marine, qui l'a donné au musée.

---

31. Tronçon de fût de colonne en marbre blanc, entouré de feuillages en bas-relief peu saillant.

Sur les branches de lierre qui embrassent sa rondeur grimpent des oiseaux et de petits amours ailés.

---

32. Pied d'un siége en marbre blanc, et en forme de patte de lion.

---

33. Autre pied de siége, aussi en marbre et en patte de lion.

Il est orné d'une autre manière que le précédent. Tous deux ont été trouvés en 1823 dans la démolition du palais archiépiscopal, et donnés par M. Bateau.

---

34. Pierre de calcaire tendre, portant les lettres suivantes, qui faisaient partie d'une grande inscription :

IIVIR . II
VOR

Ce sont de belles lettres onciales, de 16 centimètres de hauteur. Ce fragment a déjà été publié par Chorier (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. I, ch. 6).

---

35. Buste de femme, en marbre, demi-nature.

Il a été trouvé en 1831 dans une fouille que je dirigeai sur le terrain de M. Chantelouve, près du cours Romestang. Il se trouvait, avec beaucoup d'autres débris de statues, au milieu de cendres, de charbons, de tuiles et d'antéfixes

brisés, dans les ruines d'une grande salle ornée de colonnes et de pilastres corinthiens, et dont les murs et le pavé étaient revêtus de marbres. (Voyez les nos 235 et 236).

---

36. Partie d'une frise et d'une architrave en pierre calcaire tendre.

Ce fragment, orné d'un riche et élégant rinceau, a été trouvé dans les fondations du palais archiépiscopal avec les nos 7, 11, 219, 220. Il est de la même pierre.

Donné par M. Clemaron.

---

37. Inscription faisant mention de la restauration d'un cadran solaire.

. . . R . . C MANS . . . .
. . . IIIIIVIR . AVG . . . .
. . . OLOGIVM . DESV . . . .
. . . RES . P . A . NOVO . RES . . .

Valerius Mansuetus, sextumvir augustalis, horologium desumens radios solares pecuniâ à novo restituit.

« Valerius Mansuetus, sévir augustal, a rétabli à neuf ce « cadran solaire. »

L'on a donc prétendu à tort que cette inscription désignait un clepsidre, ou horloge mécanique, mise en mouvement par l'eau.

Les lettres les plus grandes ont 15 centimètres de hauteur, et les plus petites, 10 centimètres. La pierre sur laquelle elles sont gravées est en choin antique. Elle a été vue autrefois dans l'église de l'abbaye de St-Pierre. Chorier en parle, et cite l'inscription (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. 3, ch. 16).

---

38. Corniche, de style roman, richement ornée, et en pierre calcaire tendre.

Elle faisait partie de celle qui décorait le petit cloître de St-Maurice, démoli en 1805. Le musée en possède plusieurs morceaux.

---

39. Fragment de la cimaise d'une corniche antique en marbre.

---

40. Gaîne quadrangulaire, revêtue d'une draperie, et en marbre blanc.

Hauteur : 2 mètres 32 centimètres. On voit encore à la partie supérieure le trou où s'emboîtait la tête qui surmontait ce marbre, et qui était probablement le portrait de quelque philosophe célèbre, à en juger par la forme du manteau figuré sur cette gaîne.

Elle a servi long-temps de manteau de cheminée dans une maison située sur la place du Musée, maison appartenant aujourd'hui à M. Sicard ; elle fut donnée à M. Schneyder par M. Ginet de la Rancolière, alors propriétaire de cette maison.

---

41. Tête de statue en marbre avec diadême.

Les creux que l'on observe à la place des yeux nous apprennent que ceux-ci, selon l'usage pratiqué quelquefois par les anciens, étaient en métal, ou en pierres précieuses. La face est fort mutilée.

---

42. Chapiteau corinthien en marbre blanc.

L'une des faces, qui n'est qu'ébauchée, indique que la colonne à laquelle il appartenait était adossée. Hauteur : 41 centimètres.

Il a été trouvé dans le jardin de M. Reynaud Cornier, situé au-dessus du cimetière de l'hospice, et qui fait partie aujourd'hui des jardins de cet établissement.

Voyez le n° 79.

---

43. Autel des Mères Augustes, avec cette inscription :

MATRIS
AVGVSTIS
D . DIMARIVS
MESSVLVS
RESTITVIT
EX VOTO

« Aux Mères Augustes. Decimus Dimarius a rétabli cet « autel d'après un vœu. »

On croit que le culte de ces divinités, nommées Mères Augustes, *matræ augustæ*, quelquefois aussi *matres*, *matronæ*, ou *mairæ augustæ*, s'introduisit sous le règne de l'empereur Sevère, et était principalement répandu dans les campagnes.

Cet autel se voyait anciennement dans le porche de l'église de l'abbaye de St-Pierre, où il était encastré dans le mur, à main droite en entrant. Chorier en parle, et cite l'inscription (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 16). Elle se trouve aussi dans Gruter (XC, 1).

Voyez le n° 116.

---

44. Panneau en pierre de choin, entouré d'une moulure, faussement pris pour une pierre victimaire.

Sur l'un des côtés est une partie carrée et saillante, sur laquelle repose aujourd'hui l'autel précédent, et contre laquelle était sûrement adossée une autre pierre couverte d'ornements. — Trouvé près de l'emplacement où était le temple de Mars.

---

45. Fragment d'une belle frise en marbre blanc.

Il est orné de branches de laurier, et de la moitié d'un bucrane, avec une bandelette pendante. Sa hauteur est de 58 centimètres. M. Schneyder avait dessiné ce fragment, et pensait qu'il avait appartenu au temple de Mars et de la Victoire. Nous l'avons recueilli en 1836 dans l'ancienne abbaye de St-André-le-Haut.

---

46. Autre fragment de la même frise.

---

47. Petite partie d'un tombeau en marbre.

La partie antérieure était ornée de strigiles dans le milieu, et, de chaque côté, d'un personnage drapé entre deux pilastres.

---

48. Corps d'un aigle, en pierre tendre.

---

49. Tronçon de fût de colonne en granit d'Égypte.

---

50. Partie d'un cippe funéraire en choin, portant l'inscription suivante, qui est incomplète :

. . . . . .
. . . . . .
DIAM . MA . . . . . .
FABRORVM . A . . .
SVI . ID . EST . ATT. .
SATVRN.NO . E . . .
CASSI ♁ [illegible] TIAN . . .
QVO . ILI [illegible] EFVNC
TVS . EST . EO . QVOD
FRAVDEM . EIVSDE .
. . FVNENERIS . FEC
. . . T . ARAM . PONEN
. . . . . DECREVER

D. M. . . . . . .
provinciam, magistro fabrorum amici sui, id est Atticus Saturnino et Cassius Titianus, quo ille defunctus est, eo quòd fraudem ejusdem funeneris fecerant, aram ponendam ultrà decreverunt.

Aux dieux Mânes de (*les noms, prénoms, tribu et quelques-unes des qualités manquent, et sont inconnus*) « . . . . . dans la province, maître des ouvriers. Ses amis, « savoir : Atticus Saturnino et Cassius Titianus, ont décidé « de leur propre mouvement qu'ils lui élèveraient cet autel « funéraire dans le lieu où il est mort, attendu qu'ils ne « s'étaient point acquittés envers lui du devoir des cérémo- « nies funèbres. »

Cette inscription, déjà publiée par M. Millin (*Voyage au midi de la France*), par M. Rey (*Monuments romains et gothiques de Vienne*), et par M. Cochard (*Additions aux Recherches sur les Antiquités de Vienne par Chorier*), n'avait point reçu d'explication de ces savants. Nous en avons essayé une dans la *Revue de Vienne* (tom. Ier, p. 337). Nous y renvoyons les personnes qui désireraient connaître les raisonnements et les autorités sur lesquelles s'appuie notre interprétation.

Il en résulte que le personnage, dont le nom a disparu avec la partie supérieure de cette pierre, mourut à Vienne, loin de ses parents et de ses amis, et fut inhumé sans aucune cérémonie. Ses amis Atticus Saturnino et Cassius Titianus, ayant appris son malheur, lui firent élever à Vienne un cénotaphe afin d'apaiser ses mânes, offensés de l'omission des honneurs qui leur étaient dus.

---

51. Base attique en pierre de choin.

---

52. Fragment de chapiteau de pilastre corinthien en marbre blanc.

---

53. Autre fragment de chapiteau de pilastre corinthien en marbre blanc.

---

54. Corniche cintrée, en marbre blanc, et richement ornée.

Ce fragment paraît avoir fait partie, ou d'un fronton cintré, ou d'une archivolte. Il présente exactement les mêmes moulures, les mêmes ornements et les mêmes proportions que les nos 3 et 193 *bis*. Il provient du même endroit, et y avait été recueilli par M. Schneyder. Ainsi, il faisait partie du même monument.

---

55. Meule de moulin à bras, fort usée.

---

56. Fragment d'une statue en marbre, nue, avec le petit manteau jeté sur l'épaule gauche.

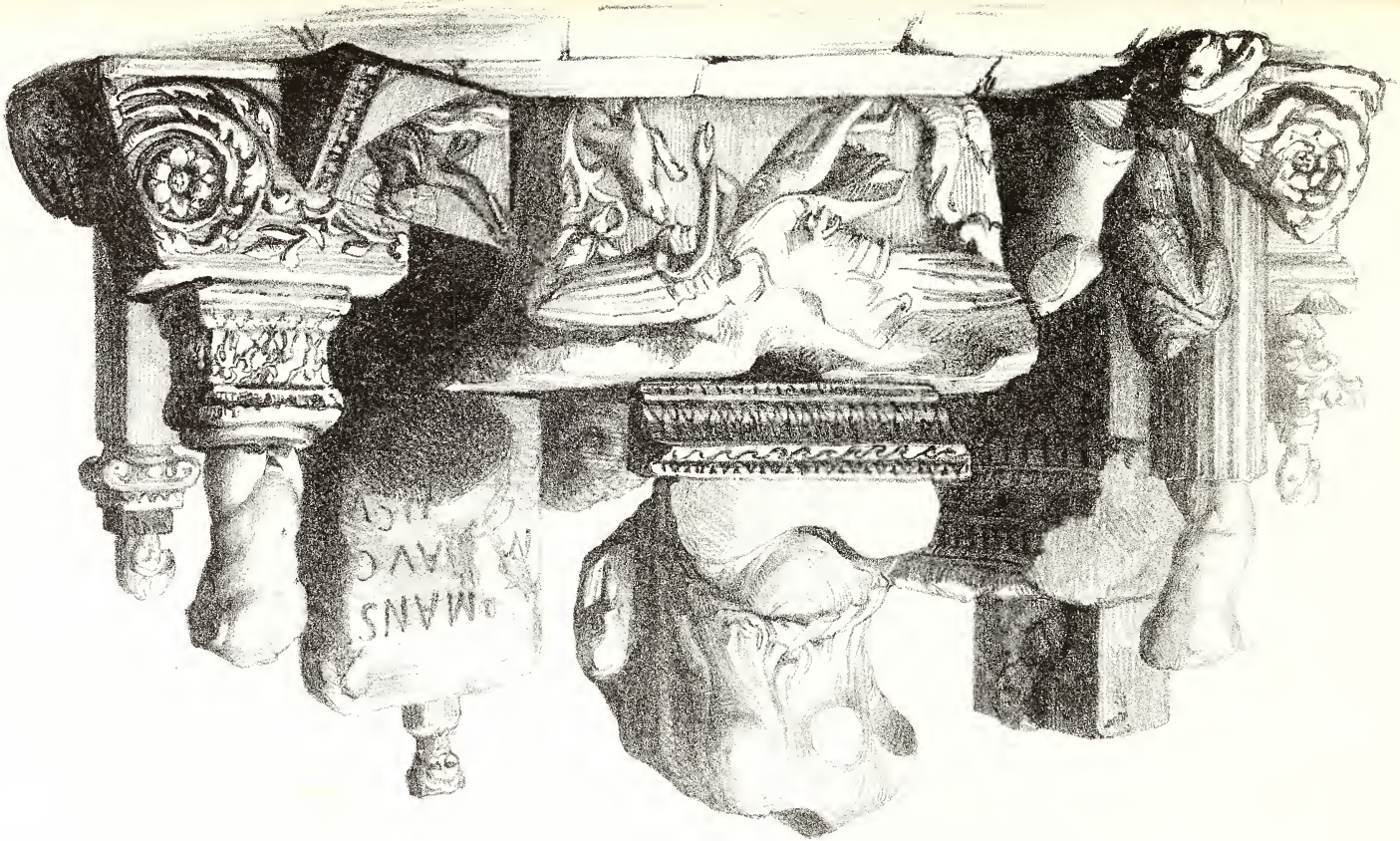

---

57. Torse en marbre d'une statue colossale de femme.

Cette belle figure était assise, vêtue d'une tunique, d'un peplum et d'un manteau. Elle représentait sans doute une déesse, telle que Junon, ou une impératrice avec les attributs divins. La tête et la partie inférieure du corps étaient de pièces différentes. On voit le trou où le col s'emboîtait. La tête avait peut-être été changée.

Ce morceau très-remarquable a été trouvé en 1823 dans les fondations du palais archiépiscopal, et donné par M. B. Clemaron.

---

58. Partie d'une frise richement décorée, en marbre.

Deux enfants soutiennent une guirlande de fruits; au-dessus est un bucrane orné de rubans. L'angle à droite est orné lui-même d'une feuille d'acanthe offrant peu de saillie. La mesure de cet angle, qui est obtus, peut faire supposer que le plan de l'édifice auquel appartenait la frise offrait un hexagone.

Ce joli morceau, noirci par le temps, avait été placé dans le mur d'un bastion qui existait à la porte de Vienne, dite d'Avignon, et qui a été détruit dans le siècle dernier.

---

59. Pierre de calcaire tendre, portant l'inscription suivante:

M . IVLIO . C . F
VOL . ATTICc
PROC . I ROVINC
DVARVM.
. . . . . .

« A Marcus Julius, fils de Caïus, de la tribu Voltinia,
« surnommé Atticus, procurateur des deux provinces . . .
« . . . . . »

Les lettres onciales de cette inscription incomplète ont depuis 10 jusqu'à 12 centimètres de hauteur.

On sait que le procurateur de l'empereur dans une ou plusieurs provinces était un haut fonctionnaire chargé de présider au recouvrement des impôts, et que quelquefois il réunissait dans ses pouvoirs l'administration politique et judiciaire aux fonctions fiscales.

Ce qui manque à cette pierre ne nous permet pas de connaître les noms des deux provinces dont Marcus Julius Atticus était procurateur.

La pierre a été trouvée dans les fondations du palais archiépiscopal en 1823.

---

60. Fragment de pierre de choin avec cette inscription fruste :

. . . . . .
. . . . . LINARI
. . . . . ARISSIMO
. . . . NOR . III

Le personnage dont il était question dans cette inscription avait peut-être le surnom d'Apollinaris, y était qualifié de

très-illustre, et avait été honoré trois fois d'une fonction dont le nom s'est perdu avec le reste de la pierre.

---

61. Volute d'un chapiteau composite en marbre blanc.

---

62. Fragment d'une statue de jeune homme, en marbre.

---

63. Base d'une statue en marbre.

Elle représente un rocher. Le bout de pied que l'on y observe encore fait regretter un ouvrage d'un beau style et d'une belle exécution.

---

64. Fragment d'un bas-relief en pierre calcaire tendre, présentant la partie supérieure d'un préféricule.

---

65. Tête mutilée en marbre, d'un très-beau travail.

---

66. Partie de la base, richement ornée, d'un stylobate en marbre blanc.

---

67. Partie supérieure d'une cuvette en marbre blanc.

Le bord est orné d'oves aplatis; au-dessous est représentée une chèvre en bas-relief.

---

68. Torse de statue en pierre calcaire tendre, qui représentait un barbare.

Il reste aussi une partie de la jambe gauche. Cette statue était vêtue du sagum, du pantalon, et d'un manteau attaché sur l'épaule droite, et pendant par derrière.

Ce fragment a été trouvé au-dessus de la grotte de St-Marcel, et dans le terrain appartenant à M. Manin, dit Vagnot, qui l'a donné.

---

69. Fragment d'une frise en marbre blanc.

Sa hauteur est de 60 centimètres, et présente une partie de rinceau d'un beau dessin.

---

70. Moitié d'un pied de statue colossale en marbre blanc, seulement ébauchée.

---

71. Fragment d'une pierre tumulaire portant l'inscription grecque qui suit:

Δ M

ΚΡΑΤΗϹ ΤΑΛ

ΛΙΑΝΟϹ ΤΟ

ΜΝΗΜΑ Ε

ΠΟΙΗϹΕΝ

ΕΥΤΥΧΙΑ

ΤΗ ΙΔΙΑ ΑΠΕ

ΛΕΥΘΕΡΑ

. . ·ΤΥΧΙΑ ΧΡΗϹ

ΧΑΙΡΕ

« Aux dieux Mânes. »

« Cratès Tallianos a élevé ce tombeau en mémoire de « Eutuchia Thidia, son affranchie. Bonne Eutuchia, adieu ! »

M. Millin (*Voyage dans le midi de la France*), et M. Rey (*Monuments romains et gothiques de Vienne*), en rapportant cette inscription, au lieu de ΤΑΛΛΙΑΝΟϹ, ont écrit ΤΡΑΛΛΙΑΝΟϹ, et ont supposé que Cratès était de la ville de Tralles. C'est une erreur.

---

72. Fragment d'une corniche en marbre.

---

73. Autre fragment d'une corniche en marbre blanc, d'un autre dessin.

---

74. Tête d'une statue en pierre tendre.

---

75. Fragment d'une frise en marbre blanc, de grande proportion, et présentant une partie de rinceau.

---

76. Plinthe d'une statue en marbre, demi-nature, présentant encore les deux pieds.

La délicatesse du travail de ceux-ci fait juger de la beauté de la statue que l'on a perdue.

---

77. Tête de statue de femme en marbre, très-mutilée.

---

78. Tête de statue d'homme, aussi en marbre, et mutilée.

La mutilation affectée de ces deux têtes témoigne de la fureur qui a présidé à la destruction de ces sortes de monuments dans Vienne. Cette mutilation est-elle l'ouvrage des Barbares, ou du zèle religieux? La question n'est peut-être pas difficile à résoudre.

---

79. Beau chapiteau composite en marbre blanc.

Hauteur : 39 centimètres ; les volutes et les feuilles sont en partie brisées. Il a été trouvé avec le n° 42 dans le jardin de M. Reynaud-Cornier, aujourd'hui dépendant de ceux de l'hôpital.

---

80. Autel de Junon, reine, auguste, en pierre de choin.

IVNON . REG . AVG
SACRVM
T . CASSIV . . EROS
ET CASSI . .
P . . I . . CVS
PVPPIEMVS
SECVNDVS
FI I

« A Junon, reine, auguste. Titus Cassius Eros a dédié « cet autel en commun avec Cassius Priscus et Puppiemus « Secundus, ses fils. »

---

81. Socle en pierre de choin, sur lequel reposait une statue.

Il était placé en haut d'un édifice, sur un angle. Il a été trouvé dans les fondations du palais archiépiscopal.

---

82. Fragment d'une table de marbre blanc, sur laquelle étaient appliquées des lettres de bronze.

Les lettres VR, de très-belle forme, que l'on y voit tracées en creux, ont 24 centimètres de hauteur. On y remarque, dans le creux, les trous qui recevaient les tenons au moyen desquels les lettres étaient fixées d'une manière solide sur la pierre. Le V en présente trois, et le R quatre.

Ce fragment faisait probablement partie de la frise d'un grand édifice en marbre.

---

83. Fragment d'une statue en marbre, de grandeur naturelle, et nue.

---

84. Fragment de bas-relief en pierre tendre, présentant la moitié supérieure d'un guerrier en très-petite proportion.

Celui-ci est vêtu du sagum et de la chlamide, et tient une lance à la main gauche. — Trouvé au levant de la halle neuve, et donné par M. Michel.

---

85. Fragment d'un chambranle de porte, en marbre.

Sa hauteur est de 25 centimètres. Les moulures en sont richement ornées de rais-de-cœur, de feuilles de laurier, de perles, etc..

---

86. Fragment de bas-relief en marbre, re-

présentant Apollon qui descend dans le sein de la mer.

Le dieu a la tête entourée d'un cercle radié. Une chlamide légère, attachée sur l'épaule droite, flotte derrière lui. Le corps déjà à-demi plongé dans les flots, il est sur le point de disparaître sous l'horizon figuré par un segment de bande circulaire. Il jette avec calme un dernier regard vers l'espace qu'il va quitter, et qu'il éclaire encore de son flambeau. Cette partie d'un grand bas-relief, remarquable par la pureté et la beauté du dessin, mais à laquelle on peut reprocher un peu de sècheresse dans l'exécution, était vraisemblablement destinée à marquer l'heure de l'évènement historique ou mythologique représenté sur la partie qui est perdue, et qui était la plus considérable.

Elle était restée long-temps fixée dans le mur d'une maison canonicale, située rue de la Bobe, où M. Schneyder la recueillit.

---

87. Partie de panneaux couverts de riches ornements en pierre tendre.

---

88. Pierre tumulaire en calcaire tendre, portant l'inscription suivante, en lettres mal formées :

D M
AVGVS
TALIS
SACER ET
BENIGNA
. . . . . .

« Aux dieux Mânes d'Augustalis. Sacer et Benigna. »

Ces deux derniers étaient sans doute le père et la mère d'Augustalis. Leur qualité était indiquée dans la partie inférieure de la pierre, qui manque.

Elle a été publiée dans les *Additions aux Antiquités de Vienne par Chorier*.

---

89. Autre pierre tumulaire, portant une inscription en lettres grossièrement formées, et du genre le plus simple.

D . M
CoRNELI
AE
MAPILLAE

« Aux dieux Mânes de Cornelia Mapilla. »

Publiée dans le même ouvrage.

---

90. Fragment de marbre portant quelques parties d'une inscription en lettres d'une belle forme.

. . . RTIO . Q . . . .
. . . LITIBVS . . . . .
. . . IT . LEG. . . . .
. . . VL . . . . . .
. . . . . .

Le seul sens clair qu'il soit possible d'en tirer, c'est qu'il y est question des soldats d'une légion.

Il provient de la démolition du palais archiépiscopal.

---

91. Fragment d'une frise en marbre blanc, ornée de branches de laurier comme le n° 45.

---

92. Deux fragments de corniche en marbre.

Ils sont semblables aux n°s 3 et 54.

---

93. Deux fragments de statues drapées, en marbre.

---

94. Fragment d'inscription gravée sur marbre, et en fort belles lettres.

. . . . . .
. . . . . AVG . PROPR.
. . . VNENS . ADLECTO . IN
. . . MP . CÆS . T A F I I
. . . O . . . . . .
. . . . . .

Voici comment nous croyons pouvoir le lire :

Legato AVG*usti*, PROPR*œtori provinciæ Lugd*VNENS*sis*, ADLECTO IN *amplissimum ordinem ab* iMP*eratore* T*iberio* A*ugusti* FIL*io*.

Ainsi, le personnage dont le nom et les autres titres se sont perdus avec le reste du marbre avait été « lieutenant « d'Auguste, propréteur de la province lyonnaise, et avait « été admis par l'empereur Tibère, fils adoptif d'Auguste, « à jouir des honneurs du Sénat. »

Les motifs qui avaient fait élever le monument dont dépendaient ces fragments seront peut-être à jamais ignorés.

Ces fragments de marbre ont été trouvés dans la démolition du palais archiépiscopal.

---

95. Fragment d'une frise qui était de grande proportion.

La moulure qui la couronne, et dont on voit une partie, était un talon orné de riches arceaux. On aperçoit au-dessous une partie de rinceau.

---

96. Partie d'une corniche en pierre tendre jaunâtre, avec rosaces et modillons.

Elle appartenait à un ordre irrégulier et du bas temps.

---

97. Fragment très-dégradé d'un bas-relief en marbre.

On y distingue, assis sous un arbre, un jeune homme, les mains sur la poitrine, et les bras nus, vêtu d'une courte tunique, relevée au-dessous du genou droit. A la gauche

paraissent les ailes d'un grand oiseau, et, au-dessous, une draperie flottante qui appartenait sans doute à un personnage dont il n'existe plus aucune trace. Entre cette draperie et le jeune homme assis on aperçoit encore la tête d'une chèvre; un oiseau, perché sur l'arbre, semble becqueter un fruit. Ce bas-relief représentait vraisemblablement l'enlèvement de Ganimède.

A en juger par ce qui, dans ce fragment affreusement mutilé, permet encore d'examiner le travail, il offrait une très-bonne sculpture. On l'a vu long-temps moins dégradé au-dessus de la porte d'entrée d'une grande salle de l'ancien palais des Canaux, qui a été converti en salle de spectacle (Voy. les *Rech. sur les Antiq. de Vienne* par Chorier, liv. IV, ch. 10).

---

98. Petit fragment de la bordure d'un bas-relief avec peu de saillie.

Une plante de lierre d'un côté, et une branche de laurier de l'autre lui forment un gracieux ornement.

---

99. Partie de la corniche d'un édifice circulaire.

Elle est en pierre tendre, d'une teinte jaunâtre. On n'y voit que le plafond du larmier avec rosaces et modillons. C'est un ouvrage du bas temps.

---

100. Fragments d'une inscription sur une table de marbre blanc.

. . . . LATIN . P . . . .
. . . . ATO . . . . . .
. . . . . .
D . . . . . .
IM . . . . . .
P. . . . . .
. . . . . .
. . . . . VDV
. . . . . NOR . PRO
. . . . . ICVLOR
. . . . . .

Il serait impossible de rétablir cette inscription. On pourrait peut-être supposer qu'il y était question des droits du peuple latin, LATIN*i* P*opuli*, attribués à quelque cité gauloise, *d*ATO. Quoi qu'il en soit, la perte de cette inscription et du n° 94 est grandement regrettable.

---

101. Autres fragments d'une ou de plusieurs inscriptions en lettres onciales.

---

102. Fragment d'un bas-relief en marbre, présentant seulement la cuisse d'un personnage assis, de grandeur naturelle, et vêtu d'une ample draperie.

---

103. Torse d'une statue de Vénus, de grandeur naturelle.

Elle était composée de deux pièces. La supérieure, dont le torse faisait la plus grande partie, s'emboîtait, par le tenon que l'on voit dessous, dans la pièce inférieure, qui était probablement drapée. Ainsi la disposition des parties et le mouvement du corps paraissent avoir été les mêmes que dans la Vénus d'Arles.

L'on a découvert ce torse, en 1838, dans le lit du Rhône, en faisant les fondations du nouveau quai du Rhône, devant l'ancien port Plantier. Nous l'avons recueilli des mains de M. Favrot, entrepreneur, aux soins duquel nous en devons la conservation.

---

104. Fragment de bas-relief en marbre, offrant une tête de femme, presque de ronde bosse.

---

105. Figure de guerrier romain, d'un travail grossier, en pierre tendre.

La tête manque. Elle a été trouvée au-dessous du fort de Pipet.

---

106. Chapiteau corinthien en marbre.

Il est fort dégradé. Sa hauteur est de 69 centimètres.

---

107. Fragment d'une cariathide en marbre.

Il présente, sous une masse de draperie, une tête d'un noble et sévère caractère, dans le style grec ancien. La barbe de celle-ci, ses cheveux frisés à triple rang autour du front, et pendant sur les côtés, lui donnent beaucoup de rapport avec la tête de la figure antique désignée sous le nom de Bacchus Indien.

——

108. Morceau de poudingue siliceux, dont une face est polie.

——

109. Chapiteau ionique en marbre.

Sa hauteur est de 13 centimètres, sur une largeur de 50 centimètres, prise à la hauteur du milieu des volutes. Il a été trouvé sur la place du Cirque, dans l'emplacement de l'amphithéâtre antique. L'ordre auquel il appartient a dû être rarement employé à Vienne ; car c'est le seul chapiteau de ce genre que l'on ait découvert dans cette ville parmi une foule de chapiteaux corinthiens, composites ou composés. Nous n'avons encore vu aucun chapiteau dorique.

——

110. Pierre dite de limite.

De forme quadrangulaire, elle est haute de 1 mètre 54 centimètres, et a 40 centimètres de côté. Quelques moulures peu saillantes ornent la base. Sur deux côtés opposés la pierre est entaillée de 1 centimètre de profondeur, sur 18

centimètres de largeur, depuis le haut jusque près de la base. Deux trous, pratiqués aux deux extrémités supérieures et inférieures des deux parties creuses, paraissent avoir servi à fixer dans celles-ci, au moyen de tenons, deux plaques de bronze, destinées sans doute à recevoir les indications nécessaires.

Elle a été trouvée sur la place St-Paul, près de la maison de M. Almeras-Latour, avocat.

---

111. Tronçon d'une colonne en briques, revêtue de stuc.

Il se compose de briques demi-circulaires, jointes deux à deux en se croisant avec celles de dessus et de dessous, et liées ensemble par un solide mortier. Le noyau qu'elles forment offre un diamètre de 17 centimètres, et la couche de stuc qui l'enveloppe a environ 2 centimètres d'épaisseur. Celle-ci, divisée extérieurement en 12 pans, présente des arêtes vives et droites, et une surface parfaitement unie et peinte en pourpre. Cette couleur est très-bien conservée, malgré un séjour de près de dix-huit siècles dans la terre.

Ce reste de colonne, qui nous paraît des premiers temps de la colonie de Vienne, a été trouvé en 1838, dans une fouille que nous fûmes chargé de diriger dans les jardins de l'hospice de cette ville. Il gisait, avec d'autres débris (voyez les nos 112, 139, 160), dans un bassin carré long en maçonnerie, revêtu intérieurement de ciment rouge, et que nous croyons un *impluvium* destiné à recevoir les eaux de pluies de l'atrium ou du portique d'une maison romaine.

Cette construction se trouvait sous d'autres constructions romaines d'un âge moins reculé. Nous supposons que le tronçon de colonne que nous venons de décrire faisait partie

du péristyle qui entourait l'*impluvium* dont il a été question.

---

112. Autre tronçon de deux colonnes groupées, du même genre.

Il ne reste que le noyau en brique de ce fragment. Le diamètre de l'une des colonnes était de 47 centimètres, tandis que celui de l'autre n'était que de 40, sans compter la double épaisseur du stuc qui l'enveloppait, et qui manque aujourd'hui.

Trouvé au même endroit que le n° précédent.

---

113. Briques romaines.

Plusieurs portent le nom du fabricant, CLARIANVS. Elles ont 44 centimètres de longueur, sur 33 de largeur, et 6 d'épaisseur.

Des fragments portent le nom de VIRIORVM, d'autres celui de KANNIANVM.

Une brique plus grande que les précédentes a 63 centimètres de côtés.

Quelques-unes sont rondes, d'autres demi-circulaires, d'autres en quart de cercle; une autre offre, dans sa forme, un segment de cercle encore plus petit.

---

114. Tuyau carré en terre cuite.

Sa longueur est de 427 millimètres; la largeur des côtés

est de 116 millimètres, sur 93; l'épaisseur des parois, de 15 millimètres.

Un fragment d'un autre tuyau offre 144 millimètres, sur 110, pour la largeur des côtés.

On sait que ces tuyaux étaient employés à la construction des salles de bains, nommées *tepidaria*. On en garnissait intérieurement les murs de ces salles, de manière que, placés verticalement, ils se joignaient par les côtés et bout à bout. Un revêtement en marbre, appliqué par-dessus, les dérobait à la vue, et ne les laissait même point soupçonner. Ils communiquaient par le bas avec une pièce souterraine, nommée hypocauste. Dans celle-ci, des piliers formés de briques carrées ou rondes étaient reliés, dans la partie supérieure, par de grandes briques, telles que la plus grande dont nous avons donné la mesure dans le n° précédent. Une couche de béton, d'environ 30 centimètres d'épaisseur, étendue sur ce plancher, recevait les plaques de marbre qui formaient le pavé de la salle supérieure. Lorsque l'on allumait le feu dans l'hypocauste, ou dans un fourneau placé à côté, l'air échauffé, et la fumée, circulant dans cette partie inférieure et dans les tuyaux disposés autour de la salle, communiquaient leur chaleur aux murs, au pavé de celle-ci, et répandaient dans l'intérieur une douce température.

Voyez le n° suivant.

---

115. Fragment d'un assemblage de tuyaux carrés de terre cuite.

Il peut donner l'idée de la manière dont les tuyaux en question étaient disposés contre les murs.

Les tuyaux ont 170 millimètres, sur 95 de côtés.

---

116. Tuiles plates avec rebord.

---

117. Antéfixes.

Ces ornements en terre cuite se plaçaient, comme l'on sait, sur le bord des toits. Ordinairement en forme de palmettes très-variées, ils présentaient aussi, comme on en voit ici un exemple dans quelques fragments, des masques avec une chevelure très-élevée et frisée.

Quelques fragments du premier genre portent, dans la partie inférieure, le nom du fabricant. Les noms que l'on y observe sont :

RVFI.
SECVNDVS. RVFI. F.
S. V. D.

---

118. Copie en plâtre de la pyramide située au midi de la ville, et connue sous le nom de l'*Aiguille*.

---

119. Fragments de stuc, ayant fait partie du revêtement de murs intérieurs, ou de colonnes.

Les peintures dont ils sont couverts ont conservé presque toute leur fraîcheur, malgré un séjour de quinze siècles au moins dans la terre.

Nous avons souvent observé aussi, dans les fouilles faites à Vienne, des moulures en stuc avec différents ornements, tels que oves et feuillages peints de diverses couleurs.

---

120. Fragments du revêtement d'une grotte, dans lequel étaient incrustées des coquilles de mer.

Ces fragments ont été trouvés dans une fouille exécutée en 1838 dans les jardins de l'hospice.

---

121. Fragments de marbres de diverses qualités et de divers pays, ayant servi soit au pavé, soit au revêtement des murs de salles romaines.

---

122. Fragment d'une mosaïque composée de verres de diverses couleurs, ou argentés et dorés.

La mosaïque dont il faisait partie décorait sans doute quelque église du moyen-âge.

---

123. Mascaron grotesque en marbre.

---

124. Épitaphe de Q. Connius.

D. M.
Q. CONNIO
SAVRIÆ IIIIII VIR
AVG. Q. CONNIVS
RHODOCVS
IIIIII VIR . AVG
PATRI . PIISSIMO
Q . CONNIVS
APER . AVO

« Aux dieux Mânes et à Quintus Connius Sauria, sévir « Augustal.

« Quintus Connius Rhodocus, sévir augustal, et Quintus « Connius Aper ont élevé ce tombeau, le premier à son père « très-pieux, le second à son aïeul. »

La pierre de choin, sur laquelle est gravée cette inscription, a été retirée, sur l'invitation de M. Mermet aîné, de l'église de Seyssuel, près de Vienne, et donnée par cette commune au musée.

Elle a déjà été publiée dans les *Additions aux Recherches sur les Antiquités de Vienne par Chorier.*

---

125. Deux fragments de chapiteaux corinthiens, de très-grande proportion, en calcaire tendre.

Ce sont des parties du tailloir, qui était richement orné de feuillages.

---

126. Cinq fragments de modillons, de la même pierre et du même travail que le n°. précédent.

Les modillons pouvaient avoir 46 centimètres de longueur.

---

127. Denticules d'une corniche, de la même pierre que les deux n^os^ précédents.

Chaque denticule a 20 centimètres de hauteur, sur 18 de largeur.

---

128. Rosace dans son caisson, ayant décoré le plafond du larmier d'une corniche de grande proportion.

Elle a 66 centimètres de diamètre, et elle est de la même pierre que les n°s 125, 126 et 127.

---

129. Fragments de fûts de colonnes avec cannelures, et de la même pierre que les quatre n^os^ précédents.

Tous les fragments rangés sous les n°s 125, 126, 127.

128 et 129 ont été retirés de la démolition d'un rempart du moyen-âge, qui existait sur l'emplacement du cimetière actuel de Vienne. Ils paraissent avoir appartenu au même édifice, qui, à en juger par les proportions de ces parties, devait être colossal, et l'un des monuments les plus remarquables de Vienne.

Était-il situé dans le voisinage du lieu où ces morceaux ont été recueillis? C'est ce que nous n'oserions affirmer. Ils étaient d'ailleurs mêlés à une foule d'autres débris de monuments romains, tels que tronçons de colonnes, soit en pierre tendre, d'une plus petite proportion, soit en marbre. On avait extrait du même mur un bloc de marbre blanc, portant l'inscription connue depuis long-temps :

MARTI
SEX CONTESSIVS
VSER :: ÆDIL

Ce bloc, que nous avons vu, et dont nous avons copié l'inscription telle que nous la donnons ici, faisait partie sans doute d'un autel votif; il s'est perdu. — Le temple de Mars et de la Victoire était situé non loin du mur dans la construction duquel ces débris avaient été employés.

---

130. Moulure de l'entablement du même édifice que les cinq n^os^ précédents.

---

131. Fragment d'une imposte du même genre que le n° 2.

On y voit la tête et une partie des ailes d'un sphinx en bas-relief.

---

132. Fragment d'une frise en marbre, orné d'un magnifique rinceau.

Il a été trouvé devant le couvent des Célestes. Sa hauteur est d'environ 60 centimètres. M. Schneyder pensait qu'il avait appartenu à la frise du premier des trois ordres d'architecture qui décoraient l'amphithéâtre du côté de la ville.

---

133. Partie d'une belle corniche en marbre, ayant appartenu à un ordre corinthien ou composite.

Ce fragment d'un grand édifice, aussi remarquable par la beauté de la matière que par la richesse des ornements, peut fournir le sujet de plusieurs observations.

Malgré la vigueur de l'exécution, on n'y saurait reconnaître un ouvrage des meilleurs temps de l'art. Les modillons y ont pris la forme peu gracieuse de consoles, et le larmier y a perdu une partie de sa saillie. Tous les membres, couverts d'ornements, n'y laissent aucun repos à l'œil. Aucun vide n'y fait valoir le plein. On y voit ce luxe qui veut plaire par l'excès de la parure, et pour qui la simplicité ne diffère point de la pauvreté. A ces signes certains de la décadence se joignent ici d'autres particularités qui peuvent paraître un raffinement de l'art, et qui, quoi qu'il en soit, méritent d'être remarquées. Ainsi, les ornements de la cimaise sont droits par rapport à l'axe de la pierre ; mais tous les autres

inclinent à droite, à l'exception des oves placés au-dessous des modillons, qui penchent à gauche. Ainsi, les caissons des rosaces, et l'une de celles-ci, présentent dans leur dessin une irrégularité frappante, irrégularité qui, dans un ouvrage exécuté avec tant d'habileté, ne peut être que l'effet d'une combinaison fondée sur des motifs de goût. Nous laissons à de plus habiles que nous le soin de les découvrir.

Cette corniche a 79 centimètres de hauteur. L'inclinaison d'une partie des ornements a fait penser à quelques personnes qu'elle était placée à la rampe d'un fronton. Elle a été recueillie dans l'enceinte de l'amphithéâtre par M. Schneyder, qui croyait qu'elle avait appartenu à la décoration extérieure de ce vaste édifice.

---

134. Fragment d'un grand bas-relief en marbre.

Il ne reste que la cuisse gauche et une partie de la jambe d'une figure couchée, nue, et de grandeur naturelle. Celle-ci représentait peut-être un fleuve. On aperçoit le pied droit derrière la cuisse.

Trouvé dans la Grande-Rue.

---

135. Inscription qui se rapporte à une donation d'eaux à la colonie de Vienne.

On en trouvera l'explication avec celle du n° 149.

---

136. Deux fragments d'une belle frise en marbre.

Les fragments de ce genre, dont on observe un grand nombre dans le musée, suffiraient, par la grandeur de leurs proportions, par la beauté et la variété de leurs rinceaux et de leurs autres ornements, pour montrer quelle fut la magnificence de Vienne. Ces petites parties présentent aux yeux du connaisseur le tableau plein de vérité des édifices auxquels elles appartinrent. Ceux-ci lui apparaissent avec leurs longues files de colonnes, leurs riches entablements. Il les voit disposés en péristyles, en nobles frontispices couronnés de frontons. Partout les marbres les plus rares, dont se composaient en entier ces monuments, jetaient le plus grand éclat, et donnent la plus haute idée d'une ville qui put édifier avec tant de luxe et de si précieux matériaux.

---

137. Deux petites corniches, l'une en marbre blanc, l'autre en marbre veiné de violet.

Les moulures sont sans ornements. Elles ont fait partie d'une décoration intérieure.

---

138. Pierre tumulaire en choin.

D. M.
CAPPIÆ
GRÆCINÆ
I . . CAPPIVS
DE MINVS
CONIV . . I
KARISSIMÆ

« Aux dieux Mânes de Cappia Græcina. Lucius Cappius
« Decuminus a élevé ce tombeau à son épouse très-chère. »

Les lettres, altérées par le temps, sont assez mal formées, et n'appartiennent pas à la belle époque.

Nous avons recueilli cette pierre en 1827 dans le cimetière de la ville, où elle avait été trouvée.

---

139. Petit piédestal quadrilatère en pierre tendre.

Hauteur : 53 centimètres. On remarque qu'il est perforé du haut en bas dans son milieu. Le trou, qui a environ 9 centimètres de diamètre, se prolonge dans la partie supérieure, vers l'un des angles, à gauche.

Il a été trouvé en 1838, à côté des fragments de colonnes nos 111 et 112.

---

140. Partie d'une architrave en marbre blanc.

Taillée sur deux faces opposées, elle présente trois bandes, et a 59 centimètres de hauteur. Le soffite, dont la largeur est de 62 centimètres, a pour ornements deux thyrses qui se croisent, et auxquels sont attachées des bandelettes flottantes. La bordure, formée de riches moulures, se dessine en portion de cercle du côté où la plate-bande reposait sur les colonnes; ce qui a fait supposer que celles-ci étaient dépourvues de tailloir, et que le fragment dont il s'agit ici appartenait à une décoration intérieure.

Ce fragment a été trouvé dans la maison du fontainier Remillier, située rue St-Marcel, près de l'amphithéâtre.

---

141. Autre partie d'architrave en marbre blanc.

Également taillée sur deux faces, et à trois bandes, elle présente les mêmes proportions que la précédente. La bordure du soffite se dessine de même, et donne lieu aux mêmes observations; seulement le milieu est orné de feuilles de chêne et de glands au lieu de thyrses.

M. Schneyder pensait que ce second fragment avait appartenu au péristyle du temple de Mars.

---

142. Fragment d'un bas-relief en pierre tendre, présentant une tête de faune.

Il a été découvert dans une terre appartenant à M. Buisson, située à quatre kilomètres au midi de Vienne, au couchant de la grande route, où nous l'avons recueilli en 1835.

---

143. Pierre tumulaire en calcaire tendre, avec l'inscription suivante :

D. M.
AVXANONTI
ANN . ET . M . III
CRESCENTIO
ET . GEMINA
PARENTES

« Aux dieux Mânes

« et à Auxanon, âgé d'un an et trois mois, Crescentio et « Gemina, ses père et mère. »

Les lettres, mal gravées et mal formées, font remonter ce monument au IVe siècle seulement.

Il a été trouvé en 1828 dans la partie nord-est du pré de Maccabrée, situé au nord de Vienne, et a été donné par M. Genty.

---

144. Tronçon de colonne en marbre bleu turquin.

Avec cannelures et baguettes sur les côtés de celles-ci. Le diamètre n'est que de 35 centimètres.

---

145. Corniche en marbre blanc, ayant fait partie d'un ordre corinthien.

Hauteur : 65 centimètres. Les modillons, peu développés, y ont la forme de consoles comme ceux du nº 33. Mais le dessin des ornements affecte une précision et une régularité géométriques. Leur exécution est moins large et moins libre. Cependant on ne peut qu'y admirer la beauté de toutes les parties, et l'art avec lequel le ciseau les a fouillées pour les faire ressortir par l'intensité des ombres. Aucun débris de Vienne antique n'est plus propre à donner une juste idée de la richesse de décoration qu'étalaient les monuments de cette cité.

Ce morceau a été trouvé en 1829 dans une fouille exécu-

tée, sous la direction de M. Mermet aîné, dans la rue des Célestes. Des obstacles résultant de constructions modernes empêchèrent alors de retirer tous les fragments intéressants qui existaient sur ce local.

---

146. Deux autres parties de la même corniche.

Ces deux fragments et les deux n^os^ suivants ont été découverts par M. Claude Contamin père en faisant travailler aux fondations de sa maison située rue des Célestes, et ont été donnés par lui au musée de Vienne.

---

147. Frise en marbre blanc, ornée d'un magnifique rinceau.

Hauteur : 65 centimètres.

---

148. Architrave en marbre blanc.

Hauteur : 60 centimètres. Elle est taillée sur deux faces, et a trois bandes séparées par des baguettes.

Les trois morceaux numérotés 146, 147 et 148, quoique placés ici les uns au-dessus des autres, ne paraissent point avoir appartenu au même monument.

---

148 *bis*. Copie en plâtre du soffite de l'architrave précédente.

L'ornement en est fort riche. Le dessin de la bordure fait naître les mêmes observations que celui des nos 140 et 141.

---

149. Inscription fruste sur pierre de choin, et relative à une donation d'eaux nouvelles à la colonie de Vienne.

On sait la haute importance que l'usage fréquent des bains donnait, chez les Romains, à l'abondance des eaux dans les lieux qu'ils habitaient. On n'ignore pas non plus les prodigieux travaux qu'ils exécutèrent pour se les procurer partout où ils établirent leur domination, et en particulier ceux qu'ils ont laissés dans Vienne. Deux citoyens, revêtus d'éminentes fonctions municipales, et aussi distingués par leur rang que par leur fortune, crurent ne pouvoir mieux marquer les sentiments de reconnaissance ou de bienveillance qui les animaient envers cette colonie qu'en ajoutant le don de nouvelles eaux à celles dont elle jouissait déjà pour ses besoins publics et privés. Soit qu'ils possédassent les sources d'où provenaient ces eaux nouvelles, soit que, pour accomplir leur dessein, ils les eussent achetées, ainsi que le terrain nécessaire pour les conduire à leur destination, ils joignirent à ce don la concession du passage des mêmes eaux sur leurs propres fonds; et, afin de perpétuer la mémoire du service signalé qu'ils avaient rendu, ils laissèrent chacun par testament un capital affecté à l'entretien des inscriptions qui faisaient mention de leur libéralité.

C'est ce que nous apprennent les fragments que nous allons transcrire, et que nous réunissons ici parce qu'ils se complétent et s'expliquent les uns par les autres. Ce sont ceux qui se trouvent placés sous les nos 12, 135, 149 et

223. Nous y joignons, par les mêmes motifs, un autre fragment trouvé anciennement à Vienne, et rapporté par Spon (dans ses *Miscellan. erud. antiq.*, p. 35).

Il paraît que l'inscription qui rappelait le bienfait dont il s'agit se trouvait répétée sur plusieurs pierres, et que celles-ci avaient été placées sur différents points de la ville, vraisemblablement sur ceux où aboutissaient les aquéducs par lesquels étaient conduites les nouvelles eaux données.

N° 12.

. . . VS.L. FIL. VOLT... PELLA. IIIIVIR. D. SVLPICIVS. D. FIL. VOLT
. . . . . IIIIVIR. AQVAS. NOVAS. ITINERAQVE. AQVARVM
. . . . . FVNDOS. COLONIS. VIENNENSIVM DONAVERVNT
. . . . . .

N° 135.

. . . . . OLT . CENSOR ÆDILIS
. . . . . SVOS . FVNDOS
. . . . . TITVLOS
. . . . . NSILIA
. . . . . IT

N° 149.

. . . . . FIL . VOLT . CAPELLA . IIIIVIR . . .
. . . . . AQVAS . NOVAS . ITINERA . . . . . .
. . . . . IS . VIENNENSIVM . DONA . . . . . .
. . . . . TVENDOS IN PERPETVVM . . . . . .
. . . . . H-S . N L . TESTAMENT . . . . . .
. . . . . .

N° 223.

. . . . . V IIII VIR . . . . . .
. . . . . OR ÆDILIS . . . . . .
. . . . . V I . . AQVARVM . . . .
. . . . . NSIVM . DONA . . . . . .
. . . . . NDOS . IN . PER . . . . . .
. . . . . NI . . TESTAMENTO. . . . .

Inscription rapportée par Spon.

. . . IIVIR . L . SVLICIVS . D . F
. . . ERAQVI . AQVARVM PER
. . . RVNT . . . . . TITVLOS . P. .
PENSILLA . HS . N̄ L̄ . TEST.
IVSSIT

Le premier fragment est inédit; les trois suivants ont été publiés dans les notes ajoutées à la nouvelle édition, de 1828, des *Recherches sur les Antiquités de Vienne* par Chorier, pages 441 et 442, mais d'une manière plus ou moins inexacte.

Spon, qui ne connaissait que le fragment publié par lui, le croyait relatif à la restauration d'un aquéduc. En le comparant avec les précédents, on reconnaît qu'il s'y est glissé quelques inexactitudes, vraisemblablement par l'effet de l'usure de la pierre. Ainsi, à la première ligne, au lieu de L. SVLICIVS, on doit lire D. SVLPICIVS; à la seconde, QVE au lieu de QVI, et à la quatrième, PENSILIA au lieu de PENSILLA. Ce dernier mot, d'ailleurs, n'est pas latin.

Voici comment nous croyons que l'on doit lire les cinq fragments d'inscription ci-dessus, en suppléant aux mots qui manquent aux uns par ceux qui se trouvent dans les autres.

. . . . . *us*, *Lucii filius*, *Voltiniâ* tribù, *Capella* cog-

nominatus, *quartusvir*, *Decimus Sulpicius*, *Decimi filius*, *Voltiniâ* tribû, *Censor* cognominatus, *ædilis*, *quartusvir*, *aquas novas itineraque aquarum per suos fundos colonis Viennensium donaverunt*, item ad *titulos tuendos in perpetuum* uterque *pensilia sestertia nongenta quinquagenta testamento jussit.*

Nous n'avons ajouté que trois mots pour achever le sens, savoir : *item*, *ad* et *uterque*.

Traduction : « . . . . . us, fils de Lucius, de la tribu « Voltinia, surnommé Capella, quartusvir, et Decimus « Sulpicius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, sur- « nommé Censeur, édile, quartusvir, ont donné à la colonie « de Vienne des eaux nouvelles, et le passage de ces eaux « sur leur propre terrain. De plus, chacun d'eux a prescrit « dans son testament qu'il serait payé par ses héritiers une « somme de neuf cent cinquante sesterces pour l'entretien « des inscriptions relatives à la donation. »

Le nom du premier de ces deux donateurs manque. L'on ne connaît que son surnom de Capella. Son prénom était probablement celui de son père, savoir : Lucius. Le second donateur, Decimus Sulpicius Censor, était édile, c'est-à-dire l'un des magistrats chargés principalement du soin des édifices publics. Quant à la fonction des quatuorvirs, dont il était revêtu, ainsi que Lucius Capella, et qui est placée après celle d'édile, nous ne saurions la déterminer. Il y avait dans certaines colonies des magistrats de ce nom, qui tenaient la place des duumvirs, image des consuls à Rome. Mais Vienne avait aussi ses duumvirs. Nous supposerons donc que, dans cette cité, les quatuorvirs avaient d'autres fonctions que ceux-ci, et que peut-être le soin des aquéducs était dans leurs attributions.

L'on ignore aujourd'hui quelles sont les eaux que donnèrent à la colonie de Vienne Lucius Capella et Decimus Su-

picius Censor ; mais il ne serait point invraisemblable que notre ville jouît encore aujourd'hui de leur bienfait. Peut-être ces mêmes eaux coulent-elles encore dans ceux des aquéducs de Vienne antique, qui ont été restaurés il y a quelques années, et qui alimentent si abondamment nos fontaines. Dans tous les cas, les noms de ces deux bons citoyens doivent être inscrits avec honneur dans nos annales.

Les lettres de ces inscriptions sont belles et bien formées, et paraissent appartenir au premier siècle de notre ère.

Nous avons recueilli le n° 12, en 1829, près de la porte Serpaise, sur une indication qui nous fut donnée par M. Mermet aîné. — Les n°s 135 et 149 ont été découverts dans la cave de la maison Augier, sur le quai Pajot, non loin de l'embouchure de la Gère dans le Rhône. — Le n° 223 provient de la démolition de l'église de St-Sevère, et paraît avoir été long-temps foulé aux pieds.

——

150. Fragment d'une grande console en marbre blanc.

Une console entière présentant le même dessin, et que nous avons observée, après sa découverte dans la plaine de St-Romain, nous a fait reconnaître que ce morceau avait fait partie d'un support du même genre. On y remarquait, comme à celui-ci, mais dans leur intégrité, le canal creusé en forme de volute, et les feuilles d'acanthe gracieusement contournées qui en formaient l'ornement.

Nous avons recueilli ce fragment dans une maison du quartier de St-Martin, située rue des Colonnes, où il servait de seuil à une porte. Il avait autrefois été coupé carrément pour recevoir une inscription que l'on voit encore en grande partie sur la face opposée aux ornements.

Voici cette inscription, qui est gravée en caractères du XIIIe siècle.

II. k. *Decembris. ob. Stphs. q. dedit. XVIII. d. cen*
suales in domib. que fuerunt Grosse de Mar
inges. p. annivsario. suo : III id. februarii. ob.
Maria. mat. Stphi. pdicti. p. qua habet eccli
a sci. Martini XIIII. d. in eisdem. domib. p.
annivsario. s. . . . . M CCo XXVI.

« Le 2 des calendes de décembre est mort Étienne, qui « donna dix-huit deniers censuels, à prendre sur les mai- « sons Grosse de Maringes, pour son anniversaire. Le 3 des « ides de février mourut Marie, mère d'Étienne ci-dessus « nommé, pour l'anniversaire de laquelle l'église de Saint- « Martin possède quatorze deniers. L'an de l'incarnation de « Notre Seigneur 1226. »

Cette inscription a sans doute été placée autrefois dans l'église de St-Martin.

---

151. Chapiteau corinthien mutilé, en pierre calcaire blanche.

Nous l'avons recueilli dans une fouille que nous dirigeâmes en 1831, et qui fut faite sur le terrain de M. Chantelouve, près du cours Romestang. Nous découvrîmes sur ce local les restes d'une grande salle longue, dont le pavé était formé de marbres divers: blanc, noir, cipolin. Les murs, revêtus d'un marbre ressemblant au bleu turquin, étaient en outre ornés, sur chacun des petits côtés, de deux colonnes avec les fûts du même marbre, les chapiteaux et les bases en pierre blanche. Les grands côtés présentaient quatre

pilastres fort saillants, et carrés, formés de briques, et revêtus du même marbre que les murs, avec des chapiteaux et des bases aussi en pierre blanche.

Le chapiteau placé sous ce n° était le moins dégradé.

---

152. Fragments de bases de pilastres.

Ils appartenaient aux pilastres de la salle dont il est question dans l'article précédent.

---

153. Tuyaux de plomb pour la conduite des eaux.

Formés de lames recourbées et soudées longitudinalement, ils présentent un bourrelet épais, aplati à la partie supérieure. L'orifice est elliptique.

Le grand morceau, ainsi que d'autres, a été trouvé dans une fouille que nous dirigeâmes en 1831. Ils étaient placés sous le pavé d'une rue romaine, au sud-est de la Halle-Neuve. On y lit les inscriptions inédites suivantes, qui font connaître les noms de divers fabricants de tuyaux qui existaient à Vienne.

SENECIO . TEMATVSO . V . F.

—

L . TIT . LVCNVS . V . F.

—

TAI . POP . V . F.

—

ANT . FLAVINVS . V . F.

—

VASSEDO . V . F.

—

S . V . S . ET . C . I . C . V . F.

---

154. Deux vases en verre, ayant servi d'urnes cinéraires.

Ils ont été découverts hors du faubourg de Pont-l'Évêque, à environ deux cents pas au levant du pont qui a donné son nom à ce faubourg, dans un terrain appartenant à M. Boyet, au nord de l'ancienne voie romaine et de la route actuelle. Ils étaient tous deux remplis de cendres et de débris d'ossements brûlés. Celui qui est tout uni renfermait un anneau en or que nous n'avons pu recueillir, et une fiole à parfum que l'on y voit encore. Il se trouvait fermé par la même soucoupe en terre rouge qui la couvre aujourd'hui.

Ce dernier vase a été donné par M. Letocart, ingénieur, l'autre par M. Ollieu, voyer.

---

155. Fiole à parfum, dite lacrymatoire.

---

156. Deux vases à col très-étroit, en terre cuite, avec une anse.

Ils sont à large ventre. Ils ont été trouvés dans la Grande-Rue, et donnés par M. Dupuy, voyer.

---

157. Vase à deux anses, en terre cuite, dans une terrine aussi en terre cuite.

Le vase a 32 centimètres de hauteur. Sur le bord de la terrine sont deux empreintes offrant chacune un nom, savoir : l'une CATISIVS, l'autre, SABINVS.

Voici d'autres noms que nous avons recueillis sur des fragments de semblables terrines, découverts à Vienne ou aux environs.

GRÆCVS . F.

—

PRIAMVS . F.

—

CATVLINI.

—

P . IN . SECV.

---

158. Fragments de poteries rouges et noires, dont quelques-uns ont des ornements en relief.

On y lit les noms suivants de fabricants :

CALVVS . F.

—

PASSIEN

—

SCOTNI

—

OF . FIRMO

—

OF . VIVI

Nous ajoutons ici d'autres noms que nous avons lus ailleurs sur d'autres fragments du même genre, trouvés à Vienne.

OTV

—

CARATI . MA

—

VIIGISO . M

—

CADC. ATI : MA

—

(ÆTOS
CANI)

—

HABILIS . F

—

VANI

—

PARRCLINI . OF

—

ROGAD

—

OF. L.C. VIRILI

—

MOSSI . M

—

BRICCI . M

—

CONGI . M

—

ALBVCIANI

—

SIL. DATIANI. M

—

(L . TITI
TYRSI)

—

NATALIS . F.

—

PRIMANI . M

—

M . VA

—

ATEI

—

APRONI . M

—

CVLI

—

OF . RONINI

—

OF . C . EM . . . .

Sur des poteries noires, assez fines, on lit:

SEVVO FECIT.

Sur d'autres:

MERCO F.

Sur des poteries noires, communes:

AGENOR FECIT.

Sur des poteries rouges, communes:

COTTI . OFFI.

---

159. Vases de terre cuite, fort grossiers, que l'on trouve dans les anciennes tombes chrétiennes.

Les uns sont vernis, les autres ne le sont pas. Ils étaient destinés à contenir de l'eau bénite. Nous en avons vu de placés près de la tête du mort.

---

160. Tête d'un jeune faune, en marbre.

Bonne sculpture, offrant malheureusement les mutilations ordinaires de celles que l'on découvre à Vienne, car le nez et une partie de la lèvre supérieure manquent. Il serait impossible de mieux rendre par un beau modelé la grâce et la plénitude de l'adolescence, d'exprimer plus noblement la gaîté vive et franche d'un de ces suivants de Bacchus, caractérisé ici par des oreilles pointues, par des cornes naissantes, placées en haut du front, et par une couronne de lierre où l'on distingue le fruit de cet arbuste rampant, mêlé à son feuillage.

Cette tête a été découverte en 1838, à côté des fragments de colonnes n°s 111 et 112, et du piédestal n° 139, au milieu d'un bassin en maçonnerie, et revêtu de ciment, ayant servi d'*impluvium*.

---

161. Médaillon rond, en marbre, sculpté sur les deux faces.

D'un côté la muse de la comédie, Thalie, tenant d'une

main un masque scénique, de l'autre main le *pedum*, ou bâton recourbé, s'appuye sur une colonne, et paraît déclamer. Elle est vêtue d'une longue tunique et d'un manteau relevé jusque sur la poitrine, et passant sous le bras gauche.

L'autre côté offre Therpsicore, ou plutôt une danseuse en action. Celle-ci est vêtue du peplum, et d'une courte et légère tunique qui ne passe point le genou; elle porte une singulière coiffure ressemblant aux couronnes de plumes des Indiens. La tête inclinée, les coudes élevés, et les mains ramenées vers la poitrine, elle pose sur une seule jambe; elle ne touche la terre que de la pointe du pied, et par la position de l'autre jambe, qui croise la première, on peut supposer qu'elle tourne rapidement, ce qu'indique aussi le mouvement de la draperie.

Les deux sujets sont entourés chacun d'une bordure formant une couronne de laurier.

Ces bas-reliefs peu saillants, d'un dessin pur, respirent la grâce et la naïveté grecques. Le médaillon, destiné à être vu de deux côtés, paraît avoir été suspendu. On distingue, à la partie supérieure, des restes d'un anneau en fer. Il est heureux que la partie qui manque ne nous ait privé de rien d'essentiel.

---

162. Fragments divers de statues en marbre.

Tous ces fragments de têtes, de bras, de pieds, etc., ont été trouvés dans le même lieu, et en même temps que les fragments placés sous les n°s 35, 235 et 236.

---

163. Orteil du pied d'une statue colossale, remarquable par sa grosseur.

---

164. Petite casserole en bronze, très-altérée par l'oxidation.

---

165. Lampe en bronze.

Le manche, recourbé en avant, présente un masque à son extrémité. Elle a été découverte près du cours de Romestang et de la Halle-Neuve, dans les fondations de la maison de M. Chantelouve.

---

166. Statuette en bronze, représentant un échanson.

Sa hauteur est de 18 centimètres. On reconnaît dans cette figure les traits par lesquels les poètes et les prosateurs latins, ainsi que les bas-reliefs antiques, nous représentent les ministres des festins chez les Romains. On y voit un beau jeune homme vêtu d'une tunique courte, relevée par une ceinture, et la moitié des bras nus. Il a les cheveux frisés sur le devant. D'élégantes bottines forment sa chaussure. La disposition de ses jambes, qui est celle du mouvement, et celle de la tunique et des extrémités de la ceinture, qui paraissent soulevées par la résistance de l'air, expriment la rapidité de la marche et l'empressement ordinaire de ces sortes d'esclaves à s'acquitter de leurs fonctions. Ses regards se dirigent en haut, vers la coupe qu'il tenait élevée de la main gauche, et qu'il est dans l'attitude d'aller offrir à un convive après l'avoir remplie avec un vase qu'il portait à la

main droite. Le vase, la coupe et la main gauche manquent.

Des incrustations embellissaient cette jolie figurine. Les yeux étaient en argent. Deux bandes étroites, aussi en argent, appliquées sur la tunique, s'étendaient devant et derrière, du haut en bas, en passant sur les épaules. Les boutons, qui réunissaient longitudinalement les bords des courtes manches, étaient figurés avec le même métal.

Elle a été trouvée en 1839, dans le lit du Rhône, vis-à-vis le port nommé Port-Neuf, en travaillant aux fondations du nouveau quai. Elle a été donnée par M. Berthier, ingénieur des ponts et chaussées.

---

167. Figurine en bronze, ayant servi de pied à un vase.

Elle représente un personnage nu avec une barbe et des cheveux touffus. Un genou posé à terre, et les bras élevés, elle tient par les deux bouts, avec les deux mains, une espèce de draperie ou de ceinture disposée en fer à cheval, et comme tendue par le vent. Nous avons supposé que cette figure avait servi de support, parce que l'on observe sur la tête un trou évidemment destiné à y fixer un objet, et parce que auprès l'on a trouvé des débris d'un vase mince en bronze, et de forme ronde; sous l'un des fragments existait même le reste d'une tige du même métal, qui avait pu être engagée dans le trou dont nous avons parlé.

Sa hauteur, compris le piédestal, est de 11 centimètres.

Nous l'avons découverte en 1829, dans une fouille que nous fûmes autorisé à faire exécuter près de la Halle-Neuve. Elle était placée sur une marche d'un escalier qui d'une maison romaine descendait sur la voie antique, située à environ trois mètres au-dessous du sol actuel.

---

168. Génie avec les attributs de Mercure, figurine en bronze.

Hauteur : 64 millimètres. Il a des ailes à la tête, et portait de la main droite une bourse qui s'est cassée et perdue depuis sa découverte. Peut-être avait-il un caducée à la main gauche.

Il a été trouvé, avec le mortier décrit sous le n° 25, dans le vallon de St-Marcel, au milieu des ruines d'une maison romaine située à cent pas en dehors de l'enceinte antique, au nord de la route, contre le rocher. Nous l'avons recueilli en 1829.

---

168 *bis*. Fragment d'une tête en bronze, de grandeur naturelle.

Toute la partie antérieure de la figure manque. A en juger par la manière dont se termine la partie inférieure du cou, nous croyons qu'il a pu s'ajuster avec un buste en marbre. Les cheveux, ainsi que la barbe qui occupe seulement le dessous du menton, sont très-courts. Cette tête offrait peut-être le portrait d'un empereur.

Découvert en creusant un puits dans le faubourg de la Porte-de-Lyon, à Vienne.

---

169. Vase en bronze.

Hauteur : 14 centimètres. Il paraît être de l'espèce de ceux auxquels quelques auteurs croient que les anciens donnaient

le nom d'*Epichysis*. Il est privé de son anse. L'orifice est trilobé. Nous l'avons découvert, en 1840, dans des fouilles dont la Commission des beaux-arts de Vienne nous avait confié la direction, et qui ont été exécutées sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église St-Sevère. Il était parmi beaucoup de débris, de briques, de poteries en terre, de cendres et de charbons.

---

170. Dauphins en bronze.

Ce sont des fragments d'un grand bas-relief qui ornait un édifice construit avec tout le luxe de l'architecture.

L'un de ces dauphins est presque entier, car il lui manque seulement une petite partie au-dessus de l'extrémité de la queue. Il avait en longueur environ 1 mètre 1/2. La hauteur de la tête est de 52 centimètres. L'on ne possède que la tête du second, qui était, à peu de chose près, de la même dimension que le premier, et les queues de deux autres plus petits.

Le travail de la réparation des soufflures est remarquable dans ces beaux morceaux. Une grande partie de la surface offre une multitude de petites pièces de métal très-minces, taillées en polygones irréguliers, et ajustées avec une très-grande habileté.

On les a découverts, en 1840, dans le lit du Rhône, en préparant le terrain pour asseoir les fondations du nouveau quai. Ils gisaient à 1 mètre 1/2 au-dessous des basses eaux, sous un grand nombre de blocs de pierre. Ceux-ci offraient, la plupart, des portions de corniches dont tous les membres étaient richement ornés, et plusieurs, à en juger par l'inclinaison de leur coupe et de leurs ornements, avaient certainement appartenu aux rampes d'un

fronton. L'ordre dans lequel ils se trouvaient rangés, savoir presque bout à bout, a fait supposer avec raison qu'ils étaient tombés simultanément, et en masse, dans le lit du Rhône, par le renversement accidentel de l'édifice dont ils faisaient partie, édifice qui devait être construit sur le bord du fleuve. Il est fort vraisemblable que ce monument avait un fronton orné d'un grand bas-relief en bronze. Les dauphins dont il est ici question n'en sont que des fragments, et formaient seulement des accessoires du sujet représenté. Celui-ci, tout porte à le croire, offrait Neptune avec ses attributs et ses compagnons ordinaires, savoir : son trident, des tritons, des dauphins, peut-être des chevaux marins, et le monument était consacré à ce dieu des eaux. La situation de l'édifice sur le bord du Rhône appuye fortement cette dernière conjecture.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que l'on a pu retirer ces fragments du lieu où ils étaient enfouis, et des obstacles presque insurmontables n'ont point permis de rechercher ceux qui existent encore. Une fouille a été tentée sans succès. C'est aux soins et au zèle de M. Berthier, ingénieur des ponts et chaussées, que nous devons l'extraction et la conservation de ces bronzes.

---

170 *bis*. Ferrures antiques.

Plus ou moins altérées par la rouille, elles se composent de différentes parties de fermetures de portes, de clefs, de serrures, de happes, de clous, etc.. Elles ont été trouvées dans les ruines de différentes maisons romaines, parmi les cendres, les charbons, les briques, les tuiles brisées, et autres décombres. Toutes les fouilles exécutées à Vienne en ont produit une grande quantité.

171. Masque, ou larve colossal, en pierre tendre.

Ces sortes d'ornements des tombeaux sont, sans contredit, une imitation des masques scéniques. Ceux-ci ont dû en donner l'idée. L'expression exagérée qui les caractérise, et qui résulte de leurs proportions colossales, de leurs bouches béantes, de leurs grands yeux toujours ouverts, dut paraître propre à imposer le respect et la crainte aux hommes impies tentés de troubler la cendre des morts, et à représenter ces larves redoutables que l'on supposait habiter parmi les sépulcres, et se plaire à inspirer la terreur aux vivants. Le masque placé sous ce n° joint cependant à un caractère sévère des accessoires qui font naître des pensées riantes. Une guirlande composée de pampres et de lierre, avec leurs fruits, s'étend au-dessus du front, et descend des deux côtés de la face. Derrière on aperçoit les spirales d'une chevelure frisée, cachées sous une draperie qui enveloppait la tête, et dont il n'existe plus qu'une partie à gauche et à droite. Un bandeau ceint le front, et ses extrémités retombent sur le devant de chaque côté. Ce masque, posé sur un socle dont la face de devant est entourée d'une moulure, comme pour recevoir une inscription, ornait vraisemblablement, avec un autre, l'entrée d'un sépulcre.

---

171 *bis*. Main gauche d'une statue colossale en marbre, tenant l'extrémité d'une corne d'abondance.

Ce beau fragment est une main de femme, peut-être celle d'une impératrice consacrée. Elle a un anneau au doigt annulaire. Deux doigts manquent.

172. Piédestal en pierre de choin, avec l'inscription suivante :

C . PASSERIO . P . F
VOL . AFRO
TRIB . MILIT . LEG : XXII
IIII VIRO . FLAM
DIVI . AVGVST DD
FLAM . GERM . CÆS
PRÆF . FABR . III
M . VALERIVS . RVFVS
P . TINCIVS . PACATVS
L . TINCIVS . TERTIVS
L . . . TARIVS . . . . VFVS
SEX VALER . VENATOR
I . . VALER . CRISPINVS
SEX . CALVISI . . . C . . . . IVS
AMICI

Traduction. « A Caïus Passerius, fils de Publius, de la « tribu Voltinia, surnommé l'Africain, tribun des soldats « de la 22e légion, quartusvir, flamine du dieu Auguste et « de sa maison divine, flamine de Germanicus César, pré- « fet des ouvriers pour la troisième fois.

« Marcus Valerius Rufus,
« Publius Tincius Pacatus,
« Lucius Tincius Tertius,
« L . . . tarius . . . . ufus
« Sextus Valerius Venator,
« I . Valerius Crispinus,
« Sextus Calvisius C . . . . ius,
« Ses amis. »

La reconnaissance des peuples éleva souvent des statues aux héros, leurs bienfaiteurs. Les villes rendirent le même hommage à leurs fondateurs, et aux grands hommes qui les illustrèrent par leur génie. Mais souvent la puissance et la tyrannie usurpèrent un honneur qui n'est dû qu'au mérite et aux services publics. Parmi les hommages désintéressés que les anciens jugeaient les plus estimables étaient ceux que décernait l'amitié. On connaît le brillant éloge que fait Pline-le-jeune de L. Titinius Capito pour avoir demandé à l'empereur Trajan la permission d'élever dans le forum une statue à L. Silanus, son ami. « Il n'y a pas moins de gloire, dit-il, à « rendre un pareil honneur qu'à le recevoir. » (*Lib.* 1. *epist.* 17). C'est sous l'inspiration des mêmes sentiments que les amis de C. Passerius, surnommé Africain, l'un des citoyens les plus distingués de Vienne, lui élevèrent une statue dans le forum de cette ville. La pierre dont il s'agit ici en formait le piédestal.

Transportée depuis dans la campagne de Charavelle, au nord de Vienne, elle avait été creusée, et servait d'auge. Elle a été donnée au musée par M. Teste-du-Bailler, notaire. M. Cochard a déja publié l'inscription dans ses *Additions* à Chorier, et dans les *Arch. histor. du département du Rhône*, t. 3, p. 309.

---

173. Deux fragments de corniches, de très-petite proportion, en marbre.

L'une a ses modillons selon la forme ordinaire ; ceux de l'autre sont en forme de consoles. La première a été trouvée au levant de la Halle-Neuve.

---

174. Petit piédestal en marbre, avec bas-reliefs sur trois faces.

Toutes les moulures en sont richement ornées. Dans le même bloc sont taillés la plinthe et le premier tore de la base d'une colonne qui s'élevait au-dessus. Le tore est lui-même couvert d'ornements. La hauteur totale est de 43 centimètres, sur une égale largeur.

Quoique ce morceau précieux porte les marques de l'action du temps, qui a comme limé et usé toutes les parties saillantes, on y distingue facilement les sujets représentés sur les faces sculptées. Sur celle de devant, deux génies ailés paraissent occupés d'un sacrifice. Celui qui est à gauche va faire une libation avec une patère qu'il élève au-dessus d'un autel. Celui de droite tient un bouc par les pattes de devant. Un vase à deux anses relevées, placé au pied d'un arbre, occupe le milieu. — La face en retour à droite présente une femme, ou un enfant assis sous un arbre, ayant devant lui une chèvre. Au-delà s'élève une chaumière. — Sur la face opposée, Léda, dépouillée de ses vêtements, et couchée sur une élégante draperie, au pied d'un rocher ombragé par un peuplier d'Italie, reçoit les caresses du cygne sous la forme duquel Jupiter la séduit. A droite, Cupidon décoche un trait sur le couple amoureux.

Ce piédestal portait probablement une colonne ornée de bas-reliefs comme le n° 31. Il était sans doute adossé à un mur, car la quatrième face est toute brute. On l'a pris pour un autel; mais nous croyons que l'on s'est trompé.

Il a été trouvé dans le jardin supérieur de l'hospice de la Charité, près de l'amphithéâtre.

---

175. Chapiteau corinthien en pierre tendre.

Hauteur: 64 centimètres. Nous l'avons recueilli dans les jardins de l'hospice.

---

176. Fragment de bas-relief en marbre, représentant Vénus assise.

La tête et les avant-bras manquent, ainsi que le pied gauche. Un ample manteau descend des épaules de la déesse, couvre le siége à dossier orné, sur lequel elle repose, et, se repliant sur ses jambes et sur ses cuisses, laisse à découvert son beau torse et ses beaux bras. Le bas-relief se composait vraisemblablement de plusieurs figures. Malgré les incorrections du dessin dans le nu, malgré le défaut de légèreté et de fermeté dans les draperies, que l'on reproche à ce morceau, il offre cependant une sculpture fort remarquable, et à laquelle on a reconnu avec raison un faire large et facile. Si l'on peut lui contester d'être de la plus belle époque de l'art, il n'est point néanmoins d'un temps de décadence avancée.

Ce fragment, qui faisait partie de la décoration d'un temple, a été découvert dans l'un des jardins de l'hospice.

---

177. Autre fragment d'un bas-relief en marbre, représentant l'Amour.

Usé par le frottement, il n'offre que la tête, le thorax et une partie des bras et des ailes de l'Amour, représenté en petite proportion.

178. Fragment d'une frise ou d'une architrave sur laquelle étaient incrustées des lettres de bronze.

La pierre est en calcaire tendre. On y lit ces trois lettres taillées en creux.

. . . DAT . . .

Les lettres ont 3 décimètres de hauteur. Dans le n° 82, que nous avons décrit, le creux est taillé carrément. Ici il l'est en coin; on y voit les trous dans lesquels s'engageaient les tenons des lettres. L'A en présente trois, un à chaque extrémité; le D en a deux placés horizontalement, l'un sur le milieu du trait vertical, l'autre sur le milieu de la ligne courbe. Le T n'en offre que deux aussi, un à chaque extrémité du trait vertical.

179. Petite frise en pierre tendre, ornée d'un bas-relief offrant Œdipe et le Sphinx.

L'architrave, composée de deux bandes, est taillée dans la même pierre. La frise n'a que 31 centimètres de hauteur. On y voit Œdipe représenté dans le moment où il explique l'énigme que vient de lui proposer le Sphinx. La petite proportion des figures, commandée par le peu de hauteur de la frise, jointe à la nature de la pierre, qui est un calcaire tendre, à gros grains, devait ôter au ciseau la liberté de produire une œuvre plus parfaite en exécutant cette sculpture, d'ailleurs dégradée aujourd'hui par le temps. Mais si le dessin n'offre pas une grande correction, l'expression fran-

che et énergique de l'action représentée mérite d'être remarquée.

Le Sphinx, monstre qui réunit à un corps de chien des pieds et une queue de lion, des ailes d'aigle, une tête, un buste et des mains de femme, est descendu rapidement du mont Phycée, et tient encore ses pieds de derrière sur les rochers qui en forment le premier escarpement. La main droite levée à la hauteur du front, il paraît parler à OEdipe avec le ton et le geste de la menace. On voit devant lui le squelette d'un malheureux voyageur qui n'a pas su découvrir le sens de l'énigme fatale, et a été dévoré. A droite est le crâne d'un autre. Quant à OEdipe, il est représenté dans l'attitude d'un héros. Nu, un petit manteau jeté sur l'épaule gauche, tenant une grande haste, et la main droite élevée à la hauteur du visage comme un orateur qui déclame, il paraît donner avec assurance l'explication de l'énigme proposée par le Sphinx, explication qui doit être suivie, comme on le sait, de la mort de celui-ci, et avoir pour récompense un hymen plein d'horreur.

Ce fragment a été trouvé en 1823, avec ceux qui sont placés sous les n°s 7, 11, 36, 219, 220, dans les fondations du palais archiépiscopal. D'autres parties de la même frise, offrant d'autres sujets en bas-reliefs, furent aussi découverts dans le même lieu, et n'ont malheureusement pas été conservés. — Donné par M. Romain Bonnard.

---

180. Deux fragments d'une grande frise en marbre.

Ils sont ornés de beaux rinceaux. Sur l'un d'eux on remarque un oiseau perché sur le feuillage, et d'autres plus petits, et avec moins de saillie, représentés volant.

---

181. Fragment de pied d'une figure en bas-relief, de grandeur naturelle, et en marbre.

Le pied reposait sur une espèce de socle orné de moulures, et représenté en perspective. La chaussure, espèce de *calceus* ou de *malleus*, est remarquable par l'élégante broderie qui orne la peau dont elle se compose, et dont le pied est en partie recouvert. Elle est affermie par un lacet dont les brins se croisent sur le pied, et dont les extrémités, nouées au-dessus, tombent de chaque côté. Cette sculpture soignée, et d'un goût délicat, faisait partie d'un bel ouvrage.

Voyez le n° 184.

---

182. Pierre de choin, portant l'inscription fruste qui suit:

. . . . . VOLTINIA . CRE . . . . .
. . . L . VICTRICIS . PATRONVS . COLONIA . . .
. . E VIENNÆ VX . . .

Il est peut-être impossible de décider si cette inscription était honorifique ou tumulaire. Tout ce que l'on peut y voir avec certitude, c'est qu'il y était question d'un personnage important, qui avait un grade dans la légion nommée Victorieuse, qui en était peut-être tribun, et qui, de plus, était patron de la colonie de Vienne. Cette dernière qualité doit faire supposer qu'il tenait un rang élevé à Rome. La famille Fabienne avait, comme l'on sait, le patronage des Allobroges depuis la soumission de ce peuple par Fabius

Maximus, surnommé, à cause de ce fait, Allobrogicus. Le patronage de la colonie de Vienne, fondée plus tard par Jules César, fut-il dévolu à la même famille? S'il en était ainsi, le personnage dont il s'agit aurait été l'un de ses membres. Nous n'avons aucun moyen de résoudre cette question. Nous ne saurions décider si le personnage qui, d'après l'inscription, appartenait à la tribu Voltinia, et avait probablement le surnom de Crescentius, était le même que celui dont nous venons de parler. Nous avons beaucoup à regretter que cette inscription, qui était sûrement fort curieuse, nous soit parvenue incomplète.

---

183. Fragment d'une petite frise en marbre, orné d'un bouclier.

On y remarque une espèce de bouclier en forme de croissant dont les pointes se terminent en têtes d'aigles; il est orné de deux griffons, entre lesquels est un *canthare*. Au-dessus est un masque. Un autre masque, espèce de tête de Jupiter Ammon, se voit à droite. Ce fragment, dont la partie qui est à gauche n'a pas été terminée, a été trouvé dans l'un des murs des bâtiments du collége. Nous l'avons recueilli en 1830.

---

184. Tête d'une figure de bas-relief en marbre.

Elle est couronnée de laurier. On a cru y reconnaître le portrait d'Auguste. Le bout du nez est mutilé. Ce morceau, qui offre une bonne sculpture, d'un faire très-soigné, mais un peu sec et timide, paraît avoir appartenu à la même figure que le pied placé sous le n° 181. Tous deux ont été

trouvés dans un rempart qui existait dans le cimetière actuel de la ville.

---

185. Fragment d'une archivolte en marbre blanc.

---

186. Deux pierres de choin ayant appartenu au même tombeau, et portant toutes deux l'inscription qui suit :

DIS
MANIBVS
AVINNIVS GALLVS
VIVOS SIBI

« Aux dieux Mânes. Avinius Gallus s'est fait ce tombeau « de son vivant. »

Le tombeau avait sans doute deux faces. Les lettres sont du bon temps. L'expression VIVOS pour VIVVS est un archaïsme.

Ces deux pierres ont été vues long-temps dans un mur, près de l'église St-Sevère. Voy. Chorier, *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. I, ch. 6, et Gruter, DCCCCIII, 7, lesquels rapportent l'inscription.

---

187. Fragment d'un bas-relief en marbre, paraissant représenter un naufrage.

Deux personnages de petite proportion, l'un jeune, et l'autre vieux, ont les trois quarts du corps plongés dans l'eau ou dans la terre, et paraissent tendre les bras vers un autre personnage, auquel appartenait sans doute un bout de draperie que l'on aperçoit à droite.

---

188. Piédestal mutilé, en pierre de choin, avec l'inscription suivante :

ANNO
C . CALPVRN . PISONIS
M . VETTII . BOLANI
COS
PONTIF . EX . STIPE

« En l'année du consulat de Caïus Calpurnius Pison et « de Marcus Vettius Bolanus, le pontife a érigé ce monu- « ment du produit d'une quête. »

Ce consulat répond à l'année 111 de notre ère, et à la 14e du règne de Trajan.

Les quêtes étaient fort en usage chez les anciens, surtout chez les Romains. Il fallait même que du temps de Cicéron elles eussent dégénéré en grand abus, puisque cet orateur philosophe les défend à d'autres qu'aux prêtres de Cybèle dans son traité des Lois. C'était un acte pieux auquel les plus grands personnages, revêtus du sacerdoce, ne craignaient point de se livrer. Auguste, en vertu d'une vision, et en sa qualité de souverain pontife, faisait toutes les années une quête. L'emploi de l'argent qui en provenait devait être religieux, et si l'on en juge par celui qu'il donnait aux étrennes que lui offrait le peuple, le 1er janvier de chaque année, il

consacrait cet argent à élever des statues aux dieux, ou d'autres monuments en leur honneur. Sur ce point les marbres viennent appuyer le témoignage de l'histoire. Plusieurs inscriptions, et entre autres celle dont il s'agit ici, nous apprennent aussi que les pontifes, dans les diverses provinces, se piquaient d'imiter ceux de Rome; ils faisaient des quêtes, et du produit élevaient des monuments aux dieux.

Nous devons nous borner ici à ces simples énonciations. Cependant nous ne pouvons, dans l'intérêt de la vérité historique, nous dispenser d'observer que l'interprétation de l'inscription ci-dessus n'est sujette à aucune difficulté. Le sigle PONTIF, suivi des mots EX STIPE, a toujours été pris dans le sens que nous lui avons donné, et il ne peut être entendu dans un autre. Pour lui trouver un sens différent, il a fallu inventer tout exprès un mot latin, comme a fait l'auteur de l'espèce de roman historique intitulé : *Histoire de Vienne sous les douze Césars* (voyez cet ouvrage inséré dans celui de M. Mermet aîné, intitulé: *Histoire de la ville de Vienne durant l'époque Gauloise.* Paris, 1828, pp. 212, 216, etc.). Pour appuyer l'une de ses inventions, le même auteur a imaginé de rendre PONTIF. EX STIPE par *pontificâ ex stipe*, et de le traduire par : *tribut pontifique*, en supposant que ces mots désignaient un droit de passage qui se percevait sur le pont du Rhône, de Vienne. Cet adjectif *pontificus* est tout-à-fait nouveau, et la saine critique défend d'expliquer les abréviations répandues dans les inscriptions antiques autrement que par des mots connus et que l'on rencontre dans les auteurs ou sur les monuments de l'antiquité, qui les présentent entiers.

La pierre dont il s'agit ici fut trouvée dans la cour du palais des Canaux, aujourd'hui celle du théâtre, et placée à l'extrémité septentrionale du parapet oriental du pont de Gère, ou de St-Sevère, rebâti dans le milieu du XVIe siècle (Voy. Chorier, *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. 1, ch.

8). Gruter, dans son recueil (CLXIII, 7), indique cette inscription comme existant au même endroit, *in ponte Geræ*, et la classe parmi celles qui se rapportent à la restauration des ponts; dans sa pensée apparemment elle était relative à la construction du pont où on la voyait, et elle y avait été placée dès l'origine. Bergier, dans son *Histoire des grands chemins de l'empire romain* (liv. IV, ch. 37, nos 5 et 6), partage la même erreur, et de plus croit que la même inscription existait sur le pont du Rhône. Les erreurs de Gruter, de Bergier et de tout autre ne sauraient prévaloir contre le témoignage d'un écrivain du pays, tel que Chorier, et donner la moindre consistance à des suppositions historiques qui ne reposent réellement sur aucun document antique.

Cette pierre a été transportée au musée en 1823. On observe à la partie inférieure des restes des moulures qui ornaient sa base. Ainsi ce n'est point sans fondement que nous la considérons comme ayant formé un piédestal. Selon notre conjecture, elle était surmontée de la statue de quelque divinité. Si le nom de celle-ci ne se trouve pas dans l'inscription, on peut supposer avec raison que ses attributs la désignaient suffisamment.

---

189. Tête de satyre, en marbre, mutilée.

Morceau offrant une très-bonne sculpture, trouvé à cent pas du cours Romestang, dans la rue de l'Abattoir, où nous l'avons recueilli.

---

190. Petit chapiteau symbolique, mutilé, en marbre blanc.

Hauteur: 34 centimètres. Les volutes qui manquent étaient

formées par les queues recourbées de huit dauphins, dont on voit les têtes au nombre de deux sur chaque face. Entre les deux têtes est figurée une coquille. Un seul rang de feuilles d'acanthe règne au-dessous des dauphins. La rose manque. Cet élégant chapiteau a été trouvé sur la rive droite du Rhône, à Ste-Colombe.

---

191. Fragment d'une corniche en marbre blanc.

Il ne présente que la cimaise, le larmier, et une partie d'un modillon.

---

192. Deux amphores longues, à deux anses, en terre cuite.

La plus haute a 1 mètre et 6 centimètres de hauteur, sur 90 centimètres de tour dans sa partie la plus large.

Elles ont été découvertes en 1831, près du cours Romestang, dans le terrain de M. Chantelouve, sous le pavé en marbre d'une salle dont les murs étaient aussi revêtus de marbre, et dont il a été parlé au n° 152. Elles se trouvaient rangées avec beaucoup d'autres, la tête en bas, comme dans un magasin. Une couche de cendre et de charbon les séparait du béton sur lequel étaient fixées les dalles de marbre qui formaient le pavé de la salle dont il vient d'être question, pavé qui était à plus de trois mètres de la surface du sol actuel. La plupart de ces amphores étaient brisées par le poids des terres qui les surchargeaient.

---

193. Deux masques, ou larves colossaux, en pierre tendre.

L'un a 68 centimètres de hauteur, l'autre 60 seulement. Le second a les cheveux frisés en longues spirales. Un bandeau coupe le haut de sa chevelure.

On les a vus long-temps au-dessus de la porte d'un jardin qui forme aujourd'hui la cour de l'Hôtel du Parc, dans la Grande-Rue. — Voyez le n° 171.

---

194. Cippe funéraire de Caïus Maximius.

D M
C . MAXIMIO . C . FIL
VOLT . PATERNO . DECV
RIONI . NEGOTIATORI
. INARIO . VIENNA . .
MAXIMIA
. . . VNDILLA . PAT .
. . . IMO . ET
. . . . . .
. . . OH . V . . . I . . .
. . . . I . . A . . I . . .
. . . CTISS . . . . . .

Nous lisons cette inscription ainsi qu'il suit :

Diis Manibus. — *Caio Maximio*, *Caii filio*, *Voltiniâ* (tribû), *Paterno* (cognominato), *decurioni*, *negotiatori vinario Viennæ*, *Maximia Secundilla patri optimo*, *et Caius Maximius* (miles, *vel* centurio) *cohortis quintæ legionis* . . . . . *fratri sanctissimo.*

Traduction. — « Aux dieux Mânes, et à Caïus Maximius, « fils de Caïus, inscrit dans la tribu Voltinia, surnommé « Paternus, décurion, négociant en vins de Vienne.

« Maximia Secundilla, et Caïus Maximius, soldat ou cen- « turion de la cinquième cohorte de la légion . . . . . « ont élevé ce tombeau, la première à un père très-bon, « le second à un frère très-respectable. »

Chorier (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, l. 3, ch. 15) et Gruter (DCXLV, 10) ont publié la même inscription, mais d'une manière très-fautive. Ainsi, par exemple, au lieu des mots C. MAXIMIO . C . FIL . VOLT . PATERNO . DECVRIONI, qui sont gravés sur la pierre, on lit dans Chorier : C . MAXIMIO CÆ . . . COLLIBERTO . D . T . CN . . . . PONI . , ce qui change beaucoup la condition de Caïus Maximius, puisque, au lieu d'un homme qui faisait le négoce des vins, et qui devait à sa fortune et à sa qualité d'ingénu et de citoyen d'être membre de la curie, ou corps municipal de Vienne, il n'aurait été qu'un affranchi et un cabaretier.

Nous avons admis dans notre traduction le prénom et le nom de C . MAXIMIVS, que Chorier place à la neuvième ligne, pensant que du temps de cet écrivain ils existaient encore. — Ce cippe, pendant plusieurs siècles, a servi de support à l'un des trois lions fabuleux que l'on voyait à l'entrée de l'église de St-Pierre. Il a été transporté de ce lieu au musée en 1823. — L'inscription fait souvenir des vins de Vienne, renommés dans l'antiquité, et du grand commerce qu'il devait s'en faire dans cette ville. Voyez dans la *Revue de Vienne*, t. I, pp. 194 et suivantes. — Voy. une dissertation que nous avons publiée sur la restitution de la même inscription, et sur les vins poissés de Vienne.

---

195. Deux amphores à large ventre, en terre cuite.

Elles ont de hauteur 75 centimètres.

Dans la partie la plus large elles présentent une circonférence de 1 mètre 69 centimètres.

L'une des deux porte sur l'une des anses la marque du fabricant, ainsi qu'il suit :

T . I . A F

Voici d'autres noms que nous avons recueillis sur d'autres amphores :

GEMELI

—

ACIRGI

—

C . SEAPOLI

—

. . . VRTI . FV

—

Q . CATRIG

Ces deux amphores ont été découvertes près du même endroit que celles du n° 192. Il y en avait un grand nombre, et en magasin. Nous eussions pensé qu'elles se trouvaient dans un cellier, car l'on sait que ces sortes de vases étaient destinés à recevoir du vin, si beaucoup d'autres découvertes du même genre, jointes à celle-ci, n'indiquaient pas qu'il a existé dans le quartier de Romestang des poteries et des fabriques de tuiles et de briques.

—

196. Tête d'une statue colossale en marbre, avec une barbe touffue.

Il y manque tout le front, ainsi que le nez, et une grande portion de la partie occipitale. La hauteur du fragment, à partir du bas de la barbe, est de 70 centimètres. On mesure 35 centimètres entre les deux angles extérieurs des yeux, et, de la bouche à la hauteur des yeux, 30 centimètres.

Selon la remarque de M. Vietty, c'est un ouvrage qui n'a jamais été bien fini. Le cou n'est qu'épannelé; les cheveux et la barbe, où l'on voit encore les points, ne sont pas fouillés. Depuis la découverte de ce fragment un ciseau barbare les a maladroitement ciselés, à l'exception d'une petite partie de la chevelure, sur le côté droit.

Est-ce la tête d'un Jupiter, selon l'opinion depuis longtemps admise, ou bien celle d'un Hercule, comme quelques personnes l'ont pensé? L'état de mutilation de ce morceau nous prive en grande partie des moyens de reconnaître le caractère qui lui avait été donné, et de juger s'il présentait l'idéal ordinaire de l'un ou de l'autre des deux personnages mythologiques que nous venons de nommer. Cependant il en reste peut-être assez pour asseoir une opinion avec quelque solidité. Si l'on considère la chevelure, l'on voit facilement qu'elle ne ressemble point à celle qu'offrent les têtes de Jupiter. Celle de ce dieu, plus touffue devant que derrière, descend de chaque côté de la face en grandes boucles ondoyantes jusque sur le cou, tandis que celle d'Hercule est à-peu-près également courte tout autour de la tête, et comme crépue, ainsi que la barbe. On reconnaîtrait plus facilement ces derniers caractères dans la chevelure de notre tête colossale que les premiers.

Mais, au lieu de représenter un Jupiter ou un Hercule, ou tout autre dieu de l'antiquité, la statue à laquelle appar-

tenait cette tête n'offrait-elle point l'image d'un empereur? Plusieurs de ces princes ont porté la barbe de cette manière.

Quoi qu'il en soit, cette statue devait être d'un aspect fort imposant. Le fragment qui nous en reste, ainsi que beaucoup d'autres, également de proportion colossale, épars dans le musée, ne laissent point douter que Vienne, à l'exemple des plus puissantes cités, ne se soit empressée d'orner ses murs de tout ce que les arts peuvent produire de grand et de noble pour embellir une ville, et donner une haute idée du goût, de la richesse et des sentiments de ses habitants.

Cette tête mutilée est restée long-temps placée au-dessus d'une porte des cloîtres du chapitre métropolitain de St-Maurice, s'ouvrant dans la rue des Serruriers. Elle y avait reçu du peuple le nom de *Bobe*, parce qu'elle lui paraissait faire la moue, grimace qui, dans le patois du pays, se nomme bobe. Et, par suite, on nommait porte de la Bobe celle au-dessus de laquelle se voyait ce fragment. Les historiens de nos antiquités, qui parlent de la même tête, ne désignent pas le lieu où elle a été découverte. Cependant l'on pourrait penser, par induction, que Charvet, l'auteur de l'*Histoire de l'église de Vienne*, croyait qu'on l'avait trouvée non loin du lieu où elle était placée; car dans ses *Fastes de la ville de Vienne*, pp. 57 et 58, il annonce que le temple de Jupiter était situé entre le palais des Canaux et la cathédrale, et que l'on en avait trouvé des débris dans la rue neuve de l'Hôpital.

---

197. Beau chapiteau corinthien en marbre blanc.

Hauteur : 95 centimètres.

CHARIE.

La partie sur le devant est la mieux conservée. L'une des pointes du tailloir se présenterait en avant si elle n'avait point été rompue. Les volutes manquent aussi. Un buste en bas-relief remplaçait la rose et les hélices sur chacune des quatre faces. Deux de ces bustes subsistent encore. L'un, qui est celui d'une femme représentée la tête couronnée de tours, et avec des fruits au-dessous de la poitrine, paraît être celui de Cybèle. L'autre est vraisemblablement celui de Saturne, quoiqu'il n'ait point d'attribut. Il offre une tête de vieillard avec une longue barbe, et un manteau sur l'épaule gauche. Le caractère de sévérité et de dureté exprimé sur sa figure nous semble l'idéal du dieu que nous avons nommé. D'autres dieux étaient peut-être ainsi représentés sur les autres faces du chapiteau. La sculpture des deux figures conservées non seulement est peu terminée, mais est loin d'indiquer, par le style, la belle époque de l'art. On n'y observe ni pureté de trait, ni beauté, ni noblesse d'expression. Les feuilles sont cependant parfaitement fouillées.

Ce chapiteau a été découvert en 1823, avec beaucoup d'autres moins bien conservés encore, dans les terres qui formaient la terrasse du palais archiépiscopal. Dans les mêmes terres on découvrit aussi, à la même époque, un grand nombre de tronçons de colonnes en marbre mêlé de blanc et de violet, tels que le n° 238, et beaucoup de fragments de bases en marbre blanc, tels que le n° 239 (voyez ces deux n^os^). Ces bases, ces chapiteaux et ces tronçons paraissaient, à en juger par le rapport des proportions, avoir fait partie des mêmes colonnes.

Nous remarquerons que l'état de mutilation extrême où étaient tous les autres chapiteaux découverts dans le même lieu ne pouvait être le résultat de leur chute seule. Il a fallu, pour les y réduire, se servir du marteau avec fureur, et dans le dessein de détruire. Vraisemblablement les figures de dieux, dont ils étaient ornés, leur ont été fatales.

---

198. Grande base corinthienne en marbre blanc.

Elle fut découverte en 1770, devant le couvent des Célestes, pendant que l'on travaillait à la construction de la fontaine de la Place-Neuve. M. Schneyder pensait qu'elle avait fait partie du premier des trois ordres qui, selon lui, décoraient extérieurement l'amphithéâtre. Elle a dû, quoi qu'il en soit, appartenir à un grand édifice, à en juger par ses dimensions. Son diamètre est de 1 mètre et 4 centimètres, pris au-dessus du filet qui couvre le tore supérieur. Elle a de hauteur 49 centimètres, y compris la base.

---

299. Pierre calcaire tendre, portant l'inscription suivante en belles lettres onciales.

SEX . MARIO . NAVO . Æ . . . . .
D . MARIO . MARTINO . T . . . . .
D . MAR . MARTINVS . . . . . .
. . . . . .

Les lettres ont 125 millimètres de hauteur.

Cette inscription incomplète nous apprend seulement que le monument dont elle faisait partie, et qui était vraisemblablement un tombeau, avait été élevé par Decimus Marius Martinus à Sextus Marius Navus, et à un autre Decimus Marius Martinus. Le premier était très-probablement son

aïeul, et le second son père. Les deux lettres Æ . . . . . , à droite de la première ligne, peuvent être les premières du mot ÆDILIS, et indiquer que Sextus Marius Navus se trouvait revêtu de la fonction d'édile.

Nous croyons que le T qui suit le nom de MARTINVS, à la troisième ligne, est l'initiale du surnom de ce personnage, surnom que nous ne saurions faire revivre d'après cette seule indication.

Cette pierre a été découverte dans les fondations du palais archiépiscopal, et donnée par M. Romain Bonnard.

---

200. Petite partie d'un pilastre en marbre blanc, qui était orné d'arabesques.

L'ornement que l'on y voit rappelle, par le sujet représenté, la gracieuse mosaïque des *colombes du capitole*. Deux colombes perchées sur le bord d'un beau vase s'y désaltèrent tour à tour.

---

201. Petite partie d'une frise en marbre blanc, ornée d'un rinceau.

L'on remarque dans cet excellent morceau de sculpture un oiseau qui prend sa volée du milieu du feuillage.

---

202. Autre fragment d'une frise en marbre, ornée d'un rinceau d'une sculpture pleine de charme.

Les trois fragments précédents ont été recueillis près du cimetière actuel de la ville.

---

203. Trois fragments de marbres ornés de guirlandes de fruits en bas-reliefs, très-bien exécutées.

---

204. Trois fragments en marbre blanc, ayant formé le revêtement d'un fût de colonne cannelée.

Les côtes des cannelures sont ornées de baguettes. L'un des morceaux a les cannelures pleines.

---

205. Quatre fragments du revêtement de bases corinthiennes, en marbre blanc.

Ainsi que les fragments du n° précédent, ils avaient sans doute servi à restaurer les colonnes d'un édifice que le temps avait dégradé.

---

206. Fragment d'un bas-relief en marbre.

On y voit une colombe sur une branche de laurier. L'objet que l'on aperçoit à droite, un peu au-dessous, ressemble, dans son état de mutilation, à la partie postérieure de la tête d'un cheval.

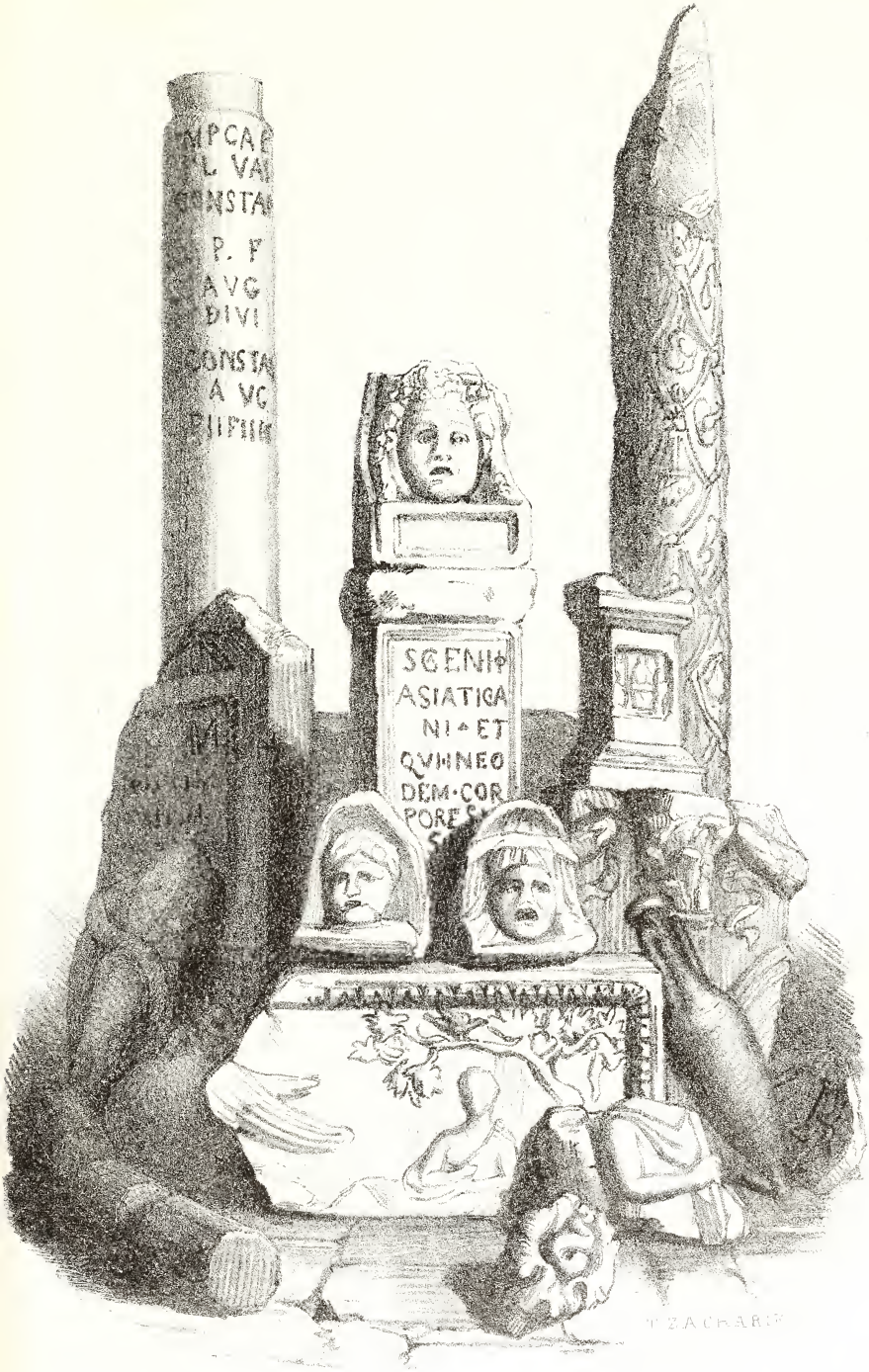
MPCAE
L VA
CONSTA
P. F
AVG
DIVI
CONSTA
A VG
SCENI
ASIATICA
NI ET
QVI NEO
DEM·COR
PORE
T ZACHARIE

207. Cippe tumulaire des comédiens Asiaticianiens.

SCAENICI
ASIATICIA
NI . ET
QVI . IN . EO
DEM . COR
PORE SVNT
VIVI . SIBI . FE
CERVNT

« Les comédiens Asiaticianiens, et ceux qui sont attachés « à la même corporation, se sont fait ce tombeau de leur « vivant. »

Les plus grandes lettres ont 12 centimètres de hauteur; les moindres, près de 8 centimètres. Le cippe, qui est quadrangulaire, a 1 mètre 47 centimètres de hauteur, y compris la base et la corniche.

Les lettres sont belles, et du bon temps.

En 1753, Charvet, l'historien de l'église de Vienne, vit ce monument intéressant chez un paysan d'Estressin, à un quart d'heure de chemin au nord-ouest de Vienne. Il le retrouva avec beaucoup de peine, en 1760, chez un hôtelier de Vienne, qui l'avait acheté et fait creuser en forme d'auge. Heureusement l'ouvrier chargé du travail n'avait point eu la barbarie de creuser la pierre du côté de l'inscription. M. de Portes d'Amblérieux la fit transporter dans sa maison, à la recommandation de Charvet, qui voulait l'engager à former une collection de monuments lapidaires. Elle fut placée ensuite à l'Hôtel-de-Ville, et enfin réunie à la collection de M. Schneyder.

Cette pierre avait été découverte et était connue avant 1740, puisque Rimard de la Bâtie cite l'inscription dans un mémoire qu'il lut, cette même année, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. VII, p. 182 de l'édition in-12.). Il en avait reçu la copie du P. de Montauzan, jésuite, et il annonce lui-même que la pierre a été trouvée à un quart de lieue au nord de Vienne.

Le même savant parle, dans son mémoire, des troupes de comédiens, chanteurs, joueurs d'instruments, et autres personnes nécessaires aux jeux de la scène, qui, de la Grèce, passèrent dans l'Asie sous les successeurs d'Alexandre, et qui se distinguaient entre elles par des noms qu'elles empruntaient, les unes, des rois qui les honoraient de leur protection, les autres, du chef de la troupe. Il assure que ces troupes de comédiens non seulement se soutinrent dans l'Asie après la soumission de ce pays aux Romains, mais encore qu'elles envoyèrent des espèces de colonies dans l'Occident. Il trouve la preuve de ce dernier fait dans l'inscription de Vienne, dont il s'agit ici. Ainsi, selon lui, les comédiens auxquels elle se rapporte étaient venus d'Asie, et avaient pris, à cause de cela, le nom d'Asiatiques, *Asiaticiani.* Mais M. Millin, en parlant du même monument dans son *Voyage au midi de la France*, remarque avec raison que le mot latin qui correspond à asiatique est *asiaticus*, et non pas *asiaticianus*, et il juge que ce dernier dérivait du nom que portait le chef de la troupe.

A l'occasion de ces comédiens, l'auteur de l'*Histoire de Vienne sous les douze Césars*, dont nous avons parlé au n° 190, raconte que Valerius Asiaticus, Viennois qui joua, selon Tacite, un rôle important à la cour de Caligula et de Claude, avait amené à Vienne des esclaves instruits dans l'art de représenter des pièces de théâtre. Leur jeu ayant été goûté des habitants, Asiaticus, pour plaire à ceux-ci, affranchit ces mêmes esclaves, à condition qu'ils se fixeraient

à Vienne. Leur troupe, à laquelle la ville assura des moyens d'existence, et dans laquelle se fondit celle qui y existait déjà, voulut garder le nom d'Asiaticus, et le conserva longtemps encore après lui (voy. pp. 239, 240 et 250).

Déjà, avant cet auteur, Charvet, dans ses *Fastes manuscrits de la ville de Vienne*, p. 37, avait dit, en parlant de Valerius Asiaticus : « On voyait à Vienne, sa patrie, « une troupe de comédiens qui se faisaient gloire de porter « son nom, et qui s'étaient élevé un tombeau commun. » Immédiatement après il rapporte l'inscription de notre cippe.

L'idée de faire dériver du nom de cet homme célèbre celui d'*Asiaticiani*, porté par les comédiens dont il s'agit, est naturelle, et ne blesse point la vraisemblance. Elle peut être raisonnablement admise comme conjecture; et, en l'empruntant de Charvet dans toute sa simplicité, sans y ajouter aucune broderie, l'auteur de l'*Histoire de Vienne sous les douze Césars* n'eût mérité aucun reproche; mais il s'est plu à l'accompagner de circonstances tout-à-fait imaginaires, et à cet égard il ne saurait être approuvé.

Quoi qu'il en soit, il résulte du curieux monument placé sous ce n° qu'il existait à poste fixe, dans Vienne romaine, une troupe de comédiens, composée non seulement d'acteurs, mais encore de tous les personnages nécessaires aux représentations scéniques. On n'a point lieu d'en être surpris puisque Vienne possédait un magnifique théâtre, puisqu'elle était riche, puisque les beaux-arts y étaient en honneur, et qu'elle devait sa célébrité à son goût pour les lettres, aussi bien qu'à la beauté de ses monuments. Ces comédiens avaient pris vraisemblablement le nom d'Asiaticianiens, soit de celui du chef de la troupe, comme le prétend Millin, soit en l'honneur du célèbre Asiaticus, comme le veut Charvet. Asiaticus était peut-être leur protecteur.

---

208. Tête d'un Barbare vaincu, bas-relief en marbre.

On voit, selon nous, dans ce fragment, la tête d'un de ces captifs qui ornaient les trophées ou les triomphes des généraux ou des empereurs romains. Les traits du visage, les longs cheveux en désordre, la barbe mal peignée, nous semblent caractériser un Barbare vaincu, ayant les mains liées derrière le dos.

---

209. Inscription votive au génie et à l'honneur des Utriculaires.

GENIO . ET
HONORI
VTRICLARIOR
AVREL
EVTICHES
ET . ANT
PELAGIVS . IM
MVNES ♁ D . S. D ET
R . L . MARINVS . L . D . D . V

Genio et honori Utriculariorum, Aurelius Eutiches et Antoninus Pelagius, immunes, de suo dedicaverunt.

Et restituit Lucius Marinus. Locus datus decreto Utriculariorum.

« Au génie et à l'honneur des Utriculaires. Aurelius Eu-
« tichès et Antoninus Pelagius, exempts de charges, ont
« dédié ce monument, à leurs frais.

« Et Lucius Marinus l'a rétabli. Les Utriculaires, par une
« décision de leur corps, ont donné l'emplacement. »

La plaque de marbre sur laquelle est gravée cette inscription n'a que 32 centimètres de hauteur, sur 19 de largeur, et 22 millimètres d'épaisseur. Elle a dû être incrustée sur la face d'un monument plus considérable, peut-être un autel ou un édicule. Elle a été trouvée au midi de Vienne, dans un champ cultivé, à peu de distance de la ville, et non loin du Rhône.

Cette inscription nous apprend que Vienne, ainsi que d'autres villes de la Gaule, telles que Arles, Narbonne, Antibes, Lyon, possédait une corporation d'Utriculaires, ou de bateliers qui, pour le transport des marchandises sur le Rhône, se servaient de radeaux soutenus par des outres remplies d'air.

Dans cette corporation ou collége, comme dans beaucoup d'autres à Rome, des membres avaient le titre d'*immunes*, ou exempts de charges. C'est sans doute par reconnaissance de l'avoir reçu que Aurelius Eutichès et Antoninus Pelagius élevèrent et dédièrent en l'honneur des Utriculaires le monument que décorait cette inscription.

Avec le temps celui-ci tomba en ruine. Lucius Marinus le rétablit. Il était peut-être un descendant de Pelagius; son nom latin, qui est la traduction du nom grec de ce dernier, semblerait autoriser cette conjecture. Il crut devoir cet hommage à la mémoire de son ancêtre, et le collége des Utriculaires, en témoignage de sa satisfaction, consentit à faire don de l'emplacement. L'ancienne inscription s'était conservée intacte. On se contenta d'y ajouter la mention de la restauration du monument par L. Marinus, et du don de l'emplacement par les Utriculaires. En effet, cette partie, qui est en plus petites lettres, a été évidemment gravée après coup, et postérieurement à ce qui précède.

Ce curieux monument a été donné au musée par M. Laurent, officier retraité, dans le champ duquel il a été découvert.

Nous l'avons déjà publié dans la *Revue de Vienne*, t. III, p. 111, où l'on pourra en voir une explication plus développée.

---

210. Chapiteau symbolique en marbre blanc.

Il avait 35 centimètres de hauteur. Le rang de feuilles qui occupait la partie inférieure manque. Il ne reste plus que la partie supérieure de celle du milieu, qui s'élevait plus que les autres. Une feuille d'eau, sous chaque angle du tailloir, forme la volute par sa courbure. Les roses sont remplacées chacune par un bucrane, ou tête décharnée, et une guirlande qui s'y attache est suspendue au-dessous de chaque volute.

Ce chapiteau, ingénieusement composé, a été trouvé dans le jardin du couvent des Célestes.

Ainsi que plusieurs autres chapiteaux symboliques, que renferme le musée, et d'autres que nous avons eu occasion d'observer, il prouve dans les artistes Viennois une imagination d'une heureuse fécondité.

---

211. Dé d'un piédestal en pierre de choin, avec l'inscription suivante :

ANNO
IMP . CÆS . NERVÆ
TRAIANI . AVG
GERMANICI . IIII
Q . ARTICVLEI PÆTI
COS .
PONTIF . EX . STIPE

« En l'année du quatrième consulat de l'empereur César « Nerva Trajan, Auguste, Germanique, et du consulat de « Quintus Articuleus Pœtus, le pontife a érigé ce monument « des deniers d'une quête. »

Voyez, pour l'explication de cette inscription, le n° 190.

L'année où l'empereur Trajan fut consul avec Q. Articuleus Pœtus répond à la 4e de son règne, et à la 101e de notre ère. Ainsi le monument placé sous le n° 211 est antérieur de dix ans à celui qui se trouve sous le n° 190.

La pierre s'emboîtait dans une corniche entaillée pour la recevoir. Il en était de même relativement à la base. Ce dé a 72 centimètres de largeur, sur 38 centimètres de côté.

Il a été découvert dans la démolition du palais archiépiscopal, en 1824, et donné par M. Batteau.

---

212. Cinq fragments de marbre, présentant en bas-reliefs des parties d'ailes et de corps d'oiseaux que nous croyons des cygnes.

Tous ces fragments ont été découverts près du cimetière actuel de Vienne. Quelques-uns proviennent de la démolition d'une tour qui dominait la Gère, et se trouvait située à l'extrémité d'un rempart du moyen-âge. Dans sa maçonnerie étaient un grand nombre de marbres sculptés..... Il ne nous a point été permis d'en enrichir le musée!..... Nous remarquerons à cette occasion que ce n'est point la première fois que notre ville a eu à se repentir d'avoir accordé à des étrangers une généreuse hospitalité, et de leur avoir fourni, par des emplois, des moyens d'existence dont elle privait ses citoyens.

—

213. Deux fragments de marbre, présentant des restes d'une guirlande de fruits en bas-relief. — Très-bonne sculpture.

—

214. Deux tables en calcaire tendre, portant chacune la même inscription, avec des variantes dans l'écriture des mots.

C . CAESARI
GERMANICI . F
TI . AVG . N
DIVI . AVGVSTI
PRONEPOTI
GERMANICO
PONTIFICI . Q

C . CAESARI
GERMANICI . F
TI . AVGVSTI . N
DIVI . AVG . PRON
GERMANICO
PONTIFICI . Q

Caio Cæsari, Germanici filio, Tiberii Augusti nepoti, divi Augusti pronepoti, Germanico, pontifici. quæstori.

« A Caïus César, fils de Germanicus, petit-fils de Tibère « Auguste, arrière-petit-fils du dieu Auguste, Germanicus, « pontife, questeur. »

Nous nous sommes permis, dans les deux copies précédentes de cette inscription, d'écrire entières les lettres frustes, et de suppléer au petit nombre de celles qui manquent, parce qu'elles ne peuvent être ici, les unes ni les autres, le sujet d'aucun doute. Les plus grandes lettres ont 9 centimètres, et les plus petites 7.

Ces deux pierres décoraient vraisemblablement chacune une face d'un piédestal surmonté d'une statue. Le personnage en l'honneur de qui fut élevé le monument est cet empereur Caïus, dont la démence cruelle n'étonne pas moins que la longanimité du peuple romain à la supporter. Plus connu par le surnom de Caligula, qu'il reçut dans les camps où il fut porté par sa mère, à la suite du vertueux Germanicus, il était le dernier fils de celui-ci. La qualité de petit-fils de Tibère lui venait de l'adoption de son père par ce prince. Quant à celle d'arrière-petit-fils d'Auguste, il la devait à la même adoption, et à celle qu'Auguste avait faite de Tibère. Il la tenait également de la naissance, puisque Agrippine, sa mère, était petite-fille d'Auguste, étant née de Julie, fille de celui-ci, et de Vipsanius Agrippa.

Le titre de pontife, donné à Caïus dans cette inscription, et l'absence de ceux d'empereur et d'Auguste, peuvent servir à déterminer l'époque où le monument fut érigé. Caïus reçut le pontificat l'an 31 de notre ère; il succéda à Tibère l'an 37. Ainsi c'est dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux années que cette époque doit être fixée.

Quand Tibère conféra le pontificat à Caligula, il le désigna, par cela même, pour son héritier. Les cœurs, comprimés jusques alors par la plus sombre et la plus dure tyrannie, s'ouvrirent avec empressement à la joie et à l'espérance. On put croire que le fils de Germanicus ferait au moins briller, pendant son règne, quelques reflets des vertus de son père. Les Viennois, partageant les mêmes sentiments que tout l'empire, voulurent gagner par des honneurs la bienveillance de celui qui était appelé à disposer souverainement du sort des peuples. — Comme Germanicus, son père, Caïus reçut la questure avec le pontificat. Elle avait été aussi donnée à Néron, son frère. (Gruter, CCXXXVI, 2; CCXXXVII, 3). — Ces deux pierres ont été retirées, en 1823 ou 24, des fondations du palais archiépiscopal.

215. Fragment d'un bas-relief en pierre tendre.

On y voit la partie d'une figure d'homme, depuis la ceinture jusqu'à l'épaule. Elle a pour seul vêtement une chlamyde attachée sur l'épaule droite, et qui, tombant par derrière, laisse nus tout le bras droit et tout le devant du corps, excepté la poitrine. Elle tient des deux mains, devant elle, un long bâton, ou une haste sur laquelle elle paraît s'appuyer. A gauche on observe un reste de l'encadrement, orné de rais-de-cœur.

216. Petit autel des Mères augustes, en pierre tendre.

L'analogie du bas-relief qui décore la face de devant de ce joli autel avec celui du musée de Lyon, représentant les Mères augustes, a fait juger qu'il était consacré aux mêmes divinités, quoique le fait ne soit indiqué par aucune inscription. Trois figures de femme y sont sculptées. Celle du milieu est assise, et porte sur ses genoux une corbeille pleine de fruits. Une longue tunique forme son vêtement. Les deux autres, qui sont debout, relèvent d'une main les plis du grand manteau qui les enveloppe, et laisse apercevoir en dessous leurs tuniques. De l'autre main elles écartent la partie supérieure du même vêtement, dont elles ont la tête couverte.

Cet autel a 74 centimètres de hauteur. Il a été vu longtemps au-dessus de la porte d'une petite tour qui s'élève sur des ruines romaines, au sud-est du mont Ste-Blandine. Il a été donné en 1827, sur l'invitation de M. Mermet aîné, par M. Philibert Blanc.

---

217. Tête de femme en bas-relief, exécutée sur pierre tendre.

Ce morceau, très-détérioré par le temps, a été découvert au nord de l'ancien couvent de St-Antoine.

---

218. Tête de Mercure, en bas-relief et en marbre.

Le dieu de la ruse est représenté ici sous les traits d'un enfant spirituel. De longs cheveux et de petites ailes ornent sa tête. Dans le bas-relief, dont il ne reste que cet excellent morceau, le sculpteur avait peut-être traduit à sa manière les vers d'Horace :

Te, boves olim nisi reddidisses
Per dolum amotas, puerum minaci
Voce dum terret, viduus pharetrâ
Risit Apollo.

Horat., carm., I, 10.

« Un jour, dans ton enfance, Apollon te menaça d'une « voix terrible pour se faire rendre les génisses que ta ruse « lui avait dérobées; dans le même moment tu lui enlevas « subtilement son carquois. Le dieu, se voyant désarmé, « se prit à rire.

---

219. Buste en bas-relief très-saillant, sur pierre tendre.

On voit dans cette sculpture de décors un jeune homme coiffé du bonnet phrygien, avec les cheveux tombant de chaque côté en boucles ondoyantes. Il est vêtu de la tunique à longues manches. Sa chlamyde, attachée par une fibule sur l'épaule droite, et relevée sur l'épaule gauche, tombe par derrière. Il est dans l'attitude qui exprime l'attention, et cette réflexion qui précède le jugement. La tête légèrement inclinée à droite, la main du même côté, rapprochée du menton, l'index relevé et courbé sur le pouce, et les trois autres doigts pliés, il paraît sur le point de décider qui, dans un débat ouvert devant lui, l'emporte par la beauté, par la force, par l'adresse, ou par tout autre mérite. Est-ce un Pâris, est-ce un juge des jeux?

La partie inférieure de la figure était sculptée sur une autre pierre formant une assise inférieure. — Ce morceau, trouvé en 1823 dans les terres qui formaient la terrasse du palais archiépiscopal, a été donné par M. Romain Bonnard.

---

220. Partie supérieure d'une colonne corinthienne engagée, taillée sur pierre tendre.

Elle est composée du chapiteau et d'une portion du fût. Deux bouts de guirlandes, accompagnés de rubans flottants, le tout sculpté en bas-relief, pendent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et paraissent attachés au tailloir du chapiteau.

Cette pierre a été trouvée dans les fondations du palais archiépiscopal, et avait fait probablement partie d'une assise du même édifice que le n° précédent et les n°s 7, 11, 36, 170. Parmi l'immense quantité de pierres sculptées qui fut retirée du même endroit il y avait un grand nombre de

morceaux semblables à celui-ci. Nous y observâmes aussi des pierres qui offraient la partie inférieure des colonnes. Les bases étaient surmontées de grandes feuilles d'acanthe qui enveloppaient le pied du fût. On aurait dû alors recueillir tous les morceaux qui pouvaient donner une idée complète de l'ordonnance de l'édifice dont les fondations du palais archiépiscopal recelaient tant de débris.

Donné par M. Clemaron.

---

221. Partie d'une grande corniche en marbre blanc.

---

222. Table de pierre de choin, avec l'inscription incomplète qui suit :

. . . . . .
TRIB . MIL . LEG . II
ADIVTRĪCIS . CENSORĪ
CĪVITATIS . REMOR . FOEDER
PROC . IMP . NERVÆ . TRAIAN
CÆS . AVG . GERM . DACICĪ
OPTIMĪ . PROVINC . ASTVR
ET CALLAEC
CONVENTVS . ASTVRVM
L D D D

. . . *Tribuno militum legionis secundæ adjutricis, censori civitatis Remorum fœderatæ, procuratori imperatoris Nervæ Trajani, Cæsaris, Augusti, Germanici, dacici,*

optimi, provinciæ Asturiæ et Callæciæ, conventus Asturum. Locus datus decreto decurionum.

« A . . . . . tribun des soldats de la légion deuxième, « surnommée adjutrice, censeur de la cité fédérée des « Rémois, procurateur de l'empereur Nerva Trajan, César, « Auguste, Germanique, dacique et très-bon, dans la pro- « vince d'Asturie et de Callæcie. Le district des Astures a « érigé ce monument. L'emplacement a été donné par décret « des décurions. »

Le personnage dont le nom a disparu avec la partie supérieure de cette pierre était vraisemblablement Viennois, puisqu'un pays éloigné avait choisi cette ville pour lui élever un monument honorifique. Il avait obtenu, aussi par honneur, dans la cité fédérée des Rémois, la fonction municipale de censeur.

On sait que la politique des Romains, dans les innombrables guerres qu'ils soutinrent contre tous les peuples de la terre, fut de récompenser par le vain titre de fédérés ceux qui, séparant leurs intérêts de ceux de leurs alliés, ou de la nation à laquelle ils appartenaient, donnaient l'exemple de la soumission. L'avantage qu'il leur offrait après la conquête, celui de s'administrer eux-mêmes par leurs propres lois, couvrait mal un véritable asservissement.

Les Rémois en furent redevables à Jules César, et le méritèrent dans les guerres de la conquête des Gaules. Tant qu'elles durèrent les Romains n'eurent point d'amis si fidèles. Quand tous les peuples de ce pays se soulevèrent, mettant Vercingintorix à leur tête, les Éduens même, les plus anciens alliés de Rome en-deçà des Alpes, désertèrent sa cause, et se réunirent à la généreuse nation Gauloise qui, pour reconquérir son indépendance, fit alors les plus énergiques efforts et les plus douloureux sacrifices. Les

Rémois restèrent seuls, entre tous, fidèles à l'ennemi commun.

Après la soumission de la plus grande partie de l'Espagne, les Romains y formèrent d'abord deux provinces qu'ils nommèrent, l'une, Ultérieure, et l'autre, Citérieure ou Tarraconnaise. Auguste, ayant achevé de pacifier ce pays par la soumission des Cantabres et des Astures, divisa la première en deux provinces nommées Lusitanie et Bétique, en sorte que dès-lors on en compta trois (1). Elles comprenaient chacune un certain nombre de districts ou juridictions que l'on nommait *conventus*. Les noms de ces conventus, que nous fait connaître Pline le naturaliste (2), sont : *Gaditanus*, *Cordubensis*, *Astigitanus* et *Hispolensis* dans la Bétique; *Emeritensis*, *Pacensis*, *Scalabitanus* dans la Lusitanie; enfin, *Carthaginensis*, *Tarraconensis*, *Cœsar Augustanus*, *Cluniensis*, *Asturum*, *Lucensis* et *Bracarum* dans la Tarraconnaise. Dans cette liste on remarque le nom du conventus *Asturum* qui est écrit dans notre inscription. Mais Pline ne fait aucune mention de la province de Callœcie, *Callœcia*, qui y est aussi nommée, parce qu'elle n'avait point encore été établie de son temps. Il nomme seulement les Callœques, *Callœci*, parmi les peuples dépendant du conventus des Bracares, *Bracarum*.

Plus tard l'Espagne fut divisée en six provinces, ou plutôt en cinq, car la sixième, nommée *Tingitania*, était en Afrique, et ne se trouvait jointe à celles-ci que parce qu'elle dépendait du département du Vicaire d'Espagne. Ces cinq provinces se nommaient *Tarraconensis*, *Carthaginensis*, *Lusitania*, *Gallicia*, *Betica*, comme nous l'apprend Sextus Rufus (3). On retrouve la même division et les mêmes noms

(1) Strab., Geogr., lib. III. — Pomp., Mela de situ orb, l. II, c. 6.

(2) Plin. hist., III, 3; IV, 21.

(3) Sexti Rufi hist. rom. epitome.

dans la *Notice de l'empire d'occident*, avec cette seule différence que *Gallicia*, d'où vient le nom de la Gallice actuelle, y est écrit *Gallecia*, et que la province de ce nom est rangée parmi les *consulaires*, tandis que Rufus la compte au nombre des *présidiales*.

Il n'est sans doute pas nécessaire de démontrer que *Gallecia* et *Gallicia* dérivent de *Callœtia*, qu'on lit dans notre inscription et dans plusieurs autres; ces deux noms désignent évidemment la même province. Mais l'inscription du musée de Vienne peut servir à fixer l'époque de la formation de cette province; elle démontre que celle-ci existait déjà du temps de Trajan. Elle porte à croire que Onuphre Panvinion ne s'est pas trompé de beaucoup en attribuant à l'empereur Hadrien la division de l'Espagne en cinq provinces, rapportée par Sextus Rufus et par la *Notice de l'empire d'occident* (1).

Il paraît en résulter aussi que, dans la formation de la province de Callœtie, le conventus des Astures fut réuni à celui dont les Callœques faisaient partie, et peut-être à d'autres, compris sous ce nom de Callœcie. C'est ce qui résulte également d'une inscription de Rome, où on lit: PROC HISPANIÆ CITERIORIS PER ASTVRICAM ET CALLÆCIAM (2), et d'une autre citée par Paul Merula (3), qui offre les mots suivants: IVRIDICO ASTYRIÆ ET CALÆCIÆ. Dans la suite, le nom de Callœtia ou Gallicia, qui avait déjà effacé le nom du conventus auquel les Callœques appartenaient, fit disparaître aussi le nom des Astures dans l'appellation de la province.

Quoi qu'il en soit, le personnage dont il est question dans la dernière inscription présidait au recouvrement des impôts

(1) Onuphr. Panv., *Imper. Rom.*, pp. 233 et suiv.

(2) Gruter, CCCCXXVI, 5.

(3) P. Merul., cosmograph., part. II, lib. II, de Hispan., cap. 17.

d'une province de l'Espagne, nommée des Astures et de Callœcie. Il était un de ces fonctionnaires de qui Vespasien disait qu'il s'en servait comme d'éponges, et qu'Alexandre Sévère appelait un mal nécessaire. Leur administration, naturellement peu susceptible de concilier l'amour des peuples, avait besoin d'être exercée avec une exacte justice et un grand désintéressement pour ne point soulever la haine des provinces. Le conventus des Astures, habité par une population qui, avec les Cantabres, leurs voisins, avait été la dernière de l'Espagne à se soumettre aux Romains, eut sans doute à se louer de l'administration du Viennois dont il s'agit ici, et voulut lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction. Il fit les frais d'un monument qui fut élevé à Vienne en son honneur. C'était une statue placée sur un piédestal, dans un lieu apparent, probablement un coin du forum. L'autorisation nécessaire fut donnée par un décret du corps municipal des décurions. — Cette inscription a déjà été publiée dans les *Additions à Chorier*.

---

223. Inscription fruste, relative à une donation d'eaux nouvelles à la colonie de Vienne.

Voyez le n° 149, où cette inscription est expliquée.

---

224. Buste de Jupiter, en bas-relief, et en marbre.

Le nez est mutilé. Le bas-relief offrait sans doute Jupiter

assis, avec ses attributs ordinaires. Le travail n'en est pas du meilleur temps. Ce marbre provient de la démolition du palais archiépiscopal, et a été donné par M. Batteau.

---

225. Fragment d'une frise en marbre blanc, qui était ornée d'animaux marins.

On y observe un bœuf marin. Ce morceau a été donné par M. Bonnevay, architecte.

---

226. Deux fragments du chambranle d'une grande porte, en marbre blanc.

---

227. Plinthe d'une belle statue en marbre, dont elle offre les deux pieds mutilés.

---

228. Fragment de bas-relief d'un tombeau chrétien du Bas-Empire.

Deux figures, vêtues de longues tuniques, se voient sur le premier plan. L'une est assise, l'autre paraît marcher. Derrière elles, sous des arcades formées par des colonnes composites, que surmontent des arceaux avec des archivoltes richement ornées, l'on remarque deux autres personnages. A gauche est un pilastre composite cannelé, plus

MOSAÏQUE.

grand et placé plus bas que les arcades, et qui paraît avoir fait partie de l'encadrement de ce bas-relief.

Nous l'avons recueilli près de la rue Paradis.

---

229. Cippe funéraire en pierre de choin.

D .
P . IVLI . CARA . .
ANI . DEFV . . . .
ANNOR . . . . .
VALER . CA . . .
NA . MATER . . .
PIENTIS . . . .

« Aux dieux Mânes de Publius Julius Carananus, mort à « l'âge de.... ans. Valeria Carana, sa mère, a élevé ce tom- « beau à un fils très-respectueux. »

La figure de l'ascia est taillée sur la face latérale, à gauche. Ainsi ce cippe avait été consacré avec la cérémonie sous l'ascia, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans l'épitaphe.

Ce cippe mutilé a été trouvé dans la vigne de la veuve Serpollier, au levant du cours Romestang. L'inscription a déjà été publiée dans les *Additions à Chorier.*

---

230. Mosaïque de l'Océan.

On ne saurait la compter parmi les plus belles que l'on a découvertes à Vienne, quoiqu'elle soit cependant fort remar-

quable. Elle est entièrement formée de petites pierres de diverses couleurs, sans émaux, ou pâtes vitrifiées. Ses compartiments, d'un effet très-harmonieux, se composent d'un médaillon circulaire qui occupe le milieu, de demi-cercles placés sur les côtés, et de quarts de cercle qui embrassent les angles. Dans le médaillon du milieu la tête de l'Océan est représentée avec un caractère noble et élevé, tel qu'il convient à un dieu dont l'empire est si étendu, et offre un aspect si imposant. Des poissons se jouent dans sa barbe touffue. Deux nageoires tiennent la place des oreilles, et deux pinces de homard s'élèvent comme deux cornes fourchues au-dessus du front, que couronnent de belles boucles de cheveux. Les quatre compartiments demi-circulaires sont ornés chacun d'un dauphin, et les quatre quarts de cercle des angles, chacun d'un canthare, ou vase à deux anses. Quatre rosaces remplissent les espaces que laissent entre eux ces divers compartiments.

Cette mosaïque, d'environ cinq mètres de côté, a été découverte en 1827, dans le quartier St-Martin, rue des Colonnes, à trois mètres au-dessous du sol. Elle avait été établie au-dessus d'un pavé en marbre qui paraissait usé. On en doit principalement la conservation à M. de Miremont, alors maire de Vienne. Il serait bien à désirer que des fonds fussent accordés pour restaurer cette mosaïque, et la faire paraître dans toute sa beauté.

---

231. Groupe des deux enfants, en marbre.

Ce joli groupe, de 56 centimètres de hauteur, est l'objet le mieux conservé du musée. Il a fixé depuis long-temps l'attention, non seulement par son exécution qui est fort belle, quoique non exempte de quelques reproches, mais encore par le sujet représenté.

Imp. L. Perrin a Lyon

Sculptés dans le même bloc, deux enfants du premier âge se disputent une innocente colombe devenue leur captive. Celui qui est a droite tient l'oiseau de la main gauche, et veut par la fuite dérober sa conquête à la poursuite du second. Mais celui-ci lui a saisi des deux mains le bras droit, et le lui mord avec force. Arrêté par la douleur, le premier tourne la tête vers son camarade, et le regarde avec une expression de souffrance mêlée de douceur, et sans trivialité. Telle est l'action qu'offre cette gracieuse composition, rendue avec une élégance naïve et beaucoup d'habileté.

Mais faut-il y voir seulement la représentation d'une scène naturelle? Y cherchera-t-on celle d'un fait mythologique ou historique, ou bien une allégorie? Ni l'histoire ni la mythologie ne fournissent, que l'on sache, de trait semblable. Le sculpteur, témoin peut-être d'une querelle de ce genre entre deux bambins, y aura vu le sujet d'une agréable composition, et l'aura exécutée sans prétendre y mettre un sens caché. Cependant quelques accessoires peuvent paraître symboliques ou emblématiques. A gauche, un lézard saisit un papillon sur le genou de l'enfant placé de ce côté. A droite, un serpent, fuyant le théâtre du débat, dangereux pour lui, se glisse à travers l'ouverture d'un arbre décrépit, tandis que sa queue, encore engagée entre les pieds des enfants, est foulée par eux; il s'élève avec effort contre le vieux tronc, et semble vouloir atteindre lui-même l'oiseau, sujet de discorde. L'on a peine à croire, à la vue de ces objets, qu'ils aient été placés là sans intention.

C'est pourquoi, selon M. Gibelin, notre groupe offre l'emblême du bien et du mal, le bon et le mauvais génie. M. Vietty, qui a si habilement et si savamment expliqué nos monuments dans le bel ouvrage de M. Rey, intitulé : *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, partage la même opinion. « Le bon génie, dit-il, noble et doux, « ne cherche point à se défendre contre les attaques de son

« ennemi ; tous ses soins sont pour sa colombe, symbole « de son innocence, et seul bien qu'il cherche à conserver. « Le mauvais esprit, furieux de ne pouvoir lui ravir son « trésor, mord son bras, et emploie toute sa force à lui « nuire. Le triomphe passager du méchant est certain. Le « lézard qui saisit le papillon sur son genou annonce la mort « de sa victime ; mais l'enfant pervers veut encore de son « pied écraser le serpent, compagnon et défenseur de son « rival : il est à l'abri de ses coups, il s'échappe, et semble, « en s'élevant, conduire la vertu à l'éternité. »

Si l'on doit voir dans ce groupe une allégorie, et s'il nous est permis d'exprimer aussi notre conjecture, selon nous le sculpteur, en ajoutant les accessoires dont il a été question, a cherché à généraliser sa pensée. Il ne s'est plus proposé de représenter seulement un trait particulier, c'est-à-dire le dépit et la colère d'un enfant à qui l'on enlève ou refuse ce qui lui plaît ; mais il a essayé de rendre sensible un fait général qui dérive d'une loi de la nature, savoir la guerre perpétuelle que se font tous les êtres vivants, depuis le reptile jusqu'à l'homme, depuis l'animal qui se traîne péniblement sur la terre jusqu'à celui qui s'élève avec légèreté dans les airs. Il a voulu exprimer par la sculpture un phénomène constant qui prend sa source dans l'amour de soi, sentiment aveugle chez les animaux, et auquel, chez l'homme, on peut justement reprocher de n'être pas toujours réglé par les lumières de la raison et par les principes éternels de la justice.

En préférant une scène d'enfant pour rendre cette idée, l'artiste a eu l'intention de montrer que le penchant à la guerre, dont nous venons de parler, est né avec l'homme, et fait partie de sa constitution naturelle, comme de celle de tous les autres animaux. Mais peut-être approcherait-on davantage de la vérité si l'on supposait que le sujet lui avait d'abord plu par lui-même, et qu'à son charme naturel il a

voulu ensuite, par le moyen de quelques accessoires, ajouter l'intérêt d'une pensée philosophique.

Notre explication ne diffère peut-être pas beaucoup, au fond, de celle de M. Gibelin; mais nous la croyons plus naturelle, quoique moins savante.

Quant à l'opinion selon laquelle l'enfant placé à gauche, au lieu de mordre son camarade, serait occupé à sucer la blessure que lui aurait faite au bras le serpent que l'on voit fuir à droite, nous avouons qu'elle nous paraît peu vraisemblable. Nous la rappelons néanmoins afin que l'on connaisse les diverses hypothèses auxquelles le désir d'expliquer notre groupe a donné le jour.

Nous devons indiquer ici quelques différences entre les deux enfants. Celui qui tient l'oiseau a évidemment plus de noblesse dans les formes et dans l'expression. Son corps est plus développé, et tel que le comporte un âge un peu plus avancé. Il en est de même de ses cheveux, plus longs et plus touffus. Une petite partie de ceux du front sont relevés, et réunis par un lieu en une petite touffe dont la pointe retombait primitivement en boucle sur la tête. Cette dernière circonstance peut facilement se reconnaître aux cassures que l'on observe soit sur la tête, soit au sommet de la petite touffe. Telle était la disposition que l'on donnait aux cheveux des génies. — Chaque enfant a pour appui un tronc d'arbre. Le lézard et le serpent pourraient bien n'avoir été ajoutés par le sculpteur que comme de simples ornements de ces soutiens obligés de toutes statues; et, dans ce cas, M. Millin aurait eu raison de ne voir dans notré groupe qu'une dispute d'enfants.

Quoi qu'il en soit, à défaut d'objets de comparaison fournis par les monuments de l'antiquité païenne ou chrétienne, il nous paraît prudent de suspendre notre jugement. Quant à l'époque de l'exécution de ce groupe, et à l'opinion religieuse qui a présidé à sa composition, M. Vietty a mis

en doute si ce ne serait point l'ouvrage d'un sculpteur chrétien du temps dégénéré des Gordiens, ou bien une production du bon temps. Le genre de la sculpture le fait pencher vers la première opinion; l'ensemble et la pose des figures, qui n'ont rien de barbare, l'entraînent vers la seconde. Il n'ose décider. Il nous convient, à nous, d'imiter la sage réserve de l'artiste que nous venons de nommer, en avouant cependant que, d'après le style du même groupe, il nous paraît difficile de placer son exécution au-dessous du temps de Septime Sévère, c'est-à-dire de la fin du IIe siècle, époque où se perdirent l'élévation et la pureté du style.

Ce précieux morceau de sculpture a été trouvé en mars 1798, près du cours Romestang, dans la vigne de la veuve Serpollier, aujourd'hui couverte en partie de maisons. Le point où il gisait dans la terre est à environ sept mètres de la rue de l'Abattoir, dans la nouvelle rue ouverte par M. Ithier, en face de l'entrée méridionale de la Halle-Neuve. Il a été recueilli en 1809 par les soins de M. Guillermin, alors maire de Vienne.

---

232. Partie inférieure du fût d'une colonne cannelée, posée sur une base attique, l'une et l'autre en marbre blanc.

La base est trop petite pour avoir appartenu à la même colonne que ce fragment de fût. Celui-ci a les côtes des cannelures ornées de baguettes; le congé est lui-même orné.

---

233. Moitié du pied gauche d'une statue colossale en marbre.

Elle présente pour chaussure la *caliga*, composée d'une simple semelle attachée au pied avec des courroies. La statue à laquelle appartenait ce pied, d'une bonne sculpture, était vraisemblablement celle d'un empereur en costume militaire.

---

234. Fragment d'un chapiteau corinthien en marbre blanc, de très-grande proportion.

Il ne présente que la rose, qui a 42 centimètres de hauteur, et a dû appartenir à un chapiteau d'environ 2 mètres et 70 centimètres de hauteur. Elle a été trouvée dans le cimetière actuel de la ville, et donnée par M. Ollieu, ancien voyer de Vienne.

---

235. Deux fragments de statues de femme, drapées, en marbre.

---

236. Quatre autres fragments de statues de femme, aussi drapées, et en marbre.

Tous les fragments rangés sous ce n° et le précédent ont été trouvés dans la même fouille et au même endroit que les n°s 35, 151, 152, 162.

---

236 *bis*. Parties d'une grande mosaïque.

La mosaïque dont ces fragments faisaient partie était carrée, et avait 8 mètres et 30 centimètres de côté. Elle doit être classée parmi celles de Vienne dans lesquelles l'art avait atteint sa plus grande perfection, et dans lesquelles il s'était rendu l'émule de la peinture par le genre d'ornements et par les tableaux dont il les enrichissait.

Un tableau carré, de 3 mètres 57 centimètres de côté, occupait le milieu, et était entouré de seize grands compartiments alternativement ronds et carrés. Les fragments placés sous ce n° présentent deux de ces compartiments. On y voit aussi un poisson, et la bordure d'en bas du tableau qui était entouré de coquilles marines; le tout figuré par de petites pierres de diverses couleurs. L'on peut conjecturer que le tableau offrait un sujet marin. Ces fragments ont été découverts en 1772, par M. Schneyder, dans la vigne de la veuve Seguin, joignant au midi la terre des Gargates.

---

237. Buste de faune en plâtre.

Nous n'avons rien de mieux à faire que de transcrire ici ce que M. le comte de Clarac a écrit sur l'original de cette copie, actuellement placé dans la salle de la Médée, au musée royal des Antiques, à Paris, sous le n° 481.

« Il est difficile, dit-il (1), de voir une expression plus « vive et plus gaie que celle de cette tête de faune, dont « l'exécution est pleine de franchise et de vie; et ce buste, « dont plusieurs parties sont restaurées, fait regretter la « belle statue dont il n'offre qu'un fragment; les cheveux « avaient été teints en rouge, singularité qui était du goût « des anciens, surtout pour quelques personnages, tels

(1) *Description du Musée des Antiques.* Paris, 1830.

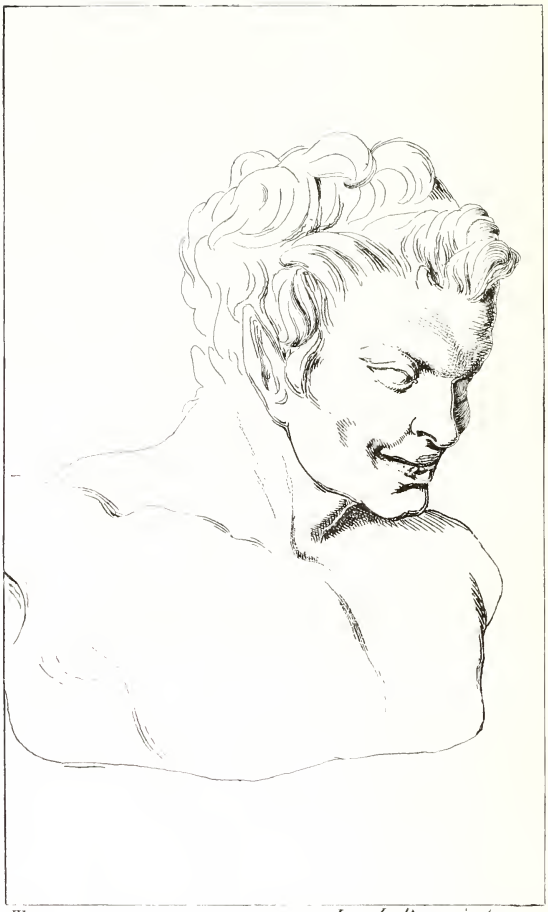

Imp. L. Perrin à Lyon.

LE FAUNE.

« que Bacchus et sa suite, et dont on trouve des exemples « dans plusieurs statues de Pompéï et d'Herculanum ; une « des filles de Balbus, etc.. — Ce fragment a été trouvé à « Vienne, en Dauphiné. Cette ville autrefois très-puissante, « et métropole de la Gaule Viennoise ; son territoire et, en « général, toute cette partie de la France, sont très-riches « en monuments antiques. On y trouve de très-beaux bron- « zes, et il est probable que des fouilles bien dirigées en « feraient découvrir un grand nombre. L'admirable héros « grec combattant, de bronze, appartenant à M. le duc « de Blacas, la belle Minerve costumée dans l'ancien style, « et plusieurs bronzes du cabinet de M. Pourtales Gorgier, « ont été découverts en Dauphiné, et donnent la plus fa- « vorable idée des antiquités que la terre doit y receler. — « Hauteur : 467 millimètres. »

Nous ajouterons que ce morceau a été découvert en 1820, derrière la maison de M. Jouffray aîné, située quai de Gère, et dans les ruines d'une salle romaine adossée aux rochers de Salomont. Cette salle, décorée avec magnificence, présentait des murs revêtus de marbre, avec des pilastres aussi de marbre. Le pavé était formé de compartiments variés en marbres précieux, en serpentin, en porphyre rouge, etc.. Les restes de la statue dont il s'agit ici se composaient non seulement de la tête, mais encore d'une partie du tronc, qui n'en était pas séparé. On trouva aussi quelques parties des jambes. Sur un fragment, qui offrait le genou et une portion de la cuisse, était un enfant, vraisemblablement un Bacchus encore jeune. Ainsi, très-probablement, ce faune était représenté amusant le dieu, et le faisant danser sur ses genoux. De là l'expression éminemment vive et gaie qui lui a été donnée. Il ne manquait à la tête qu'une oreille et une boucle de cheveux.

Après leur découverte ces fragments furent acquis par l'administration municipale, et déposés au musée de Vienne.

A la vue de cette copie en plâtre, dont l'original devrait occuper ici la place, l'on ne peut s'empêcher de déplorer le penchant à dépouiller les villes des départements pour entasser à Paris les richesses monumentales de la France. Paris, l'enfant gâté du Gouvernement, offre cependant assez de ressources à l'étude dans les innombrables objets d'art apportés de la Grèce et de l'Italie; il possède assez de chefs-d'œuvre dans tous les genres pour concourir, par leur éclat, à celui que doit répandre l'une des premières capitales de l'Europe. L'on doit laisser aux petites villes ce qui fait leur ornement, et ce qui entretient chez elles le goût des arts et l'amour de la patrie. L'on ne doit pas profiter de la faiblesse des administrations locales à abandonner les trésors qui leur sont confiés. C'est enlever, d'ailleurs, aux monuments une grande partie de l'intérêt qu'ils font naître, que de les transporter loin des lieux où ils ont été découverts.

---

238. Tronçon de colonne en marbre, brèche africaine violette.

Le diamètre est de 9 décimètres.

On doit remarquer dans la partie inférieure la coupe sinueuse par laquelle s'unissaient les divers tronçons qui composaient la colonne. Le noyau est rond, et offre un lit horizontal. — Voyez le n° suivant.

---

239. Base corinthienne en marbre blanc, mutilée.

Cette base et le tronçon du n° précédent, qui paraissent

avoir appartenu au même ordre dans le même monument, ont été découverts en 1823 et 1824, avec beaucoup d'autres du même genre, dans les terres qui formaient la terrasse du palais archiépiscopal.

---

239 *bis*. Fragment de mosaïque.

En 1831, dans les mêmes fouilles où nous découvrîmes les fragments de statues placés sous les n°s 35, 162, 235 et 236, nous trouvâmes, sur le cours même de Romestang, une petite salle romaine ornée d'une mosaïque. Celle-ci, qui était carrée comme la salle qu'elle décorait, avait 4 mètres 87 centimètres de côté. Elle se trouvait malheureusement très-dégradée. Sur un fond composé de petites pierres noires, elle offrait une multitude de fragments de marbres blancs, entremêlés de fragments, un peu plus gros, de marbres de diverses couleurs : jaunes, rouges, verts, etc.. Un élégant rinceau, composé de pierres noires sur un fond blanc, en formait la bordure. Le milieu présentait un petit tableau. L'effet de cette mosaïque était fort agréable ; il imitait assez celui d'un tapis parsemé de fleurs. La partie la moins dégradée était le milieu, et ce fut la seule que nous pûmes recueillir. Le tableau représente Bacchus et Arianne, armés chacun d'un thyrse. Une panthère est à leurs pieds.

N. B. *Ce fragment de mosaïque, au moment où l'on imprime cette notice, est encore adhérent à la pierre qui a servi à l'enlever. L'on ne peut, par conséquent, en voir le dessin. Il serait bien à désirer que l'Administration municipale de notre ville accordât les fonds nécessaires pour le faire placer sur un nouveau ciment, et le restaurer convenablement.*

240. Partie du bras droit d'une statue colossale en marbre.

Elle offre environ un tiers du bras, et autant de l'avant-bras. Sa longueur est de 78 centimètres. Elle a 1 mètre 2 décimètres de tour à une extrémité, et 1 mètre 2 centimètres à l'autre. Elle se liait à la partie supérieure du bras par un tenon en métal, et à la partie antérieure par une queue d'aronde, taillée dans la pierre même. La sculpture de ce morceau paraît n'être pas terminée. On a supposé à la statue 16 à 17 pieds de hauteur.

Ce fragment a été recueilli par M. Rey, près du lieu où la tradition place le temple de Mars.

---

241. Piédestal de la statue du dieu *Caute*, en pierre de choin, avec cette inscription :

DEO
CAV
TE

« Au dieu de la prudence. »

L'on connaissait déjà six inscriptions dans lesquelles se lisait le nom de ce dieu *Caute* ou *Cautus*. — (Voyez Gruter, LXXXIX, 4 et 5. — Reines, CLII, 1. — Guattan, *Marmor encycl. rom.*, t. V, p. 76).

Les villes où elles ont été découvertes sont Rome, Brescia, Aquilée et Weissembourg.

Mais quel est le dieu ici nommé? Est-ce Mercure, auquel, à cause de sa finesse, Horace donne l'épithète de *catus*? Est-ce le dieu, source de toute subtilité d'esprit, que St-Augustin nomme, dans sa Cité de Dieu, *pater catius*; ou bien le dieu de la prudence, comme nous venons de l'indiquer? Est-ce, comme d'autres le prétendent, un homme déifié; ou bien enfin, selon d'autres encore, les rochers, les montagnes, adorés sous ce nom comme des dieux? Car *caute* paraît à ces derniers venir de *cautes*, roc, cailloux, et non point de *cautus*, prudent, prévoyant.

Le dieu *Caute* est-il le même que le dieu *Cautus? Caute* est-il un nom indéclinable, ou un adverbe faisant sous-entendre d'autres mots pour compléter le sens? Nous penchons vers cette dernière hypothèse. Ainsi DEO CAVTE serait ici pour *deo cautè facienti*, et pour *deo cautè faciendi causæ*, pour le dieu qui agit avec prudence, et pour le dieu qui donne la prudence. Avec le temps *Caute* serait même devenu un nom propre du dieu.

La pluralité indéfinie des dieux, et la croyance qu'ils n'étaient pas tous connus, jointes à la confusion et au conflit des pouvoirs qui devaient en résulter entre eux, fut sans doute une source d'embarras et d'incertitude fort pénibles pour des hommes aussi religieux que les anciens. Ils devaient craindre souvent de mal adresser leurs vœux, et, à cause de cette circonstance, de ne les voir suivis d'aucun effet. Mais il leur restait une ressource, et ils y eurent souvent recours; ce fut de déifier les attributs divins, du secours desquels ils avaient besoin. Ils déifièrent même les biens qui étaient pour l'homme un effet de ces attributs. C'est ainsi qu'ils honorèrent comme des divinités la vertu, l'honneur, la fortune, la victoire, la paix, etc.. La prudence put donc bien être déifiée aussi sous le nom singulier de dieu *Caute*.

Les lettres, qui ont de 7 à 8 centimètres de hauteur, ne sont pas du meilleur temps. Le piédestal est privé de sa cor-

niche. Dans cet état il a 80 centimètres de hauteur. Il paraît avoir été placé à l'angle d'un édifice, et avoir même fait corps avec la pierre de taille qui formait la première assise de l'angle situé à droite. C'est ce dont on peut juger par l'arrachement que l'on voit derrière, et par la coupe à gauche, vers la partie postérieure. Il est vraisemblable que la statue du dieu était placée sur ce piédestal. On doit bien regretter de n'avoir pas trouvé cette statue. Elle aurait sûrement levé les difficultés que présente l'interprétation de l'inscription.

Cette pierre a été trouvée en 1835, au sud-est de la Halle-Neuve, sur l'emplacement de la maison de M. Péron, ancien officier de marine, qui en a fait don au musée.

---

241 *bis*. Fragment d'un autel votif, avec bas-relief en marbre blanc.

Il ne reste qu'une petite partie de l'angle supérieur de droite. On lit sur le bord :

. . . . . O . SACRVM.

---

242. Petit pilastre carré, en marbre blanc, avec des ornements en bas-relief.

La face de gauche est ornée d'une torche, ou d'un flambeau formé de trois fleurs d'hélianthe, implantées les unes dans les autres. Un laurier, avec ses feuilles et ses fruits, occupe toute la face de droite. A la tige de l'arbre est attachée, au-dessous des branches, une bandelette flottante.

La hauteur du pilastre est de 87 centimètres; la largeur des faces est de 145 et de 165 millimètres.

Ce pilastre bordait à droite un bas-relief dont on voit un reste à gauche sur la même pierre, et un autre dans un autre fragment de marbre placé à côté, et qui a fait partie du même monument. A en juger par ces deux fragments, le bas-relief présentait l'intérieur d'un édifice, d'une riche architecture, avec des colonnes corinthiennes, une voûte décorée de caissons, et des murs ornés de refends. On y voyait une statue sur un piédestal. Un pilastre, semblable à celui qui existe ici, bordait sans doute à droite le même tableau. La position oblique de ces pilastres, par rapport à la face du bas-relief, permettait d'embrasser leurs deux faces du même coup d'œil. C'est sans doute cette inclinaison, jointe aux ornements, qui a fait croire que ce marbre appartenait à un trépied d'Apollon. Nous ignorons en quel lieu a été trouvé le plus grand morceau, remarquable par son excellente sculpture; quant au petit fragment, nous l'avons retiré en 1828 du milieu d'autres débris romains qui composaient en grande partie un rempart du moyen-âge, démoli à cette époque dans le cimetière actuel de la ville.

---

243. Table de pierre calcaire tendre, avec l'inscription suivante, entourée d'une moulure:

IOVI
FVLGVRI
FVLMINI

« A Jupiter, éclair et foudre. »

Tout lieu frappé par la foudre était sacré aux yeux des anciens, et ne devait être ni foulé aux pieds, ni exposé aux regards. On les couvrait d'une espèce de chapelle à ciel ouvert, tel que le Putéal de Scribonius Libon, à Rome. C'est probablement à un édifice de ce genre qu'appartenait la pierre dont il s'agit ici.

A Jupiter principalement était attribué le pouvoir de lancer la foudre, de faire briller l'éclair, et gronder le tonnerre, de soulever les tempêtes, et d'envoyer la pluie sur la terre; l'air et les météores lui étaient dévolus dans le gouvernement de l'univers. C'est pourquoi il a été ordinairement représenté tenant la foudre d'une main, quelquefois exprimant la pluie de l'autre, ou bien la faisant couler de tout son corps. C'est pourquoi on l'appelait souvent *Jupiter tonans et fulgurans*, Jupiter tonnant, et faisant briller l'éclair. Dans une inscription de Rome on lit: IOVI FVLGERATORI; dans une autre de la même ville, DEO FVLGERATORI, et dans une autre d'auprès de Lérida en Espagne, DEO FVLGVRATORI; enfin, dans une autre de Terni, IOVI . FVLMIN . FVLG . TONANTI, *Jovi fulminanti*, *fulguranti*, *tonanti*, « à Jupiter, foudroyant, éclairant et tonnant » (1). Une inscription trouvée en Afrique, non loin de Constantine, est consacrée: IOVI . O . M . TEMPESTATIVM DIVINARVM POTENTI, *à Jupiter très-bon*, *très-grand*, *qui dispose à son gré des tempêtes échappées de sa main divine* (2).

Dans toutes ces inscriptions Jupiter est considéré comme la cause du phénomène naturel; dans l'inscription de Vienne, unique en son genre, la cause est confondue avec l'effet; l'un et l'autre ne font qu'un, et sont l'objet du même culte. C'est le polythéisme rappelé à son origine.

(1) Gruter, *Inscript. antiq.*, XXI, 3, 4, 5 et 6.

(2) Spon, *Miscell. erud. antiq.*, p. 76.

Cette pierre fut trouvée en 1765 sur les hauteurs d'Ampuis, paroisse rurale de l'ancien diocèse de Vienne, située sur la rive droite du Rhône, à une lieue de cette ville, et fut recueillie par Charvet, l'auteur de l'*Histoire de la sainte église de Vienne.* Les lettres ont une mauvaise forme, et sont mal gravées. On dirait que cette pierre appartenait à un autel façonné par la main d'un rustre, comme ceux dont parle Martial dans les vers suivants :

Mari, quietæ cultor et comes vitæ,
Quo cive prisca gloriatur Atinâ,
Has tibi gemellas, barbari decus luci,
Commendo pinus, ilicesque faunorum,
Et semi doctâ villici manu structas
Tonantis aras, horridique Sylvani,
Quas tinxit agni sæpè sanguis, aut hædi.

Lib. X, epigr. 92.

« Marius, toi qui aimes la vie paisible, et qui en as par-
« tagé avec moi les douceurs, toi que l'antique Atina compte
« avec honneur parmi ses citoyens, je te recommande les
« pins jumeaux, l'ornement du bois sacré de mes champs ;
« je te recommande les yeuses aux faunes consacrés, et
« les autels élevés par la main peu savante d'un villageois
« à Jupiter Tonnant, et au sauvage Sylvain, autels qu'a
« teints souvent le sang des agneaux et des chevreaux. »

---

244. Fragment d'un chapiteau symbolique en marbre blanc.

L'ordre corinthien est le type de ce chapiteau ingénieusement composé, mais lourdement et faiblement exécuté.

A la place de la rose du tailloir est une tête que l'on croit un masque d'Apollon. La face, ronde et hideuse, ressemble plutôt à celle de Méduse; deux tresses de cheveux, ou deux queues de serpent, sont nouées sous le menton. Elle repose sur un trépied. Deux serpents, sur chaque face du chapiteau, enlacent dans leurs replis les supports du trépied, et avec leurs queues tournées en spirales forment les volutes du chapiteau, tandis que leurs têtes se redressent vers le milieu du tailloir. De larges feuilles d'acanthe ornaient la partie inférieure. Le chapiteau avait environ 94 centimètres de hauteur. Ce fragment forme environ le quart de la moitié supérieure.

Il a été tiré de l'église des Jacobins, où on l'avait employé, avec plusieurs autres, à l'ornement. Deux autres fragments ont été transportés, l'un à Grenoble, l'autre à Valence. Celui-ci a été donné par M. Recourdon, ancien procureur du roi. On a cru que ces chapiteaux, dont le style et l'exécution ne sont point du bon temps, décoraient un temple d'Apollon.

---

244 *bis*. Partie inférieure du torse d'une statue de femme, en marbre.

Le bas du corps était seul drapé. Ce fragment a été trouvé en 1839, dans le Rhône, vis-à-vis la rue du Port-Plantier.

---

245. Fragment d'une belle frise en marbre blanc.

La hauteur est de 58 centimètres.

---

246. Torse d'une statue de jeune homme, en marbre de Paros.

Une partie de la cuisse droite y est jointe. Ce fragment, d'un modelé suave, d'une moëlleuse exécution, fait vivement regretter la statue à laquelle il appartenait. Celle-ci représentait peut-être un Bacchus.

Il a été trouvé dans la Grande-Rue, dans la maison Bienassis. Presque aussitôt placé sous la scie du marbrier, il en fut arraché par M. Schneyder.

---

247. Chapiteau composite mutilé, en marbre blanc.

Hauteur : 76 centimètres. — Après sa découverte il fut employé comme support d'un bénitier dans l'église de St-Maurice. On abattit alors les restes des volutes, et l'on tailla les oves grossières que l'on voit à côté des anciennes.

---

248. Imposte en pierre tendre.

De même forme, de même dimension, et trouvée au même endroit que le n° 2, elle a évidemment appartenu au même monument.

Sur la première face un aigle est représenté tenant un serpent dans ses serres. Le sculpteur, en exécutant ce bas-relief, se rappelait vraisemblablement ces vers si connus de Virgile :

Utquè volans altè raptum quùm fulva draconem

Fert aquila implicuitque pedes atque unguibus hæsit.
Saucius et serpens sinuosa volumina versat
Arrectisque horret squammis et sibilat ore
Arduus insurgens; simul æthera verberat alis.

Œneid., XI, 751.

« Ainsi, lorsque l'oiseau qui porte le tonnerre
« Se saisit d'un dragon élancé de la terre,
« Il le presse, il le tient, il attache à ses flancs
« Et sa robuste serre et ses ongles tranchants.
« Le superbe animal, que la douleur tourmente,
« Terrible, l'œil ardent, et la gueule écumante,
« Siffle, s'enfle, et, de l'aigle embarrassant l'essor,
« Se courbant, se dressant, se redressant encor,
« Lutte contre le bec qui perce ses entrailles.
« La rage sur son corps a dressé ses écailles.
« Inutiles efforts, l'aigle victorieux
« L'emporte, bat de l'aile, et se perd dans les cieux.

Traduction de Delille.

La face opposée présente un autre tableau. Sous un cep chargé de fruits, un coq et un petit chien se disputent un raisin tombé à terre. Tandis que le premier veut en attraper quelques graines avec son bec, le second tient sa proie sous ses deux pattes de devant, montre les dents à son antagoniste, et cherche à l'effrayer.

Diverses mutilations déparent ces bas-reliefs qui, sans être d'un style fort élevé, ni exécutés avec légèreté, offrent cependant beaucoup de vérité.

Donné par M. B. Clemaron, ancien notaire, et adjoint à la mairie de Vienne.

---

249. Fragment d'une petite statue de la Fortune, en marbre.

C'est la partie inférieure depuis la ceinture. Elle était assise. Un gouvernail qu'elle tenait à la main, et qui est placé contre son siége, à gauche, fait reconnaître la déesse.

Nous avons recueilli ce fragment dans les matériaux provenant de la démolition du palais archiépiscopal.

---

250. Fragment d'une autre petite statue drapée, en marbre.

---

251. Table de marbre portant d'un côté une épitaphe païenne, et de l'autre une épitaphe chrétienne.

Voici la première :

CLODIAE
SEX FIL
GRATINÆ
L . CÆCILIVS
ÆQVALIS
VXORI
ET SIBI.

« A Clodia, fille de Sextus, surnommée Gratina.
« Lucius Cœcilius Æqualis a élévé ce tombeau à son « épouse et à lui-même. »

Les lettres sont de bonne forme et du bon temps. L'épitaphe est entourée d'une moulure; au commencement et à la fin de la seconde ligne et de la sixième est une feuille

d'ache. Entre SEX et FIL, de la seconde ligne, est une très-petite feuille. A la fin de la cinquième ligne on remarque un petit T un peu plus élevé que le S final, et à côté un signe qui ressemble à un T du XIIIe siècle.

Voici l'autre inscription :

† *Anno . dni . m . cc . xl*
ix . IIII . non . januarii . ob .
Guigo . de . Auries . sac'
dos . et . sacsta . q . dedit
ecclie . S . Mauricii . xxui
lib . p . duplici . lib . ibidem
dictâ . die . ppetuo . faci
enda . it . dedit . fabricæ
ej'dem . ecclie . xxix . lib . p .
remedio . aiæ . suæ.

« L'an du Seigneur 1249, le 4 des nones de janvier, est « mort Guigue d'Auries, prêtre et sacristain, qui a donné « à l'église de St-Maurice 26 livres pour que, le même jour, « à perpétuité, la portion soit doublée. Il a donné de plus « à la fabrique de la même église 29 livres pour le salut de « son âme. »

Ce marbre se voyait dans les petits cloîtres de St-Maurice, contre le mur septentrional de l'église, et présentait en dehors la face où est gravée la dernière inscription.

La première a déjà été publiée dans les *Additions aux Antiquités de Vienne* de Chorier, et l'autre dans l'*Histoire de la sainte église de Vienne* par Charvet, p. 772.

---

252. Fragment d'un bas-relief en marbre.

Il présente la poitrine d'un homme nu. Le bras droit, dont il reste une partie, était levé. Bonne sculpture.

---

253. Pierre tumulaire avec l'inscription suivante, en belles lettres onciales.

A . LVCILIVS
CANTABER
VIVVS . SIBI

« Aulus Lucilius Cantabre s'est élevé ce tombeau de son « vivant. »

Les lettres ont, de hauteur, 13, 10 et 9 centimètres.

Cette pierre a été trouvée, en 1746, dans le faubourg de Pont-l'Évêque.

---

254. Fragment d'un bas-relief en marbre.

Le relief a fort peu de saillie. Une figure, vue de dos, est assise près d'un rocher, et tient à la main un roseau. La partie inférieure était seule couverte d'une draperie.

La tête manque, ainsi que les jambes.

---

255. Pierre tumulaire avec l'inscription suivante :

D . M .
LVCRETIAE
SATVRNINAE
IVLIA . TETRICILLA
MATER . ET
L . TITIVS . TITIANVS
CONIVGI

« Aux dieux Mânes de Lucretia Saturnina.
« Julia Tetricilla, sa mère, et Lucius Titius Titianus,
« son époux, lui ont élevé ce tombeau. »

Cette pierre provient de la démolition de l'église St-Sévère. Les lettres sont de bonne forme. L'inscription a déjà été publiée dans les *Additions aux Antiquités de Vienne* de Chorier.

---

256. Torse et autres fragments d'une statue d'homme, en marbre.

Ce torse, d'un style élevé et pur, d'une belle et franche exécution, a été trouvé en 1809, sur la rive droite du Rhône, dans les ruines de l'édifice antique nommé le Palais du Miroir, et que l'on croit avoir été des Thermes. Il a été recueilli par les soins de M. le docteur César Boissat.

---

257. Chapiteau corinthien mutilé, en marbre blanc.

Hauteur : 70 centimètres. Ce chapiteau, et celui placé sous

le n° 106, ont été trouvés, l'un au Collége, l'autre dans la rue des Clercs, maison Nugue.

---

258. Imposte en pierre calcaire tendre.

Semblable à celles qui sont placées sous les n°s 2 et 248, elle présente aussi deux bas-reliefs. Dans le premier l'on voit un ours qui s'est introduit dans un jardin, et y commence ses ravages. Il est sous un cep de vigne chargé de raisins, et s'apprête à dévorer une pomme encore attachée à la branche qu'il a abattue. Dans le lointain on aperçoit un paysan. Celui-ci, monté sur un rocher, jette des pierres à cet hôte dangereux afin de le chasser. L'autre tableau offre un lion se jettant sur un cheval lancé au galop. A droite, dans la partie inférieure, est un animal très-mutilé, qui paraît être un lièvre.

Cette pierre, et celles qui portent les n°s 2 et 248, sont du même genre. Nous ne croyons pas nous tromper en les considérant comme ayant servi de couronnement à des piliers rectangulaires. La forme évasée qu'elles affectent, les deux feuilles d'acanthe qui décorent les deux petits côtés, et se recourbent par le haut, indiquent qu'elles remplissaient sur ces piliers le même office que les chapiteaux sur les colonnes. A en juger par la grande quantité de fragments du même genre, que nous avons observés lors de leur découverte, les piliers qu'elles ornaient étaient nombreux. Ils formaient sans doute un péristyle dans l'intérieur d'un édifice, où ils étaient isolés, et pouvaient être vus des quatre côtés.

Les trois pierres placées, l'une sous ce n°, et les deux autres sous les n°s 2 et 248, proviennent de la démolition du palais archiépiscopal, ainsi que les fragments rangés

sous les nos 7, 11, 179, 219. Cette circonstance, jointe au travail de la sculpture et à la nature de la pierre, qui sont les mêmes, nous porte à croire que les unes et les autres ont appartenu au même édifice.

Une pensée paraît dominer dans les ornements dont ils sont couverts, c'est celle de lutte, soit du corps, soit de l'esprit. Un aigle y saisit un serpent dans ses serres, un lion se jette sur un cheval, un coq dispute un raisin à un chien, un paysan chasse un ours de son jardin, l'aigle de Jupiter enlève Ganimède, le Sphinx attaque OEdipe en lui proposant son énigme, le héros répond, et se prépare à lui donner la mort. Deux Sphinx, placés vis-à-vis l'un de l'autre, semblent vouloir s'embarrasser réciproquement par leurs subtilités. D'un autre côté, un personnage est représenté dans l'attitude d'un homme qui va prononcer un jugement; deux fragments nous offrent des parties d'une figure de la Victoire, qui ornait un des deux côtés d'une porte triomphale. Ces ornements nous paraissent convenir à un gymnase; et, si nous nous rappelons que M. Schneyder pensait que le gymnase de Vienne était situé au couchant de l'hospice actuel de cette ville, c'est-à-dire sur le même emplacement où ont été trouvées toutes les pierres dont il s'agit ici, on sera fort porté à croire qu'elles appartenaient à cet édifice. M. Schneyder ne nous a pas appris, il est vrai, sur quelles indications il fondait son opinion; mais on ne saurait mépriser celles d'un observateur aussi exact et aussi consciencieux.

---

259. Tête d'une statue de femme, mutilée.

D'un style noble et pur, cette tête, ouvrage du bon temps, offre cette particularité, qu'elle est coiffée d'un pétase. Un trou rond, pratiqué à la partie supérieure, a peut-être servi à y attacher quelque objet.

---

260. Autel de Mercure.

MERCVRIO
AVG . SAC .
VOTO . SVSCEP
T . LAETORIVS . DVEL
. VS , ANTESILANVS . ET
C . LAETORIVS NVMIDA
ANTESILANVS
P . D . F

« Autel consacré à Mercure Auguste. Titus Lœtorius « Duellus Antesilanus et Claudius Lœtorius Numida Ante- « silanus l'ont posé à leurs frais, d'après le vœu qu'ils avaient « fait. »

M. Millin, en rapportant cette inscription dans son *Voyage au midi de la France*, tom. 2, p. 20, rend les sigles P . D . F, qui forment la dernière ligne, par *prout devoverunt fecerunt*. Nous ne croyons pas devoir adopter l'interprétation de ce savant, 1° parce qu'elle suppose une répétition inutile de la formule : *voto suscepto*, renfermée dans la troisième ligne ; 2° parce qu'elle ne nous paraît point dans le style lapidaire des Romains. Nous ne prétendons cependant pas avoir rencontré la meilleure leçon en lisant : *Posuerunt Donum Fecerunt*, que nous avons traduit par : « ont posé « à leurs frais. »

Les lettres de cette inscription sont de mauvaise forme, et grossièrement exécutées. Le monument nous paraît être l'ouvrage de deux de ces vieux païens du IVe siècle, qui se raidissaient contre le progrès du christianisme.

L'inscription est rapportée par Chorier (*Antiquités de*

Vienne, liv. I, ch. 8). Gruter (LIII, 16) n'en donne que les quatre premières lignes. Chorier a mis par erreur un S à la place du F qui termine la dernière ligne. — Cet autel est resté long-temps près du pont St-Sévère, à l'angle d'une maison joignant d'un côté la rue Écorchebœuf, et de l'autre la rue de l'Éperon. Charvet la fit transporter, en 1762, chez M. Desportes.

---

261. Tête à deux visages d'enfant.

Puisque les anciens donnaient des génies aux dieux immortels aussi bien qu'aux hommes, et qu'ils les figuraient les uns et les autres comme des enfants, il ne serait point surprenant que cette tête eût appartenu à une statue représentant le génie de Janus, ou bien l'emblême du passé et de l'avenir. Peut-être le sculpteur a-t-il voulu exprimer ici le regret que laisse souvent le premier, et l'espérance ou les riantes illusions que fait naître le second. C'est ce que porterait à présumer l'air chagrin donné à l'un des deux visages, et le contentement rendu par un sourire bien marque, que l'on observe sur l'autre. En empruntant les traits de l'enfance, l'artiste aura peut-être voulu nous faire entendre qu'il y a autant de puérilité à trouver un sujet d'affliction dans la fuite du passé qu'à trop compter sur les flatteuses promesses de l'avenir. Nous devons regretter beaucoup la perte de cette statue, dont il ne nous reste que cette tête, encore fort maltraitée par le temps.

Elle a été trouvée sur le quai Pajot, lors de la construction du mur de terrasse qui joint au nord l'ancien couvent de St-Antoine. Elle se rencontra parmi beaucoup de débris d'édifices d'une riche architecture. D'après cette découverte, M. Schneyder croyait que sur cet emplacement existait un temple de Janus.

---

262. Chapiteau composite en pierre tendre.

Hauteur : 43 centimètres. Nous l'avons recueilli en 1831. Il a été découvert, à cette époque, sous la terrasse du Palais de justice.

---

263. Portrait d'un jeune homme, en marbre, offrant une bonne sculpture.

---

264. Cippe funéraire en calcaire tendre.

D . M
SEX . DONNI
EVTYCIANI
SEX DONNIVS
EVTYCHVS
PATER . FIL
CARISSIM .
ANNOR . V

« Aux dieux Mânes de Sextus Donnius Eutycianus. Sex-
« tus Donnius Eutychius, son père, a élevé ce tombeau à
« un fils très-cher, mort à l'âge de cinq ans. »

Hauteur : 85 centimètres. Derrière, et à la base, on observe un trou rond, de 6 centimètres de diamètre, qui communiquait avec le sol. On en voit ailleurs de semblables sur des monuments du même genre. Avaient-ils pour obje

d'empêcher la terre de peser sur la cendre des défunts, conformément au vœu qu'on leur adressait : « que la terre « te soit légère, » *sit tibi terra levis!* ou bien étaient-ils destinés à donner le moyen de répandre les libations de vin et de lait sur les mêmes cendres? C'est ce que nous n'oserions décider.

Ce cippe a été découvert en 1815, dans le pré de Maccabrey, situé au nord de Vienne.

---

265. Deux fragments d'architrave en marbre blanc.

Ils sont semblables à ceux que l'on voit sous les nos 140 et 141.

---

266. Fragment d'un cippe funéraire en pierre de choin, avec cette inscription fruste :

. . . . . .
. . . . . EX . . . . .
TRIB . MIL . L . . . .
PRAEFECT . . . . . .
PASSERIA . Q . FIL
AVO .

« Passeria, fille de Quintus, a élevé ce tombeau à . . .
« . . . . . tribun des soldats de la légion . . . . . .
« préfet des . . . . . , son aïeul. »

---

267. Pierre en calcaire tendre, offrant dans sa partie inférieure une tête sculptée en bas-relief entre deux moitiés de pilastres.

Cette tête est coiffée du bonnet phrygien. — Voyez le n° 268.

---

268. Deux pierres superposées, en calcaire tendre, ayant fait partie du même édifice.

Elles offrent, sculptés en bas-relief, l'une les têtes, et l'autre les corps de deux guerriers, séparés par la partie supérieure d'un pilastre corinthien cannelé. Ces guerriers, dont les jambes se voyaient sur une troisième pierre appartenant à une autre assise du même édifice, peuvent, selon nous, représenter des soldats troyens. Ils sont vêtus de la tunique à longues manches, et de la chlamide, et coiffés du bonnet phrygien. Ils portent chacun, d'une main, une haste, et de l'autre, un bouclier. Ceux-ci sont triangulaires, à bord convexe sur les côtés, et concave vers le haut. Celui dont on voit, à droite, la face extérieure, est orné d'un dauphin dans le milieu.

Ces pierres ont été retirées des fondations du palais archiépiscopal, démoli en 1823 et 24, avec beaucoup d'autres portant les mêmes ornements, ou des ornements différents. Quelques-unes, entre autres, offraient en bas-relief des dieux marins, de proportions colossales. On peut voir quelques-unes de ces pierres dans la cour de la maison de feu M. Clemaron, bâtie sur l'emplacement qu'occupait l'aile occidentale du palais archiépiscopal. On y remarquera, entre

autres, des jambes de guerriers tels que ceux dont nous venons de parler. Les boucliers de quelques-uns de ces soldats représentés sur d'autres pierres, qui ont été détruites après leur découverte, avaient pour ornement un soleil offrant une face ronde entourée de rayons.

Il est fort à regretter que, dans la grande quantité de matériaux qui furent extraits du même endroit, on n'ait pas recueilli tous les morceaux remarquables, ou que, du moins, on ne les ait pas dessinés; nous croyons que, dans l'un ou l'autre cas, l'on eût pu se faire une idée exacte de l'édifice romain auquel ils appartenaient presque tous.

Les deux pierres placées sous ce n°, ainsi que le n° 266, ont été données par M. B. Clemaron.

---

269. Deux fragments de corniches, de grande proportion, en calcaire tendre.

Dans l'un de ces fragments l'inclinaison des ornements indique qu'il a appartenu à une rampe de fronton. Tous deux ont été découverts, avec beaucoup d'autres, en 1840, dans la tranchée du nouveau quai du Rhône, au-dessous de l'étiage, et vis-à-vis la maison de M. Rouvière. — Ces divers fragments faisaient partie d'un monument d'une riche architecture, dont ils nous ont seuls révélé l'existence jusqu'alors ignorée. C'est sous ces pierres qu'ont été trouvés les dauphins en bronze placés sous le n° 170. Nous renvoyons à ce dernier article. L'on doit la conservation de ces deux fragments aux soins et au zèle de M. Berthier, ingénieur des ponts et chaussées.

---

270. Deux fragments de chambranles d'une grande porte, en calcaire tendre.

Trouvés au même endroit et en même temps que les deux pierres placées sous le n° précédent, l'un était placé à la partie supérieure, l'autre sur le côté, et se trouve accompagné d'une portion de pilastre cannelé. Tous deux appartenaient sans doute au même monument que les pierres du n° précédent.

---

271. Fragments de pilastres cannelés, de chapiteaux de pilastres et autres, en marbre.

Ils ont tous été découverts au même endroit et en même temps que les deux n^{os} précédents. Ils paraissent avoir appartenu à la décoration du même monument.

---

272. Chapiteau corinthien en marbre blanc.

Hauteur : 38 centimètres. C'est une modification, ou plutôt une altération du chapiteau corinthien. On n'y trouve point de caulicoles ni d'hélices. C'est une grande feuille d'acanthe, à chaque angle, qui, par son enroulement, forme la volute. Sur chaque face on remarque une feuille d'eau au milieu des feuilles d'acanthe.

Il a été trouvé, en août 1840, dans une fouille dont la Commission des beaux-arts nous avait confié la direction, et qui a été exécutée sur le cours de Romestang, près de la rue de la Juiverie.

---

272 *bis.* Pierre tumulaire en choin, avec l'inscription suivante :

D . M
VETIAE
MODESTIN
DIVICIVS
LASCIVVS
CONIVGI PIENTIS .

« Aux dieux Mânes de Vetia Modestina.
« Divitius Lascivus a élevé ce tombeau à son épouse « très-respectueuse. »

Cette pierre a été trouvée, en 1838, sur la rive droite du Rhône, près du bord, à environ cinquante pas au nord du ruisseau de Vezerance. Elle était adossée à un mur, et abritait une urne cinéraire en terre cuite, à col étroit, et de 48 centimètres de hauteur, sur 21 centimètres dans son plus grand diamètre. Cette urne renfermait des cendres et des ossements à-demi brûlés.

Les lettres mal formées et mal gravées de cette inscription pourraient faire rapporter le monument au IVe siècle.

Nous l'avons déjà publiée dans la *Revue de Vienne*, t. Ier, p. 154.

DESCRIPTION

DES

OBJETS DU MOYEN-AGE,

FAISANT PARTIE

DU MUSÉE DE VIENNE.

Les objets compris dans cette section ne consistent presque qu'en épitaphes et en obits provenant principalement des cloîtres démolis de St-Maurice et de l'église de St-Pierre. Comme les autres monuments de Vienne, décrits ci-dessus, ceux-ci peuvent être utiles à la connaissance de diverses époques historiques de cette ville, et seraient encore dignes d'intérêt par cela seul qu'ils nous présentent les débris laissés par des générations qui nous ont précédés sur cette scène changeante où nous figurons aujourd'hui, et dont nous disparaîtrons bientôt à notre tour. On s'étonnera peut-être, et avec raison, de n'en pas voir ici davantage, et de genres

plus variés, surtout en considérant l'importance que Vienne n'a jamais cessé d'avoir, et la quantité d'édifices et d'établissements religieux qui, dans la même ville, ont été détruits en totalité ou en partie. Leur petit nombre s'explique par l'injuste dédain que trop de personnes ont conservé longtemps pour tout ce qui appartient à des siècles appelés barbares, par l'admiration et l'estime qui étaient exclusivement réservées aux antiquités grecques et romaines, comme si celles-ci avaient seules le droit de nous intéresser, comme si la perfection artistique qui les distingue devait être, dans les monuments, le seul objet de notre étude et de notre attention, et comme si tout ce qui peut éclairer notre histoire nationale, de quelque époque que ce soit, ne méritait pas d'être conservé. C'est ainsi qu'à Vienne, comme ailleurs, beaucoup de choses qui pouvaient être recueillies ont été négligées, et abandonnées à la destruction.

Plusieurs des inscriptions qui suivent ont déjà été publiées, soit par Charvet, soit par Chorier, mais de la part de ce dernier avec plus ou moins d'inexactitude. Nous les donnons avec plus de correction, et, pour plus de fidélité, avec les abréviations qu'elles présentent, ce que n'avait pas fait Charvet. Nous regrettons que la typographie ne nous fournisse point les moyens de reproduire tous les traits qui caractérisent les abréviations du moyen-âge, et d'apporter ainsi encore plus de fidélité dans les copies que nous donnons des inscriptions de cette époque. Les amateurs d'une rigoureuse exactitude voudront bien avoir égard à l'impossibilité où nous avons été de faire mieux. Selon la méthode adoptée pour les inscriptions romaines, nous y joignons une traduction en faveur des personnes peu familières avec le Latin, ou avec les abréviations du moyen-âge.

---

273. Pierre tumulaire, avec cette inscription :

I FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE
RELIQVIT . HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA
FIDES . MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA
TINTA . CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE
NATA DEI . AD NVNC MARTVRIBVS SEDEM
TRIBVENTIBVS APTAM . CERBASIVM
PROCEREM PROTASIVM Q COLIT . EMERI
TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIDELE .
CONFESSA EST SANCTIS QVAE SOCIATA IACET .

« Fœdula, qui, par la miséricorde de Dieu, a quitté ce « monde, repose dans ce tombeau qu'elle doit à une foi « éclatante. Anciennement baptisée de la main de St-Martin, « elle fut lavée de ses péchés, et puisa une nouvelle vie « dans les eaux divines. Maintenant, grâce aux martyrs « St-Gervais et St-Protais, près desquels elle est placée, « elle possède une honorable sépulture. Celle qui jouit dans « ce tombeau de la compagnie des saints, et du repos qui « est dû à ses longs services, s'était consacrée à la vie re- « ligieuse. »

Cette inscription a déjà été publiée par Chorier (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 16), et par Maffei (*Gall. antiq.*, p. 91), mais incomplète. Nous la donnons entière et plus correcte.

Au-dessus est gravé le monogramme du Christ entre deux colombes et deux palmes. Elle est en lettres du Ve siècle. Les points que l'on y remarque indiquent seulement la séparation des vers dont elle se compose, et qui sont alternativement hexamètres et pentamètres. Nous ne savons si le trait vertical que l'on remarque en tête de la première ligne

est une lettre, et s'il désigne le prénom de Fœdula. Celui-ci, dans tous les cas, ne saurait entrer dans le premier vers, dont il romprait la mesure, ce qui nous porte à croire qu'il n'exprime rien.

Cette épitaphe est entière, quoique Chorier affirme le contraire, et présente beaucoup d'intérêt. Elle tend à confirmer une chose déjà connue, savoir: que St-Martin de Tours était venu à Vienne; car, selon la vraisemblance, Fœdula fut baptisée dans cette dernière ville. C'est en 389 que l'on fixe le voyage qu'y fit ce saint avec St-Victrice, évêque de Rouen, et quelques autres prélats (1). La même inscription nous apprend aussi que, dans le Ve siècle, existait déjà, à Vienne, l'église dédiée à St-Gervais et St-Protais, dans laquelle étaient conservées des reliques de ces saints, et près de laquelle était peut-être déjà établi le monastère du même nom, qui, dans le VIIe siècle, renfermait cinquante moines, selon l'auteur de la vie de St-Clair. Nous croyons en effet que la date de l'épitaphe et de la mort de Fœdula doit être fixée à la dernière moitié du Ve siècle, peut-être près de la fin, en supposant, comme il est vraisemblable, que cette femme était fort âgée quand elle mourut. Grégoire de Tours (*De glor. martyr.*, l. I, c. 4) nous apprend que St-Martin apporta d'Italie en France plusieurs reliques de St-Gervais et de St-Protais; d'où il est à présumer que ce fut vers l'époque de son séjour à Vienne que l'on entreprit de construire l'église dédiée à ces deux martyrs, et que ce fut lui qui la dota de leurs reliques.

Cette pierre fut avec raison jugée assez curieuse et importante, après la destruction du monastère et de l'église de St-Gervais, pour être transportée dans l'église de l'ab-

(1) St-Paulin, évêque de Nole, dans une lettre écrite à St-Victrice, s'exprime ainsi: *Meminisse enim credo dignaris, quia sanctitatem tuam olim Viennæ apud beatum patrem nostrum Martinum viderim, cui te Dominus in ætate impari parem fecit.*

baye de St-Pierre, et placée dans le porche où elle est restée jusqu'en 1823.

---

274. Autre pierre tumulaire.

HIC REQVIESCIT IN
PACI ARMENTA
RIA QVAE VIXIT
ANN . IIII . MENS . VI
SVRRICTVRA CVN
DIES DNI ADVENERIT

« Ici repose en paix Armentaria, qui a vécu quatre ans « et six mois, et qui ressuscitera quand viendra le jour du « Seigneur.

Cette pierre, dont les lettres paraissent être du VIe ou du VIIe siècle, a été découverte en 1829, parmi plusieurs tombes, dans un terrain situé au midi de la fontaine de Saint-Gervais, et qui appartient aujourd'hui à M. Maigre. Ce terrain a été probablement le cimetière de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, de laquelle nous avons parlé dans l'article précédent.

---

275. Autre pierre tumulaire.

Hic . sunt . tranlati
Burno . Laura . canonic' .
et . sacdos . et . Willm' .
de . Briort . canonic' .
et . Willm' . de Fala
ver . cleric' . qorum .
anime . requiescant .
in . pace . Ame

« Ont été transférés ici Burnon Laura, chanoine et prêtre;
« Guillaume de Briort, chanoine, et Guillaume de Falavier,
« clerc. Que leurs âmes reposent en paix. Ainsi soit-il. »

Cette pierre était placée autrefois dans les cloîtres qui joignaient au nord l'église de St-Maurice, contre le mur qui séparait ces cloîtres de la sacristie commune. L'inscription a été rapportée par Charvet (*Hist. de la sainte église de Vienne*, p. 790).

---

276. Pierre obituaire.

† *Anno . dni . m . cc . lvi . . .*
kl . Januarii . ob . Albt' . de
Bocosello . canonic' . et subdi
acon' . q . dedit . covetui . is
tius . eccle . duo anivsaria
p . se . et p . Berlione . fre . suo
canonico . dicte . ecclie . ambo
mistles . fuert . hui' . civitatis .

« L'an du Seigneur 1256, aux calendes de janvier, est
« mort Albert de Bocsoselle, chanoine et sous-diacre, qui
« a donné au chapitre de cette église deux anniversaires
« pour lui et pour Berlion, son frère, chanoine de la même
« église. Tous deux ont possédé la mistralie de cette ville. »

Cette pierre était placée près de la précédente. Charvet a rapporté aussi l'inscription, p. 771 du même ouvrage.

---

277. Autre pierre obituaire.

† xv . kl maii . ob . Ponci' .
de Auriol . canonic' . et . subdiac
on' . q . dedit . ccc . lx . lib . unde . posit
fieri . vi . generales . refectiones .
. xv . kl . novemb . ob . Ponci' . can
onic' . nepos . pdicti . Poncii . q . de
dit . lx . lib . sup . patrimniu suum .
anno dni . m . ccc . xxi . v . kl . decebr
ob . Guelifius . de . Oriolo . can . z . cabis
colus . ecce . vien . qui . dedit . unu
anvsar . qd . aqsivit . a . Jaqmcto
Paleat . med . z . altam . med . a . Ludoo . de
Jarrino . z . eius . fre . sup . bonis . eor . d . z . de
it . vinca . sua . de miralo . z . domu . sua .
ret . domu . dei . cu . hone . dimid .
anivs . p . serviendo cuid' altari . p .
aia . sua . in . caplla bi Johis . in . claust .
it . dedit . oib . mis . celebratib . in . ecca .
beati Mauricii . in . estinu . ramis . palmar . IIII d .

« Le 15 des calendes de mai est mort Ponce d'Auriol,
« chanoine et sous-diacre, qui a donné 360 livres pour la
« dépense de six repas communs. — Le 15 des calendes
« de novembre est mort Ponce, chanoine, neveu du ci-
« dessus nommé. Il a donné 60 livres à prendre sur son
« patrimoine. — L'an du Seigneur 1326, et le 5 des ca-
« lendes de décembre, est mort Guelfe d'Oriol, chanoine
« et capiscol de l'église de Vienne, qui a donné un anni-
« versaire qu'il a acheté, savoir : une moitié de Jaquemet
« Paleat, et l'autre moitié de Louis de Jarrin et de son
« frère, à prendre sur leurs biens. Il a donné aussi sa vigne
« du Miral, et sa maison située derrière la maison de Dieu,

« sous la charge d'un demi-anniversaire qui se célébrera « pour le repos de son âme, sur un autel quelconque de « la chapelle de St-Jean, dans le cloître. De plus, il a « donné quatre deniers à tout prêtre qui célébrera la messe « dans l'église de St-Maurice, le lendemain du dimanche « des Rameaux.

Cette pierre existait près de la précédente. L'inscription est rapportée par Charvet, p. 777.

---

278. Autre pierre obituaire.

†

ix , kl . apl . ob . Petrus .
de . Miribello . canoni
cus et subdiacon' .
q . dedit . ecclie bei .
Mauricii . lx . lib . p . ani
vsario . suo . it . dedit .
lx . lib . p . Barnrdo avculo
ej' . q . o . iii . id . augusti .

« Le 9 des calendes d'avril est mort Pierre de Miribel, « chanoine et sous-diacre, qui a donné à l'église de St-« Maurice 60 livres pour son anniversaire, et de plus 60 « livres pour celui de Bernard, son oncle, qui est mort le « 3 des ides d'août. »

La pierre était placée près des précédentes. L'inscription, en lettres du XIIIe ou XIVe siècle, a été rapportée par Charvet, p. 790.

---

279. Autre pierre obituaire.

tertio
nonas . mai . ob . Aimin
por . huj' . loci p̄ . c' . s . r .
† v . id . octob . ob . Johs
Baio . fr . Āmini . pr̄ . c' . s . r .
ann . ab . īc . dn̄i . m . cc . ii . v . id' .
august . ob . Ado . por . hui' loci

« Le 3 des nones de mai est mort Aimin, prieur de ce « lieu, prêtre, chanoine de St-Ruf. † Le 5 des ides d'oc- « tobre est mort Jean Baio, frère d'Aimin, prêtre, chanoine « de St-Ruf. — L'an de l'incarnation de Notre Seigneur « 1202, le 5 des ides d'août, est mort Adon, prieur de ce « lieu. »

Cette pierre a été retirée des cloîtres du prieuré de Notre-Dame-de-l'Ile, aujourd'hui détruits.

---

280. Pierre tumulaire.

HAC IACET IN TV̄BA . TESAVRI MAGNA COLVMNA .
NOMINE GIRARDVS . PAT̄ VRBIS ET hVIVS ALV̄NVS .
NOMINIS HEC FAMA . MONSTRATVR GLA VANA .
NIL LAPIDES CLARI . SIBI PSVNT SPLENdOR ET AVRI
SPLENDOR ET ARGENTI . NIL PdEST SV̄MA TALENTI .
Ad CINERIS PRIMA . QVIA SOLVITVR ISTE FIGVRA
CONSILIIS PLENIS . QA SVBVENIEBAT EGENIS .
D IN dN̄I MANIBVS . REQVIESCAT SP̄S EIVS . M L
PRIdIE IDVS IVLI OBIIT

« Dans ce tombeau gît un monument d'une haute for-
« tune. Son nom est Girard. Il fut le père et le nourrisson
« de cette ville. La célébrité de ce nom nous apprend com-
« bien la gloire est vaine. Ni la beauté des pierres précieuses,
« ni l'éclat de l'or, ni celui de l'argent, ni l'amas des trésors
« ne servent de rien. Girard, formé de poussière, est rede-
« venu poussière. Mais, écoutant la voix de la sagesse, il
« secourait les malheureux. Que son âme repose dans les
« mains du Seigneur. Il est mort la veille des ides de juillet
« de l'an du Seigneur 1050. »

Cette inscription en vers léonins a déjà été publiée par Chorier (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. 3, ch. 16).

Nous observerons, quant aux mots *tesauri* ou *thesauri magna columna*, qu'il ne nous a pas paru possible de les traduire raisonnablement, si ce n'est par : *monument*, c'est-à-dire *exemple d'une haute fortune*. — Quant à la date, l'on voit en dehors de l'avant-dernière ligne, à gauche, un grand D, et à droite un grand M. A cette dernière lettre Chorier ajoute un L, qui a disparu sur la pierre par l'effet d'une cassure. Nous supposons, non sans vraisemblance selon nous, que ces trois lettres sont pour *Domini millesimo quinquagesimo*, en sous-entendant *anno*. Il paraît que c'était aussi l'opinion de Chorier.

Il est bien évident, comme le pense le même écrivain, que cette épitaphe ne peut pas convenir à un abbé. Elle est plus vraisemblablement celle d'un comte de Vienne, conformément à l'opinion de Duchesne.

Dans cette inscription les C n'ont point la forme demi-circulaire, mais sont composés de trois lignes droites. Quelques D et un H se rapprochent de ceux du XIIIe siècle.

La pierre était placée anciennement dans le porche de l'église de l'abbaye de St-Pierre, d'où elle a été transportée au musée en 1823.

281. Autre pierre tumulaire.

† ASPICE QVI TRANSIS IACET HIC VILLMA MEMTO .
LABITVR ISTA BREVI MORTAL VITA MOMTO .
S PPENDE CINIS CVCTORV DENIQ FINIS .
OMIB' E VN' Q'A N VVLT PARCERE FVN' .
AD PENAS MISERI MORTIS P FATA TRAVTVR .
CELORV IVSTI FELICI LVCE FRVVNTVR .
HAC REX ETN' SERVET NE LEDAT AVERN' .
XI K IAN OBIIT MLL C L II :
NEC PCVL HIC EI' SOCI' GAVFRED' HVMAT'
VIVAT I ETNV CV X REGE BEAT' VI K APL OBIIT

« † Passant, porte ici tes regards; Villelmine y repose.
« Souviens-toi que cette vie, tributaire de la mort, a pour
« terme un étroit tombeau, et songe qu'à la fin tout ce
« qu'il en reste n'est qu'un peu de poussière. Tel est le
« sort commun à tous, car la mort ne veut épargner per-
« sonne. Quand elle a frappé, les misérables pécheurs sont
« entraînés dans le lieu du supplice, tandis que les justes
« vont jouir de la douce clarté des cieux. Que le roi éternel
« préserve Villelmine des atteintes de l'enfer.

« Elle est morte le 11 des calendes de janvier 1152.

« Près d'elle est inhumé Godefroi, son époux. Qu'il vive
« éternellement avec le roi Jésus.

« Il est mort le 6 des calendes d'avril. »

Avant que nous l'eussions recueillie, cette pierre était placée contre le mur septentrional d'une maison adossée au côté nord du clocher de l'église de St-Pierre. L'inscription, en vers léonins comme la précédente, est inédite.

On y voit quelques C formés par trois lignes droites, des-

A dont la branche gauche est courbée en haut, des V qui affectent la même forme, mais renversée, des *h* composés d'un trait droit, et d'un autre courbé comme ceux du XIIIe siècle.

Sur la face opposée de la même pierre l'on voit les restes suivants d'une inscription beaucoup plus ancienne.

. . . . . .
. . . . NDERIS ISTIC
. . . . VM
. . . . CIATA IVGALI
. . . . PORIS
. . . . NORVM
. . . . TA PROAVIS
. . . . TOS
. . . . ATA VIRILEM
. . . . E TRAHIS
. . . . MINE NOMEN EST
. . . . ROR
. . . . IONOREM
. . . . . .

Il serait sans doute superflu de chercher à expliquer ce débris d'inscription, qui nous paraît avoir appartenu à une épitaphe du VIe ou du VIIe siècle, et qui était en vers alternativement hexamètres et pentamètres.

---

282. Autre pierre tumulaire.

AETERNA
HIC MARTI
NA IN PACE
QVIESCIT

« Ici Martina repose dans la paix éternelle. »

Cette épitaphe est du Ve ou du VIe siècle.

---

283. Autre pierre tumulaire.

Arnaudi

† *h . pr . eximius . abbs . petr' . tumulatur : forma . set . illius pictura . transfiguratur : afatu . bland' . a . cuctis . est . venerand' : plen' . 'silio . larg' . in . auxilio : doctos laudabat . indoctos . et . domitabat : sepe . legant . moachi . rex . miserere . s : † ob . anno . dni . m . cc . lxxx . vi . xiiii . kl . septeb . q . dedit . nob . lx . lib . p . tb' . anivs . suis . ppetuo . faciedis una . die . obit' . sui . aliud . vi . non . marcii aliud . iii . non . marc . ite . xx . s . cen . i . festo . bi . Albani . it . xx . lib . p . aniv . pats . sui . facied' . non . marc . it . xiii . lib . p . aniv . mats sue . facied' . ii . id' . marc . it . x . lib . p . aniv. Leonis . de . Porta . facied . xvi . kl . apl . ite . x*

lib . p . aniv .	*illorum . de*
qb' . huit	*elemosin .*
facied . xi	*kl . apl te*
pore . cui	*posita fu*
it abacia	Calesii

« En ce lieu est inhumé Pierre d'Arnaud, cet excellent « père dont les traits sont reproduits dans cette peinture. « Affable dans son entretien, il était vénéré de tous. Pru- « dent, généreux, il savait louer la science, et se sou- « mettre l'ignorance. Que les moines répètent souvent : « Seigneur, ayez pitié de lui. — Il est mort l'an de Notre

« Seigneur 1286, le 14 des calendes de septembre. Il nous « a donné 60 livres pour trois anniversaires qui seront cé- « lébrés à perpétuité, l'un le jour de sa mort, l'autre le 6 « des nones de mars, l'autre le 3 des nones de mars. — Il « a donné, de plus, 20 sols censuels pour la fête de St- « Alban; de plus, 20 livres pour l'anniversaire de son père, « qui se célébrera aux nones de mars; de plus, 13 livres « pour l'anniversaire de sa mère, qui se célébrera le 2 des « ides de mars; de plus, 10 livres pour l'anniversaire de « Léon de Porta, qui se célébrera le 16 des calendes d'avril; « de plus, 10 livres pour l'anniversaire de ceux de qui il « reçut l'aumône, lequel se célébrera le 11 des calendes « d'avril, au temps où fut établie l'abbaye de Chalais. »

Cette pierre était placée dans la chapelle de Ste-Barbe, de l'abbaye de St-Pierre, dans laquelle se tenaient les assemblées capitulaires, et où les chanoines avaient leur sépulture commune. Chorier rapporte l'inscription (*Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 22), mais avec beaucoup de fautes, comme à l'ordinaire.

Depuis Chorier, la pierre ayant été mutilée dans l'angle inférieur de droite, nous avons pris dans l'ouvrage de cet historien les mots et les parties de mots qui ont disparu. Nous les avons distingués par la forme des caractères.

L'abbaye de Chalais fut établie par St-Hugues, vers l'an 1136, selon Chorier (*État pol. de la prov. de Dauph.*, t. II, p. 342), et le 11 des calendes d'avril, selon notre inscription. Cette fixation du dernier anniversaire par l'abbé d'Arnaud est une marque de l'importance que l'on attacha long-temps à la fondation de l'abbaye de Chalais, importance qui se trouve encore signalée par l'usage dont parle Chorier (*Hist. de Dauph.*, t. II, p. 50), savoir celui de dater les actes du jour de la même fondation.

---

284. Autre pierre tumulaire.

CIT
IN HOC TOMO REQVIES IN
PACE BONE MEMO
RIVS FLVRINVS QVI VIXIT
ANNVS P MENVS XXXX
OBIET IN PACAE P DIAE III
KAL AGVSTAS
SEPSIES DECIS P C B .
SILI V C C INDEC .

« Dans ce tombeau repose en paix, digne de mémoire, « Flurinus, qui a vécu 40 ans environ. Il est mort en paix « le 3e jour avant les calendes d'août, 70 ans après le « consulat de Basilius illustrissime, indiction *quatorzième.* »

La date indiquée au bas de l'épitaphe correspond à l'an 611 de notre ère.

Cette pierre, dont nous avons publié l'inscription, pour la première fois, dans la *Revue de Vienne*, t. III, p. 279, provient de l'église de St-Sévère.

---

285. Médaillon en pierre, mutilé, représentant le martyre d'un saint.

Un soldat, l'épée levée, s'apprête à trancher la tête à un vieillard à genoux.

---

286. Armoiries de la famille de Virieu, sculptées sur pierre tendre.

L'écu est placé sur des ornements gothiques.

---

287. Pierre obituaire.

† anno dni . m . cc . l . ii . ob . Blio de Lay
canonic' et qnda cabiscol' . vien . q . dedit covetui
ei'de — ecclie v annivsaria . unu . p . se . die
obit' . sui . scdm . p . Ysmidone . de Cordon . qd
fiet die obit' . — ei'de . terciu p aimab'
Bartholomei frats sui et Poncii nepotis
ci' . qd fiet die obit' . Bartholomei — qrtu
p . aimab' pats et mats . sue . q . fiet feria
v i pascha . qntu p remedio aiar . illor .
qs . i . aliq . defraudavat fiet in festo mortuor .

« L'an du Seigneur 1252 est mort Berlion de Lay, chanoine et anciennement capiscol de Vienne, qui a donné « au chapitre de la même église cinq anniversaires : le premier, pour lui, le jour de sa mort ; le second, pour « Ysmidon de Cordon, qui se célébrera le jour de son décès ; « le troisième, pour les âmes de Barthélemi, son frère, et « de Pons, son neveu, qui se célébrera le jour du décès « du premier ; le quatrième, pour les âmes de son père et « de sa mère, qui se fera à la 5e férie de Pâques ; le cinquième, pour le soulagement des âmes de ceux à qui il « peut avoir fait quelque tort, lequel se célébrera le jour « des morts. »

Cette pierre était placée contre le mur qui séparait les petits cloîtres de St-Maurice de la sacristie commune de cette église. L'inscription a déjà été publiée par Charvet (*Hist. de la Ste-Église de Vienne*, p. 790).

Chorier a cru devoir la signaler dans ses *Recherches sur les Antiquités de Vienne*, liv. III, ch. 11 : « Mais est-il rien « de plus ridicule, dit-il, que la manière de restitution dont « le chanoine Berlion de Lay s'avisa en mourant; il fonda « un anniversaire pour les âmes de ceux qu'il avait trompés « et fourbés pendant sa vie, *pro remedio animarum illorum* « *quos in aliquo defraudaverat.* »

Ce qui est vraiment ridicule, c'est l'interprétation de ces mots, donnée par Chorier. Le verbe *defraudare* n'a point ici le sens qu'il lui attribue. De même que dans beaucoup de passages des auteurs anciens, il signifie, dans cette épitaphe, non pas employer la fraude et la tromperie contre quelqu'un, mais lui faire éprouver une perte, un dommage, lui causer un tort. Or, cela peut arriver sans qu'il y ait, de la part de celui qui le fait, intention de nuire; mais légèreté, inattention. Il est même possible qu'il ne s'en doute pas, qu'il ne connaisse point la personne qui souffre de son action. C'est à quoi nous expose notre faiblesse naturelle. Telle fut sans doute la pensée de Berlion de Lay par rapport à lui-même. Au moment de faire son testament, il fouilla dans sa conscience, il interrogea tous les souvenirs de sa vie, ne voulant avoir aucune faute à réparer quand il paraîtrait devant le juge suprême. Après cet examen, quoique sa mémoire ne lui présentât aucun sujet de reproche sous le rapport de la probité, par un scrupule louable, il craignit néanmoins d'avoir fait tort à quelques personnes sans le savoir ou s'en souvenir. Ne pouvant, faute de les connaître, leur offrir une réparation dans ce monde, il imagina de leur en procurer une dans l'autre au moyen de la fondation d'un anniversaire en leur faveur. Il n'y a rien là

que de très-raisonnable de la part d'un homme religieux. Dans la supposition de Chorier, Berlion de Lay ne nous eût pas montré un simple ridicule; mais il eût affiché une impudente immoralité en prétendant réparer par des prières payées, après sa mort, sur des biens dont il n'avait plus besoin, les soustractions frauduleuses dont il aurait avoué s'être rendu coupable. Quelle religion, d'ailleurs, voudrait se déshonorer en appuyant de son approbation de pareilles restitutions, en acceptant et rendant publiques de pareilles dispositions testamentaires?

---

288. Pierre obituaire.

† Anno . dni . m . cc . lxx . i . v . id . marc . ob'. Joha . Meisos uxor . Hubti . Garda . pa . q . dedit . nob . xx . sol . cesual . p . rembncia . sua . dca . die . ppetuo . facienda . it . jacet . h . P . pat . dci . H . Johes . pat . dce . J. G . mat . ej'd. J . et . Ermi Garda . mat . dci . H . p . qr . cuj'lib . rembncia . ppetuo facieda . s . p . . . p vii . id . jan . p . Johe . iii . kl . deceb . p . G . vi . id . jul . p . Er . x . kl . aug . dedut . nob . dci . H . et. Joha . v. cesual .

« † L'an du Seigneur 1271, le 5 des ides de mars, est « morte Jeanne Meisons, épouse de Humbert Garda Pera, « qui nous a donné 20 sols censuels pour son anniversaire « qui se célébrera à perpétuité ledit jour. — De plus repo- « sent ici Pierre, père dudit Humbert; Jean, père de ladite « Jeanne; Guillemette, mère de la même Jeanne, et Erminie « Garda, mère dudit Humbert. Pour leur anniversaire, « qui devra se célébrer à perpétuité dans l'ordre qui suit, « savoir: pour Pierre, le 7 des ides de janvier; pour Jean, « le 3 des calendes de décembre; pour Guillemette, le 6

« des ides de juillet; pour Erminia, le 10 des calendes « d'août, lesdits Humbert et Jeanne nous ont donné 5 sols « censuels.

---

289. Pierre fruste avec cette inscription :

NATIS . FORB . CVI PRADIA D
AC VC VNO TRANSV

Nous ne saurions tirer aucun sens de cette inscription incomplète. Les lettres paraissent ne pas remonter au-delà du VIe siècle.

---

290. Pierre tumulaire avec cette épitaphe fruste :

HIC REQV . . . .
BONE . MEM . . . .
CELLA QVIV . . . .
LOA . . NVSP . . . .
OBIIT . . VBDIE . . . .
SEPTEMB . M . . . .

Le nom de la personne en l'honneur de qui fut gravée l'épitaphe paraît être Marcella. Les lettres sont du VIe ou du VIIe siècle.

---

291. Médaillon ovale, de pierre tendre, représentant, en bas-relief, Apollon, et Daphné changée en laurier.

On y lit en bas, à gauche, en-dehors du médaillon, la date de 1556. Au-dessous des pieds d'Apollon et de Daphné sont sculptées en relief les lettres L et R.

---

292. Armoiries de la famille des Palmier, sculptées sur pierre tendre.

Nous en avons déjà parlé dans ce volume, page 100.

---

293. Fourneau en terre cuite, orné de bas-reliefs.

Sur le devant, dans la partie inférieure, est une ouverture carrée, destinée à donner passage à l'air, et le moyen de retirer les cendres. Derrière, et vers la partie supérieure, un trou rond a été pratiqué pour fournir une issue à la fumée, et peut-être pour recevoir un tuyau de métal. Ce fourneau, ouvrage de la Renaissance, a un couvercle dont l'anse est composée de deux serpents enlacés. Il est orné, dans son pourtour, d'un gracieux bas-relief représentant une bacchanale célébrée par des génies.

---

294. Fragment d'une pierre obituaire.

. . . . . *censual . sup . domu̅ sua̅*
. . . . . *aula . Delmolar . uxor*

. . . . *dunesis . mat . dne̅ . Bnarde . del*
. . . . *ignoreti . Delmolar* †

Cette pierre provient de l'église de St-Sévère. Les lettres sont du XIIIe siècle. Tout ce que l'on peut y reconnaître, c'est que la fondation d'un anniversaire avait été faite pour ou par une femme, du nom de Delmolar.

---

295. Pierre tumulaire portant l'inscription suivante :

IN HOC TVMOLO REQUIE | SCIT
BONE MEMORIAE PE | TRVNIA
QVI VIX'T ANIS XLVIII O | VIIT DIE
XV KALENDAS NOVEM | BRIS
QCC MAVRTI

« Dans ce tombeau repose Petrunia, de bonne mémoire, « qui a vécu 48 ans. Il mourut le 15 des calendes de no- « vembre, sous le consulat de l'illustrissime Mavortius. »

Ce consulat correspond à l'an 527 de Jésus-Christ. Ainsi cette inscription chrétienne remonte jusqu'à cette époque. Nous ignorons dans quel quartier de Vienne elle a été trouvée. Elle est inédite.

---

296. Fragment d'une pierre tumulaire, avec l'inscription suivante qui est fruste :

. . . . CIT IN PACE OVIRIA
. . . . QVI VIXIT ANNOS
. XXXII
. . . . . DIES XV

« Ici repose en paix Oviria . . . . . qui vécut trente-
« deux ans quinze jours. »

Peut-être, avant que la pierre fût mutilée, existait-il un L avant XXXII. Dans ce cas Oviria eût été âgé de 82 ans, au lieu de 32. Cette pierre, d'après la forme des lettres, ne paraît guère moins ancienne que la précédente. Elle a été découverte dans une maison de la rue de la Charité, vis-à-vis la rue des Célestes.

L'inscription était inédite.

---

297. Fragment d'une pierre tumulaire portant l'épitaphe suivante qui est fruste :

HIC IACENT IN
PACE MARINA N
OMINE QVONDA
M ANNORVM TRIBVS
. . . . . NEPTIS
. . . . . NIA

« Ici reposent en paix Marina, autrefois ainsi nommée,
« décédée à l'âge de trois ans, petite-fille de . . . . . .
« et . . . . »

La forme des lettres, et les deux colombes placées au-dessus de l'épitaphe, indiquent que celle-ci remonte au VIe ou au VIIe siècle.

Cette pierre a été découverte, il y a quelques années, en démolissant un mur d'une ancienne maison située dans la rue Marchande, entre la place des Boucheries et celle de Modène. Nous l'avons déjà publiée dans la *Revue de Vienne*, tome 1er, page 160.

---

298. Table de marbre avec cette épitaphe :

†

HIC QVIESCIT . VEN . D . STE . GA
RNERI . RECT . CAP . DE . MAGVEL .
ET . DOTATOR . II . FVDAO . PAIS . ET
VINI . ALTERA . I . MAIORI . ECLA .
ALTERA . I . DTA . CAPLA . CVIVS .
AIA . I . PACE . QVIESCAT . OBIIT .
X . KL . MAII . MLL . D . LIIII .

« Ici repose vénérable sieur Étienne Garnier, recteur de « la chapelle de Maguellone, et auteur de deux fondations « de pain et de vin, l'une dans la grande église, l'autre « dans ladite chapelle. Que son âme repose en paix. Il est « mort le 10 des calendes de mai 1554. »

Ce marbre, dont Charvet a déjà publié l'inscription dans son *Histoire de l'Eglise de Vienne*, page 778, était placé à droite de la porte de la chapelle de Maguelonne, avant la démolition de celle-ci et des cloîtres de l'église de St-Maurice.

---

299. Armoiries de Claude du Nièvre, sculptées sur pierre de choin.

Elles étaient placées contre un mur de la maison que ce chanoine de la cathédrale de Vienne légua, en 1522, à l'hôpital du pont du Rhône, qui la joignait au nord.

Cette maison a été démolie en 1841. — On peut voir dans

l'*État politique du Dauphiné*, de Chorier, ce que cet auteur dit de la famille du Nièvre.

---

300. Linteau en pierre de choin, ayant appartenu à une porte du XVIe siècle.

Il couronnait la porte donnant entrée dans la cour de la maison dont il est question au n° précédent.

Au milieu de la face de devant étaient sculptées les armoiries de Claude du Nièvre. Il n'en reste que l'écu. Celui-ci est entouré d'une bande circulaire, dans laquelle on lit :

+ DEVS EMPIREVM POSVIT
RESVRGENTIBVS .

« Dieu a placé dans le ciel le séjour de ceux qui ressus-
« citent. »

Entre cette légende et l'écu on lit :

TEM . PO . RE

« Dans le temps, *ou* avec le temps. »

C'était la devise de du Nièvre. On la voit également autour des armoiries placées sous le n° précédent.

Sur la même face, à gauche, est sculptée en lettres saillantes, comme la légende et la devise précédentes, l'inscription qui suit :

MAXIE VIN
DICTE GEN' EST
IGNOSCERE
TPRE

« L'une des plus grandes vengeances est de pardonner. »

TPRE est pour *tempore*, devise de du Nièvre, déjà citée.

La petite face du linteau, à gauche, présente le monogramme du Christ dans un soleil, et au-dessous la date de 1508, ainsi qu'il suit :

IHS

M̊ . V̊ . VIII .

Ils sont sculptés aussi en relief.

Les jambages de la porte à laquelle appartenait ce linteau avaient des consoles en dedans, mais étaient sans ornement, et même d'une exécution telle que l'on pourrait les supposer plus modernes que le linteau, et substitués à de plus anciens (1).

---

301. Table de pierre de choin avec l'inscription suivante :

STATVERE DII
VT MORTALES HI
SERI IN MERORE
PERPETVO VIVERENT

T . EH . PO . RE

(1) Au moment où cet article s'imprime, le linteau dont il s'agit est encore en place ; mais comme ce qui reste de la maison de Claude du

« Les Dieux ont arrêté que les malheureux mortels pas-
« seraient leur vie dans une continuelle affliction. »

Cette sentence est suivie de la devise de du Nièvre.

---

302. Autre table de marbre, portant la même inscription que la précédente.

Dans celle-ci la devise de du Nièvre, *tempore*, ne s'y trouve pas.

Nous y ferons remarquer, comme une fantaisie du sculpteur ou de l'auteur, l'emploi de l'epsilon grec, au lieu de l'E, dans quelques mots, et celui de l'H, au lieu du M, dans HISERI. La même particularité s'observe sur la table du n° précédent. L'H et l'epsilon ont aussi été employés pour le M et l'E dans les légendes du linteau.

---

303. Trois têtes de lions en pierre, grossièrement sculptées.

Ce sont les restes de trois lions merveilleux qui se virent long-temps auprès de l'église de l'abbaye de St-Pierre de Vienne. Tous les historiens de nos antiquités en font mention. Le bon Lelièvre, dans son *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*, page 159, dit avoir lu, dans un fragment tiré des archives de l'église de Saint-Maurice,

Nièvre doit être incessamment démoli, et ce linteau transporté au Musée, nous avons cru devoir le décrire dès aujourd'hui. Il en est ainsi des n°s 301 et 302, appartenant à la même maison.

qu'ils furent miraculeusement transportés de Rome à Vienne, dans une nuit, pendant que le moine Augustin et les autres missionnaires envoyés en Angleterre par le pape Grégoire-le-Grand étaient en notre ville. Le lendemain, selon le même écrivain, Augustin voulut consacrer lui-même l'église de St-Pierre, en considération du grand nombre de saints martyrs et confesseurs qui reposent dans cette antique basilique ; et, par le miraculeux transport des lions dont il s'agit, le ciel montra qu'il approuvait cette détermination. D'autres écrivains se sont plu à broder sur ce texte, et n'ont produit que des contes ridicules. (Voy. Chorier, *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 15).

Avant 1823 ces trois figures informes étaient encore entières, et placées les unes à côté des autres, devant le mur septentrional de l'église de St-Pierre. Elles furent renversées, à la même époque, sans que personne s'y opposât, et les corps, séparés des têtes, employés dans des constructions. D'après le vœu exprimé par la Commission des beaux-arts de Vienne, nous avons recueilli ces vieux débris que recommandent leur antiquité et les traditions qui s'y rapportent.

La place où l'on voyait encore, en 1823, ces lions parfaitement conservés, n'était point celle qu'ils occupèrent primitivement. Selon Chorier, ils étaient posés devant trois différentes portes de l'église de St-Pierre, dans le cimetière qui en dépendait; ils portaient autrefois des colonnes taillées, à leur sommet, en forme de lanternes ouvertes, et l'on y plaçait, dans des temps fort anciens, des lampes pour éclairer les fidèles lorsqu'ils se rendaient, le soir, dans l'église, conformément à l'usage alors pratiqué de passer les nuits à prier dans les basiliques, la veille des fêtes solennelles. Il ajoute, à l'appui de ces assertions, que des candelabres du même genre existaient devant l'église de St-Sévère, et dans le cimetière de celle de St-Martin de Vienne (Voyez en effet

le même écrivain dans l'ouvrage déjà cité, liv. I, ch. 6, et Joan. a Bosco, *Antiq. sanct. et sen. Vienn. plurim. antiq.*, p. 9). Quoique Chorier n'ait pas vu les colonnes et les lanternes dont il parle, son opinion relative à l'ancien usage de ces lions ne nous paraît point inadmissible. Les mêmes lions ne peuvent point être rangés parmi ceux que l'on voyait autrefois, au nombre de deux, devant la porte de quelques églises, et qui, à l'imitation des lions du trône de Salomon, supportaient les siéges des juges ecclésiastiques. (Voy. *Hist. de l'Acad. des inscr.*, tom. XI, p. 405 de l'édition in-12). En effet, il y en a trois, et les accessoires dont ils sont accompagnés rendent la chose très-peu probable. Mais n'auraient-ils point été employés, avec d'autres, à supporter les colonnes d'un porche, comme on en voit encore aujourd'hui devant plusieurs églises de la Haute Italie?

Ouvrage barbare, ces trois lions étaient représentés couchés sur le ventre, les pattes étendues en avant. Sous ce rapport, ils offraient un point de ressemblance avec les sphinx égyptiens. Cependant nous ne savons comment l'annotateur de Chorier a pu y voir de vrais sphinx, auxquels on avait adapté des têtes de lion; car les corps étaient aussi lourdement taillés que le reste, et rien n'indiquait qu'ils eussent été exécutés dans un autre temps. L'on voit encore, sur le cou des mêmes lions, les corps mutilés de jeunes hommes qui semblent se cramponner à la crinière. Nous ne dirons pas, avec Chorier : « que chacun fait effort pour « déchirer l'animal qui le porte; » car les trois personnages ont plutôt l'air de jouer avec des lions apprivoisés que de les combattre. Ceux-ci sont, en effet, dans l'attitude du repos. L'Écriture Sainte compare l'esprit infernal à un lion : *diabolus tanquàm leo rugiens circuit, quærens quem devoret* (2. Petr. epist. V, 8). L'on pourrait peut-être supposer, d'après cela, que l'on a voulu représenter dans cette ébauche grossière les démons domptés et contenus par des anges.

Quoi qu'il en soit, on doit juger ces lions fort anciens, et d'une époque où les arts étaient tombés dans une grande barbarie. Si leur miraculeux transport de Rome à Vienne, dans une nuit, pendant qu'Augustin et ses compagnons se trouvaient dans cette ville, pouvait être considéré comme indiquant l'époque où ils furent faits, ils remonteraient jusqu'à la fin du VIe siècle; car ce fut en 596 que Grégoire-le-Grand envoya des missionnaires en Angleterre. Dans tous les cas, la grossièreté du travail témoigne d'une époque fort reculée.

---

304. Pierre obituaire.

. . . . . .
de Verennai . t . redit' . qs . ha
bebat . ad . theatru . p . annivsario . suo
t . dimidia moledinu . d'Arpou . tali . te
nore . ut . prdie . annivsarii . sui . univs' .
cuet' . sic . in . die . annivsarii . a . re
fectorio . pcuret . ob . anno . dnice .
inc . m . cc . III .

Le nom du donateur et les premiers articles de la donation manquent avec la partie supérieure de la pierre. Voici la traduction.

« N . . . . . *a donné sa terre* ou *sa vigne* de Verennai, « et les revenus qu'il possédait vers le théâtre, pour son « anniversaire, de plus la moitié des moulins d'Arpou, à « cette condition que, la veille, ainsi que le jour de son an- « niversaire, toute la communauté sera traitée dans le ré- « fectoire. Il est mort l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur « 1203. »

Nous ignorons si cette pierre, dont l'inscription n'avait pas encore été publiée, provient de l'abbaye de St-Pierre, ou des cloîtres de St-Maurice, ou bien d'ailleurs; les renseignements nous manquent à cet égard. On voit qu'il y est question de la donation d'un ténement ou des revenus d'un ténement situé à Verennai. Cette épitaphe est le premier document ancien, relatif à Vienne, où il soit question du théâtre. Nous n'oserions affirmer en ce moment qu'il s'agisse ici du théâtre romain dont M. Schneyder a relevé le plan, et qu'il paraît avoir fait connaître le premier. (Voy. ci-dessus, p. 116). La même épitaphe est aussi le plus ancien document connu qui fasse mention des moulins d'Arpou ou d'Arpot, qui, l'an 1359, furent donnés en entier à l'église de St-Maurice par Siboud de Clermont, chanoine et mistral de la même église, avec le pré de Maccabrey, situé au nord de Vienne, pré dont le nom dérive, dit-on, de ceux de Marcus Aprilis, citoyen de notre ville, qui l'avait auparavant possédé. (Voy. l'*Hist. de l'antiq. et saint. de la cité de Vienne* par Lelièvre, pp. 439 et 440). Antérieurement, un chapelain de St-Georges, nommé Durand, avait donné le quart des mêmes moulins à l'abbaye de St-Pierre. (Voy. Chorier, *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 21).

---

305. Trois mascarons sculptés sur pierre tendre.

Ils faisaient partie d'un plus grand nombre qui ornaient les caissons de la voûte d'une chapelle dédiée à la Vierge, dans l'église de St-André-le-Bas, et qui a été démolie en 1829.

---

306. Anagramme du Christ, avec l'alpha et l'oméga gravés sur une pierre.

C'est celui dont parle Chorier dans ses *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, liv. III, ch. 25.

---

307. Pierre obituaire.

Anno dni m . cccc . xl . die bti Michal' . ob' . dop
Ste . April' h' . ccc . qtnarius qui ista capella
ad honore bti Claudii fieri fecit ac dotavit pro
remedio aie sue et paupu . . . . . .
ru de tribr miss . qual' . . . . . .
p . G . Vasselli archieps vi . . . . . .
narit dni dando annati . . . . . .
sacre et bti Claudii vl dies. . . . . .
die obit' . . . . . annatim . . . . . .
to ecc et xpi distribu . . . . . .
mel . . . : . . . . . .
in processione et resid . miss . celebrantib . in
die beati . . . . . .
. . . . . .

Cette pierre était placée dans une chapelle qui existait à main gauche, en sortant de l'église de St-Maurice par la porte latérale, au midi; chapelle qui a été démolie en 1827.

Les trois premières lignes de l'inscription, qui est fruste,

et une partie de la quatrième, se lisent aisément, et renferment un sens complet. En voici la traduction :

« L'an du Seigneur mil quatre cent quarante, et le jour « de St-Michel, est mort monsieur Étienne Avril, quater- « nier de cette église, lequel, pour le salut de son âme, a « fait construire et a doté cette chapelle consacrée à St- « Claude, » etc..

L'on voit que dans le reste il est question de l'archevêque Geoffroi Vassali, qui siégeait, en effet, dans ce temps-là, et de diverses fondations, soit en faveur des pauvres, dans le cimetière desquels était la chapelle dont il s'agit, soit en faveur d'autres personnes.

Cette chapelle est, sans doute, la même que celle dont parle Chorier dans ses *Rech. sur les Antiq. de Vienne*, à la fin du ch. 5 du liv. III, et qui, située dans le cimetière des pauvres, était, selon lui, sous l'invocation de St-Jean.

Les quaterniers étaient quatre prêtres, du nombre des collégiés de l'église cathédrale de Vienne, qui portaient aussi le nom de grands chapelains, *majores capellani*, et qui faisaient partie du grand chœur. Ils avaient aussi d'autres prérogatives, comme celle d'être appelés au chapitre lorsqu'il s'agissait de faire des règlements relatifs à la discipline de l'église.

---

308. Fragments d'une corniche du XIIe siècle.

De forme aplatie, ils sont ornés de palmettes, de plantes et de fleurs de divers genres. Le bord supérieur présente des denticules peu saillants, et la partie inférieure, des oves. Ces pierres faisaient partie de la corniche des cloîtres de l'église cathédrale de St-Maurice.

---

309. Marbre portant l'inscription suivante :

IN VETEREM . VIENNENS . AGONEM .
HIC UBI CIRCVS ERAM PHOEBO SACER, AEMVLA CIRCE
INSEVIT PATRIO CVLTA VIRETA SOLO,
QUIQ . PRIVS FVERAM PENTATHLI CLAR' ARENIS,
NVNC ME PRAECIPITEM GVMNIC' EGIT AGON .
HAVD PASSA EREPTVM CIRCE GENITORIS HONOREM,
VVLT CIRCVM HIC HORTOS ESSE THEATRA NEM'
SIC QVAE PRIMA DEDIT CIRCOS PHOEBO EDITA CIRCE :
PRO CIRCO XISTVM REDDIT ALVMNA PATRI .
VIR . CLARISS . D . MELCH . DE FILLION FECIT ET PONI CVRAVIT.

« Sur un lieu de Vienne, destiné autrefois aux jeux de « la lutte. »

« J'étais un cirque dédié au soleil ; Circé rivalisant avec « son père, dans ce lieu qui lui était consacré fit naître « la verdure et les fruits ; et moi, que la poussière des « lutteurs rendit célèbre, une lutte me renversa. Circé, « néanmoins, ne voulut point voir son père privé de ses « honneurs ; elle transforma mon arène en jardins, et sur « mes gradins fit croître une forêt. Ainsi la fille du soleil, « Circé, qui, la première, consacra les cirques au soleil, « au lieu d'un cirque rendit à son père un parterre émaillé « de fleurs.

« M. Melchior de Fillon, homme distingué, a composé « et fait poser cette inscription. »

Cette pierre était placée au-dessus de la porte du jardin établi sur l'arène de l'ancien amphithéâtre de Vienne, jardin qui appartenait à l'auteur de l'inscription, M. de Fillon, procureur-général au parlement de Grenoble.

Chorier rapporte l'inscription (*Rech. sur les Antiq. de*

Vienne, liv. V, ch. 1), et relève l'erreur qui faisait un cirque de notre amphithéâtre.

---

310. Table de pierre avec l'inscription suivante :

CASTITAS FIDES CARITAS
PIETAS OBSEQVIVM
ET QVAECVNQVE DEVS
FEMINIS INESSE
PRAECEPIT HIS ORNATA
BONIS SOFRONI
OLA IN PACE QVIESCIT
MARTINIANVS
IVGALIS EIVS TITVLVM
EX MORE DICABIT
OBIIT OCTAVVM IDVS IVNIAS .

« La chasteté, la foi, la charité, la piété, la soumission,
« et toutes les vertus qui, selon le commandement de Dieu,
« doivent être l'ornement des femmes, Sofroniola, qui re-
« pose en paix, les a possédées. Martinianus, son mari, lui
« a consacré, selon l'usage, ce tombeau. Elle est décédée
« le huit des ides de juin. »

Cette pierre a été recueillie dans une maison du Chemin-Neuf, où elle avait été transportée de l'église de St-Sévère. La forme des lettres fait remonter ce monument au VIe ou au VIIe siècle. Nous l'avons publiée pour la première fois dans la *Revue de Vienne*, tom. III, p. 279.

---

311. Table de pierre avec une inscription grecque.

Le monogramme du Christ, enfermé avec l'alpha et l'oméga dans un cercle, autour duquel l'inscription est en partie disposée, et les deux colombes représentées au-dessous avec un vase entre elles, offrent les marques d'une sépulture chrétienne des premiers siècles. Les lettres de l'épitaphe sont mal formées, et barbares. Entre autres particularités que l'on y remarque, l'oméga est remplacé par un E couché. Nous essayons, ainsi qu'il suit, de la reproduire avec des lettres ordinaires.

entha cite ê
n irenê matrôna
thugater moci
mou manci π os
rômê s zês
as apli
oe la
po u êt
ê e icô
si c a ê ī
en te

On voit que cette épitaphe est en l'honneur de Matrona, fille de Mocime, morte à l'âge de vingt ans et dix jours.

Nous ignorons dans quel lieu de Vienne ce marbre a été découvert.

312. Fragment d'une figure drapée en bas-relief sur pierre tendre.

Il provient de l'église de St-Pierre, et paraît avoir appartenu à une sculpture du XIe ou XIIe siècle.

SUPPLÉMENT

A LA DESCRIPTION

DES OBJETS ANTIQUES

DU MUSÉE DE VIENNE.

Les objets qui suivent ont été découverts ou acquis depuis l'impression de la section de cet ouvrage à laquelle ils appartiennent.

---

313. Table de marbre avec l'inscription suivante qui est fruste :

D . ❦ . . . . . .
QVIETI . A . . . . . .
L . VAL . CASTR . . . . . .
AN . III . M . VI . D . . . .
SEDVLVS . MIL . . . . . .
MINERVIAE . DE . . . . . .
NEPOTI . SVO . D . . . . .
ET . SI . . . . . .

Diis Manibus, quieti æternæ Lucii Valerii Castricii, annis tribus, mensibus sex, diebus . . . . . Sedulus, miles legionis primæ Minerviæ, Beneficiarius Augusti, nepoti suo dulcissimo et sibi fecit.

« Aux Dieux Mânes et au repos éternel de Lucius Vale-
« rius Castricius, âgé de trois ans, six mois et . . . jours
« . . . . . Sedulus, soldat de la première légion
« Minervienne, honoré des bienfaits de l'Empereur, a élevé
« ce tombeau pour son petit-fils, charmant enfant, et pour
« lui-même. »

Cette inscription d'un tombeau dans lequel un vieux militaire voulut être réuni à l'aimable enfant qui faisait les délices de ses vieux jours, avant qu'une mort cruelle vînt le lui enlever, a été découverte, il y a quelques années, dans le pré Macabrey, au même endroit que le n° 143.

---

314. Fragment de chapiteau symbolique d'un pilastre en marbre.

Comme le n° 244, ce chapiteau avait sa face ornée d'un trépied surmonté d'une tête. Des serpents enlaçaient le trépied, et par l'enroulement de leur queue formaient les volutes. A la partie inférieure se déroulaient aussi de grandes feuilles d'acanthe, ce qui est indiqué par une petite partie de celles-ci, qui s'est conservée à droite. Son exécution moins lourde, et quelques différences dans les ornements, soit du trépied, soit de la figure placée au-dessus de celui-ci, semblent indiquer que ces deux chapiteaux ne sont pas du même temps, et font douter qu'ils aient appartenu au même monument.

Celui qui est placé sous ce n° a été découvert, au mois de mai 1841, dans le chemin qui s'étend entre la Halle-Neuve et l'Abattoir.

---

315. Fragment de bas-relief en marbre.

On y remarque la partie inférieure du torse, la cuisse et une partie de la jambe droite d'un enfant. La jambe gauche paraît avoir été levée. Cette figure représentait vraisemblablement l'Amour dans l'action de lancer un trait. Une portion de draperie que l'on voit à gauche indique qu'il se groupait avec un autre personnage, peut-être avec sa mère. La perfection du dessin et la beauté du modelé, que l'on remarque dans ce fragment, donnent le regret d'avoir perdu une excellente sculpture.

Ce marbre a été découvert, dans le mois de mai 1841, au même endroit que le n° précédent.

---

316. Autre fragment de bas-relief en marbre.

Quoique fort petit, il donne une idée du sujet, qui était vraisemblablement une course de char. On voit encore les corps couchés de deux chevaux, et la jambe d'un troisième. Cette partie du bas-relief représentait sans doute un char qui s'était brisé contre la borne, et dont les chevaux, par la violence du choc, avaient été renversés.

Il a été trouvé dans le même temps et au même endroit que le précédent.

La conservation de ce fragment, ainsi que de ceux qui sont rangés sous les n°s 314, 315, 317 et 318, est due aux soins et au zèle de M. Berthier, ingénieur des ponts-et-chaussées.

---

317. Chapiteau corinthien en calcaire tendre.

Sa hauteur est de 64 centimètres.

Il a été découvert, au mois de juin 1841, dans le même endroit que les nos 314, 315, 316.

---

318. Autre chapiteau corinthien en calcaire tendre.

Il est de la même hauteur que le précédent, mais plus mutilé. Il a été trouvé au même endroit et dans le même temps.

---

319. Médaille en grand bronze de la colonie romaine de Vienne.

IMP . CAESAR . DIVI . F . DIVI . IVLI . *Têtes nues et adossées de Jules César et d'Auguste.*

C . I . V . *Proue de vaisseau.*

Les médailles de ce genre se trouvent rarement complètes. Le dessin qui la représente ici, à côté de la mosaïque de l'Océan, a été fait d'après celle du Musée et d'après celle que nous possédons.

La face offre les têtes adossées de Jules César à gauche, et celle d'Auguste à droite.

Les mots et sigles qui composent la légende n'y sont point disposés dans l'ordre continu et successif que l'on remarque ordinairement sur les médailles; mais on lit, au-dessus des deux têtes : IMP, et au-dessous : CAESAR : à droite : DIVI . F . et à gauche : DIVI . IVLI .

Nous expliquons ainsi qu'il suit cette légende :

honori IMP*eratoris* CÆSAR*is* DIVI F*ilii et* DIVI . IVLI .

« A l'honneur de l'empereur César, fils du Dieu, et à « celui du Dieu Jules. »

Au revers est représenté l'avant d'un navire surmonté d'un mât et d'une espèce de château ou d'échaffaudage. La grande élévation de ce dernier au-dessus du navire rend peu vraisemblable l'opinion de ceux qui le considèrent comme figurant des bancs de rameurs. Au-dessus on lit : C . I . V ., mis pour C*olonia* J*ulia* V*iennensis*, « la Colonie Julienne « de Vienne. »

Le sigle V . pouvait s'appliquer à toute autre ville dont le nom avait cette lettre pour initiale. Aussi Hardoin et Le Vaillant ont-ils attribué notre médaille à la ville de Valence en Espagne. Mais Panel, et ensuite Pellerin dans ses *Mélanges*, le catalogue de Dennery et Mionnet l'ont rendue à Vienne.

Plusieurs raisons appuient leur opinion.

1° Cette médaille a le plus grand rapport avec une autre qui appartient incontestablement à la colonie romaine de Lyon. Toutes deux montrent à la face les têtes adossées de César et d'Auguste ; on y lit la même légende, avec quelque différence seulement dans la disposition des mots. Au revers on y voit également l'avant d'un navire, sans autre différence que celle de quelques accessoires, du nom de la colonie, et de la place qu'occupe ce dernier. L'art y porte les mêmes caractères, et, ainsi que la légende, témoigne que l'une et l'autre sont un ouvrage du même temps et de la même contrée.

2° La particularité de deux têtes adossées sur la face paraît être propre aux médailles de la Gaule romaine ; car on la remarque sur les médailles de Nîmes et de Lyon, et sur celle de Vienne.

3° La même médaille n'a encore été découverte que dans

l'ancienne Gaule, à Vienne principalement, et dans les lieux environnants.

4° Le titre de Colonie Julienne, que l'on lit dans les sigles C . I . V . du revers de la même médaille, concourt aussi à la faire attribuer à Vienne; car il paraît incontestable que Jules César a fondé la colonie romaine de cette ville. Le fait est attesté par un historien du IXe siècle, qui a écrit à Vienne, et qui a été ainsi à portée de recueillir les traditions alors existantes dans le pays, et qui a connu des ouvrages aujourd'hui perdus. Nous voulons parler de l'archevêque Adon, auteur d'une chronique en réputation.

La ressemblance des médailles de Lyon et de Vienne ne saurait être sans importance. Elle nous semble confirmer ce que raconte l'histoire sur la rivalité qui a existé autrefois entre ces deux anciennes et célèbres colonies romaines; et cette rivalité, qui a pu produire la ressemblance dont il s'agit, fournit un nouvel argument en faveur de l'opinion que notre médaille a été frappée à Vienne. — A l'égard de cette opinion, nous regrettons que le savant Eckehl ait cru devoir rester dans le doute parce qu'il ne voyait pas dans les raisons précédentes une certitude mathématique. (Voyez *Doctrina numor. veter.*, t. I, p. 71).

Nous ajouterons que Henri Florez, auteur espagnol d'un ouvrage sur les médailles des colonies et des municipes antiques de la Péninsule, doute lui-même beaucoup que la nôtre appartienne à la ville de Valence, attendu qu'elle ne se trouve point en Espagne.

Quant à l'époque à laquelle la médaille de Vienne fut frappée, on doit la placer entre le temps où Octave fit consacrer Jules César par l'autorité du Sénat, et celui où il reçut lui-même de la flatterie de ce dernier le titre d'Auguste. C'est ce qu'indiquent, dans la légende, le nom de DIVVS, donné à Jules César, et l'absence de celui d'AVGVSTVS pour désigner Octave. (Voyez ce que nous avons dit précédemment, pages 43 et 44).

320. Médaille gauloise en argent.

En 1840 il existait dans la commune de Semons, dépendant de l'arrondissement de Vienne, et sur la lisière de la forêt de Bonnevaux, un amas de pierres roulées, d'environ trente mètres cubes. A cette époque, ces pierres ayant été employées à l'entretien de la route départementale qui passe à deux cents mètres au levant, des enfants, en s'amusant à gratter la terre sur la place qu'elles occupaient, découvrirent un petit trésor composé d'environ huit cents pièces de monnaie gauloise en argent. Un grand nombre de celles-ci a été fondu ou dispersé. Sur cent cinquante qui ont été recueillies par M. Girard, libraire à Vienne, nous avons distingué huit types différents. Nous allons donner la description de l'un d'eux d'après les quatre pièces que nous avons choisies pour le Musée.

Tête laurée, tournée à gauche. R. Cheval courant à gauche. Au-dessous, une roue formée de quatre rayons entourés de points disposés circulairement. Au-dessus, une légende composée des cinq lettres suivantes : IENAL, en caractères mal formés.

Cette médaille serait d'un grand intérêt pour Vienne s'il fallait voir dans la légende précédente, comme le pensent quelques antiquaires, le nom de cette cité. Dans ce cas on devrait partager la légende en deux parties, ainsi qu'il suit : IEN . AL . et alors on aurait les sigles de deux mots gaulois, correspondant aux deux mots latins : VIENNA ALLOBROGVM, par lesquels les Romains désignèrent la même ville. Ce point de numismatique gauloise nous paraît avoir besoin encore du secours de quelques nouvelles découvertes pour asseoir une opinion.

---

321. Partie supérieure d'un cippe tumulaire, avec l'inscription suivante, incomplète.

D . M .

EVTYCHETIS
INFANTIS
DVLCISSIMI
OV . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Aux Dieux Mânes d'Eutychès, très-aimable enfant. .
« . . . . . »

La figure de l'ascia, placée en tête de l'inscription, entre le D et le M, annonce que le tombeau de cet enfant si regretté avait été consacré avec la cérémonie dont nous avons parlé au n° 9.

Cette inscription est inédite. La pierre existait depuis longtemps dans la chapelle de St-Alban, située à demi-lieue au midi de Vienne. Elle a été donnée au Musée par M. Bonon, propriétaire de la même chapelle.

---

322. Brique romaine.

Elle est carrée, et a 62 centimètres de côtés, sur 6 centimètres d'épaisseur.

Elle porte l'empreinte suivante, que nous n'avions point encore rencontrée.

CLARIANVS
ADECIALPIN .

On voit que le fabricant de briques, si connu sous le nom de Clarianus, eut, dans un temps, un associé, du nom d'Aulus Decius Alpinus. Cette brique a été tirée des ruines d'un hypocauste découvert, en 1841, auprès du chemin qui s'étend entre la Halle-Neuve et l'Abattoir.

---

323. Tuyaux de chaleur, carrés, en terre cuite.

Ils ont 490 millimètres de longueur; la largeur des faces est de 105 sur 161 millimètres. Le trou carré qui existe au milieu de chaque petite face, et qui servait à établir une communication entre tous les tuyaux quand ils étaient placés les uns à côté des autres, a, de côtés, 35 millimètres sur 55. On peut voir les n°s 114 et 115, précédents.

Ces tuyaux ont été tirés du même endroit que le n° 322.

Plâtres d'après l'antique.

A. Diane attachant sa chlamide.

B. Faune jouant de la flute.

C. Vénus d'Arles.

D. Apollon du Belvédère.

E. Vénus de Milo.

F. Vénus accroupie.

G. Discobole.

H. Antinous.

I. Torse du Belvédère.

K. Diane a la biche.

L. Gladiateur combattant.

M. Tireur d'épine.

N. Vénus de Médicis.

O. Mercure en repos.

P. Hermaphrodite.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

AUX ARTICLES DE LA DESCRIPTION QUI SONT RANGÉS SOUS LES N^OS SUIVANTS.

5.

Dans la traduction de l'inscription, au lieu de: fils de Constant, *lisez :* fils du Dieu Constant.

37.

Dans la traduction de l'inscription, après: a rétabli à neuf, *ajoutez :* et à ses frais.

45.

Dans la traduction de l'inscription, après: Dimarius, *ajoutez:* Messulus.

50.

A la 5e ligne de la page 143, *au lieu de:* ultrà, *lisez:* ultrò.

71.

Dans la traduction de l'inscription, effacez : Thidia.

80.

Cette inscription a déjà été publiée dans les *Additions à Chorier.* L'auteur de celles-ci a lu PVPPIEMVS à la 6e ligne, dont la première et la quatrième lettres sont frustes. Préoccupé de cette manière de lire, nous l'avions adoptée. Mais, depuis l'impression de cet article, sur les observations qui nous ont été faites par M. Ernest Breton, nous croyons que l'on doit lire : EVPHEMVS.

Cet autel existait à Seyssuel, au nord-est de Vienne, avant d'avoir été apporté au Musée.

87.

Ce morceau a été découvert dans le mur de la terrasse du palais archiépiscopal.

103.

Ce torse est en marbre.

107.

Cette figure a encore plus de rapport avec celles que l'on considère comme représentant des Rois Persans.

114.

Le tuyau dont il est question dans cet article a, comme tous ceux que nous avons observés, une ouverture dans le milieu des deux côtés les plus étroits. Cette ouverture a 28 sur 35 millimètres de côtés. Elle était destinée à mettre les tuyaux en communication les uns avec les autres quand ils étaient juxta-posés. Cependant ils se joignaient quelquefois par les côtés les plus larges, comme on le remarque dans le fragment placé sous le n° 115; alors ils ne communiquaient point entre eux.

150.

Dans la traduction de l'inscription, après: quatorze deniers, *ajoutez:* sur les mêmes maisons.

161.

Le diamètre de ce médaillon est de 445 millimètres, et son épaisseur, de 50 millimètres.

La danseuse que l'on y voit est semblable à celles que présente un autel triangulaire du Musée royal des Antiques de Paris, placé dans la salle des Caryatides, sous le n° 523. Ainsi elle représente également une vierge lacédémonienne dansant dans les fêtes de Diane Thyréatique. Sa coiffure est une couronne de feuilles de palmier. (Voy. la *Description du Musée royal des Antiques* par M. de Clarac).

194.

A la 3e *ligne, avant la fin de la page* 209, *après:* et suivantes, *effacez:* — Voy.

FIN.

604. Histoire des oracles. Imprimé à Paris et se vend à Lyon, 1687, pet. in-12, v. br.

605. *Id.* Un second exmplaire.

606. Critique historique, politique, morale, économique et comique sur les loteries, anciennes et modernes, spirituelles et temporelles, par Léti. *Amst.*, 1697, 2 vol. pet. in-12, rel. pl.

607. La seconde vue dévoilée. Dernier coup porté aux sorciers et aux sortiléges, par F. A. Gandon. *Paris*, 1849, in-8°, br.

Volume rarissime et fort intéressant, qui donne la clef des moyens employés depuis le commmencement de ce siècle par les soi-disant magnétiseurs pour opérer leurs prodiges. La rareté de cet ouvrage est due à ce que les personnes intéressées en ont détruit, lors de son apparition, tous les exemplaires qu'elles ont pu trouver.

608. Aphorismes de Mesmer, dictés à l'assemblée de ses élèves. Ouvrage mis au jour par M. C. de V., médecin de la maison de Monsieur. *Paris, Quinquet*, 1785, in-12, dem. rel. (*Mouillures*).

609. Introduction au Magnétisme, examen de son existence depuis les Indiens jusqu'à l'époque actuelle, sa théorie, sa pratique, ses avantages, ses dangers et la nécessité de son concours avec la médecine, par Aub. Gauthier. *Paris, Dentu*, 1840, in-8°, dem. rel.

610. Le magnétisme et le somnambulisme devant les corps savants de la cour de Rome et les théologiens, par M. l'abbé J. B. L. *Paris, Germer-Baillière*, 1844, in-8°, dem. rel.

611. Défense du magnétisme animal contre les attaques dont il est l'objet dans le dictionnaire des sciences médicales, J. P. F. Deleuze. *Paris, Belin-Leprieur,* 1819, in-8°, br.

612. Physiologie et hygiène du magnétiseur, régime diététique du magnatisé; mémoires et aphorismes de Mesmer avec des notes, par J. J. A. Ricard. *Paris*, *Germer-Baillière*, 1844, 2 tomes en 1 vol. in-18, dem. rel.

613. Les ressucités au ciel et dans l'enfer, par Henri Delaage. *Paris*, *E. Dentu*, 1855, in-8°, br.

614. L'éternité dévoilée, ou vie future des âmes après la mort, par Henri Delaage. *Paris*, *E. Dentu*, 1854, in-8°, br.

615. Histoire tragique d'un jeune gentilhomme et d'une grand'Dame de Narbonne, en laquelle on recgnoistra les ruses des femmes, à décevoir les jeunes hômes. A
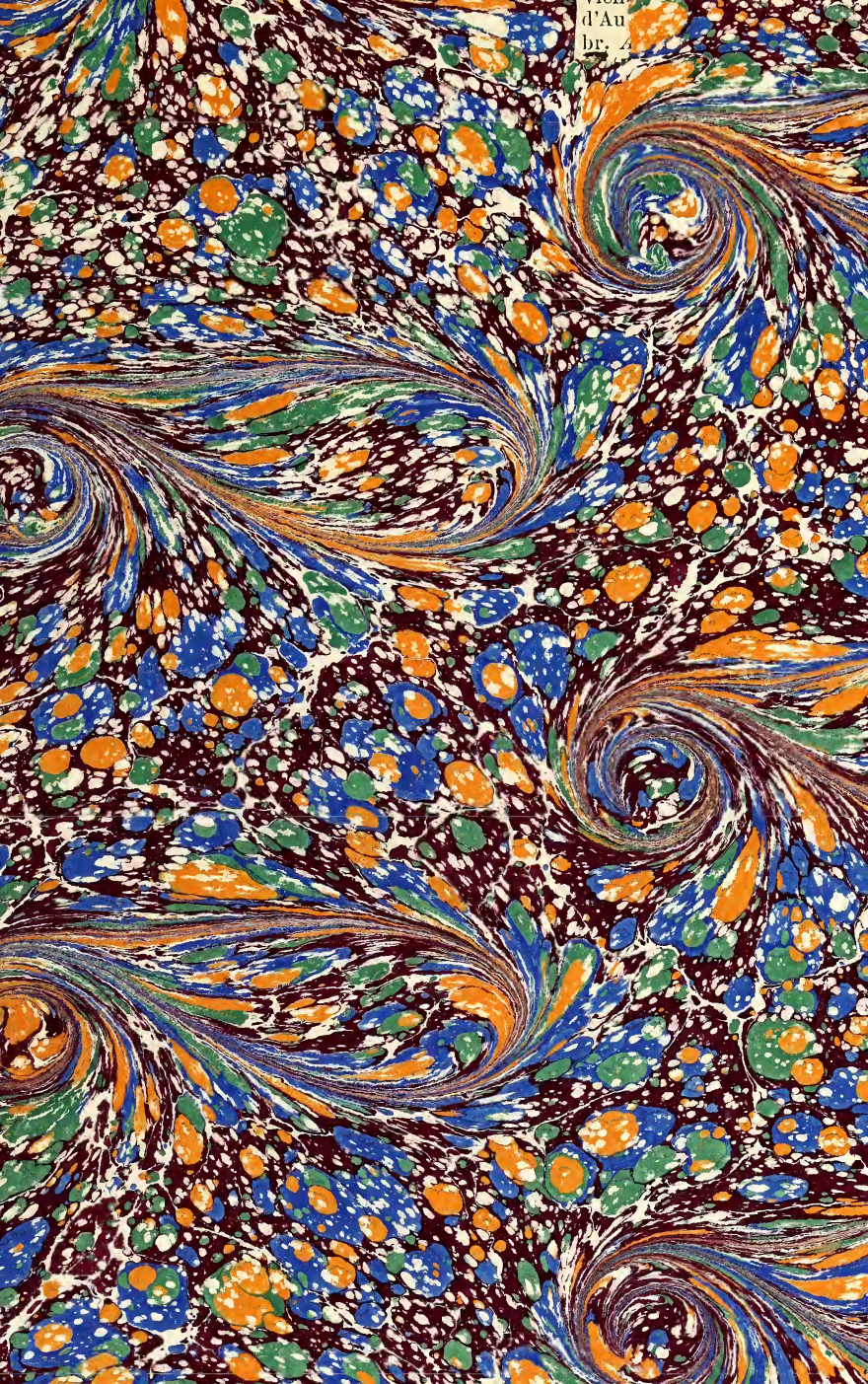
GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01451 1501